

gez et travaillez. Comme il dit en l'autre passage, qu'il n'est point venu pour appeler les justes, mais les pécheurs<sup>1</sup>.

8 Parquoy si nous voulons donner lieu à la vocation de Christ, il faut que toute arrogance et présomption soit loing de nous. Par Arrogance j'enten l'orgueil qui s'engendre d'une folle persuasion de justice, quand l'homme pense avoir quelque chose, dont il mérite estre agréable à Dieu : par Présomption j'enten une nonchalance charnelle, qui peut estre sans aucune fiance des œuvres. Car il y a plusieurs pécheurs, lesquels d'autant qu'estans enyvrez de la douceur de leurs vices, ne pensent point au jugement de Dieu, sont tellement eslourdis en eux-mesmes, qu'ils n'aspirent nullement à la miséricorde qui leur est présentée. Or il ne faut pas moins chasser une telle nonchalance, qu'abatre toute confiance de nous-mesmes, si nous voulons estre à délivre pour courir à Christ, afin qu'il nous remplisse de ses biens. Car jamais nous ne nous confierons bien en luy, si non en nous desifiant du tout de nous-mesmes : jamais nous ne lèverons bien nostre cœur en luy, qu'il ne soit premier abatu en nous : jamais nous ne recevrons droicte consolation de luy, sinon

que nous soyons désolez en nous. Nous sommes doncques lors disposez à recevoir et obtenir la grâce de Dieu, quand nous estans démis de toute fiance de nous-mesmes, nous avons nostre seul appuy sur sa bonté : et comme dit saint Augustin, ayans oublié nos mérites, recevons les grâces de Christ<sup>2</sup>. Pource que s'il cherchoit en nous quelque mérite, jamais nous ne viendrions à ces dons. Et saint Bernard s'accorde trèsbien avec luy, en accomparant les orgueilleux, qui attribuent tant peu que ce soit à leur mérite, à des serviteurs desloyaux : pource qu'ils se retiennent la louange de la grâce, laquelle n'a fait que passer par eux<sup>3</sup>. Comme si une paroy se vantoit d'avoir engendré la clarté, laquelle elle reçoit par une fenestre. Afin de ne nous arrester point ici trop, que nous ayons ceste reigle qui est briefe, mais est générale et trèscertaine : c'est que celuy qui s'est du tout anéanti et démis (je ne di pas de sa justice qui est nulle, mais de ceste ombre de justice qui nous déçoit) est deuement préparé à recevoir les fruits de la miséricorde de Dieu. Car d'autant qu'un chacun se repose plus en soy-mesme, d'autant met-il plus d'empeschement à la grâce de Dieu.

### CHAPITRE XIII.

*Qu'il est requis de considérer deux choses en la justification gratuite.*

4 Nous avons ici deux choses principales à regarder : c'est que la gloire de Dieu soit conservée en son entier, et que nos consciences puissent avoir repos et assurance devant son jugement. Nous voyons combien de fois et en quelle diligence l'Ecriture nous exhorte de rendre confession de louange à Dieu, quand il est question de justice. Mesmes l'Apostre tesmoigne que Dieu a regardé ceste fin, en nous conférant justice en Christ, de faire apparoistre la siene. Puis après il adjouste quelle est ceste démonstration : asçavoir, s'il est seul recognu juste, et justifiant celuy qui est de la foy

de Jésus-Christ<sup>3</sup>. Voyons-nous pas bien que la justice de Dieu n'est point assez esclarie, sinon qu'il soit seul estimé juste, et communique le don de justice à ceux qui ne l'ont point mérité ? A ceste cause il veut que toute bouche soit fermée, et que tout le monde luy soit déclaré redévable : pource que ce pendant que l'homme a de quoy se défendre, la gloire de Dieu est d'autant diminuée. Pourtant il monstre en Ezéchiel, combien son Nom est glorifié de ce que nous recognoissions nostre iniquité. Il vous souviendra, dit-il, de vos œuvres et de tous vos forfaits, ausquels vous avez

1) Matth. XI, 28 ; IX, 13.

1) *De verbis Apostoli*, esp. VIII.

2) Serm. XIII, *In Cantic.*

3) Rom. III, 25.

esté pollus : et vous desplairez en vous-mesmes en tous les péchez que vous avez commis. Et lors vous sçaurez que je suis le Seigneur, quand je vous auray fait miséricorde à cause de mon Nom, et non pas selon vos péchez et œuvres meschantes<sup>1</sup>. Si cela est contenu en la vraye cognoscance de Dieu<sup>2</sup>, qu'estans abatus, et comme menuisez de la cognoscance de nostre propre iniquité, nous réputions que Dieu nous fait bien sans que nous en soyons dignes : qu'est-ce que nous tentons avec nostre grand mal, de desrober à Dieu la moindre goutte du monde de ceste louange de bonté gratuite ? Semblablement Jérémie, crient que le sage ne se glorifie point en sa sagesse, ne le riche en ses richesses, ne le fort en sa force : mais que celuy qui se glorifie, se glorifie en Dieu<sup>3</sup> : ne dénote-il point par cela qu'il pérît quelque partie de la gloire de Dieu, si l'homme se glorifie en soy-mesme ? Et de faict saint Paul applique ce passage à ce propos, quand il dit que tout ce qui appartient à nostre salut a esté commis à Jésus-Christ comme en dépost, afin que nul ne se glorifie qu'en Dieu seul. Car il signifie que tous ceux qui coident rien avoir de leur propre, se dressent contre Dieu pour obscurcir sa gloire.

2 Certes il est ainsi, que jamais nous ne nous glorifions en Dieu droittement, si non estans démis de nostre propre gloire. Plustost il nous faut avoir ceste reigle générale, que quiconque se glorifie en soy, se glorifie contre Dieu. Car saint Paul dit que lors finalement les hommes sont assujetis à Dieu quand toute matière de gloire leur est ostée. Pourtant Isaïe en dénonçant qu'Israël aura sa justice en Dieu, adjouste qu'il y aura aussi sa louange<sup>4</sup>. Comme s'il disoit que c'est la fin pour laquelle sont justifiez les esleus de Dieu, à ce qu'ils se glorifient en lui, et non ailleurs. Or la manière d'avoir nostre louange en Dieu, il l'avoit enseignée en la sentence prochaine : c'est que nous jurions nostre justice et nostre force estre en lui. Notons qu'il n'y a point une simple confession requise : mais con-

firmée de jurement : afin qu'il ne nous semble que nous nous puissions acquitter de je ne sçay quelle humilité feinte. Et ne faut point que quelqu'un allègue qu'il ne se glorifie point, quand il répute sa propre justice sans arrogance. Car une telle estime ne peut estre, qu'elle n'engendre confiance, et confiance ne peut estre qu'elle n'enfante gloire. Qu'il nous souvienne doncques que nous avons tousjors à regarder ce but, en disputant de la justice : c'est que la louange d'icelle demeure plene et entière à Dieu : puis que pour démonstrer sa justice, comme dit l'Apostre, il a espandu sa grâce sur nous afin d'estre juste, et justifiant celuy qui est de la foy de Christ<sup>1</sup>. Pourtant en un autre lieu, après avoir dit que Dieu nous a donné salut, pour exalter la gloire de son Nom, comme répétant une mesme sentence, il dit derechef, Vous estes sauvéz gratuitement : et ce du don de Dieu, non pas de vos œuvres, afin que nul ne se glorifie<sup>2</sup>. Et saint Pierre nous avertisant que nous sommes appelez en espérance de salut, pour raconter les louanges de celuy qui nous a tirez des ténèbres en sa clarté admirable<sup>3</sup>, veut induire les fidèles à tellement chanter les louanges de Dieu seules, qu'elles imposent silence à toute présomption de la chair. En somme, il faut conclure que l'homme ne se peut attribuer une seule goutte de justice sans sacrilége : veu que c'est autant amoindrir et abaisser la gloire de la justice de Dieu.

3 D'avantage, si nous cherchons comment la conscience peut avoir repos et resjouissance devant Dieu, nous ne trouvons point d'autre moyen, sinon qu'il nous confère justice de sa bénignité gratuite. Que nous ayons tousjors en mémoire ce dire de Salomon, Qui est-ce qui dira, J'ay nettoyé mon cœur : je suis purifié de mes péchez<sup>4</sup>? Certes il n'y en a pas un qui ne soit chargé d'ordures infinies. Que les plus parfaits doncques descendent en leur conscience, et ameinent leurs œuvres à conte : quelle issue auront-ils ? se pourront-ils reposer, et avoir liesse de cœur, comme ayans fait avec

1) Ezéch. XX, 43, 44.  
3) Is. XLV, 25.

2) Jér. IX, 23, 24.

1) Rom. III, 25.  
3) 1 Pierre II, 9.

2) Ephés. II, 8.  
4) Prov. XX, 9.

Dieu? Ne seront-ils pas plutost deschirez d'horribles torments, sentans toute matière de damnation estre résidente en eux, s'ils sont estimez par leurs œuvres? Il faut certes que la conscience, si elle regarde Dieu, ait paix et concorde avec son jugement: ou bien qu'elle soit assiégée des terreurs d'enfer. Nous ne proufitous doncques rien en disputant de justice, sinon que nous establissons une telle justice, en la fermeté de laquelle l'âme estant fondée, puisse consister au jugement de Dieu. Quand nostre âme aura de quoy pour apparoistre devant Dieu sans estre estonnée, et attendre et recevoir sans doute et sans crainte son jugement, lors nous pouvons penser que nous avons trouvé une justice qui n'est point contrefaite. Ce n'est point doncques sans cause que l'Apostre presse et poursuýt tant fort ceste raison: des paroles duquel j'aime mieux user que des mienes: Si nous avons, dit-il, par la Loy la promesse de nostre héritage, la foy est anéantie, la promesse est abolie<sup>1</sup>. Il infère premièrement, que la foy est évacuée et anéantie, si la justice regarde les mérites de nos œuvres, ou si elle dépend de l'observation de la Loy. Car nul ne pourroit seulement acquiescer en icelle, veu que jamais ne se trouvera personne qui s'ose promettre d'avoir satisfait à la Loy: comme de fait nul n'y satisfait plenelement par ses œuvres. De laquelle chose asin que nous ne cherchions pas long les probations, un chacun se peut servir de tesmoin en son endroict, quand il se voudra regarder de droict oeil. Un chacun doncques seroit vexé de doute, puis après accablé de désespoir, en réputant en soy-mesme de combien gros fardeau de debtes il seroit grevé, et combien il seroit loing de la condition qui luy seroit proposée. Voylà dèsjà la foy opprimée et esteinte. Car vaguer, varier, estre agité haut et bas, douter, vaciller, estre tenu en suspens, finalement désespérer, n'est pas avoir fiance: mais c'est de confermer son cœur en une certitude constante et arrestée, et avoir un appuy solide où on se puisse reposer.

4 Il adjouste en second lieu, que la promesse seroit cassée et anéantie. Car si l'accomplissement d'icelle dépendoit de nostre mérite, quand serions-nous venus jusques à ce point de mériter la grâce de Dieu? mesmes ce second membre se peut déduire de l'autre. Car la promesse ne sera point accomplie, sinon en ceux qui l'auront receue en foy. Pourtant, si la foy est décheue, la promesse n'a plus de vertu. Pourtant nous obtenons l'héritage en foy, asin qu'il soit fondé sur la grâce de Dieu: et qu'ainsi la promesse soit establie. Car elle est trèsbien consermée, quand elle est appuyée sur la seule miséricorde de Dieu: d'autant que sa miséricorde et vérité sont conjointes ensemble d'un lien perpétuel: c'est-à-dire, tout ce que le Seigneur nous promet de sa bénignité, il nous le tient fidélement. Pourtant David, devant que requérir que le salut luy soit donné selon la Parole de Dieu, met premièrement la cause en la miséricorde d'iceluy: Que tes miséricordes, dit-il, viennent sur moy, et ton salut selon ta promesse<sup>2</sup>. C'est doncques yci qu'il nous faut arrester et profondément ficher toute nostre espérance: non pas destourner le regard à nos œuvres, pour en avoir quelque secours. Et de fait, saint Augustin conseille d'en faire ainsi, alin que cela ne semble nouveau à personne: Jésus-Christ, dit-il, régnera à jamais en ses serviteurs. Dieu l'a ainsi promis, Dieu l'a dit: et si cela ne suffit, Dieu l'a juré. Parquoy d'autant que la promesse qu'il en a faite est fermé, non point à cause de nos mérites, mais selon sa miséricorde, il nous faut confesser sans crainte ce dont nous ne pouvons douter<sup>3</sup>. Pareillement saintet Bernard, Les disciples, dit-il, demandèrent à Jésus, Qui sera sauvé? Il leur respondit que cela estoit impossible aux hommes, mais non pas à Dieu. Voyci doncques nostre fiance, voyci nostre consolation unique, voyci tout le fondement de nostre espérance<sup>4</sup>. Mais combien que nous soyons certains de son pouvoir: que dirons-nous de la volonté? Qui est-ce qui sait s'il sera digne de haine ou d'amour<sup>5</sup>? Qui est-ce

1) Rom. IV, 14.

2) Ps. CXIX, 76. 3) In Psalm. LXXXVIII, tract. priore.  
3) Serm. V, In dedicat. templi. 4) Eccles. IX, 1.

qui a cognu le vouloir du Seigneur, ou a esté son conseiller<sup>1</sup>? Il faut qu'en cest endroit la foy nous subvienne. Il faut que la vérité nous secoure, afin que ce qui est caché de nous au cœur du Père, nous soit révélé par l'Esprit : et que son Esprit en nous rendant tesmoignage, nous persuade que nous sommes enfans de Dieu : qu'il le nous persuade, di-je, en nous appelant, et en nous justifiant gratuitement par la foy, qui est comme le moyen entre la prédestination de Dieu et la gloire de la vie éternelle. Brief, il nous faut ainsi conclurre : L'Ecriture dénonce que les promesses de Dieu n'ont nulle vigueur et effect, qu'elles ne soient receues de certaine fiance de cœur : d'autre part, elle déclare que s'il y a doute ou incertitude au cœur, qu'elles sont rendues vaines. Puis après elle enseigne que nous ne pouvons autre chose que vaciller et trembler, si icelles promesses sont appuyées sur nos œuvres. Il faut donc que ou que toute justice nous soit ostée, ou que les œuvres ne viennent point en considération : mais plustost que la seule foy ait lieu, de laquelle la nature est de fermer les yeux, et dresser les aureilles : c'est-à-dire, d'estre fichée du tout en la seule promesse de Dieu, sans avoir esgard à aucune dignité ou mérite de l'homme. Ainsi est vérifiée ceste belle promesse de Zacharie : que quand l'iniquité de la terre aura esté effacée, un chacun appellera son voisin sous sa vigne et sous son figuier<sup>2</sup>. Auquel lieu le Prophète signifie, que les fidèles n'ont autre jouissance de paix, qu'après avoir obtenu rémission de leurs péchez. (Car il faut entendre la coustume ordinaire des Prophètes : c'est que quand ils traittent du règne de Christ, ils proposent les bénédictions terriennes de Dieu comme figures, pour nous représenter les biens spirituels.) De là vient aussi que Christ est nommé maintenant Roy de paix<sup>3</sup>, maintenant Nostre paix<sup>4</sup> : pource que c'est luy qui appaise tous les troubles de la conscience. Si on demande par quel moyen : il faut nécessairement venir au sacrifice, par lequel Dieu a esté appasé. Car jamais

l'homme ne cessera de trembler en soy-mesme, jusques à ce qu'il viene à se bien résoudre que Dieu nous est fait propice seulement par la satisfaction que Christ a faite en portant la pesanteur de son ire. Brief, il ne nous faut chercher paix ailleurs qu'aux espovantemens et frayeurs de Christ nostre Rédempteur.

5 Mais qu'est-ce que j'ameine un tesmoignage aucunement obscur, veu que saint Paul déclare si ouvertement par tout qu'il n'y demeure nulle joye paisible aux consciences, si ce point n'est résolu, que nous sommes justifiez par foy? Il explique quant et quant dont vient telle certitude : asçavoir quand l'amour de Dieu est espandue en nos cœurs par le saint Esprit<sup>1</sup> : comme s'il disoit que nos âmes ne peuvent autrement estre appasées, que nous ne soyons du tout persuadez que nous sommes agréables à Dieu. Et voylà pourquoy ailleurs il s'escrie en la personne de tous fidèles : Qui est-ce qui nous séparera de l'amour de Dieu qui est en Jésus-Christ<sup>2</sup>? Car jusques à ce que nous soyons arrivez à ce port, nous tremblerons à chacune bouffée de vent : mais ce pendant que Dieu se monstrera Pasteur envers nous, il y aura asseurance, voire en obscurité de mort<sup>3</sup>. Parquoy tous ceux qui babillent que nous sommes justifiez par foy d'autant qu'après estre régénérés nous vivons justement, n'ont jamais gousté la douceur de ceste grâce, pour se confirer que Dieu leur seroit propice. Dont il s'ensuyt qu'ils ne sçavent que c'est de bien et deuement prier, non plus que les Turcs et tous autres Payens. Car il n'y a vraye foy, tesmoin saint Paul, sinon celle qui nous suggère ce nom tant doux et amiable de Père pour invoquer Dieu franchement : et mesmes qui nous ouvre la bouche pour oser crier haut et clair, Abba, Père<sup>4</sup>. Ce qu'il explique ailleurs encors mieux, en disant que nous avons hardiesse et accès à Dieu en Jésus-Christ, avec fiance par la foy d'iceluy<sup>5</sup>. Cela ne peut venir du don de régénération, lequel comme il est imparfait pendant que nous vivons en la

1) 1 Cor. II, 16.

2) Is. IX, 5.

2) Zach. III, 10.

4) Ephés. II, 14.

4) Rom. V, 1, 5.

3) Ps. XXIII, 4.

5) Ephés. III, 12.

2) Rom. VIII, 35.

4) Rom. VIII, 15; Gal. IV, 6.

chair, aussi est enveloppé en beaucoup d'occasions de douter. Dont il est nécessaire de venir à ce remède, que les fidèles s'asseurent que le seul droit et tiltre qu'ils ont d'espérer que le royaume des cieux leur appartient, c'est qu'estans en-

tez au corps de Christ : ils sont gratuitement réputez justes. Car la foy n'apporte point de soy vertu pour nous justifier, ou nous acquérir grâce devant Dieu : mais reçoit de Christ ce qui nous défaut.

## CHAPITRE XIV.

*Quel est le commencement de la justification, et quels en sont les avantages continuels.*

1 Pour esclarcir encores plus la matière, examinons quelle peut estre la justice de l'homme pour tout le cours de sa vie. Or il nous faut ici mettre quatre degréz. Car ou l'homme estant destitué de la cognoscience de Dieu, est enveloppé en idolâtrie : ou ayant receu la Parole et les Sacremens, et ce pendant vivant dissolulement, renonce en ses œuvres le Seigneur, lequel il confesse de bouche, et par ainsi n'est Chrestien que de tiltre et profession : ou il est hypocrite, cachant sa perversité sous couverture de preud'homme : ou estant régénéré par l'Esprit de Dieu, s'adonne de cœur à suivre saincteté et innocence. Quant au premier genre, d'autant qu'il faut estimer telle manière de gens en leur naturel, depuis le coupet de la teste jusques à la plante des pieds, on n'y trouvera un seul grain de bien : si ce n'est que nous voulions arguer l'Ecriture de fausseté, quand elle donne ces tiltres à tous enfans d'Adam, asçavoir, qu'ils sont d'un cœur pervers et endurcy : que tout ce qu'ils peuvent forger de leur première jeunesse n'est que malice : que toutes leurs cogitations sont vaines : qu'ils n'ont point de crainte de Dieu devant leurs yeux : que nul d'eux n'a intelligence : que nul ne cherche Dieu : en somme, qu'ils sont chair : sous lequel vocable sont entendues toutes les œuvres que saint Paul récite, paillardise, ordure, impudicité, dissolution, idolâtrie, empoisonnemens, inimitiez, contentions, émulations, ires, noises, dissensions, sectes, envies, homicides, et tout ce qui se peut penser de vilenie et abomination<sup>1</sup>.

Voylà la belle dignité, en fiance de laquelle ils se doyvent enorgueillir. S'il y en a aucuns entré eux qui ayant quelque apparence d'honnêteté en leurs mœurs, dont ils puissent acquérir opinion de saincteté entre les hommes : puis que nous scavons que Dieu ne se soucie de la pompe extérieure, si nous voulons que telle honnêteté vaille quelque chose pour les justifier, il faut venir à la fontaine et source des œuvres : il faut, di-je, regarder de près de quelle affection procèdent telles œuvres. Or combien que la matière me face grande ouverture à parler, toustesfois pource que la chose se peut despescher en peu de paroles, je suyvray la briefveté tant qu'il me sera possible.

2 Pour le commencement, je ne nie pas que toutes les vertus qui apparoissent en la vie des infidèles et idolâtres, ne soient dons de Dieu. Et ne suis si eslongné de jugement humain, que je voulle dire qu'il n'y ait nulle différence entre la justice, modération et équité de Tite et de Trajan, qui ont esté bons Empereurs romains, et entre la rage, intemperance et cruauté de Caligula, Néron ou Domitian, qui ont régné comme bestes furieuses : entre les vilenes paillardises de Tibérius et la continence de Vespasian : et (afin de ne nous arrester en chacun vice ou vertu particulière) qu'il n'y ait à dire entre l'observation des loix et le contemnement. Car il y a telle diversité entre le bien et le mal, qu'elle apparoist mesme en ceste image morte. Car quel ordre resteroit au monde, si ces choses estoient confondues ensemble ? Pourtant le Seigneur non-seulement a imprimé au cœur d'un chacun ceste dis-

<sup>1</sup> Jér. XVII, 9; Gen. VIII, 21; Ps. XCIV, 11; XIV, 2; Gen. VI, 3; Gal. V, 19.

tinction entre les œuvres honnêtes et vilaines, mais aussi l'a confirmée souvent par sa providence. Car nous voyons comment il donne plusieurs bénédictions de la vie présente à ceux qui s'estudient à vertu entre les hommes. Non pas que ceste ombre et image de vertu mérite le moindre de ses bénéfices : mais il luy plaist de montrer ainsi combien il aime la vraye vertu, en ce qu'il ne laisse point sans quelque rémunération temporelle, celle qui n'est qu'extérieure et simulée. Dont il s'ensuyl, ce que nous avons n'aguères confessé, ces vertus telles quelles, ou plutost ces simulachres de vertus, estre dons procédans de luy : veu qu'il n'y a rien de louable qui n'en procède.

3 Néantmoins ce qu'escrit sainte Augustin ne laisse pas d'estre vray : c'est que tous ceux qui sont estranges de la religion d'un seul Dieu, combien qu'on les ait en admiration pour l'estime qu'on a de leur preud'homme, non-seulement ne sont dignes de nulle rémunération, mais plutost sont dignes de punition, en ce qu'ils contaminent les dons de Dieu par la pollution de leur cœur<sup>1</sup>. Car combien qu'ils soyent instrumens de Dieu pour conserver et entretenir la compagnie des hommes en justice, continence, amitié, prudence, tempérance et force, toutesfois ils exécutent ces bonnes œuvres de Dieu trèsmal. Car ils sont retenus de mal faire, non point de pure affection d'honnêteté ou de justice, mais par ambition ou amour d'eux-mesmes, ou quelque autre considération oblique et perverse. Puis doncques que leurs œuvres sont corrompues de l'impureté du cœur, comme de leur première origine, elles ne méritent non plus d'estre mises entre les vertus que font les vices, qui pour quelque similitude et affinité qu'ils ont avec les vertus, déçoivent les hommes. Et pour le faire court, puis que nous savons que ceste est la fin unique et perpétuelle de justice et droiture, que Dieu soit honoré : tout ce qui tend ailleurs, à bon droit perd le nom de droiture. Puis doncques que telle manière de gens ne regardent point le but que la sagesse

de Dieu a ordonné, combien que ce qu'ils font semble bon en l'action externe, toutesfois pour la mauvaise fin est péché. Il conclud doncques que tous ceux qui ont esté prisez entre les Payens ont toujours péché en l'apparence qu'ils ont eue de vertu, d'autant qu'estans desnuës de la clarté de foy, ils n'ont pas rapporté leurs œuvres, qu'on a tenues pour vertueuses, à la fin qu'ils devoient.

4 D'avantage, si ce que dit sainte Jehan est vray, c'est qu'il n'y a point de vie hors le Fils de Dieu<sup>2</sup> : tous ceux qui n'ont point de part en Christ, quels qu'ils soient, et quoy qu'ils facent ou s'efforcent de faire tout le cours de leur vie, ne tend qu'à ruine et confusion, et jugement de mort éternelle. Selon ceste raison sainte Augustin dit en quelque passage, Nostre religion ne discerne point les justes des iniques par la regle des œuvres, mais de la foy, sans laquelle les œuvres qui semblent bonnes, sont converties en péchez<sup>3</sup>. Parquoy luy-mesme parle très-proprement, quand il accompagne la vie de telles gens à une course esgarée. Car d'autant qu'un homme court plus hastivement hors du chemin, d'autant plus se recule-il hors de son but, et à ceste cause est plus misérable. Il conclud doncques qu'il vaut mieux clocher en la voye, que courir légèrement hors de la voye. Finalement, il est certain que ce sont mauvais arbres, veu qu'il n'y a nulle sanctification sinon en la communion de Christ. Ils peuvent doncques produire de beaux fruits, et mesmes de douce saveur : mais ils n'en peuvent nullement produire de bons. De cela nous voyons clairement, que tout ce que pense, médite, entreprend et fait l'homme devant qu'estre réconcilié à Dieu, est maudit, et non-seulement n'a aucune valeur à le justifier, mais plutost mérite certaine damnation. Et comment disputons-nous comme d'une chose douteuse, puisque déjà il a esté décidé par le tesmoignage de l'Apostre, qu'il est impossible de plaire à Dieu sans foy<sup>3</sup> ?

5 Mais la chose sera encores plus li-

1) *Contra Julian.*, lib. IV.

2) *Ad Bonif.*, lib. II, cap. V; *Praefat. in Psalm. XXXI.*

3) *Heb. XI, 6.*

quidée, si nous mettons la grâce de Dieu d'une part, et la condition naturelle de l'homme de l'autre. L'Ecriture dénonce par tout haut et clair, que Dieu ne trouve rien en l'homme dont il soit incité à luy bien faire : mais qu'il le prévient de sa bénignité gratuite. Car qu'est-ce que pourroit avoir un mort, pour estre ressuscité en vie? Or quand Dieu illumine l'homme, et luy donne à cognoistre sa vérité, il est dit qu'il le suscite des morts, et le fait nouvelle créature<sup>1</sup>. Car nous voyons que souvent la bénignité de Dieu nous est recommandée par ce tiltre, et principalement de l'Apostre. Dieu, dit-il, qui est riche en miséricorde, pour sa grande charité dont il nous a aimez, du temps que nous estions morts en péché, nous a vivifiez en Christ<sup>2</sup>, etc. En un autre lieu, traittant sous la figure d'Abraham la vocation générale des fidèles : C'est Dieu, dit-il, qui vivifie les morts, et appelle les choses qui ne sont point, comme si elles estoient<sup>3</sup>. Si nous ne sommes rien, que pouvons-nous? Pourtant Dieu rabat fort et ferme toute nostre présomption en l'histoire de Job : Qui m'a prévenu, et je le rémunéreray? Toutes choses sont mienes<sup>4</sup>. Laquelle sentence saint Paul expliquant, la tire à ce que nous ne pensions apporter quelque chose à Dieu<sup>5</sup>, sinon pure confusion et opprobre de nostre indigence. Pourtant au lieu préallégué, pour monstrarer que nous sommes venus en espérance de salut par la seule grâce de Dieu, et non par nos œuvres, il remonstre que nous sommes ses créatures, estans régénérés en Jésus-Christ à bonnes œuvres, lesquelles Dieu a préparées afin que cheminions en icelles<sup>6</sup>. Comme s'il disoit, Qui sera-ce de nous qui se vantera d'avoir prévenu Dieu par sa justice, veu que nostre première faculté à bien faire procède de sa régénération? Car selon que nous sommes de nature, on tireroit plustost de l'huile d'une pierre que de nous une seule bonne œuvre. C'est merveille si l'homme estant condamné d'une telle ignominie, s'ose

encores attribuer quelque chose de reste. Confessons doncques avec ce noble instrument de Dieu saint Paul, que nous sommes appelez d'une vocation saincte : non pas selon nos œuvres, mais selon son élection et grâce<sup>1</sup>. Item, que la bénignité et dilection de Dieu nostre Sauveur est apparue en ce qu'il nous a sauvez : non pas pour les œuvres de justice que nous ayons faites, mais selon sa miséricorde, afin qu'estans justifiez par sa grâce nous fussions héritiers de la vie éternelle<sup>2</sup>. Par ceste confession nous despouillons l'homme de toute justice jusques à la dernière goutte, pour tout le temps qu'il n'est point régénéré en espérance de vie éternelle par la miséricorde de Dieu : veu que si les œuvres valent quelque chose à nous justifier, il serait faussement dit que nous sommes justifiez par grâce. Certes l'Apostre n'estoit pas si oublieux, qu'en affermant la justification estre gratuite, il ne se souveinst bien de ce qu'il argue en un autre lieu, c'est que la grâce n'est plus grâce, si les œuvres ont quelque valeur<sup>3</sup>. Et qu'est-ce que veut dire autre chose le Seigneur Jésus, disant qu'il est venu pour appeler les pécheurs, et non pas les justes<sup>4</sup>? Si les pécheurs tant seulement sont introduits à salut, qu'est-ce que nous y cherchons entrée par nos justices contrefaites?

6 Ceste pensée me revient souventes-fois en l'entendement, qu'il y a danger que je ne face injure à la miséricorde de Dieu, de mettre si grande peine à la défendre, comme si elle estoit douteuse ou obscure. Mais pource que nostre magnitudo est telle, que jamais elle ne concède à Dieu ce qui est sien, sinon qu'elle soit contrainte par nécessité, il me faut yci arrêter un petit plus longuement que je ne voudroye. Toutesfois pource que l'Ecriture est assez facile en cest endroit, je combattray des paroles d'icelle plustost que des mienes. Isaïe après avoir escrit la ruine universelle du genre humain, expose trèsbien après l'ordre de la restitution : Le Seigneur a regardé, dit-il, et luy a semblé avis mauvais : et a veu qu'il n'y

1) Jean V, 25, et en autres passages.

2) Ephes. II, 4.

4) Job XLI, 2.

6) Ephes. II, 10.

3) Rom. IV, 17.

5) Rom. XI, 33.

1) 2 Tim. I, 9.

3) Rom. XI, 6.

2) Titre III, 4, 5, 7.

4) Matth. IX, 13.

avoit pas un homme, et s'est esmerveillé qu'il n'y avoit pas un seul qui intercédaist. Pourtant il a mis le salut en son bras, et s'est consermé en sa justice<sup>1</sup>. Où sont nos justices, si ce que dit le Prophète est vray : c'est qu'il n'y en a pas un seul qui aide à Dieu à recouvrer salut ? En telle manière l'autre Prophète introduit le Seigneur parlant de réconcilier le pécheur à soy, Je t'espouseray, dit-il, à perpétuité en justice, jugement, grâce et miséricorde. Je diray à celuy qui n'avoit point obtenu miséricorde, qu'il l'aura obtenue<sup>2</sup>. Si une telle alliance, qui est la première conjonction de Dieu avec nous, est appuyée sur la miséricorde de Dieu, il ne nous reste autre fondement de nostre justice. Et de fait, je voudroye sçavoir de ceux qui veulent faire à croire que l'homme vient au-devant de Dieu avec quelques mérites, s'il y a quelque justice qui ne soit point plaisante à Dieu. Si c'est une rage de penser cela, qu'est-ce qui procédera des ennemis de Dieu qui luy soit plaisant, veu qu'il les a entièrement en abomination avec toutes leurs œuvres ? La vérité tesmoigne que nous sommes tous ennemis mortels de Dieu, et qu'il y a guerre ouverte entre luy et nous, jusques à ce qu'estans justifiez nous rentrions en sa grâce<sup>3</sup>. Si le commencement de la dilection de Dieu envers nous est nostre justification, quelles justices des œuvres pourront précéder ? Parquoy saint Jehan pour nous retirer de ceste pernicieuse arrogance, nous admoneste diligemment comme nous ne l'avons pas aimé les premiers<sup>4</sup>. Ce que le Seigneur avoit long temps au paravant enseigné par son Prophète, disant qu'il nous aimeroit d'une dilection volontaire, pource que sa fureur sera destournée<sup>5</sup>. S'il est enclin de son bon vouloir à nous aimer, il n'est pas certes esmeu par les œuvres. Le rude vulgaire n'entend autre chose par cela, sinon que nul n'avoit mérité que Christ feist nostre rédemption : mais que pour venir en possession d'icelle, nous sommes aidez de nos œuvres. Mais au contraire, comment que nous soyons

rachetez de Christ, si est-ce toutesfois que nous demeurons toujours enfans de ténèbres, ennemis de Dieu, et héritiers de son ire, jusques à ce que par la vocation gratuite du Père nous sommes incorporez en la communion de Christ. Car saint Paul ne dit pas que nous soyons purgez et lavez de nos ordures, sinon quand le saint Esprit fait ceste purgation en nous<sup>6</sup>. Ce que voulant dire saint Pierre, enseigne que la sanctification du saint Esprit nous proufite en obéissance et arrousement du sang de Christ<sup>7</sup>. Si pour estre purifiez nous sommes arrousez du sang de Christ par l'Esprit, ne pensons point estre autres devant cest arrousement qu'est un pécheur sans Christ. Que cela doncques nous demeure certain, asçavoir que le commencement de nostre salut est comme une résurrection de mort à vie. Car quand il nous a esté donné pour l'amour de Christ de croire en luy, lors nous commençons d'entrer de mort à vie.

7 Sous ce rang sont compris le second et troisième genre des hommes, que nous avons mis en la division précédente. Car la souilleure de conscience, qui est tant aux uns comme aux autres, est un signe qu'ils ne sont point encores régénérés de l'Esprit de Dieu. D'avantage, ce qu'ils ne sont point régénérés, est signe qu'ils n'ont nulle foy ; dont il appert qu'ils ne sont encores réconciliez à Dieu, ne justifiez en son jugement, veu qu'on ne parvient à tels biens sinon par foy. Qu'est-ce que feroyent les pécheurs aliénez de Dieu, qui ne fust exécitable à son jugement ? Il est bien vray que tous infidèles, et principalement les hypocrites, sont enflez de ceste folle confiance : c'est combien qu'ils cognissent leur cœur estre plein d'ordure et de toute vilenie, toutesfois s'ils font quelques bonnes œuvres en apparence, ils les estiment dignes de n'estre point mesprisées de Dieu. De là vient cest erreur mortel, que ceux qui sont convaincus d'avoir le cœur meschant et inique, ne peuvent estre menez à ceste raison, de se confesser estre vuides de justice : mais en se reconnoissant injustes, pource

1) Is. LIX, 18, 16.

2) Osée II, 19, 23.

3) Rom. V, 6 ; Col. I, 21.

4) 1 Jean IV, 10.

5) Osée XIV, 4.

1) 1 Cor. VI, 11.

2) 1 Pierre I, 2.

qu'ils ne le peuvent nier, s'attribuent néanmoins quelque justice. Ceste vanité est trèsbien réfutée de Dieu par le prophète Haggée : Interrogue, dit-il, les Prestres : Si un homme porte au pan de sa robe de la chair sanctifiée, ou attouche du pain sanctifié, sera-il pourtant sanctifié ? Les Prestres répondent que non. Haggée les interroge puis après, Si un homme pollu en son âme, touche quelqu'une de ces choses, s'il ne la polluera pas. Les Prestres répondent que ouy. Lors il est commandée à Haggée de leur dire, Tel est ce peuple devant ma face, et telles sont les œuvres de leurs mains : et tout ce qu'ils m'offriront sera contaminé<sup>1</sup>. Pleust à Dieu que ceste sentence fust bien reçue de nous, ou bien imprimée en nostre mémoire. Car il n'y en a nul, quelque meschant qu'il soit en toute sa vie, qui se puisse persuader ce que le Seigneur dénonce ici clairement. Si le plus meschant du monde s'est acquitté de son devoir en quelque point, il ne doute pas que cela ne luy soit alloé pour justice. Au contraire, le Seigneur proteste que par cela on n'acquiert nulle sanctification, que le cœur ne soit premièrement bien purgé. Et non content de cela, tesmoigne que toutes œuvres procédantes des pécheurs, sont souillées par l'impureté de leur cœur : Gardons-nous doncques d'imposer le nom de justice aux œuvres qui sont condamnées de pollution par la bouche de Dieu. Et par combien belle similitude démontre-il cela ? Car on pouvoit objecter, que ce que Dieu a commandé est inviolablement saint ; mais au contraire, il démontre que ce n'est pas de merveilles si les œuvres que Dieu a sanctifiées en sa Loy, sont souillées par l'ordure des meschans : veu que par une main immonde est profané ce qui avoit été consacré.

Il poursuit aussi en Isaïe trèsbien ceste matière : Ne m'offrez point, dit-il, sacrifices en vain : vostre encens m'est abomination : mon cœur hait toutes vos festes et solennitez : je suis fasché à merveilles de les endurer. Quand vous eslèverez vos mains, je destourneray mes yeux

de vous : quand vous multiplieriez vos oraisons, je ne les exauceray point : car vos mains sont plenes de sang. Lavez-vous et soyez purs, ostez vos mauvaises pensées<sup>2</sup>. Qu'est-ce que veut dire cela, que le Seigneur rejette et abomine si fort l'observation de sa Loy. Mais il ne rejette rien qui soit de la pure et vraye observation de la Loy : dont le commencement est : (comme il enseigne par tout) une crainte cordiale de son nom. Icelle ostée, toutes les choses qu'on luy présente non-seulement sont fatras, mais ordures puantes et abominables. Voisen maintenant les hypocrites, et s'efforcent de s'approver à Dieu par leurs bonnes œuvres, ayans ce pendant le cœur enveloppé en cogitations perverses. Certes en ceste manière ils l'irriteront de plus en plus. Car les hosties des iniques luy sont exécrables, et la seule oraison des justes luy est plaisante<sup>3</sup>. Nous concluons doncques, que cela doit estre résolu entre ceux qui sont moyennement exercitez en l'Ecriture : c'est que toutes œuvres qui procèdent des hommes que Dieu n'a point sanctifiés par son Esprit, quelque belle monstre qu'elles aient, sont si loing d'estre réputées pour justice devant Dieu, qu'elles sont estimées péchez. Pourtant ceux qui ont enseigné que les œuvres n'acquieraient point grâce et faveur à la personne, mais au contraire, que les œuvres sont lors agréables à Dieu, quand la personne a esté acceptée de luy en sa miséricorde, ont trèsbien et véritablement parlé<sup>4</sup>. Et nous faut diligemment observer cest ordre, auquel l'Ecriture nous conduit quasi par la main. Moïse écrit que Dieu a regardé à Abel et à ses œuvres<sup>5</sup>. Voyons-nous pas qu'il démontre Dieu estre propice aux hommes, devant qu'il regarde à leurs œuvres ? Il faut doncques que la purification du cœur précédé, à ce que les œuvres provenantes de nous soient amiablement receues de Dieu : parce que toujours ceste sentence de Jérémie demeure en sa vigne, que les yeux de Dieu regardent à l'intégrité<sup>6</sup>. Or

1) Is. I, 13-16 ; LVIII, 5.

2) Prov. XV, 8.  
3) August., lib. *De Pecc. et Greg.*, cuius verba referruntur, III, quæst. VII, cap. Gravibus.

4) Gen. IV, 4.

5) Jér. V, 3.

le saint Esprit a une fois prononcé par la bouche de saint Pierre, que par la seule foy nos coeurs sont purifiez<sup>1</sup>. Il s'ensuyt doncques que le premier fondement est en la vraye et vive foy.

9 Regardons maintenant que c'est qu'ont de justice ceux que nous avons mis au quatrième rang. Nous confessons bien, quand Dieu nous réconcilie à soy par le moyen de la justice de Jésus-Christ et nous ayant fait rémission gratuite de nos péchez nous répute pour justes, qu'avec ceste miséricorde est conjoint un autre bénéfice, c'est que par son saint Esprit il habite en nous, par la vertu duquel les concupisances de nostre chair sont de jour en jour plus mortifiées : et ainsi sommes sanctisiez, c'est-à-dire consacré à Dieu en vraye pureté de vie, en tant que nos coeurs sont formez en l'obéissance de la Loy, à ce que nostre principale volonté soit de servir à sa volonté, et avancer sa gloire en toutes sortes. Néantmoins, ce pendant mesmes que par la conduite du saint Esprit nous cheminons en la voye du Seigneur, afin de ne nous oublier, il y demeure des reliques d'imperfection en nous, lesquelles nous donnent occasion de nous humilier. Il n'y a nul juste, dit l'Ecriture, qui face bien, et ne pèche point<sup>2</sup>. Quelle justice doncques auront les fidèles de leurs œuvres? Je di premièrement, que la meilleure œuvre qu'ils puissent mettre en avant, est tousjours souillée et corrompue de quelque pollution de la chair, comme un vin est corrompu quand il est meslé avec de la lie. Que le serviteur de Dieu, di-je, eslise la meilleure œuvre qu'il pensera avoir faite en toute sa vie : quand il aura bien espluché toutes les parties d'icelle, il trouvera sans doute qu'elle sentira en quelque endroit la pourriture de sa chair : veu qu'il n'y a jamais en nous une telle disposition à bien faire, qu'elle devroit estre : mais qu'il y a grande foiblesse pour nous retarder. Or combien que nous voyons les macules dont sont entachées les œuvres des saints, n'estre point obscures ne cachées, toutesfois encores que nous

possons le cas que ce soyent seulement petites taches et menues : asçavoîr si elles n'offenseront en rien les yeux du Seigneur, devant lequel les estoilles mesmes ne sont pas pures. Nous savons qu'il ne sort pas une seule œuvre des fidèles qui ne mérite juste loyer d'opprobre, si on l'estime de soy.

40 D'avantage, s'il se pouvoit faire que nous feissions quelques œuvres pures et parfaites, toutesfois un seul péché suffit pour effacer et esteindre toute la mémoire de nostre justice précédente, comme dit le Prophète<sup>1</sup> : auquel aussi accorde saint Jacques, disant que celuy qui a offendé en un point, est rendu coupable de tous<sup>2</sup>. Or comme ainsi soit que ceste vie mortelle ne soit jamais pure ou vuide de péché, tout ce que nous aurions acquis de justice seroit corrompu, opprassé et perdu à chacune heure par les péchez qui s'ensuyvroyent; ainsi ne viendroit point en conte devant Dieu, pour nous estre imputé à justice. Finalement, quand il est question de la justice des œuvres, il ne faut point regarder un seul fait, mais la Loy mesme. Et pourtant si nous cherchons justice en la Loy, ce sera en vain que nous produirons une œuvre ou deux : mais il est requis d'apporter une obéissance perpétuelle : Ce n'est pas doncques pour une fois que le Seigneur nous impute à justice la rémission gratuite de nos péchez, comme aucuns follement pensent, afin qu'ayans impété une fois pardon de nostre mauvaise vie, nous cherchions après justice en la Loy : veu qu'en ce faisant il ne feroit que se mocquer de nous, en nous abusant d'une vaine espérance. Car comme ainsi soit que nous ne puissions avoir aucune perfection ce pendant que nous sommes en ce corps mortel : d'autre part que la Loy dénonce jugement et mort à tous ceux qui n'auront accompli d'œuvres parfaite justice, elle auroit tousjours de quoy nous accuser et convaincre, sinon que la miséricorde de Dieu veinst au-devant pour nous absoudre de rémission de péché assiduelle. Pourtant ce que nous avons dit au com-

1) Act. XV, 9.

2) 1 Rois VIII, 46.

1) Ezéch. XXVIII, 24.

2) Jacq. II, 10.

mencement, demeure tousjours ferme : c'est que si nous sommes estimatez selon nostre dignité, quelque chose que nous taschions de faire, nous serons tousjours dignes de mort avec nos efforts et entreprisnes.

41 Il nous faut fermement arrester à ces deux points : le premier est, qu'il ne s'est jamais trouvé œuvre d'homme fidèle qui ne fust damnable, si elle eust été examinée selon la rigueur du jugement de Dieu. Le second est, que quand il s'en trouveroit une telle (ce qui est impossible à l'homme) néanmoins qu'estant pollue et souillée par les péchez qui seroient en la personne, elle perdroit toute grâce et estime. C'est ci le principal point de la dispute que nous avons avec les Papistes, et quasi le nœud de la matière. Car touchant du commencement de la justification, il n'y a nul débat entre nous et les docteurs scholastiques, qui ont quelque sens et raison. Il est bien vray que le povre monde a esté séduit jusques-là, de penser que l'homme se préparast de soy-mesme pour estre justifié de Dieu : et que ce blasphème a régné communément tant en prédications qu'aux escholes : comme encores aujourd'huy il est soutenu de ceux qui veulent maintenir toutes les abominations de la Papauté. Mais ceux qui ont eu quelque raison, ont tousjours accordé avec nous en ce point, ainsi que j'ay dit : asçavoir que le pécheur, estant délivré de damnation par la bonté gratuite de Dieu, est justifié d'autant qu'il obtient pardon de ses fautes. Mais voyci en quoy ils diffèrent d'avec nous : c'est que premièrement sous le mot de Justification ils comprennent le renouvellement de vie, ou la régénération, par laquelle Dieu nous réforme en l'obéissance de sa Loy. Secondelement que quand l'homme est une fois régénéré, ils pensent qu'il soit agréable à Dieu, et tenu pour juste par le moyen de ses bonnes œuvres. Or le Seigneur au contraire prononce, qu'il a imputé à son serviteur Abraham la foy à justice<sup>1</sup> : non pas seulement pour le temps qu'il servoit aux idoles, mais long temps après qu'il

avoit commencé à vivre saintement. Abraham doncques avoit desjà long temps adoré Dieu en pureté de cœur, et avoit suivi long temps les commandemens d'iceluy selon qu'un homme mortel peut faire : si est-ce toutesfois qu'il a sa justice par la foy. De quoy nous concluons selon saint Paul, que ce n'est pas selon les œuvres. Semblablement quand il est dit au Prophète, que le juste vivra de foy<sup>2</sup> : il n'est point question des infidèles, lesquels Dieu justifie en les convertissant à la foy : mais ceste doctrine s'addresse aux fidèles, et leur est dit qu'ils vivront par foy. Sanct Paul en donne encores une plus claire déclaration, quand pour approuver la justice gratuite, il ameine ce passage de David, Biènheureux sont ceux ausquels les péchez sont remis<sup>3</sup>. Or il est certain que David ne parle point des infidèles, mais de soy-mesme et de ses semblables : d'autant qu'il parle du sentiment qu'il en avoit après avoir long temps servi à Dieu : Parquoy il ne faut pas que nous ayons pour un coup seulement ceste bénédiction : mais qu'elle nous dure pour toute nostre vie. Finalement, l'ambassade de réconciliation dont parle saint Paul<sup>4</sup>, laquelle nous testifie que nous avons nostre justice en la miséricorde de Dieu, ne nous est point donnée pour un jour : mais est perpétuelle en l'Eglise chrestienne. Pourtant les fidèles n'ont autre justice jusques à la mort, que par le moyen qui est là descrit. Car Christ demeure à jamais Médiateur pour nous réconcilier avec le Père : et l'efficace de sa mort est perpétuelle, asçavoir l'ablution, satisfaction et l'obéissance parfaite qu'il a rendue, par laquelle toutes nos iniquitez sont cachées. Et saint Paul aux Ephésiens ne dit pas que nous ayons le commencement de nostre salut par grâce, mais que nous sommes sauvez par icelle<sup>5</sup> : non point par les œuvres, afin que nul ne se glorifie.

42 Les subterfuges que cherchent ici les Sorbonistes pour évader, ne les despeschent point. Ils disent que ce que les bonnes œuvres ont quelque valeur à jus-

1) Rom. IV, 13.

1) Habac. II, 4.

3) 2 Cor. V, 19.

2) Rom. IV, 7 ; Ps. XXXII, 1.

4) Ephés. II, 8.

tier l'homme, cela ne vient pas de leur dignité propre, laquelle ils appellent In-trinsèque : mais de la grâce de Dieu qui les accepte. Secondelement, pource qu'ils sont contraints de confesser que la justice des œuvres est toujours yci imparfaite, ils accordent bien que ce pendant que nous sommes en ce monde, nous avons toujours mestier que Dieu nous pardonne nos péchez, pour suppléer le défaut de nos œuvres : mais que ce pardon se fait, entant que les fautes qui se commettent sont compensées par œuvres de superérogation. Je respon, que la grâce qu'ils appellent Acceptante, n'est autre chose que la bonté gratuite du Père céleste, dont il nous embrasse et reçoit en Jésus-Christ : c'est quand il nous vest de l'innocence d'iceluy, et nous la met en conte : à ce que par le bénéfice d'icelle il nous tienne pour saintcs, purs et innocens. Car il faut que la justice de Christ se présente pour nous, et soit comme consignée au jugement de Dieu : pource qu'icelle seule, comme elle est parfaite, aussi peut soustenir son regard. Nous estans garnis d'icelle, obtenons rémission assidue de nos péchez en foy. Par la pureté d'icelle nos macules et les ordures de nos imperfections estans cachées, ne nous sont imputées, mais sont comme ensevelies, afin de n'apparoistre point devant le jugement de Dieu : jusques à ce que l'heure viene, qu'après la mort de nostre vieil homme, la bonté de Dieu nous retire avec Jésus-Christ, qui est le nouvel Adam, en un repos bienheureux : où nous attendions le jour de la résurrection, auquel nous serons transférés en la gloire céleste, ayans receu nos corps incorruptibles.

43 Si ces choses sont vrayes, il n'y a nulles œuvres qui nous puissent d'ellesmesmes rendre agréables à Dieu ; mesmes elles ne luy sont pas plaisantes, sinon entant que l'homme estant couvert de la justice de Christ, luy plaist, et obtient la rémission de ses vices. Car Dieu n'a point promis le loyer de vie à quelques certaines œuvres, mais prononce simplement que celuy qui fera le contenu de la Loy, vivra<sup>1</sup> : mettant à l'opposé la

malédiction notable contre tous ceux qui auront défailli en un seul point<sup>2</sup>. En quoy l'erreur commun touchant la justice partielle est assez réfuté, puis que Dieu n'admet nulle justice sinon l'observation entière de sa Loy. Ce qu'ils ont accoustumé de jaser, de récompenser Dieu par œuvres de superérogation, n'est guères plus ferme. Car quoy ? ne reviennent-ils pas toujours là dont ils sont ja exclus : c'est que quiconque garde en partie la Loy, est d'autant juste par ses œuvres ? En ce faisant ils prenent une chose pour résolue, que nul de sain jugement ne leur concéderoit. Le Seigneur tesmoigne si souvent, qu'il ne reconnoist autre justice, sinon en parfaite obéissance de sa Loy. Quelle audace est-ce, quand nous sommes dessuez d'icelle, aïn qu'il ne semble avis que nous soyons despouillez de toute gloire, c'est-à-dire que nous ayons plenement cédé à Dieu, de produire je ne sçay quelles pièces et morceaux d'un peu de bonnes œuvres, et ainsi vouloir racheter ce qui nous défaut par satisfactions ? Les satisfactions ont esté ci-dessus puissamment abatues, tellement qu'elles ne nous devroyent entrer en l'entendement, et ne fust-ce que par songe. Seulement je di que ceux qui babilent ainsi inconsidérément, ne réputent point combien c'est une chose exécrable à Dieu que péché : car lors certes ils entendroyent que toute la justice des hommes assemblée en un monceau, ne suffiroit pas à la récompense d'un seul péché. Nous voyons l'homme avoir esté pour un seul péché tellement rejeté de Dieu, qu'il a perdu tout moyen de recouvrer salut<sup>3</sup>. La faculté doncques de satisfaire nous est ostée : de laquelle ceux qui se flattent, jamais ne satisferont à Dieu, auquel il n'y a rien agréable de ce qui procède de ses ennemis. Or tous ceux ausquels il veut imputer les péchez luy sont ennemis. Il faut doncques que tous péchez soyent couvers et remis devant qu'il regarde à une seule œuvre de nous. Dont il s'ensuyt que la rémission des péchez est gratuite : laquelle est meschamment blasphémée de ceux qui mettent en avant aucunes

<sup>1)</sup> Lév. XVIII, 8.

<sup>2)</sup> Deut. XXVII, 26.

<sup>3)</sup> Gen. III, 17.

satisfactions. Pourtant nous à l'exemple de l'Apostre, oublians les choses passées, et tendans à ce qui est devant nous, poursuyvons nostre course, pour parvenir au loyer de la vocation supernelle<sup>1</sup>.

14 De prétendre quelques œuvres de superérogation, comme conviendra il avec ce qui est dit, que quand nous aurons fait tout ce qui nous est commandé nous disions que nous sommes serviteurs inutiles, et que nous n'avons fait que ce que nous devions faire<sup>2</sup>? Dire devant Dieu, n'est pas feindre ou mentir : mais arrêter en soy-mesme ce qu'on a pour certain. Le Seigneur doncques nous commande de juger à la vérité, et reconnoître de cœur que nous ne luy faisons nuls services gratuits : mais seulement luy rendons ceux dont nous luy sommes redevables: Et ce à bon droit : car nous luy sommes serfs, et astreints de nostre condition à tant de services, qu'il nous est impossible de nous en acquitter, voire quand toutes nos pensées et tous nos membres ne s'appliqueroient à autre chose. Pourtant quand il dit, Après que vous aurez fait tout ce qui vous aura esté commandé : c'est autant comme s'il disoit, Posez le cas que toutes les justices du monde fussent en un homme seul, et encores d'avantage. Nous doncques, entre lesquels il n'y en a nul qui ne soit bien loing de ce but, comment nous oserions - nous glorifier d'avoir adjousté quelque comble à la juste mesure? Et ne faut point que quelqu'un allègue qu'il n'y a nul inconveniēt, que celuy qui ne fait pas son devoir en quelque partie, face plus qu'il n'est requis de nécessité. Car il nous faut avoir ceste reigle, qu'il ne nous peut rien venir en l'entendement, qui face ou à l'honneur de Dieu, ou à la dilection de nostre prochain, qui ne soit compris sous la Loy de Dieu. Or si c'est partie de la Loy : il ne nous faut vanter de libéralité volontaire, où nous sommes astreints par nécessité.

15 C'est mal à propos qu'ils allèguent la sentence de saint Paul pour prouver cela , quand il se glorifie qu'entre les Co-

rinthiens il a cédé de son droit, duquel il pouvoit user s'il eust voulu : et qu'il ne leur a point seulement rendu ce qu'il leur devoit de son office, mais qu'il s'est employé outre son devoir, en leur preschant gratuitement l'Evangile<sup>1</sup>. Il faloit considérer la raison qui est là notée : c'est qu'il a fait cela afin qu'il ne fust point en scandale aux infirmes. Car les séducteurs qui troubloyent ceste Eglise-là, s'insinuoient par ceste couverture de ne rien prendre pour leur peine, afin d'acquérir faveur à leur perverse doctrine, et mettre l'Evangile en haine : tellelement qu'il estoit nécessaire à saint Paul ou de mettre en danger la doctrine de Christ, ou d'obvier à telles cautelles. Si c'est chose indifférente à l'homme chrestien , d'encourir scandale quand il s'en peut abstenir, je confesse que l'Apostre a donné quelque chose à Dieu plus qu'il ne luy devoit ; mais si cela estoit requis à un prudent dispensateur de l'Evangile : je di qu'il a fait ce qu'il devoit. Finalement, quand ceste raison n'apparoistroit point, néanmoins ce que dit Chrysostome est toujours vray : que tout ce qui vient de nous, est d'une telle condition que ce que possède un homme serf : c'est que par le droit de servitude il appartient à son maistre. Ce que Christ n'a point dissimulé en la parabole. Car il interroge quel gré nous scaurons à nostre serviteur, après qu'ayant travaillé tout au long du jour, il retourne au soir en la maison<sup>2</sup>. Or il se peut faire qu'il aura pris plus de peine que nous ne luy en eussions osé imposer; quand ainsi sera, encores n'a-il fait sinon ce qu'il nous devoit du droit de servitude, veu qu'il est nostre, avec tout ce qu'il peut faire. Je ne di point quelles sont les superérogations, dont ils se veulent priser devant Dieu : toutesfois ce ne sont que fatras, lesquels il n'a point commandez , et ne les approuve point : et quand ce viendra à rendre conte, ne les alloera nullement. En ce sens nous concéderons bien que ce sont œuvres de superérogation , ainsi qu'en parle le Prophète , disant : Qui a requis ces choses de vos

1) Phil. III, 14.

2) Luc XVII, 10.

1) 1 Cor. IX, 1, 12.

2) Luc XVIII, 7.

mans<sup>1</sup>? Mais il faut que ces Pharisiens se souviennent de ce qui en est dit en un autre lieu : Pourquoy délivrez-vous votre argent, et n'en achetez point de pain ? pourquoi prenez-vous peine en choses qui ne vous peuvent rassasier<sup>2</sup>? Messieurs nos maîtres peuvent bien sans grande difficulté disputer de ces matières, estans en leurs escholes assis mollement sur des coussins : mais quand le souverain Juge apparoistra du ciel en son Throne judicial, tout ce qu'ils auront déterminé ne proufitera guères : ains s'esvanouira comme fumée. Or c'estoit ce qu'il faloit ici chercher : quelle fiance nous pourrons apporter, pour nous défendre en cest horrible juge-ment, et non pas ce qu'on en peut bâiller ou mentir en quelque anglet d'une Sorbonne.

46 Il nous faut chasser ici deux pestes de nos cœurs : c'est de n'avoir nulle fiance en nos œuvres, et ne leur attribuer aucune louange. L'Ecriture ça et là nous en oste la fiance, disant que toutes nos justices ne sont qu'ordure et puantise devant Dieu, sinon qu'elles tirent bonne odeur de la justice de Jésus-Christ : qu'elles ne peuvent sinon provoquer la vengeance de Dieu, si elles ne sont supportées par le pardon de sa miséricorde. Ainsi elle ne nous laisse rien de reste, sinon que nous implorions la clémence de nostre Juge, pour obtenir merci, avec ceste confession de David, que nul ne sera justifié devant sa face, s'il appelle à conte ses serviteurs<sup>3</sup>. Et quand Job dit, Malheur sur moy si j'ay forfait : et si j'ay justement fait, encores ne lèveray-je point la teste<sup>4</sup>. Combien qu'il regarde à la justice souveraine de Dieu, à laquelle les Anges mesmes ne peuvent satisfaire : si est-ce qu'il monstre quand on vient devant le throne judicial de Dieu, qu'il ne reste rien à toutes créatures humaines sinon de faire si- lence. Car il n'entend point qu'il aime mieux de son bon gré céder à Dieu, que de combatre avec péril contre sa ri- gueur : mais il signifie qu'il ne reconnoist justice en soy, laquelle ne décheut in-

continent devant Dieu. Quand la fiance est déchassée, il faut aussi que toute gloire soit anéantie. Car qui est-ce qui assignera la louange de justice à ses œuvres, quand en les considérant il tremblera devant Dieu? Parquoy il nous faut venir où Isaïe nous appelle : c'est que toute la semence d'Israël se loue et se glo- rifie en Dieu<sup>1</sup> : porce que ce qu'il dit ailleurs est trèsvray, c'est que nous sommes plantez à sa gloire<sup>2</sup>. Nostre cœur doncques sera lors droictement purgé, quand il ne s'appuyera nullement en aucune fiance d'œuvres, et n'en prendra point matière de s'eslever et enorgueillir. C'est cest erreur qui induit les hommes à ceste fiance frivole et mensongère, qu'ils établissent tous- jours la cause de leur salut en leurs œuvres.

47 Mais si nous regardons les quatre genres de causes que les Philosophes mettent, nous n'en trouverons pas un seul qui conviene aux œuvres, quand il est question de nostre salut. L'Ecriture par tout enseigne que la cause efficiente de nostre salut est la miséricorde de nostre Père céleste, et la dilection gratuite qu'il a eue envers nous. Pour la cause matérielle elle nous propose Christ avec son obéissance, par laquelle il nous a acquis justice. De la cause qu'on appelle instrumentale, quelle dirons-nous qu'elle est, sinon la foy? Sainct Jehan a compris toutes ces trois ensemble en une sentence, quand il dit que Dieu a tant aimé le monde, qu'il a donné son Fils unique : afin que quiconque croira en lui, ne périsse point, mais ait la vie éternelle<sup>3</sup>. Quant à la cause finale, l'Apôstre dit que c'a esté pour démontrer la justice de Dieu, et glorifier sa bonté<sup>4</sup> : conjoignant mesmes clairement les trois autres causes que nous avons récitées. Car voyci qu'il dit, Tous ont péché, et sont desnuez de la gloire de Dieu : mais ils sont justifiés gratuitement par la grâce d'iceluy. Il démontre là le commencement et comme la source : c'est que Dieu a eu pitié de nous par sa bonté. Il s'ensuyt, Par la rédemption laquelle est en

1) Is. 1, 12.

2) Ps. CXLIII, 2.

2) Is. LV, 2.

4) Job X, 15.

1) Is. XLV, 25.

3) Jean III, 16.

2) Is. LXI, 3.

4) Rom. III, 25.

Christ. Yci nous avons la substance, en laquelle consiste nostre justice. Il s'en-suyt encores, Par la foy au sang d'iceluy : en quoy il démontre la cause instrumentale, par laquelle la justice de Christ nous est appliquée. Il adjouste conséquemment la fin, quand il dit que Dieu a fait cela pour démontrer sa justice, à ce qu'il soit juste, et justifiant celuy qui a foy en Jésus-Christ. Et mesmes, pour signifier comme en passant, que ceste justice dont il parle consiste en la réconciliation entre Dieu et nous, il dit nommément que Christ nous a esté donné pour nous rendre le Père propice. Semblablement au chapitre 1<sup>er</sup> de l'Epistre aux Ephésiens, il enseigne que Dieu nous reçoit en sa grâce par sa pure miséricorde : que cela se fait par l'intercession de Christ, que nous recevons ceste grâce par foy : que le tout tend à ce but, que la gloire de sa bonté soit plenement cognue<sup>1</sup>. Quand nous voyons toutes les parties de nostre salut estre hors de nous, qu'est-ce que nous prenons aucune confiance ou gloire de nos œuvres? Quant est de la cause efficiente et finale, les plus grans adversaires de la gloire de Dieu ne nous en sçauroyent faire controverse, s'ils ne veulent renoncer toute l'Escriture. Quant ce vient à la cause matérielle et instrumentale, ils cavillent, comme si nos œuvres partissoyent à demi avec la foy et la justice de Christ. Mais l'Escriture contredit aussi bien à cela, en affermant simplement que Christ nous est en justice et en vie, et que nous possérons un tel bien par la seule foy.

48 Ce que les saincts se conferment et se consolent souvent, en réduisant en mémoire leur innocence et intégrité : et aucunesfois la mettent en avant, cela se fait en deux manières. C'est qu'en accoparant leur bonne cause avec la mauvaise cause des iniques, ils conçoivent de cela espérance de victoire : non tant pour la valeur ou estime de leur justice, que pour ce que l'iniquité de leurs ennemis mérite cela. Secondement, quant en se reconnoissant devant Dieu sans se

comparer avec les autres, ils reçoivent quelque consolation et fiance de la pureté de leur conscience. De la première raison nous en verrons ci-après. Maintenant despeschons brievement la seconde, comment c'est qu'elle peut convenir et accorder avec ce que nous avons désjà dit, asçavoir qu'il ne nous faut appuyer sur aucune fiance de nos œuvres au jugement de Dieu, et ne nous en faut nullement glorifier. Or la convenance est telle : c'est que les saincts, quand il est question de fonder et établir leur salut, sans avoir regard à leurs œuvres, fichent les deux yeux en la seule bonté de Dieu. Et non-seulement s'addressent à icelle devant toutes choses, comme au commencement de leur bénédiction : mais l'ayant aussi bien pour accomplissement, y acquiescent du tout, et s'y reposent. Après que la conscience est ainsi fondée, dressée et consermée, elle se peut aussi fortifier par la considération des œuvres : asçavoir entant que ce sont tesmoignages que Dieu habite et règne en nous. Puis doncques que ceste fiance des œuvres n'a point lieu jusques à ce qu'ayons remis toute la fiance de nostre cœur en la miséricorde de Dieu, cela ne fait rien pour montrer que les œuvres justifient, ou d'elles-mesmes puissent assurer l'homme. Pourtant quand nous excluons la fiance des œuvres, nous ne voulons autre chose dire sinon que l'âme chrestienne ne doit point regarder au mérite des œuvres, comme à un refuge de salut : mais du tout se reposer en la promesse gratuite de justice. Cependant nous ne luy défendons pas qu'elle ne se soustiene et conferme par tous signes qu'elle a de la bénédiction de Dieu. Car si tous les dons que Dieu nous a faits, quand nous les réduisons en mémoire, sont comme rayons de la clarté de son visage, pour nous illuminer à contempler la souveraine lumière de sa bonté : par plus forte raison les bonnes œuvres qu'il nous a données doyvent servir à cela, lesquelles démontrent l'Esprit d'adoption nous avoir esté donné.

49 Quand doncques les saincts conferment leur foy par leur innocence, ou en prenent matière de se resjouir, ils ne

1) Ephés. 1, 8, 6.

font autre chose sinon réputer par les fruits de la vocation, que Dieu les a adoptez pour ses enfans. Ce doncques que dit Salomon, qu'en la crainte du Seigneur il y a ferme assurance<sup>1</sup> : que les saints pour estre exauciez de Dieu usent aucunesfois de ceste remontrance, qu'ils ont cheminé devant sa face en intégrité et simplicité<sup>2</sup> : tout cela n'a point de lieu à faire fondement pour édifier la conscience : mais lors seulement peut valoir, quand on le prend comme enseigne de la vocation de Dieu. Car la crainte de Dieu n'est nulle part telle, qu'elle puisse donner ferme assurance : et tous les saints entendent bien qu'ils n'ont pas plene intégrité, ains qui est meslée avec beaucoup d'imperfections et reliques de leur chair : mais pource que des fruits de leur régénération ils prenent argument et signe que le saint Esprit habite en eux, ils n'ont pas petite matière à se confermer d'attendre l'aide de Dieu en toutes nécessitez : veu qu'ils l'expérimentent Père en si grand'chose. Or ils ne peuvent faire cela, que premièrement ils n'ayent appréhendé la bonté de Dieu, s'asseurans d'icelle par les promesses de l'Evangile tant seulement. Car s'ils commencent une fois de la réputer, selon les œuvres, il n'y aura rien plus incertain ne plus infirme : veu que si les œuvres sont estimées en elles-mesmes, elles ne menaceront pas moins l'homme de l'ire de Dieu par leur imperfection, qu'elles luy tesmoigneront sa bénévolence par leur pureté tellement quellement accommencée. En somme, ils preschent tellement les bénéfices de Dieu, qu'ils ne se divertissent nullement de sa faveur gratuite : en laquelle saint Paul tesmoigne que nous avons toute perfection haut et bas, de long et de large et de profond<sup>3</sup>. Comme s'il disoit, quelque part que se tourment nos sens, et quand ils monteroient le plus haut du monde, ou s'estendroyent au long et au large, qu'ils ne doyent outrepasser ceste borne : c'est de cognoistre la dilection de Jésus-Christ envers nous, et se tenir serrez à la bien méditer, pource qu'elle comprend en soy

toutes mesures. Pour laquelle raison il dit qu'elle surmonte en prééminence tout scavoir : adjoustant que quand nous comprenons comment Dieu nous a aimez en Jésus-Christ, nous sommes remplis en toute plénitude divine<sup>1</sup>. Comme ailleurs, en se glorifiant que les fidèles sont victorieux en tous combats, il adjouste la raison et moyen, asçavoir, Pour celuy qui les a aimez<sup>2</sup>.

20 Nous voyons maintenant que les saints ne conçoivent point une fiance de leurs œuvres, qui attribue quelque chose au mérite d'icelles (veu qu'ils ne les considèrent point que comme dons de Dieu, dont ils reconnoissent sa bonté : et signes de leur vocation, dont ils réputent leur eslection) ny aussi qui déroge rien à la justice gratuite que nous obtenons en Christ, veu qu'elle en dépend, et ne peut subsister qu'en icelle. Ce que saint Augustin démontre fort bien en peu de paroles, parlant ainsi : Je ne di pas au Seigneur qu'il ne despise point l'œuvre de mes mains : il est bien vray que je cherche le Seigneur de mes mains, et ne suis point déceu : mais je ne prise pas les œuvres de mes mains. Car je crains, si Dieu les regardoit, qu'il n'y trouvast plus de péchez que de mérites. Seulement je di, et prie et désire cela, qu'il ne despise point l'œuvre de ses mains. Seigneur doncques, voy ton œuvre en moy, non pas le mien ; car si tu y vois le mien, tu le condamnes, si tu y vois le tien, tu le couronnes. Et de faict, toutes les bonnes œuvres que j'ay, sont de toy<sup>3</sup>. Nous voyons qu'il met deux raisons pourquoy il n'ose point alléguer ses œuvres à Dieu, asçavoir que s'il a rien de bon, ce n'est pas du sien : secondement, que tout le bien qui est en lui est surmonté par la multitude de ses péchez. De là vient que la conscience, en considérant ses œuvres, conçoit plus de frayeur et estonnement que d'assurance. Pourtant ce saint personnage ne veut point que Dieu regarde autrement ses biensfaits, sinon pour cognoistre en iceux la grâce de sa vocation, afin de parfaire l'œuvre qu'il a commencée.

1) Prov. XIV, 26.

2) 2 Rois XX, 3.

3) Ephes. III, 18.

4) Rom. VIII, 37.

1) Ephés. III, 19.

3) In Psalm. CXXXVII.

21 D'avantage, ce que l'Ecriture dit, que les bonnes œuvres sont cause pourquoy nostre Seigneur fait bien à ses serviteurs : il faut tellement entendre cela, que ce que nous avons dit ci-dessus demeure en son entier : c'est que l'origine et effect de nostre salut gist en la dilection du Père céleste : la matière et substance, en l'obéissance de Christ : l'instrument, en l'illumination du saint Esprit, c'est-à-dire en la foy : que la fin est, à ce que la bonté de Dieu soit glorifiée. Cela n'empesche point que Dieu ne reçoive les œuvres, comme causes inférieures. Mais dont vient cela ? C'est pour ce que ceux qu'il a prédestinez par sa miséricorde à l'héritage de la vie éternelle, il les Introduit selon sa dispensation ordinaire en la possession d'icelle par bonnes œuvres. Ainsi ce qui précède en l'ordre de sa dispensation, il le nomme cause de ce qui s'ensuyt après. Pour ceste mesme raison l'Ecriture semble avis signifier aucunesfois, que la vie éternelle procède des bonnes œuvres : non pas que la louange leur en doyve estre attribuée, mais pour ce que Dieu justifie ceux qu'il a esleus, pour les glorifier finalement<sup>1</sup> : la première grâce, qui est comme un degré à la seconde, est nommée cause d'icelle. Toutesfois quand il faut assigner la vraye cause, l'Ecriture ne nous meine point aux œuvres, mais nous retient en la seule méditation de la miséricorde de Dieu. Car qu'est-ce

que veut dire ceste sentence de l'Apostre : que le loyer de péché c'est mort, la vie éternelle est grâce de Dieu<sup>1</sup> ? Pourquoy n'oppose-t-il la justice à péché? comme la vie à la mort? Pourquoy ne met-il la justice pour cause de vie, comme il dit le péché estre cause de mort? Car la comparaison eust esté ainsi entière, laquelle est aucunement imparfaite comme il la couche. Mais il a voulu exprimer en ceste comparaison ce qui estoit vray, asçavoir que la mort est due à l'homme pour ses mérites : mais que la vie est située en la seule miséricorde de Dieu. Brief, en toutes ces façons de parler, où il est fait mention des bonnes œuvres, il n'est pas question de la cause pourquoy Dieu fait bien aux siens, mais seulement de l'ordre qu'il y tient : c'est qu'en adjoustant grâce sur grâce, il prend occasion des premières de les augmenter par les secondes, et poursuyt tellement sa libéralité, qu'il veut que nous pensions toujours à son eslection gratuite, laquelle est la fontaine de tous ses biensfaits envers nous. Car combien qu'il aime et prise les dons qu'il nous eslartit jurement selon qu'ils procèdent de ceste source-là, toutesfois pour ce que nostre office est de nous tenir arrestez à l'acceptation gratuite, laquelle seule peut affermir nos âmes, il convient mettre en second degré les dons de son Esprit, desquels il nous enrichit, en sorte qu'ils ne déroguent point à la première cause.

## CHAPITRE XV.

*Que tout ce qui est dit pour magnifier les mérites, destruit tant la louange de Dieu que la certitude de nostre salut.*

1 Nous avons desjà despesché le principal nœud de ceste matière : c'est que d'autant qu'il est nécessaire que toute justice soit confondue devant la face de Dieu, si elle est appuyée sur les œuvres, elle est contenue en la seule miséricorde de Dieu, et en la seule communion de Christ : et pourtant en la seule foy. Or

nous avons diligemment à noter, que c'est ci le principal point : afin de ne nous envelopper en l'erreur commun non-seulement du vulgaire, mais aussi des sçavans. Car quand il est question si la foy ou les œuvres justifient, ils allèguent les passages qui semblent avis attribuer quelque mérite aux œuvres devant Dieu :

1) Rom. VIII, 30.

1) Rom. VI, 23.

comme si la justification des œuvres estoit par cela démontrée, quand il seroit prouvé qu'elles sont en quelque estime devant Dieu. Or il a esté clairement démontré que la justice des œuvres consiste seulement en une parfaite et entière observation de la Loy : dont il s'ensuyl que nul n'est justifié par ses œuvres, sinon celuy qui est venu à une telle perfection, qu'on ne le sçauroit rédarguer de la moindre faute du monde. C'est doncques une autre question et séparée, asçavoit si les œuvres, combien qu'elles ne suffisent point à justifier l'homme, luy peuvent acquérir faveur envers Dieu.

2 Premièrement, je suis contraint de protester cela de ce nom de Mérite : que quiconque l'a le premier attribué aux œuvres humaines, au regard du jugement de Dieu, n'a pas fait chose expédiante pour entretenir la sincérité de la foy. Quant à moy, je me déporte volontiers de toutes contentions qui se font pour les mots : mais je désireroye que ceste sobriété eust toujours esté gardée entre les Chrestiens, qu'ils n'eussent point sans mestier et sans propos usurpé vocables estranges de l'Ecriture, qui pouvoient engendrer beaucoup de scandales et peu de fruit. Car quel mestier estoit-il, je vous prie, de mettre en avant ce nom de Mérite, puis que la dignité des bonnes œuvres pouvoit autrement estre expliquée sans offense ? Or combien il est venu de scandales de ce mot, nous le voyons avec le grand dommage de tout le monde. Certes comme il est plein d'orgueil, il ne peut sinon obscurcir la grâce de Dieu, et abruser les hommes d'une vaine outrecuidance. Je confesse que les anciens Docteurs de l'Eglise en ont communément usé. Et pleust à Dieu que par un petit mot ils n'eussent point donné occasion d'erreur à ceux qui sont venus depuis. Combien qu'en d'aucuns lieux ils ont testifié comment ils ne vouloyent point préjudicier en ce faisant à la vérité. Sainct Augustin en quelque lieu dit, Que les mérites humains se taisent yci, lesquels sont péris en Adam : et que la grâce de Dieu règne, comme elle règne par Jésus-Christ<sup>1</sup>. Item, Les saintcs n'at-

tribuent rien à leurs mérites, mais le tout à la miséricorde de Dieu<sup>2</sup>. Item, Quand l'homme voit que tout ce qu'il a de bien il ne l'a pas de soy, mais de son Dieu : il voit que tout ce qui est loué en luy n'est point de ses mérites, mais de la miséricorde de Dieu. Nous voyons comment en ayant osté à l'homme la vertu de bien faire, il abat aussi la dignité des mérites<sup>3</sup>. Item Chrysostome, Toutes nos œuvres qui suyvent la vocation gratuite de Dieu sont comme debtes que nous luy rendons : mais ces bénéfices sont de grâce, bénédicience et pure largesse<sup>4</sup>. Toutesfois laissant le nom derrière, considérons plustost la chose. Sainct Bernard dit bien comme j'ay desjà allégué en quelque passage, que comme il suffit pour avoir mérites, de ne présumer point de ses mérites : aussi qu'il suffit pour estre condamné, de n'avoir nuls mérites. Mais en adjoustant quant et quant l'interprétation il adoucit la dureté de ce mot, en disant, Mets doncques peine d'avoir des mérites : quand tu les auras, cognoy qu'ils te sont donnés : espères-en le fruit de la miséricorde de Dieu, et en ce faisant tu auras évité tout le danger de povreté, ingratitudo et présomption. L'Eglise est bienheureuse, laquelle a des mérites sans présomption, et a présomption sans mérites. Et un peu au paravant il avoit montré en quel sens il usoit de ce mot, disant, Pourquoy l'Eglise se soucieroit-elle de mérites, puis qu'elle a un plus certain moyen de se glorifier au bon plaisir de Dieu<sup>5</sup>? Dieu ne se peut renoncer, il fera ce qu'il a promis. Ainsi il ne faut demander par quels mérites nous espérons salut, veu que Dieu nous dit, Ce ne sera pas à cause de vous, mais pour l'amour de moy<sup>5</sup>. Il suffit doncques pour mériter salut, de sçavoir que les mérites ne suffisent point.

3 Que c'est que méritent nos œuvres l'Ecriture le démontre, disant qu'elles ne peuvent soustenir le regard de Dieu, entant qu'elles sont plenes d'ordure et immondicité. D'avantage, que c'est que mériteroit l'obéissance parfaite de la Loy,

1) *De præd. sanct.*

2) *In Psalm. CXXXIX.* 2) *In Psalm. LXXXVIII.*

3) *Homil. XXXIII, In Genes.*

4) *Sup. Cant., serm. LXVIII.* 5) *Ezéch. XXXVI, 22, 32.*

si elle se pouvoit quelque part trouver, elle le déclare en nous commandant de nous réputer serviteurs inutiles, quand nous aurions fait toutes choses qui nous sont ordonnées<sup>1</sup> : veu qu'ainsi mesmes nous n'aurions rien fait à Dieu de gratuit, mais nous serions seulement acquit-tes des services à luy deus, ausquels il ne doit nulle grâce. Toutesfois le Seigneur appelle les œuvres qu'il nous a données, Nostres : et non-seulement témoigne qu'elles luy sont agréables, mais qu'elles seront rémunérées de luy. Maintenant nostre office est de prendre courage : et estre incitez de telles promesses, à ce que nous ne nous lassions point en bien faisant : et aussi de n'estre pas ingrats à une telle bénignité. Il n'y a nulle doute que tout ce qui mérite louange en nos œuvres ne soit grâce de Dieu, et qu'il n'y a pas une seule goutte de bien que nous devions proprement nous attribuer. Si nous recognoisissons cela à la vérité, non-seulement toute fiance de mérite s'evanouira, mais aussi toute fantaisie. Je di doncques que nous ne partissons point la louange des bonnes œuvres entre Dieu et l'homme, comme font les Sophistes, mais la gardons entière à Dieu. Seulement nous réservons cela à l'homme, qu'il pollue et souille par son immondicité les œuvres, qui autrement estoient bonnes comme venantes de Dieu. Car du plus parfait homme qui soit au monde il ne sort rien qui ne soit entaché de quelque macule. Que Dieu doncques appelle en jugement les meilleures œuvres qu'ayent les hommes, et en icelles il trouvera sa justice et la confusion des hommes. Les bonnes œuvres doncques plaisent à Dieu, et ne sont pas inutiles à ceux qui les font, mais plutost en reçoivent pour loyer trèsamples bénéfices de Dieu : non pas qu'elles le méritent, mais pource que la bénignité du Seigneur de soy-mesme leur ordonne un tel pris. Or quelle ingratitudo est-ce, si n'estans point contens d'une telle largesse de Dieu, laquelle rémunère les œuvres de loyer non deu sans aucun mérite d'icelles, nous passons outre par une maudite am-

bition, prétendans que ce qui est de la pure bénificience de Dieu soit rendu au mérite des œuvres? J'appelle ici en témoignage le sens commun d'un chacun. Si celuy auquel l'usufruit d'un champ est donné, se veut usurper le tiltre de propriété, ne mérite-il pas par telle ingratitudo de perdre mesmes la possession qu'il avoit? Pareillement si un serf délivré de son maistre ne veut point cognoistre sa condition, mais s'attribue ingénuité, ne mérite-il pas d'estre rédigé en servitude? Car voyci la droicte façon légitime d'user des bénéfices qu'on nous a faits, de ne point entreprendre plus que ce qui nous est donné, et ne frauder point nostre bienfaiteur de sa louange : mais plutost nous porter tellement, que ce qu'il nous a transféré semble aucunement résider en luy. Si nous devons avoir ceste modestie envers les hommes, qu'un chacun regarde combien plus on en doit à Dieu.

4 Je scay bien que les Sophistes abusent de quelques passages pour prouver qu'on trouve ce mot de Mérite en l'Escriture. Ils allèguent une sentence de l'Ecclésiastique, La miséricorde donnera lieu à un chacun selon le mérite de ses œuvres<sup>1</sup>. Item de l'Epistre aux Hébreux, Ne mettez point en oubli bénificience et communication : car tels sacrifices méritent la grâce de Dieu<sup>2</sup>. Combien que je puise répudier l'Ecclésiastique, entant que ce livre n'est point canonique, toutesfois je m'en déporte. Mais je leur nie qu'ils ci-tent fidèlement ses paroles : car il y a ainsi de mot à mot au grec, Dieu donnera lieu à toute miséricorde : un chacun trouvera selon ses œuvres. Que ce soit là le sens naturel, et que le passage ait été corrompu en la translation latine, il se peut veoir aisément tant par ce qui s'ensuyt, que par la sentence mesme, quand elle sera prise seule. Touchant de l'Epistre aux Hébreux, ils ne font que caviller, veu que le mot grec dont use l'Apostre ne signifie autre chose, sinon tels sacrifices estre plaisans à Dieu. Cela seul suffira bien pour abatre et réprimer toute insolence d'orgueil en nous, si nous ne passons point la mesure de l'Escriture

1) Luc XVII, 10.

1) Ecclésiastique XVI, 15. 2) Héb. XIII, 16.

pour attribuer quelque dignité aux œuvres. Or la doctrine de l'Escriture est, que nos œuvres sont entachées de plusieurs maculès, desquelles Dieu seroit à bon droit offensé pour se courroucer contre nous : tant s'en faut qu'elles nous puissent acquérir sa grâce et faveur, ou le provoquer à nous bien faire : néanmoins pource que par sa grande clémence il ne les examine pas à la rigueur, qu'il les accepte comme trèspures : et à ceste cause qu'il les rémunère d'infinis bénéfices tant de la vie présente que future, combien qu'elles n'ayent point mérité cela. Car je ne puis recevoir la distinction que baillent aucunz personnages : c'est que les bonnes œuvres sont méritoires des grâces que Dieu nous confère en ceste vie, mais que le salut éternel est loyer de la seule foy : veu que le Seigneur nous promet le loyer de nos labeurs, et la couronne de nostre bataille estre au ciel. D'autre part, d'attribuer au mérite des œuvres que nous recevons journellement nouvelles grâces de Dieu, tellement que cela soit osté à la grâce, c'est contre la doctrine de l'Escriture. Car combien que Christ dise qu'il sera donné de nouveau à celuy qui a, et que le bon serviteur qui s'est porté fidèlement en petites choses, sera constitué sur plus grandes<sup>1</sup> : néanmoins il démontre pareillement que les accroissemens des fidèles sont dons de sa bénignité gratuite. Tous ayans soif, dit-il, venez à l'eau : et vous qui n'avez point d'argent, venez et prenez sans argent et sans récompense du vin et du lait<sup>2</sup>. Parquoy tout ce qui est donné aux fidèles pour l'avancement de leur salut est pure bénédicience de Dieu, comme la béatitude éternelle. Toutesfois tant en ses grâces qu'il nous fait maintenant, comme en la gloire future qu'il nous donnera, il dit qu'il a quelque considération de nos œuvres : d'autant que pour nous testifier sa dilection infinie, il luy plaist non-seulement de nous honorer ainsi, mais aussi les bénéfices que nous avons receus de sa main.

5 Si ces choses eussent esté traitées et exposées le temps passé en tel ordre

qu'il appartenenoit, jamais tant de troubles et dissensions ne se fussent esmeues. Saint Paul dit qu'il nous faut pour bien édifier l'Eglise, retenir le fondement qu'il avoit mis entre les Corinthiens, et qu'il n'y en a point d'autre : c'est Jésus-Christ<sup>1</sup>. Quel fondement avons-nous en Christ ? Est-ce qu'il a esté le commencement de nostre salut, afin que l'accomplissement s'ensuyvist de nous ? et qu'il nous a seulement ouvert le chemin, afin que nous le suyvissions après de nostre industrie ? Ce n'est pas cela : mais (comme il avoit dit au paravant) quand nous le recognoissions nous estre donné à justice. Nul doncques n'est bien fondé en Christ, si non qu'il ait entièrement sa justice en lui : veu que l'Apostre ne dit point qu'il a esté envoyé pour nous aider à obtenir justice : mais afin de nous estre justice<sup>2</sup> : asçavoir, entant que de toute éternité devant la création du monde nous avons esté esleus en lui : non point selon aucun mérite, mais selon le bon plaisir de Dieu<sup>3</sup> : entant que par sa mort nous avons esté rachetez de condamnation de mort, et délivrez de perdition<sup>4</sup> : que nous avons esté adoptez en lui du Père céleste pour estre ses enfans et héritiers : que nous avons esté réconciliez à Dieu par son sang : qu'estans en sa sauvegarde, nous sommes hors des dangers de jamais périr<sup>5</sup> : qu'estans incorporez en lui, nous sommes desjá aucunement participans de la vie éternelle : estans entrez par espérance au royaume de Dieu. Encores n'est-ce pas la fin : mais aussi entant qu'estans receus en sa participation, jà soit que nous soyons encores fols en nous-mesmes, toutesfois il nous est sagesse devant Dieu : combien que nous soyons pécheurs, il nous est justice : combien que nous soyons immondes, il nous est pureté, combien que nous soyons débiles et destituez de forces et d'armures pour résister au diable, que la puissance qui luy a esté donnée au ciel et en terre pour briser le diable et rompre les portes d'enfer, est nostre<sup>6</sup> : combien que nous portions encores un corps mortel,

1) 1 Cor. III, 11. 2) 1 Cor. 4, 30.

3) Ephés. 1, 4. 4) Col. 1, 14, 20.

5) Jean X, 28.

6) Matth. XXVIII, 18; Rom. XVI, 20.

que luy nous est vie<sup>1</sup> : brief, que tous ses biens sont nostres, et en luy nous avons tout, en nous rien. Il faut doncques que nous soyons édifiez sur ce fondement, si nous voulons estre temples consacrez à Dieu<sup>2</sup>.

6 Mais le monde a bien esté autrement enseigné passé long temps. On a trouvé je ne sçay quelles œuvres morales, pour rendre les hommes agréables à Dieu devant qu'ils soyent incorporez en Christ : comme si l'Ecriture mentoit, quand elle dit que tous ceux qui ne possèdent point le Fils, sont en la mort<sup>3</sup>. S'ils sont en la mort, comment pourroient-ils engendrer matière de vie? Pareillement, comme si cela estoit dit pour néant que tout ce qui est fait hors foy, est péché<sup>4</sup> : et comme s'il pouvoit sortir bon fruit d'un mauvais arbre. Et qu'est-ce qu'ont laissé ces meschans Sophistes à Christ, en quoy il desploye sa vertu? Ils disent qu'il nous a mérité la première grâce, c'est-à-dire occasion de mériter : mais que c'est maintenant à nous à faire de ne faillir point à ceste occasion qui nous est donnée. Quelle impudence, et combien effrénée? Qui eust attendu que ceux qui font profession d'estre Chrestiens, eussent ainsi despouilié Jésus-Christ de sa vertu, pour le fouler quasi aux pieds? L'Ecriture luy rend par tout ce tesmoignage, que tous ceux qui croient en luy sont justifiez : et ces canailles ensignent qu'il ne nous provient autre bénéfice de luy, sinon qu'il nous a fait ouverture pour nous justifier. O s'ils pouvoient gouster ce que veulent dire ces sentences! Que quiconques a le Fils de Dieu, a aussi la vie<sup>5</sup> : que quiconques croit, est passé de mort en vie<sup>6</sup>, et est justifié par sa grâce, afin d'estre fait héritier de la vie éternelle<sup>7</sup> : qu'il a Christ habitant en soy, afin d'adhérer à Dieu par luy<sup>8</sup> : qu'il est participant de sa vie : est assis au ciel avec luy, est desjà transféré au royaume de Dieu<sup>9</sup>, et a obtenu salut : et autres semblables, qui sont infinies. Car elles ne signifient pas seulement, que la faculté d'acquérir jus-

tice ou salut nous adviene par Jésus-Christ, mais que l'une et l'autre nous est en luy donnée. Pourtant, incontinent que nous sommes par foy incorporez en Christ, nous sommes faits enfans de Dieu, héritiers des cieux, participants de justice, possesseurs de vie, et pour rédarguer leurs mensonges, nous n'avons pas seulement obtenu l'opportunité de mériter, mais tous les mérites de Christ : car ils nous sont communiqués.

7 Voylà comment les Sophistes des escholes sorboniques, mères de tous erreurs, nous ont destruit toute la justification de la foy, en laquelle estoit contenue la somme de toute piété. Ils confessent bien de paroles que l'homme est justifié de foy formée : mais ils exposent après, que c'est pource que les œuvres prennent de la foy la valeur et vertu de justifier : tellement qu'il semble avis qu'ils ne nomment la foy que par moquerie, d'autant qu'ils ne s'en pouvoient du tout taire, veu qu'elle est si souvent répétée en l'Ecriture. Encores n'estans point contens de cela, ils desrobent à Dieu en la louange des bonnes œuvres, quelque portion pour la transférer à l'homme. Car pource qu'ils voyent que les bonnes œuvres ne peuvent guères exalter l'homme, et mesmes qu'elles ne doyent point proprement estre appelées Mérites, si on les estime fruits de la grâce de Dieu : ils les déduisent de la faculté du franc arbitre : asçavoir de l'huile d'une pierre. Bien est vray qu'ils ne nient pas que la principale cause ne soit de la grâce : mais ils ne veulent point que le franc arbitre soit exclus, dont procède, comme ils disent, tout mérite. Et n'est pas la doctrine des Sophistes nouveaux seulement, mais leur grand maistre Pierre Lombard en dit autant : lequel au pris des autres est bien sobre et moins desbordé<sup>1</sup>. C'a esté certes un merveilleux aveuglement, de lire en saint Augustin, lequel il a si souvent en la bouche et ne voit point de quelle sollicitude ce saint personnage se donne garde de tirer à l'homme une seule goutte de la louange des bonnes œuvres. Nous avons ci-dessus, en traittant du

1) 2 Cor. IV, 10.

2) Ephés. II, 21.

3) 1 Jean V, 12.

4) Rom. XIV, 23.

5) 1 Jean V, 12.

6) Jean V, 24.

7) Tite III, 7.

8) 1 Jean III, 24.

9) Ephés. II, 6; Col. I, 13.

1) Sent., lib. II dist. XXVIII.

béral arbitre, récisé quelque tesmoignage de luy à ce propos, ausquels on en trouvera mille semblables en ses escrits. Comme quand il nous défend de mettre en avant nos mérites pour nous attribuer quelque chose, d'autant qu'iceux-mesmes sont dons de Dieu: et quand il dit que tout nostre mérite vient de grâce, et qu'il nous est entièrement donné par icelle, et non point acquis par nostre suffisance, etc.<sup>1</sup>. Ce n'est pas si grande merveille que ledit Lombard n'a point esté esclairé par la lumière de l'Ecriture, d'autant qu'il n'y estoit guères exercité. Toutesfois on ne pourroit désirer contre luy et toute sa séquelle une sentence plus claire qu'est celle de saint Paul, quand après avoir interdit aux Chrestiens toute gloire, il adjouste la raison pourquoy il ne leur est point licite de se glorifier. Car nous sommes, dit-il, l'œuvre de Dieu, créez à bonnes œuvres, lesquelles il a préparées afin que nous cheminions en icelles<sup>2</sup>. Puis qu'il ne sort nul bien de nous, sinon d'autant que nous sommes régénérés, et nostre régénération est toute de Dieu, sans en rien excepter, c'est sacrilége de nous attribuer un seul grain de la louange des bonnes œuvres. Finalement, combien que ces Sophistes sans fin et sans cesse parlent des bonnes œuvres : toutesfois ils instruisent ce pendant tellement les consciences, que jamais elles ne s'oseroyent fier que Dieu fust propice à leurs œuvres. Nous au contraire, sans faire nulle mention de mérite, donnons toutesfois une singulière consolation aux fidèles par nostre doctrine, quand nous leur testifions qu'ils sont plaisans et agréables à Dieu en leurs œuvres : mesmes nous reçurons que nul n'attende ou entreprenne œuvre aucune sans foy, c'est-à-dire, sans avoir déterminé pour certain en son cœur qu'elle plaira à Dieu.

8 Pourtant ne souffrons nullement qu'on nous destourne de ce fondement, et ne fust-ce que de la pointe d'une espingle : car sur iceluy doit reposer tout ce qui appartient à l'édification de l'Eglise. Ainsi tous les serviteurs de Dieu, ausquels il a donné la charge d'édifier

son règne, après avoir mis ce fondement, s'il est mestier de doctrine et exhortation, ils admonestent que le Fils de Dieu est apparu, afin de destruire les œuvres du diable, à ce que ceux qui sont de Dieu ne pèchent plus<sup>3</sup> : qu'il suffit bien que le temps passé nous ayons suyyi les désirs du monde<sup>4</sup> : que les esleus de Dieu sont instrumens de sa miséricorde, et séparez à honneur<sup>5</sup> : ainsi, qu'ils doyvent estre purgez de toute ordure. Mais sous ce mot tout est compris, quand il est dit que Christ veut avoir des disciples, lesquels s'estans renouncez, et ayans pris leur croix pour la porter, le suyvent<sup>6</sup>. Celuy qui a renoncé à soy-mesme a desjà coupé la racine de tous maux : c'est de ne chercher plus ce qui luy plaist. Celuy qui a pris sa croix pour la porter, s'est disposé à toute patience et mansuétude. Mais l'exemple de Christ comprend tant ces choses que tous autres offices de piété et sainteté. Car il s'est rendu obéissant à son Père jusques à la mort : il a esté entièrement occupé à parfaire les œuvres de Dieu de tout son cœur : il a tasché d'exalter la gloire d'iceluy : il a mis sa vie en abandon pour ses frères : il a rendu le bien pour le mal à ses ennemis. S'il est mestier de consolation, les mesmes serviteurs de Dieu en donnent de singulières, c'est que nous endurons tribulation, mais nous n'en sommes pas en angoisse : nous sommes en indigence, mais nous ne sommes point destituez : nous avons de grans assauts, mais nous ne sommes point abandonnez, nous sommes comme abatus, mais nous ne périssons point, ains portons la mortification de Jésus-Christ en nostre corps, afin que sa vie soit manifestée en nous<sup>7</sup> : si nous sommes morts avec luy, nous vivrons aussi avec luy : si nous endurons avec luy, nous régnerons pareillement<sup>8</sup>. Que nous sommes configuréz à ses passions, jusques à ce que nous parvenions à la similitude de sa résurrection<sup>7</sup> : veu que le Père a ordonné que tous ceux qu'il a esleus en Christ, soyent faits conformes à son image, afin qu'il

1) In Psalm. CXLIV; épist. CY. 2) Ephés. II, 10.

1) 1 Jean III, 8, 9.

2) 1 Pierre IV, 3.

3) 2 Tim. II, 20.

4) Luc IX, 23.

5) 2 Cor. IV, 8, 9, 10.

6) 2 Tim. II, 11, 12.

7) Phil. III, 10.

soit premier-nay entre tous ses frères. Et pourtant qu'il n'y a n'adversité, ne mort, ne choses présentes, ne futures qui nous puissent séparer de l'amour que Dieu nous porte en Christ<sup>1</sup>: mais plutost que tout ce qui nous adviendra nous tournera en bien et en salut. Suyvant ceste doctrine, nous ne justifions pas l'homme

devant Dieu par ses œuvres, mais nous disons que tous ceux qui sont de Dieu, sont régénérés et faits nouvelles créatures, à ce que du règne de péché ils viennent au Royaume de justice: que par tels témoignages ils rendent leur vocation certaine<sup>1</sup>: et comme arbres, sont jugez de leurs fruits.

## CHAPITRE XVI.

*Que ceux qui s'efforcent de rendre ceste doctrine odieuse, se monstrent calomniateurs en tout ce qu'ils ameinent.*

1 Par cela se peut réfuter l'impudence d'aucuns méschans, qui nous imposent que nous abolissons les bonnes œuvres, et retirons les hommes d'icelles, quand nous enseignons que par œuvres nul n'est justifié, et ne mérite salut. Secondelement, que nous faisons le chemin à justice trop aisément, disant qu'elle gist en la rémission gratuite de nos péchez: et que par ceste flatterie nous allechons les hommes à mal faire, qui autrement y sont trop enclins de nature. Ces calomnies, di-je, sont assez réfutées par ce que nous avons dit: toutesfois je respondray briefvement à l'un et à l'autre. Ils allèguent que les bonnes œuvres sont détruites quand on presche la justification de la foy; et qu'est-ce si plutost elles sont dressées et établies? Car nous ne songeons point une foy qui soit vuide de toutes bonnes œuvres, ou une justification qui puisse consister sans icelles: mais voylà le nœud de la matière, que jà soit que nous confessions la foy et les bonnes œuvres estre nécessairement conjointes ensemble: toutesfois nous situons la justice en la foy, non pas aux œuvres. La raison pourquoy, il est facile à expliquer, moyennant que nous regardions Christ, auquel la foy s'adresse, et dont elle prend toute sa force. Car dont vient que nous sommes justifiés par foy? c'est pource que par icelle nous appréhendons la justice de Christ, laquelle seule nous réconcilie à Dieu. Or nous ne pouvons appréhender

ceste justice, que nous n'ayons aussi sanctification. Car quand il est dit que Christ nous est donné en rédemption, sagesse et justice: il est pareillement adjousté qu'il nous est donné en sanctification<sup>2</sup>. De cela s'ensuyl que Christ ne justifie personne qu'il ne le sanctifie quant et quant. Car ces bénéfices sont conjointes ensemble comme d'un lien perpétuel, que quand il nous illumine de sa sagesse, il nous rachète: quand il nous rachète, il nous justifie: quand il nous justifie, il nous sanctifie. Mais pource qu'il n'est maintenant question que de justice et sanctification, arrestons-nous en ces deux. Combien doncques qu'il les faille distinguer, toutesfois Christ contient inseparablement l'une et l'autre. Voulons-nous doncques recevoir justice en Christ? il nous faut posséder Christ premièrement. Or nous ne le pouvons posséder que nous ne soyons participants de sa sanctification, veu qu'il ne se peut deschirer par pièces. Puis qu'ainsi est, di-je, que le Seigneur Jésus jamais ne donne à personne la jouissance de ses bénéfices, qu'en se donnant soy-mesme: il les élargit tous deux ensemble, et jamais l'un sans l'autre. De là il appert combien est ceste sentence véritable, que nous ne sommes point justifiés sans les œuvres: combien que ce ne soit point par les œuvres, d'autant qu'en la participation de Christ, en laquelle gist nostre justice, n'est pas moins contenue sanctification.

1) Rom. VIII, 29, 39.

1) 2 Pierre I, 10.

2) 1 Cor. I, 30.

2 C'est aussi une menterie, de dire que nous destournons les cœurs des hommes d'affection de bien faire, en leur ostant la fantaisie de mériter. Car ce qu'ils disent que nul ne se souciera de bien vivre, sinon qu'il espère quelque loyer, en cela ils s'abusent trop lourdement : car si on ne cherche autre chose sinon que les hommes servent à Dieu pour rétribution, et soyent comme mercenaires qui lui vendent leur service, c'est bien mal proufté. Il veut estre honoré, aimé d'un franc courage : et approuve un serviteur, lequel quand toute espérance de loyer lui seroit ostée, ne laisseroit point néanmoins de le servir. Or si mestier est d'inciter les hommes à bien faire, il n'y a nuls meilleurs esperons à les picquer, que quand on leur remonstre la fin de leur rédemption et vocation. C'est ce que fait la Parole de Dieu, quand elle dit que nos consciences sont nettoyées des œuvres mortes par le sang de Christ, afin que nous servions au Dieu vivant<sup>1</sup> : que nous sommes délivrés de la main de nos ennemis, afin que nous cheminions devant Dieu en justice et saincteté tous les jours de nostre vie<sup>2</sup> : que la grâce de Dieu est apparue, afin que renonçans à toute impiété et désirs mondains, nous vivions sobrement, sainctement et religieusement en ce siècle, attendans l'espérance bienheureuse, et la révélation de la gloire de nostre grand Dieu et Sauveur<sup>3</sup> : que nous ne sommes point appelerz pour provoquer l'ire<sup>4</sup> de Dieu contre nous, mais pour obtenir salut en Christ<sup>5</sup> : que nous sommes temples du saint Esprit<sup>6</sup>, lesquels il n'est point licite de polluer : que nous ne sommes pas ténèbres, mais lumière en Dieu, et pourtant qu'il nous faut cheminer comme enfans de lumière<sup>7</sup> : que nous ne sommes point appelerz à immondicité, mais à saincteté : et que la volonté de Dieu est nostre sanctification, afin que nous nous abstensions de tous désirs pervers<sup>7</sup> : que puis que nostre vocation est saincte, nous ne pouvons répondre à icelle sinon en

pureté de vie<sup>1</sup> : que nous avons esté délivrez de péché, afin d'obéir à Justice<sup>2</sup>. Y avoit-il argument plus vif pour nous inciter à charité, que celuy dont use sainct Jehan<sup>3</sup> ? c'est que nous nous aimions mutuellement comme Dieu nous a aimez : et qu'en cela diffèrent les enfans de Dieu des enfans du diable : les enfans de lumière, des enfans de ténèbres, source qu'ils demeurent en dilection<sup>3</sup>. Item celuy dont use sainct Paul : c'est que si nous adhérons à Christ, nous sommes membres d'un mesme corps<sup>4</sup>, et pourtant qu'il nous faut appliquer à nous aider mutuellement. Pouvions-nous avoir meilleure exhortation à saincteté que de ce que dit sainct Jehan, que tous ceux qui ont espérance de vie se sanctifient, puis que leur Dieu est sainct<sup>5</sup>. Item par saint Paul, qu'estans douez de la promesse d'adoption, nous mettions peine à nous purger de toute souilleure d'esprit et de chair<sup>6</sup>. Item, quand nous oyons de la bouche de Christ, qu'il se propose en exemple à nous, afin que nous ensuyvions ses pas<sup>7</sup>.

3 J'ay voulu brievement amener ces passages comme pour monstre : car si je vouloie assembler tous les semblables il me faudroit faire un long volume. Les Apostres sont tous pleins d'exhortations, remontrances, répréhensions, pour instituer l'homme de Dieu à toute bonne œuvre, et ne font aucune mention de mérite. Plustost au contraire ils prenent leurs principales exhortations de là, que nostre salut consiste en la miséricorde de Dieu, sans que nous ayons rien mérité. Comme fait saint Paul, quand après avoir enseigné par toute l'Epistre, que nous n'avons nulle espérance de salut sinon en la grâce de Christ : quand il vient à exhorter, il fonde sa doctrine sur ceste miséricorde qu'il avoit preschée<sup>8</sup>. Et pour en bien dire, ceste seule cause nous devroit assez esmouvoir à bien vivre : afin que Dieu soit glorifié en nous<sup>9</sup>. Et s'il y en a aucuns qui ne soyent pas

1) Héb. IX, 14.

2) Luc I, 74, 75.

3) Tit. II, 11-13.

4) 1 Thess. V, 9.

5) 1 Cor. III, 16; Ephés. II, 21; 2 Cor. VI, 16.

6) Ephés. V, 8.

7) 1 Thess. IV, 7, 3.

1) 1 Pierre I, 15.

2) Rom. VI, 18.

3) 1 Jean IV, 11; III, 10.

4) Rom. XII, 4, 5; 1 Cor. XII, 12.

5) 1 Jean III, 3.

6) 2 Cor. VII, 1.

7) Jean XV, 10.

8) Rom. XII, 1.

9) Matth. V, 16.

tellement touchez de la gloire de Dieu, si est-ce que la mémoire de ses bénéfices les doit suffisamment inciter. Mais ces Pharisiens, pour ce qu'en exaltant les mérites ils arrachent quasi par force du peuple quelques œuvres serviles : ils nous imposent faussement que nous n'avons rien pour exhorter à bonnes œuvres, pour ce que nous ne suivons point leur train<sup>1</sup>. Comme si Dieu se délectoit beaucoup de tels services contraints, lequel déclare qu'il n'accepte autre sacrifice, sinon celuy qui vient de franche volonté : et dépend de rien donner en tristesse, ou de nécessité<sup>2</sup>. Je ne di pas cela pour ce que je rejette ou mesprise la manière d'exhorter dont l'Ecriture use souvent, afin de ne laisser nul moyen pour esveiller nostre paresse, c'est qu'elle nous propose le loyer que Dieu rendra à chacun selon ses œuvres<sup>3</sup> : mais je nie qu'il n'y en ait point d'autre, et mesmes que ceste soit la principale. D'avantage, je n'accorde pas qu'il fale commencer par là. Finalement, je maintien que cela ne fait rien pour eslever les mérites, tels que nos adversaires les forgent, comme nous verrons ci-après. Outreplus, je di que cela ne proufisteroit de rien, sinon que ceste doctrine eust préoccupé : c'est que nous sommes justifiés par le seul mérite de Christ, auquel nous participons par foy, et non point d'aucuns mérites de nos œuvres. Car nul n'est disposé à saintement vivre, qu'il n'ait premier receu et bien gousté ceste doctrine. Ce que le Prophète enseigne trèsbien, quand il dit parlant à Dieu, Il y a merci envers toy, Seigneur, afin que tu sois redouté<sup>4</sup>. Il démontre qu'il n'y a nulle révérence de Dieu entre les hommes, sinon après que sa miséricorde est cognue, laquelle est le fondement. Ce qui est bien notable, à ce que nous sachions que la miséricorde de Dieu est non-seulement le principe de bien et deuement le servir, mais aussi que la crainte de Dieu, laquelle les Païsistes pensent estre méritoire de salut, ne peut estre réputée à mérite, pour ce qu'elle est fondée en la rémission des péchez.

1) Chrysost., *Homilia in Genesim XXVII.*

2) 2 Cor. IX, 7.

3) Rom. II, 2.

4) Ps. CXXX, 4.

4 C'est aussi une calomnie trop frivole, de dire que nous convions les hommes à péché, en preschant la rémission des péchez gratuite, en laquelle nous colloquons toute justice. Car en parlant ainsi, nous la poisonsons de si grand poids, qu'elle ne peut estre compensée d'aucuns biens procédans de nous : et pourtant que nous ne la pourrions obtenir, sinon qu'elle fust gratuite. Or nous disons qu'elle nous est gratuite, mais non pas à Christ, auquel elle a couté bien cher : car il l'a rachetée de son trèsprécieux et sacré sang, pour ce qu'il n'y avoit nul autre pris par lequel le jugement de Dieu peult estre contenté. Et enseignant ainsi les hommes, nous les admonestons qu'il ne tient point à eux que ce sacré sang ne soit respandu, toustesfois et quantes qu'ils pèchent. D'avantage, nous leur remontrons que l'ordure de péché est telle, qu'elle ne se peut laver sinon par ceste seule fontaine. En oyant cela, ne doyvent-ils pas concevoir un plus grand horreur de péché, que si on leur disoit qu'ils se peussent nettoyer par quelques bonnes œuvres ? Et s'ils ont quelque crainte de Dieu, comment n'auront-ils horreur de se veautrer encores en la boue après avoir esté purgez, pour troubler (entant qu'en eux est) et infester ceste fontaine trèspure, en laquelle ils ont leur lavement ? J'ay lavé mes pieds (dit l'âme fidèle en Salomon) comment les souilleray-je de nouveau<sup>1</sup> ? Il est maintenant notoire lesquels font la rémission des péchez plus vile, et lesquels anéantissent plus la dignité de justice. Nos adversaires babillent qu'on peut appaiser Dieu par je ne scay quelles satisfactions frivoles : c'est-à-dire par fiente et estrons. Nous disons que l'offense de péché est trop griefve, pour se pouvoir récompenser de tels fatras : que l'ire de Dieu est aussi trop griefve, pour pouvoir estre remise légèrement. Et pourtant cest honneur et prérogative appartient seulement au sang de Christ. Ils disent que la justice, si elle défaut en quelqu'en droit, peut estre réparée par œuvres satisfactoriées. Nous disons qu'elle est trop précieuse pour pouvoir estre si facile-

1) Cant. V, 3.

ment acquise : et pourtant, que pour la  
recouvrer il nous faut avoir nostre  
refuge à la seule miséricorde de Dieu. Le  
reste qui appartient à la rémission des  
péchez, sera déduit au chapitre pro-  
chain.

## CHAPITRE XVII.

*La concordance des promesses de la Loy et de l'Evangile.*

1 Maintenant poursuyvons les autres argumens dont Satan s'efforce de des- truire ou diminuer par ses satellites la justification de la foy. Je pense que cela est dèsjà osté aux calomniateurs, qu'ils ne nous puissent imposer que nous soyons ennemis des bonnes œuvres. Car nous nions que les œuvres justifient, non pas afin qu'on ne face nulles bonnes œuvres, ou qu'on ne les ait en nulle estime : mais afin qu'on ne s'y fie, qu'on ne s'en glorifie, qu'on ne leur attribue salut. Car ceste est nostre fiance, nostre gloire, et port unique de nostre salut, que Jésus-Christ le Fils de Dieu est nostre, et qu'en luy nous sommes enfans de Dieu, et héritiers du Royaume céleste, appelez en l'espérance de béatitude éternelle : non point par nostre dignité, mais par la bénignité de Dieu. Toutesfois pource qu'ils nous assaillent encore d'autres bastons, poursuyvons de rabatre leurs coups. Premièrement, ils produisent les promesses légales, que Dieu a faites à ceux qui observeront sa Loy. Ils demandent si nous voulons qu'elles soient vaines, ou de quelque efficace. Pource que ce seroit chose desraisonnable de les dire vaines, ils prenent pour certain, qu'elles sont de quelque valeur : et de cela infèrent que nous ne sommes pas justifiez par la seule foy : veu que le Seigneur parle en ceste manière, Si tu escoutes mes préceptes, et les retiens pour les faire, le Seigneur te gardera sa promesse laquelle il a jurée à tes pères, Il t'aimera, et te multipliera, et te bénira<sup>1</sup>. Item, Si tu addresses bien tes voyes, sans décliner aux dieux estranges, et fais justice et droiture, et ne te destournes point à mal, j'habiteray avec toy<sup>2</sup>. Je n'en veux point réciter mille semblables, lesquelles

se pourront despescher par une mesme solution : veu qu'elles ne diffèrent point en sens d'avec celles-ci. La somme est, que Moyse tesmoigne la bénédiction et la malédiction, la vie et la mort nous estre présentée en la Loy<sup>1</sup>. Ou il faut que nous facions ceste bénédiction oisive et infructueuse, ou que nous confessions la justification n'estre point en la seule foy. Pour response, nous avons ci-dessus monstré comment, si nous demeurons en la Loy, estans exclus de toute bénédiction, nous sommes enveloppez en la malédiction qui est dénoncée à tous transgresseurs<sup>2</sup>. Car Dieu ne promet rien, sinon à celuy qui est parfait observateur de sa Loy : ce qui n'advent à homme du monde. Cela donc demeure toujours ferme, que la Loy oblige tout le genre humain à malédiction et ire de Dieu : de laquelle si nous voulons estre délivrez, il nous faut sortir hors la puissance de la Loy, et estre mis comme de servitude en liberté. Non pas en une liberté charnelle, laquelle nous retire de l'obéissance de la Loy, et nous convie à dissolution et licence, et lasche la bride à nos concupisances, pour se desborder : mais une liberté spirituelle, laquelle console et confirme la conscience troublée et espovantée, luy remonstrant qu'elle est délivrée de la malédiction et condamnation dont la Loy la tenoit enserrée. Nous obtenons ceste délivrance, quand en foy nous appréhendons la miséricorde de Dieu en Christ : par laquelle nous sommes rendus certains et asseurez de la rémission des péchez, du sentiment desquels la Loy nous poignoit et mordoit.

2 Par ceste raison les promesses mesmes qui nous sont offertes en la Loy, seroyent infructueuses et de nulle vertu,

1) Deut. VII, 12, 13.

2) Jer. VII, 5, 23.

1) Deut. XI, 26; XXXV, 18.

2) Deut. XXVII, 26.

si la bonté de Dieu ne nous secourroit par l'Evangile. Car ceste condition , que nous accomplissions la volonté de Dieu , dont elles dépendent , ne sera jamais accomplie. Or ce que le Seigneur nous subvient , n'est pas en nous laissant une partie de justice en nos œuvres , et suppléant ce qui défaut , par sa bénignité : mais en nous assignant son seul Christ pour accomplissement de justice. Car l'Apostre ayant dit , que luy et tous autres Juifs , scachans que l'homme ne peut estre justifié par les œuvres de la Loy , avoyent creu en Jésus-Christ : adjouste la raison , non pas afin qu'ils fussent aidez par la foy de Christ à obtenir perfection de justice , mais afin d'estre justifiez sans les œuvres de la Loy<sup>1</sup>. Si les fidèles se départent de la Loy , et viennent à la foy pour obtenir justice , laquelle ils ne trouvoient point en la Loy , ils renoncent certes à la justice des œuvres. Qu'on amplifie donc maintenant tant qu'on voudra les rétributions que la Loy dénonce estre préparées à ses observateurs , moyennant qu'on considère aussi que nostre perversité fait que nous n'en recevions aucun fruit , jusques après avoir obtenu une autre justice. En ceste manière David , après avoir parlé de la rétribution que Dieu a préparée à ses serviteurs : incontinent se tourne à la reconnaissance des péchez , par lesquels elle est anéantie. Il monstre bien doncques les biens qui nous devroient venir de la Loy : mais quand il adjouste conséquemment , Qui est-ce qui entendra ses fautes<sup>2</sup> en ce il dénote l'empeschement qui fait que la jouissance n'en vient point jusques à nous. Item en un autre lieu , après avoir dit que toutes les voyes du Seigneur sont bonté et vérité à ceux qui le craignent : il adjouste , A cause de ton Nom Seigneur , tu seras propice à mon iniquité : car elle est trèsgrande<sup>3</sup>. En telle manière , il nous faut reconnoître la bénévolence de Dieu nous estre mise en avant en la Loy , si nous la pouvions acquérir par nos œuvres : mais que par le mérite d'icelle jamais nous ne l'obtenons.

1) Gal. II, 16.

3) Ps. XXV, 10. 11.

2) Ps. XIX, 13.

3 Quoy donc? dira quelqu'un : les promesses légales sont-elles données en vain , afin de s'evanouyr? J'ay desjà testifié que je ne suis de ceste opinion : mais je di que l'efficace n'en vient point jusques à nous , ce pendant qu'elles sont référées au mérite des œuvres : et pourtant que si on les considère en elles-mesmes , elles sont aucunement abolies. En ceste manière l'Apostre dit , que ceste belle promesse , où Dieu dit qu'il nous a donné de bons préceptes , lesquels vivifieront ceux qui les feront<sup>1</sup> , est de nulle importance , si nous nous arrestons à icelle : et qu'elle ne nous proufitera de rien plus que si elle n'avoit point esté donnée. Car ce qu'elle requiert , ne compe点儿 point mesmes aux plus saints serviteurs de Dieu : qui sont tous bien loing de l'accomplissement de la Loy , et sont environnez de plusieurs transgressions. Mais quand les promesses évangéliques sont mises en avant , lesquelles dénoncent la rémission des péchez gratuite : non-seulement elles nous rendent agréables à Dieu , mais aussi font que nos œuvres luy soyent plaisantes. Et non-seulement afin qu'il les accepte : mais aussi qu'il les rémunère des bénédictions lesquelles estoient deues à l'observation entière de sa Loy , par la convenance qu'il avoit faite. Je confesse doncques , que le loyer qu'avoit promis le Seigneur en sa Loy à tous observateurs de justice et sainteté , est rendu aux œuvres des fidèles : mais en telle rétribution il faut diligemment regarder la cause qui fait les œuvres estre favorables. Or il y a trois causes dont cela procède. La première est , que le Seigneur destournant son regard des œuvres de ses serviteurs , lesquelles méritent toujours plustost confusion que louange , il reçoit et embrasse iceux en son Christ : et par le moyen de la seule foy , sans aide aucune des œuvres , il les réconcilie avec soy. La seconde est , que de sa bénignité et indulgence paternelle il fait cest honneur à leurs œuvres , sans regarder si elles en sont dignes ou non , de les avoir en quelque pris et estimé. Le troisième est qu'il reçoit icelles œuvres

1) Rom. X, 5 ; Lév. XVIII, 5 ; Ezéch. XX, 11.

vres en miséricorde, ne mettant point en conte l'imperfection qui y est : de laquelle elles sont toutes tellement pollues, qu'elles mériteroient plus d'estre mises au nombre des vices que des vertus. Et de là il appert combien se sont trompez les Sophistes de Sorbonne, entant qu'ils ont pensé avoir évité toute absurdité, disans que les œuvres ne sont valables à mériter salut de leur bonté intérieure : mais pour ce que Dieu par sa bénignité les veut autant estimer. Mais cependant ils n'ont point observé combien les œuvres qu'ils veulent estre méritoires, sont loing de la condition requise des promesses légales, sinon que la justice gratuite, qui est appuyée sur la seule foy, précédast : et la rémission des péchez, par laquelle il faut que les bonnes œuvres mesmes soient nettoyées de leurs macules. Pourtant des trois causes que nous avons récitées, qui font que les œuvres des fidèles soient acceptées de Dieu, ils n'en ont noté que l'une, et se sont tenu des deux autres, voire des principales.

4 Ils allèguent la sentence de saint Pierre, que récite saint Luc aux Actes : En vérité je trouve que Dieu n'est point acceptateur de personnes : mais en toute nation celuy qui fait justice luy est plaisant<sup>1</sup>. De ces paroles ils pensent faire un argument bien certain : que si l'homme acquiert faveur envers Dieu par bonnes œuvres, ce qu'il obtient salut, n'est point de la seule grâce de Dieu : mais plutost que Dieu subvient tellement de sa miséricorde au pécheur, qu'il est esmeu à ce faire par les bonnes œuvres d'iceluy. Mais nous ne pourrons nullement accorder plusieurs sentences de l'Es- criture, que nous ne considérons double acceptation de l'homme devant Dieu. Car selon que l'homme est de nature, Dieu ne trouve rien en luy dont il soit fleschy à miséricorde, sinon pure misère. S'il est doncques notoire, que l'homme quand il est premièrement receu de Dieu, est vuide et desnué de tout bien, au contraire chargé et plein de tout genre de mal : pour quelle vertu le dirons-nous

estre digne de la vocation de Dieu ? Pourtant que toute vainc imagination de mérite soit rejetée, veu que le Seigneur nous démontre tant apertement sa clémence gratuite. Car ce qui est dit au mesme lieu par l'Ange à Cornelius, que ses oraisons et aumosnes estoient venues devant la face de Dieu : ils le tirent perversement à leur propos, pour prouver que l'homme est préparé par bonnes œuvres à recevoir la grâce de Dieu. Car il faloit que Cornelius fust desja illuminé de l'Esprit de sagesse, puis qu'il estoit instruit en la vraye sagesse, asçavoir la crainte de Dieu. Pareillement qu'il fust sanctifié du mesme Esprit, puis qu'il estoit amateur de justice, laquelle est fruit d'iceluy, comme dit l'Apostre<sup>1</sup>. Il avoit doncques de la grâce de Dieu toutes les choses qui estoient agréables à iceluy en luy : tant s'en faut qu'il ait été préparé à la recevoir par son industrie. Certes on ne sauroit produire une seule syllabe de l'Es- criture, laquelle ne conviene avec ceste doctrine : c'est que Dieu n'a autre cause de recevoir l'homme en son amour, sinon qu'il le voit du tout perdu, s'il est abandonné à soy-mesme. Pourtant doncques qu'il ne le veut laisser en perdition, il exerce sa miséricorde en le délivrant. Nous voyons maintenant que ceste acceptation ne vient point de la justice de l'homme : mais est un pur témoignage de la bonté de Dieu envers les misérables pécheurs, et qui autrement sont trop plus qu'indignes d'un tel bénéfice.

5 Or après que Dieu, ayant retiré l'homme d'un tel abysme de perdition, l'a sanctifié par la grâce d'adoption, pour ce qu'il l'a régénéré et reformé en une nouvelle vie : aussi il le reçoit et embrasse comme nouvelle créature, avec les dons de son Esprit. Et c'est l'acceptation de laquelle parle saint Pierre. Car les fidèles après leur vocation sont agréables à Dieu, mesmes au regard de leurs œuvres<sup>2</sup> : pour ce qu'il ne se peut faire que Dieu n'aime les biens qu'il leur a conférez par son Esprit. Néanmoins il nous faut toujours retenir cela, qu'ils ne sont pas autrement agréables à Dieu

1) Act. X, 34, 35.

1) Gal. V, 5.

2) 1 Pierre II, 5.

à raison de leurs œuvres, sinon pourtant que Dieu, à cause de l'amour gratuite qu'il leur porte, en augmentant de plus en plus sa libéralité, accepte leurs œuvres. Car dont leur viennent les bonnes œuvres, sinon d'autant que le Seigneur comme il les a esleus pour instrumens honorables, aussi les veut orner de vraye pureté<sup>1</sup>? Et dont est-ce qu'elles sont réputées bonnes, comme s'il n'y avoit rien à redire, sinon pource que ce bon Père pardonne les taches et macules dont elles sont souillées? En somme, saint Pierre ne signifie autre chose en ce lieu, sinon que Dieu aime ses enfans ausquels il voit la similitude de sa face imprimée. Car nous avons enseigné ci-dessus, que nostre régénération est comme une réparation de son image en nous. Puis doncques qu'ainsi est que le Seigneur à bon droit aime et a en honneur son image par tout où il la contemple, non sans cause il est dit que la vie des fidèles estant formée et reiglée à sainteté et justice, luy est plaisante. Mais pource que les fidèles, ce pendant qu'ils sont environnez de leur chair mortelle, sont encores pécheurs, et leurs bonnes œuvres seulement commencées, tellement qu'il y a beaucoup de vices: Dieu ne peut estre propice, ni à ses enfans, ni à leurs œuvres, sinon qu'il les reçoive en Christ plustost qu'en eux-mesmes. Il nous faut en ce sens prendre les passages qui tmoignent que Dieu est propice et bénin à ceux qui vivent justement. Moyse disoit aux Israélites, Le Seigneur ton Dieu garde en mille générations son alliance, et sa miséricorde à ceux qui l'aiment et gardent ses commandemens<sup>2</sup>. Laquelle sentence estoit usitée entre le peuple, comme un dicton commun: comme nous voyons en la prière solennelle que fait Salomon, Seigneur Dieu d'Israël, qui gardes l'alliance et miséricorde à tes serviteurs, qui cheminant devant toy de tout leur cœur<sup>3</sup>. Autant en est-il dit en l'oraison de Néhémiah<sup>4</sup>. La raison est: comme le Seigneur faisant alliance de sa grâce, requiert mutuellement de ses serviteurs sainteté et intégrité de vie, afin

que sa bonté ne soit en mocquerie et mespris, et que personne ne s'enfle d'une vaine confiance de sa miséricorde, pour estre en seureté cheminant perversement<sup>1</sup>: ainsi après les avoir receus en société de son alliance, il les veut retenir par ce moyen à faire leur devoir. Néantmoins l'alliance ne laisse point de se faire gratuite du commencement, et demeurer toujours telle. Selon ceste raison David, combien qu'il dise qu'il a receu le loyer de la pureté de ses mains<sup>2</sup>, toutesfois n'oublie pas ce principe que j'ay noté: c'est que Dieu l'a tiré du ventre de la mère, pource qu'il l'a aimé. Parlant ainsi, il maintient tellement sa cause estre bonne et juste, qu'il ne dérogue en rien à la miséricorde gratuite de Dieu, laquelle prévient tous biens desquels elle est origine.

Il sera bon de noter en passant, quelle différence il y a entre telles locutions et les promesses légales. J'appelle Promesses légales, non pas toutes celles qui sont couchées çà et là en la Loy de Moyse, veu qu'on y en trouvera plusieurs Evangéliques: mais j'enten celles qui appartiennent proprement à la doctrine de la Loy. Telles promesses, quelque nom qu'on leur impose, promettent rémunération et loyer, sous condition, si nous faisons ce qui est commandé. Mais quand il est dit que le Seigneur garde la promesse de sa miséricorde à ceux qui l'aiment: c'est plustost pour démontrer quels sont ses serviteurs qui ont receu de cœur son alliance, que pour exprimer la cause pourquoi Dieu leur est propice. La raison pour démontrer cela est, comme le Seigneur par sa bénignité nous appelle en espérance de vie éternelle, afin d'estre craint, aimé et honoré de nous: aussi toutes les promesses de sa miséricorde qu'on lit en l'Ecriture, à bon droit, sont appliquées à ceste fin, c'est que nous l'ayons en honneur et révérence. Toutes fois et quantes doncques que nous oyons que le Seigneur fait bien à ceux qui observent sa Loy, qu'il nous souvienne qu'en ceste manière l'Ecriture démontre qui sont les enfans de Dieu, par la marque

1) Rom. IX, 21.

3) 1 Rois VIII, 23.

2) Dent. VII, 9.

4) Néhém. 1, 5.

1) Deut. XXIX, 18.

2) Ps. XVIII, 20, 21; 2 Sam. XXII, 20, 21.

qui leur doit estre perpétuelle. Considérons qu'il nous a adoptez pour ses enfants, afin que nous l'honorions comme nostre Père. Afin doncques de ne renoncer au droit de nostre adoption, il nous faut efforcer de tendre où nostre vocation nous meine. D'autre part néantmoins, que nous tenions cela pour assuré, que l'accomplissement de la miséricorde de Dieu ne dépend point des œuvres des fidèles : mais ce qu'il accomplit la promesse de salut en ceux qui par droiture de vie respondent à leur vocation, que cela est pour ce qu'il reconnoist en eux les vrayes marques et enseignes de ses enfans : asçavoir les grâces de son Esprit. Il nous faut à cela rapporter ce qui est dit au Pseaume XV, des citoyens de Jérusalem : Seigneur, qui habitera en ton tabernacle, et fichera son siège en ta montagne saincte? Celuy qui est innocent en ses mains, et pur en son cœur<sup>1</sup>, etc. Item en Isaïe, Qui est-ce qui habitera avec le feu qui consume tout? Celuy qui fait justice, parle en vérité<sup>2</sup>, etc., et autres semblables. Car cela n'est point dit pour descrire le fondement, sur lequel doyvent consister les fidèles devant Dieu : mais seulement la manière par laquelle il les appelle en sa compagnie, et en icelle les entretient et conserve. Pource qu'il déteste le péché, et aime la justice : ceux qu'il veut conjointre à soy, il les purifie de son Esprit, afin de les rendre conformes à sa nature. Pourtant si on demande la cause première, par laquelle l'entrée nous est ouverte au Royaume de Dieu, et avons le moyen d'y persévéurer : la réponse est preste, c'est pource que le Seigneur nous a une fois adoptez par sa miséricorde, et nous conserve toujours. Si on demande de la manière comment cela se fait : lors il faut venir à nostre régénération et aux fruits d'icelle, dont il est parlé en ce Pseaume et autres passages.

7 Mais il semble avis qu'il y ait beaucoup plus de difficulté à soudre les témoignages qui honorent les bonnes œuvres du titre de justice, et disent que par icelles l'homme est justifié. Quant est du

premier genre, nous voyons que là et là les commandemens de Dieu sont appelez Justifications et Justices. Du second, nous en avons exemple en Moyse, quand il dit, Ceste sera nostre justice, si nous gardons tous ces commandemens<sup>3</sup>. Et si on réplique que c'est une promesse légale, à laquelle est adjointe une condition impossible : il y en a d'autres dont on ne scauroit dire le mesme. Comme quand il dit, Cela te sera imputé pour justice, si tu ren's au povre le gage qu'il t'aura donné<sup>4</sup>. Pareillement le Prophète dit, que le zèle qu'eut Phinées à venger l'opprobre d'Israël, luy a esté imputé à justice<sup>5</sup>. Parquoy les Pharisiens de nostre temps pensent avoir belle matière de crier contre nous en cest endroit. Car quand nous disons que la justice de foy estable, il faut que la justice des œuvres soit abatue : aussi ils arguent au contraire que si la justice est par les œuvres, qu'il n'est pas vray que nous soyons justifiés par la seule foy. Encores que je leur ottroye que les commandemens de la Loy soyent appelez Justice, ce n'est point merveille : car de faict ils le sont. Combien que les lecteurs doyvent estre advertis que les Grecs ont translaté mal proprement le mot hébreu, mettans au lieu d'Edits ou Statuts, Justifications. Au reste, je ne débatray point du mot : comme aussi nous n'ostons point cela à la Loy de Dieu, qu'elle ne contienne parfaite justice. Car combien que pource que nous sommes debtours de tout ce qu'elle requiert, quand bien nous y aurions satisfait, encores sommes-nous serviteurs inutiles : toutesfois puis que le Seigneur a fait cest honneur à l'observation d'icelle, de l'appeler Justice, ce n'est pas à nous de luy oster ce qu'il luy a donné. Nous confessons doncques volontiers que l'obéissance de la Loy est Justice, l'observation d'un chacun commandement est partie de justice : moyennant que nulles des autres parties ne défaillent. Mais nous nions, qu'on puisse monstrer en tout ce monde une telle justice. Et à ceste cause nous abolissons la justice de la Loy ; non pas que de soy elle soit in-

1) Ps. XV, 1, 2.

2) Is. XXXIII, 14, 15.

3) Deut. VI, 25.

4) Ps. CVI, 31.

5) Deut. XXIV, 13.

suffisante : mais pour ce qu'à cause de la débilité de nostre chair, elle n'apparoist nulle part. Mais quelqu'un pourra dire, que l'Escriture n'appelle pas seulement les préceptes de Dieu, Justice : mais qu'elle attribue ce tiltre aussi aux œuvres des fidèles. Comme quand elle récite que Zacharie et sa femme ont gardé les justices du Seigneur<sup>1</sup>. Je respon, qu'en parlant ainsi elle estime plus les œuvres de la nature de la Loy, que de leur propre condition. Combien qu'il fale encores yci observer ce que j'ay dit n'aguères, que la translation vicieuse des Grecs ne nous doit point estre pour loy. Mais pour ce que saint Luc n'a rien voulu changer en ce qui estoit receu de son temps, je passeray volontiers cela. Bien est vray que le Seigneur, par le contenu de sa Loy, a montré aux hommes quelle est la justice : mais nous ne mettons point icelle justice en exécution, sinon en observant toute la Loy. Car par chacune transgression elle est corrompue. Puis doncques que la Loy n'enseigne que justice : si nous regardons à icelle, tous ses commandemens sont justice. Si nous considérons les hommes, pour observer un commandement, ils ne mériteront point la louange de justice, estans transgresseurs en plusieurs : et veu mesmes qu'ils ne font œuvre pour obéir à Dieu qui ne soit vicieuse aucunement, à cause de son imperfection. Nostre response doncques est, que quand les œuvres des saints sont nommées Justice, cela ne vient point de leurs mérites : mais entant qu'elles tendent à la justice que Dieu nous a commandée, laquelle est nulle, si elle n'est parfaite. Or elle ne se trouve parfaite en nul homme du monde : pourtant faut conclurre, qu'une bonne œuvre de soy ne mérite pas le nom de justice.

8 Je vien maintenant au second genre, où gist la principale difficulté. Saint Paul n'a nul argument plus ferme pour prouver la justice de la foy, que quand il allègue ce qui est écrit de Moyse, la foy avoir esté imputée à Abraham pour justice<sup>2</sup>. Puis doncques que le zèle de Phinées, selon le Prophète, luy a esté im-

puté à justice<sup>1</sup> : ce que saint Paul argue de la foy, on le pourra aussi conclurre des œuvres. Pourtant nos adversaires, comme ayans la victoire en main, déterminent que jà soit que nous ne soyons point justifiez sans foy, néanmoins nous ne sommes pas justifiez par icelle seule, mais qu'il faut conjointre les œuvres avec, pour parfaire la justice. J'adjure yci tous ceux qui craignent Dieu, que comme ils savent qu'il faut prendre la reigle de justice de la seule Escriture : aussi ils veulent diligemment, et en humilité de cœur, considérer avec moy comme l'Ecriture se peut accorder à elle-mesme, sans aucune cavillation. Saint Paul sçachant que la justice de foy est un refuge à ceux qui sont desnuez de leur propre justice, infère hardiment, que quiconque est justifié par la foy, est exclus de la justice des œuvres. Sçachant d'autre part que la justice de foy est commune à tous serviteurs de Dieu, il infère derechef d'une mesme confiance, que nul n'est justifié par les œuvres : mais plutost au contraire, que nous sommes justifiez sans aucune aide de nos œuvres. Mais c'est autre chose de disputer de quelle valeur sont les œuvres en elles-mesmes, et en quelle estime elles sont devant Dieu, après la justice de la foy estable. S'il est question de priser les œuvres selon leur dignité, nous disons qu'elles sont indignes d'estre présentées devant la face de Dieu : ainsi, qu'il n'y a homme du monde qui ait rien en ses œuvres, dont il se puisse glorifier devant Dieu. Ainsi il reste, que tous estans desnuez de toute aide de leurs œuvres, soyent justifiez par la seule foy. Or nous exposons ceste justice estre telle : c'est que le pécheur estant receu en la communion de Christ, est par sa grâce réconcilié à Dieu : d'autant qu'estant purifié par son sang, il obtient rémission de ses péchez : et estant vestu de la justice d'iceluy, comme de la siene propre, il peut consister devant le throne judicial de Dieu. Après que la rémission des péchez est mise, les œuvres qui s'ensuivent sont estimées d'ailleurs que de leur mérite. Car tout

1) Luc I, 6.

2) Gal. III, 6.

1) Ps. CVI, 31.

ce qui est imparfait, est couvert par la perfection de Christ : tout ce qui y est d'ordures et de taches, est nettoyé par sa pureté, pour ne venir point en conte. Après que la coupe des transgressions est ainsi effacée, laquelle empeschoit les hommes de produire chose qui fust agréable à Dieu : après aussi que les vices d'imperfections sont ensevelis, dont toutes bonnes œuvres sont entachées et maculées, lors les bonnes œuvres que font les fidèles, sont estimées justes : ou bien, qui vaut autant à dire, sont imputées à justice.

9 Si maintenant quelqu'un m'objecte cela, pour m'impugner la justice de la foy : premièrement je l'interrogueray, si un homme doit estre réputé juste pour deux ou trois bonnes œuvres, estant transgresseur de la Loy en toutes les autres. Cela seroit trop desraisonnable. Puis après je luy demanderay, si mesmes pour plusieurs bonnes œuvres il est juste quand on le pourra trouver coupable en aucune chose. Encores n'osera pas mon adversaire affirmer cela, veu que la sentence de Dieu y contredit, laquelle prononce tous ceux qui n'auront accompli tous les préceptes, estre maudits<sup>1</sup>. Je passeray encores outre, demandant s'il y a une seule bonne œuvre, en laquelle on ne puisse noter aucune impureté ou imperfection. Or comment cela se pourroit-il faire devant les yeux de Dieu, ausquels les estoilles ne sont point pures ne claires, ne les Anges Justes<sup>2</sup>? Pourtant il sera contraint de confesser qu'on ne trouvera nulle bonne œuvre, laquelle ne soit pollue et corrompue, tant par les transgressions qu'aura commises l'homme en autre endroict, que par sa propre imperfection : tellement qu'elle ne sera pas digne d'avoir le nom de Justice. Or si c'est chose notoire que cela procède de la justification de la foy, que les œuvres qui autrement estoient impures, corrompues, indignes de comparoistre devant Dieu (tant s'en faut qu'elles luy fussent plaisantes) soient imputées à justice : pourquoi alléguerons-nous la justice des œuvres, pour destruire la justice de la foy, de laquelle icelle est produite, et en

laquelle elle consiste ? Voudrions-nous faire une lignée serpentine, que les enfans meurtrissent leur mère? Or le dire de nos adversaires tend là. Ils ne peuvent nier que la justification de la foy ne soit commencement, fondement, cause, matière, substance de la justice des œuvres. Néanmoins ils concluent que l'homme n'est pas justifié de foy : pource que les bonnes œuvres sont imputées à justice. Laissons doncques ces fatras : et confessons à la vérité ce qui en est : c'est que si toute la justice qui peut estre en nos œuvres procède et dépend de la justification de foy, non-seulement ceste-ci n'est en rien diminuée par celle-là, mais plutost confirmée : d'autant que sa vertu apparoist plus ample. D'avantage, ne pensons pas les œuvres estre tellement prisées après la justification gratuite, qu'elles succèdent au lieu de justifier l'homme, ou bien le justifient à demi avec la foy. Car si la justice de foy ne demeure toujours en son entier, l'immondicité des œuvres sera descouverte, tellement qu'elles ne mériteront que condamnation. Or il n'y a nulle absurdité en cela, que l'homme soit tellement justifié par foy, que non-seulement il soit juste en sa personne, mais aussi que ses œuvres soient réputées justes, sans ce qu'elles l'ayent mérité.

40 Par ce moyen nous concéderons non-seulement qu'il y a portion de justice aux œuvres, (ce que nos adversaires prétendent) mais qu'elles sont approuvées de Dieu, comme si elles estoient parfaites : moyennant qu'il nous souvienne sur quoy la justice d'icelles est fondée : qui est pour soudre toute difficulté. Car l'œuvre commence d'estre agréable à Dieu, quand il la reçoit avec pardon. Or dont est-ce que vient ce pardon, sinon que Dieu regarde et nos personnes, et tout ce qui procède de nous en Jésus-Christ? Tout ainsi doncques nous apparoissons justes devant Dieu après que nous sommes faits membres de Christ, entant que par son innocence nos fautes sont cachées : ainsi nos œuvres sont tenues pour justes, entant que ce qu'il y a de vice en icelles estant couvert de la pureté de Christ, ne nous

<sup>1</sup> Deut. XXVIII, 26.

<sup>2</sup> Job IV, 18.

est point imputé. Parquoy nous pouvons dire à bon droit, que par la seule foy non-seulement l'homme, mais aussi ses œuvres sont justifiées. Or si ceste justice des œuvres telle quelle procède de la foy et de la justification gratuite, il ne faut pas qu'on la prene pour destruire ou obscurcir la grâce dont elle dépend : mais plustost doit estre enclose en icelle, et se rapporter à icelle, comme le fruit à l'arbre. En ceste manière saint Paul voulant prouver que nostre bénédiction consiste en la miséricorde de Dieu, et non pas en nos œuvres, presse fort ce que dit David, Bienheureux sont ceux ausquels les iniquitez sont remises, desquels les péchez sont cachez. Bienheureux est l'homme auquel le Seigneur n'a point imputé ses fautes<sup>1</sup>. Si quelqu'un vouloit alléguer au contraire infiniti témoignages, lesquels semblent avis constituer la bénédiction en nos œuvres : comme quand il est dit, Bienheureux est l'homme qui craint Dieu<sup>2</sup>, qui a pitié du povre affligé<sup>3</sup>, qui n'a point cheminé au conseil des meschans<sup>4</sup>, qui porte tentation<sup>5</sup>, qui garde justice et jugement<sup>6</sup> : Bienheureux sont les povres d'esprit<sup>7</sup>, etc., tout cela ne fera pas que ce que dit saint Paul ne demeure vray. Car veu que ces vertus qui sont là récités ne sont jamais tellement toutes en l'homme, qu'elles puissent estre acceptées de Dieu d'elles-mesmes : il s'ensuyt que l'homme est toujours misérable, jusques à ce qu'il soit délivré de misère par la rémission de ses péchez. Puis doncques qu'ainsi est, que toutes les espèces de bénédiction que récite l'Ecriture sont anéanties et pérées, tellement que le fruit d'une seule n'en revient point à l'homme, sinon que premièrement il obtiene bénédiction, en la rémission de ses péchez, laquelle donne lieu à toutes les autres bénédictions de Dieu : il s'ensuyt que ceste bénédiction gratuite non-seulement est principale et souveraine, mais unique : sinon que nous vueillions qu'elle soit destruite et abolie par les bénédictions qui consistent en

icelle seule. Il n'y a pas maintenant grand propos, que cela nous doyve troubler, ou engendrer quelque scrupule, que les fidèles sont souvent nommez justes, en l'Ecriture. Je confesse qu'ils ont ce tiltre pour leur saincte vie. Mais comme ainsi soit qu'ils appliquent plus leur estude à suyvre justice, qu'ils ne l'accomplissent : c'est bien raison que ceste justice des œuvres, telle quelle, soit submise à la justice de la foy, en laquelle elle est fondée, et de laquelle elle tient tout ce qu'elle est.

¶ Mais nos adversaires poursuivent outre, et disent que saint Jaques nous contrarie si évidemment, qu'il nous est impossible de nous en despescher. Car il enseigne qu'Abraham a esté justifié par les œuvres : et que nous tous aussi sommes justifiés par les œuvres, et non point de la seule foy<sup>1</sup>. Mais je demande s'ils veulent tirer en combat saint Jaques avec saint Paul. S'ils tiennent saint Jaques pour ministre de Christ, il faut tellement prendre sa sentence, qu'elle ne désaccorde point d'avec Christ, lequel a parlé par la bouche de saint Paul. Le saint Esprit afferme par la bouche de saint Paul, qu'Abraham a obtenu justice par foy, et non point par ses œuvres, et qu'il faut aussi que nous soyons tous justifiés sans les œuvres de la Loy. Le mesme Esprit dénonce par saint Jaques, que nostre justice consiste en œuvres, et non-seulement en foy. Il est certain que l'Esprit n'est point répugnant à soy : quelle doncques sera la concorde ? Il suffit à nos adversaires, s'ils peuvent desraciner la justice de foy, laquelle nous voulons estre plantée au profond du cœur. De donner repos aux consciences, ils ne s'en soucient point beaucoup. Et pourtant on voit comment ils s'efforcent d'esbranler la justice de foy : mais cependant ils ne monstrent nulle certaine reigle de justice, à laquelle les consciences se puissent ranger. Qu'ils triomphent doncques tant qu'ils voudront, moyennant qu'ils ne se puissent vanter d'autre victoire, que d'avoir osté toute certitude de justice. Or ils obtiendront ceste maudite victoire, aux lieux où ayans esteint toute lumière de vérité, ils auront aveuglé le monde de

1) Rom. IV, 3 ; Ps. XXXII, 1, 2. 2) Ps. CXII, 1.

3) Prov. XIV, 28.

4) Ps. I, 1.

5) Jacq. I, 12.

6) Ps. CVI, 3 ; CXIX, 1.

7) Matth. V, 3.

1) Jacq. II, 21, 22, 24.

leurs ténèbres. Mais partout où la vérité de Dieu demeurera ferme, ils ne prouferont rien. Je nie doncques que la sentence de saint Jaques (laquelle ils ont toujours en la bouche, et de laquelle ils font leur grand bouclier) leur favorise aucunement. Pour liquider cela, il nous faut premièrement regarder le but où il tend, puis après observer en quoy c'est qu'ils s'abusent. Pource qu'il y en avoit lors plusieurs (comme ce mal est coutumièrement en l'Eglise) lesquels démontrent leur infidélité en mesprisant tout ce qui est propre aux fidèles : et néanmoins ne cessoient de se glorifier faussement du tiltre de foy, saint Jaques se moque de ceste folle outrecuidance. Ce n'est pas doncques son intention de détracter en rien qui soit de la vraye foy, mais déclarer combien estoient ineptes tels baveurs, de tant attribuer à une vaine apparence de foy, que se contentans d'icelle, ils menoyent cependant une vie dissolue. Cela considéré, il est maintenant facile de juger en quoy se trompent nos adversaires. Car ils faillent doubllement : c'est qu'ils prenent mal le mot de Foy, puis aussi de Justifier. Saint Jaques en nommant la foy, n'entend autre chose qu'une opinion frivole, qui est bien différente de la vérité de foy. Ce qu'il fait par une manière d'otroy : comme il monstre dès le commencement par ces paroles, Que proufite cela, mes frères, si quelqu'un dit qu'il a la foy, et qu'il n'ait pas les œuvres<sup>1</sup>? Il ne dit pas, Si quelqu'un a la foy sans œuvres : mais, S'il se vante de l'avoir. Puis après encores plus clairement, en faisant par moquerie ceste foy pire que la cognissance des diables : finalement en l'appelant Morte. Mais on pourra suffisamment entendre ce qu'il veut dire par la définition qu'il en met : Tu crois, dit-il, qu'il y a un Dieu. Certes si tout le contenu de ceste foy est de simplement croire qu'il y a un Dieu, ce n'est pas de merveille si elle ne peut justifier. Et ne faut pas que nous pensions que cela déroge rien à la foy chrestienne, de laquelle la nature est bien autre. Car comment est-ce que la vraye foy justifie, sinon en nous adjoi-

gnant à Jésus-Christ, afin qu'estans faits un avec luy, nous jouissions de la participation de sa justice? Elle ne justifie pas doncques pour avoir conceu quelque intelligence de Divinité : mais par ce qu'elle fait reposer l'homme en la certitude de la miséricorde de Dieu.

¶ 2 Nous n'avons point encores touché le but, jusques à ce que nous aurons descouvert l'autre erreur. Car il semble avis que saint Jaques mette une partie de nostre justice aux œuvres. Mais si nous le voulons faire accorder et à toute l'Ecriture et à soy-mesme, il est nécessaire de prendre autrement en ce lieu le vocable de Justifier, qu'il ne se prend en saint Paul. Car saint Paul appelle Justifier, quand la mémoire de nostre injustice estant effacée, nous sommes réputez justes. Si saint Jaques eust là regardé, il eust cité mal à propos le tesmoignage de Moyse, qu'Abraham a creu à Dieu, etc. Car il adjouste conséquemment, qu'Abraham a obtenu justice par ses œuvres, entant qu'il n'a point douté d'immoler son fils au commandement de Dieu : et ainsi que l'Ecriture a esté accomplie, laquelle dit qu'il a creu à Dieu, et lui a esté imputé à justice. Si c'est chose absurde que l'effect précède sa cause : ou Moyse tesmoigne faussement en ce lieu-là que la foy a esté imputée pour justice à Abraham, ou il n'a point mérité sa justice par l'obéissance qu'il a rendue à Dieu en voulant sacrifier Isaac. Abraham a esté justifié par sa foy devant qu'Ismaël fust conceu, lequel estoit ja grand devant la nativité d'Isaac. Comment dirons-nous doncques qu'il s'est acquis justice par l'obéissance qui a esté long temps après? Pourtant, ou saint Jaques a renversé tout l'ordre (ce qui n'est licite de penser) ou en disant qu'il a esté justifié, il n'a pas entendu qu'il eust mérité d'estre tenu pour juste. Quoy doncques? Certainement il appert qu'il parle de la déclaration de justice devant les hommes, et non pas de l'imputation de justice quant à Dieu : comme s'il disoit, Ceux qui sont justes de foy, approuvent leur justice par obéissance et bonnes œuvres, et non point par une masque nue et imaginaire de foy. En somme, il ne dispute point

<sup>1</sup>) Jaq. II, 14.

par quel moyen nous sommes justifiez, mais il requiert des fidèles une justice qui se déclare par œuvres. Et comme saint Paul afferme que l'homme est justifié sans aide de ses œuvres : aussi saint Jaques ne concède pas que celuy qui se dit juste, soit despourvu de bonnes œuvres. Ceste considération nous délivrera de tout scrupule. Car nos adversaires s'abusent principalement en cela, qu'ils pensent que saint Jaques détermine quelle est la manière d'estre justifié : comme ainsi soit qu'il ne tasche à autre fin, que d'abatre la vaine confiance de ceux qui pour excuser leur nonchalance de bien faire, prétendent faussement le tiltre de foy. Parquoy comment qu'ils tournent et revirent les paroles de saint Jaques, ils n'en pourront tirer que ces deux sentnces : c'est, qu'une vaine imagination de foy ne nous justifie pas : item, que le fidèle n'estant point content d'une telle imagination, déclare sa justice par bonnes œuvres.

43 Ce qu'ils allèguent de saint Paul en un mesme sens, ne les aide en rien : asçavoient que les facteurs de la Loy seront justifiez, non pas les auditores<sup>1</sup>. Je ne veux point évader par la solution de saint Ambroise, lequel expose cela estre dit, pource que l'accomplissement de la Loy est la foy en Christ. Car il me semble que c'est un subterfuge, duquel il n'est jà mestier quand la plene voye est ouverte. En ce passage-là saint Paul rabat l'orgueil des Juifs, qui se glorifioyent en la seule cognoscience de la Loy, combien qu'ils en fussent grans contempteurs. Afin doncques qu'ils ne se pleussent pas tant en une cognoscience nue, il les admonesté que si nous cherchons nostre justice en la Loy, il faut venir à l'observation, et non pas à l'intelligence d'icelle. Certes nous ne révoquons pas cela en doute, que la justice de la Loy ne consiste en bonnes œuvres. Nous ne nions pas non plus qu'en observation entière de saincteté et innocence il n'y ait plene justice : mais il n'est pas encores prouvé que nous soyons justifiez par œuvres, sinon qu'on en produise

quelqu'un qui ait accomply la Loy. Or que saint Paul n'ait voulu autre chose dire, sa procédure en rend tesmoignage. Après avoir condamné d'injustice tant Juifs que Gentils indifféremment, il descend après à particulariser, et dit que ceux qui ont péché sans la Loy, périront sans la Loy : ce qui appartient aux Gentils. D'autre part, que ceux qui ont péché en la Loy, seront jugez par la Loy : ce qui est propre aux Juifs. Or pour ce qu'ceux fermans les yeux à leurs transgressions se glorifioyent de la seule Loy, il adjouste ce qui estoit bien convenable, que la Loy ne leur estoit pas donnée afin qu'escoutans seulement la voix d'icelle ils fussent rendus justes, mais en obéissant à ses commandemens. Comme s'il disoit, Cherches-tu justice en la Loy? n'allègue point la seule ouye laquelle a de soy peu d'importance, mais produy les œuvres par lesquelles tu puisses montrer que la Loy ne t'a pas esté donnée en vain. Puis que tous défailloyent en cela, il s'ensuyvoit qu'ils estoient despouillez de la gloire qu'ils prétendoyent. Pourtant il faut plustost du sens de saint Paul former un argument contraire : c'est que si la justice de la Loy est située en perfection de bonnes œuvres, et nul ne se peut vanter d'avoir satisfait à la Loy par ses œuvres : la justice de la Loy est nulle entre les hommes.

44 Après, nos adversaires nous assaillent des passages où les fidèles offrent hardiment leur justice à Dieu pour estre examinée, et désirent de recevoir sentence selon icelle. Comme quand David dit, Juge-moy, Seigneur, selon ma justice, et selon l'innocence qui est en moy<sup>2</sup>. Item, Exauche, Seigneur, ma justice : tu as esprouvé mon cœur, et l'as visité de nuict, et ne s'est point trouvé d'iniquité en moy<sup>3</sup>. Item, Le Seigneur me rétribuera selon ma justice, et me rendra selon la pureté de mes mains : car j'ay gardé la droicte voye, et n'ay point décliné de mon Dieu<sup>3</sup>, etc. Item, Juge-moy, Seigneur, car j'ay cheminé en innocence. Je ne me suis point assis au rang des menteurs, et ne me suis point meslé

<sup>1)</sup> Rom. II, 13.

<sup>1)</sup> Ps. VII, 9.

<sup>3)</sup> Ps. XVIII, 21.

<sup>2)</sup> Ps. XVII, 1-3.

avec les meschans. Ne pers point doncques mon âme avec les iniques<sup>1</sup>, etc. J'ay dit ci-dessus de la confiance que les fidèles semblent avis simplement prendre des œuvres. Les passages que nous avons ici amenez ne nous empescheront pas beaucoup, si nous les considerons en leur circonference, laquelle est double. Car les fidèles en ce faisant ne veulent pas que toute leur vie soit examinée, afin que selon icelle ils soyent absous ou condamnez : mais présentent à Dieu quelque cause particulière pour en juger. Secondelement, ils s'attribuent justice, non pas au regard de la perfection de Dieu, mais en comparaison des meschans et iniques. Premièrement, quand il est question de justifier l'homme, il n'est pas seulement requis qu'il ait bonne et juste cause en quelque affaire particulier, mais qu'il ait une justice entière en tout le cours de sa vie : ce qu'il n'a jamais eu et n'aura. Or en ces oraisons où les saints invoquent le jugement de Dieu pour approuver leur innocence, ils ne se veulent pas vanter d'estre purs et nets de tout péché, et qu'il n'y ait rien à redire en leur vie : mais après avoir mis toute fiance de salut en la bonté de Dieu, se confians néanmoins qu'il est le protecteur des povres, pour venger les injures qu'on leur fait, et pour les défendre quand on les afflige à tort, ils luy recommandent leur cause, en laquelle ils sont affligez estans innocens. D'autre part, en se présentant avec leurs adversaires devant le throne de Dieu, ils n'allèguent point une innocence laquelle puisse respondre à sa pureté, si elle estoit espluchée selon sa rigueur : mais pour ce qu'ils savent bien que leur sincérité, justice et simplicité est plaisante et agréable à Dieu, au pris de la malice, meschanceté et astuces de leurs adversaires : ils ne doutent pas d'invoquer Dieu pour juge entre eux et les iniques. En ceste manière quand David disoit à Saul, Que le Seigneur rende à chacun selon la justice et vérité qu'il trouvera en luy<sup>2</sup>, il n'entendoit pas que Dieu examinast un chacun par soy, et le remunerast selon ses mérites : mais il

protestoit devant Dieu quelle estoit son innocence au pris de l'iniquité de Saül. Sainct Paul aussi, quand il se glorifie au bon tesmoignage de sa conscience, qu'il a fait son office en simplicité et intégrité<sup>3</sup> : il n'entend pas s'appuyer et reposer sur ceste gloire quand il viendra au jugement de Dieu : mais estant constraint par les calomnies des meschans, il maintient contre leur maléficence sa loyauté et preud'hommie, laquelle il seavoit estre cognue et agréable à Dieu. Car nous voyons ce qu'il dit en un autre lieu : c'est qu'il ne se sent point coulpaible, mais qu'en cela il n'est pas justifié<sup>4</sup>. Certes il réputoit bien que le jugement de Dieu est bien autre que l'estime des hommes. Pourtant, combien que les fidèles allèguent Dieu pour tesmoyn et juge de leur innocence contre la mauvaistie des hypocrites, toutesfois quand ils ont affaire à Dieu seul, ils crient tous d'une voix, Seigneur, si tu prens garde aux iniquitez, qui est-ce qui subsistera<sup>5</sup>? Item, Seigneur, n'entre point en jugement avec tes serviteurs : car nul vivant ne sera justifié devant ta face<sup>6</sup>. Et se desfians de leurs œuvres confessent volontiers que sa bonté est meilleure que toute vie<sup>7</sup>.

45 Il y a d'autres lieux quasi semblables, ausquels quelqu'un pourroit estre empesché. Salomon dit que celuy qui chemine en intégrité, est juste; item, qu'en la voye de justice on trouvera vie, et qu'il n'y aura point de mort<sup>8</sup>. Selon laquelle raison Ezéchiel dénonce, que celuy qui fera justice et jugement, vivra toujours<sup>9</sup>. Je respon que nous ne voulons rien nier ne dissimuler, n'obscurcir de toutes ces choses ; mais qu'il y en viene un seul en avant avec une telle intégrité. S'il ne se trouve nul homme mortel qui le puisse faire, ou il faut que tous périssent au jugement de Dieu, ou qu'ils aient leur refuge à sa miséricorde. Ce pendant encores ne nions-nous pas que l'intégrité qu'ont les fidèles, combien qu'elle soit imparfaite, et qu'il

1) 2 Cor. I, 12; Act. XXIII, 1. 2) 1 Cor. IV, 4.

3) Ps. CXXX, 3. 4) Ps. CXLIII, 2.

5) Ps. LXIII, 4.

6) Prov. XX, 7; XII, 28.

7) Ezéch. XVIII, 9, 21; XXXIII, 15.

y ait beaucoup à redire, ne leur soit comme un degré à immortalité : mais dont vient cela, sinon que quand le Seigneur a receu un homme en l'alliance de sa grâce, il n'espluche point ses œuvres selon leurs mérites, mais les accepte de bénignité paternelle, sans ce qu'elles en soyent dignes ? Par lesquelles paroles nous n'entendons pas seulement ce qu'enseignent les Scholastiques, c'est que les œuvres ont leur valeur de la grâce de Dieu qui les accepte : car en cela disant, ils entendent que les œuvres lesquelles seroient autrement insuffisantes pour acquérir salut, reçoivent leur suffisance de ce qu'elles sont prisées et acceptées de Dieu, selon la paction de la Loy. Mais je di au contraire : que toutes œuvres, entant qu'elles sont pollues tant par autres transgressions que de leurs propres macules, ne peuvent rien valoir sinon d'autant que nostre Seigneur n'impute point les macules dont elles sont entachées, et pardonne à l'homme toutes ses fautes : ce qui est donner justice gratuite. Et n'y a point de propos d'alléguer ici les prières que fait aucunesfois saint Paul, où il désire une si grande perfection aux fidèles, qu'ils soyent trouvez

irrépréhensibles et sans coulpe au jugement du Seigneur<sup>1</sup>. Les Célestins anciens hérétiques s'aidoyent de telles sentences, pour prouver que l'homme peut avoir parfaite justice en la vie présente. Nous respondons après saint Augustin, ce que nous pensons pouvoir suffire : c'est que tous fidèles doyvent bien aspirer à ce but, d'apparoistre une fois devant Dieu purs et sans macule : mais pource que le meilleur estat et le plus parfait que nous puissions avoir en la vie présente, n'est autre chose que de proufiter de jour en jour : lors nous parviendrons à ce but, quand après estre despouillez de nostre chair pécheresse, nous adhérerons plenement à nostre Dieu. Combiné que je ne voudroye point estre opiniastre pour résister à celuy qui voudroit attribuer aux Saints le tiltre de perfection, moyennant qu'il la défimist avec saint Augustin, lequel escrit ainsi au troisième livre à Boniface : Quand nous appelons la vertu des saints Parfaite, à la perfection d'icelle est requise la cognoscience de l'imperfection : c'est que tant en vérité qu'en humilité les saints reconnoissent combien ils sont imparfaits.

### CHAPITRE XVIII.

*Que c'est mal arguer, de dire que nous sommes justifiés par œuvres, pource que Dieu leur promet salaire.*

¶ Venons maintenant à exposer les passages, ausquels il est dit que Dieu rendra à chacun selon ses œuvres<sup>1</sup>, comme sont ceux qui s'ensuyvent : Un chacun recevra selon qu'il aura fait en son corps, soit bien soit mal<sup>2</sup>. Gloire et honneur à celuy qui fera bien : tribulation et angoisse sur l'âme du pervers<sup>3</sup>. Item, Et iront ceux qui auront bien vescu, en la résurrection de vie<sup>4</sup>. Item, Venez, vous qui estes bénits de mon Père : j'ay eu faim, et vous m'avez repu : j'ay eu soif, et vous m'avez donné à boire<sup>5</sup>, etc. Ausquels il sera bon de

conjoindre aussi ceux où la vie éternelle est appelée Loyer. Comme quand il est dit que la rémunération sera faite à l'homme selon l'œuvre de ses mains. Item, Celuy qui obéit au commandement de Dieu sera rémunéré<sup>6</sup>. Item, esjouissez-vous, car yostre loyer est grand au ciel<sup>7</sup>. Item, Un chacun recevra salaire selon son labeur<sup>8</sup>. Touchant ce qui est dit que Dieu rendra à un chacun selon ses œuvres, il se peut soudre sans grande difficulté. Car ceste locution dénote plustost un ordre de conséquence, que la cause

1) Matth. XVI, 27.

2) 2 Cor. V, 10.

3) Rom. II, 6, 9, 10. 4) Jean V, 29. 5) Matth. XXV, 34, 35.

1) Ephés. I, 4 ; Phil. II, 15 ; 1 Thess. III, 13, et autres.

2) Prov. XII, 14 ; XIII, 13.

3) Matth. V, 42 ; Luc VI, 23.

4) 1 Cor. III, 8.

pour laquelle Dieu rémunère les hommes. Or il n'y a nulle doute que nostre Seigneur use de ces degrés en accomplissant nostre salut : qu'après nous avoir esleus, il nous appelle : après nous avoir appelez, il nous justifie : après nous avoir justifié, il nous glorifie<sup>1</sup>. Combien doncques que par sa seule miséricorde il reçoive les siens en vie, toutesfois pource qu'il les conduit en icelle par le chemin des bonnes œuvres, aïn d'accomplir en eux son vouloir, par l'ordre qu'il a destiné : ce n'est point de merveilles s'il est dit qu'ils sont couronnés selon leurs œuvres, par lesquelles ils sont préparez à recevoir la couronne d'immortalité. Et mesmes pour ceste cause il est dit qu'ils font leur salut<sup>2</sup>, quand en s'appliquant à bonnes œuvres ils méditent la vie éternelle. Voire, comme il leur est commandé de travailler pour la viande qui ne pérît point<sup>3</sup>, quand ils s'acquieren vie croyans en Jésus-Christ : néanmoins il est adjouste quant et quant, que le Fils de l'homme leur donnera ceste viande. Dont il s'ensuyt que le mot de Travailler ou opérer ne s'oppose point à la grâce, mais seulement emporte zèle et estude. Par ainsi il ne s'ensuyt pas, ou qu'ils soyent auteurs de leur salut, ou que leur salut procède des bonnes œuvres. Quoy doncques? Incontinent après que par la cognoscence de l'Evangile et l'illumination du saint Esprit ils ont esté appellez en la compagnie de Christ, la vie éternelle est commencée en eux : en après le Seigneur achève son œuvre qu'il a commencée en eux, jusques au jour de Jésus-Christ<sup>4</sup>. Or l'œuvre de Dieu est accomplie en eux, quand en justice et sainteté représentans l'image de leur Père céleste, ils se déclairent estre ses enfans légitimes.

2 Quant est de ce mot Loyer, il ne faut pas qu'il nous induise à faire nos œuvres cause de nostre salut. Premièrement, que cela soit arresté en nostre cœur, que le Royaume des cieux n'est pas salaire de serviteurs, mais héritage d'enfans : duquel jouiront seulement ceux que Dieu a adoptez pour ses en-

fans<sup>5</sup>: et n'en jouiront pour autre cause, que pour ceste adoption. Car le fils de la chambrière ne sera point héritier (comme il est escrit), mais le fils de la femme libre<sup>6</sup>. Et de fait, aux mesmes passages, où le saint Esprit promet la vie éternelle pour le loyer des œuvres, en l'appelant nommément Héritage, il démontre qu'elle nous vient d'ailleurs. En ceste manière, Christ en appelant les esleus de son Père à posséder le royaume céleste, récite bien les œuvres qu'il veut en cela récompenser : mais il adjouste quant et quant qu'ils le posséderont de droit d'héritage<sup>7</sup>. Ssinct Paul aussi exhorte bien les serviteurs, qui font fidèlement leur devoir, d'espérer rétribution du Seigneur : mais il adjouste incontinent que c'est rétribution d'héritage<sup>8</sup>. Nous voyons comme par paroles expresses Christ et ses Apostres se donnent de garde que nous ne référions point la bénitude éternelle aux œuvres, mais à l'adoption de Dieu. Pourquoy doncques, dira quelqu'un, font-ils mention semblablement des œuvres? Ceste question se pourra vider par un seul exemple de l'Ecriture. Devant la nativité d'Isaac, il avoit esté promis à Abraham qu'il auroit semence, en laquelle seroient bénites toutes nations de la terre : et que sa lignée seroit semblable aux estoilles du ciel, et au gravier de la mer<sup>9</sup>. Long temps après il se prépare à immoler son fils Isaac, selon le commandement de Dieu. Après avoir monstré une telle obéissance, il reçoit ceste promesse : J'ay juré par moy-mesme, dit le Seigneur, puis que tu as fais cela, et n'as point espargné ton propre fils unique pour me complaire, je te béniray, et multiplieray ta semence comme les estoilles du ciel, et le gravier de la mer : et en ta semence seront bénites toutes nations de la terre, pource que tu as obéi à ma voix<sup>10</sup>. Qu'est-ce que nous oyons? Abraham avoit-il mérité par son obéissance ceste bénédiction, laquelle luy avoit esté promise devant que le commandement luy fust

1) Rom. VIII, 30.

2) Phil. II, 12.

2) Gal. IV, 30.

3) Jean VI, 27.

4) Phil. I, 6.

4) Col. III, 24.

5) Ephés. I, 5.

6) Matth. XXV, 34, etc.

7) Gen. XV, 5; XVII, 1; XVIII, 10.

8) Gen. XXII, 3, 16-18.

baillé? Yci certes nous avons sans circuit et sans ambiguïté, que le Seigneur rémunère les œuvres des fidèles par les mesmes bénéfices qu'il leur avoit déjà donné, devant qu'ils eussent pensé à rien faire, et pour le temps qu'il n'avoit nulle cause de leur bien faire, sinon sa miséricorde.

3 Et toutesfois ce n'est pas frustration ne mocquerie, quand il dit qu'il rétribue aux œuvres ce qu'il avoit gratuitement donné devant les œuvres. Car d'autant qu'il veut que pour méditer l'accomplissement et jouissance des choses qu'il a promises, nous nous exercions en bonnes œuvres, et que par icelles nous cheminions pour parvenir à l'espérance bienheureuse qu'il nous a proposée au ciel, c'est à bon droit que le fruit des promesses leur est assigné, puis qu'elles sont comme moyens pour nous conduire à la jouissance. L'un et l'autre a été trèsbien exprimé de l'Apostre, quand il dit que les Colossiens s'appliquoyent à suivre charité, pour l'espérance qui leur estoit colloquée au ciel, de laquelle ils avoyent au paravant entendu par la doctrine véritable de l'Evangile<sup>1</sup>. Car en disant qu'ils ont cognu par l'Evangile, que l'héritage céleste leur estoit préparé, il dénote que l'espérance en est fondée en un seul Christ, non point en nulles œuvres. A quoy s'accorde ce dire de saint Pierre, que nous sommes gardez de la vertu de Dieu par la foy, au salut qui est appresté pour estre manifesté en son temps<sup>2</sup>. Quand il dit qu'à ceste cause ils s'efforcent de bien faire, il démontre que les fidèles tout le temps de leur vie doyvent courir pour apprêhender. Or ain que nous ne pensissions que le salaire que nous promet le Seigneur, se doyve mesurer selon les mérites, il nous propose une parabole, en laquelle il se compare à un père de famille, lequel envoie en sa vigne tous ceux qu'il rencontre : les uns en la première heure du jour, les autres en la seconde, les autres en la troisième : aucun en l'onzième. Quand ce vient au soir, il distribue à tous salaire égal<sup>3</sup>. De laquelle parabole l'ex-

position est trèsbien et brievement couchée au livre intitulé, *De vocacione Gentium*, qu'on attribue à saint Ambroise. Pour ce que c'est un Docteur ancien, j'aime mieux user de ses paroles que des miennes. Par ceste similitude, dit-il, le Seigneur a voulu montrer que la vocation de tous fidèles, combien qu'il y ait quelque variété en l'apparence extérieure, appartient à sa seule grâce. Ceux doncques qui après avoir besogné une heure seulement, sont égalez à ceux qui ont travaillé tout au long du jour, représentent la condition de ceux que Dieu pour magnifier l'excellence de sa grâce, appelle sur la fin de leur vie, pour les rémunérer selon sa clémence : non pas leur payant le salaire de leur labeur, mais espandant sur eux les richesses de sa bonté, comme il les a esleus sans leurs œuvres : afin que ceux-mesmes qui ont long temps travaillé, et ne reçoivent non plus que les derniers, entendent qu'ils reçoivent tout du don de sa grâce, et non pas pour salaire de leurs labeurs<sup>4</sup>. Il est aussi à noter qu'en tous les passages où la vie éternelle est nommée Loyer de bonnes œuvres, elle ne se prend point pour la communication que nous avons avec Dieu, quand il nous reçoit en nostre Seigneur Jésus, pour nous faire ses héritiers : mais pour la possession, ou fruption de la beatitude que nous avons en son royaume : ce qu'aussi emportent les paroles de Christ, quand il dit, Au siècle à venir vous aurez la vie éternelle<sup>5</sup>. Item, Venez, possédez le royaume<sup>6</sup>, etc. Pour ceste cause saint Paul appelle la révélation qui se fera au dernier jour, Nostre adoption : et expose puis après ce mot, Rédemption de nostre corps<sup>7</sup>. Au reste, comme celuy qui est aliéné de Dieu, est en la mort éternelle : aussi quiconques est receu en la grâce de Dieu, pour communiquer et estre uni avec luy, il est transporté de mort à vie : ce qui se fait par la seule grâce d'adoption. Et si à leur façon ils se monstrent opiniastres sur ce mot de Loyer, nous leur amènerons tousjours à l'opposite ce que dit

1) Col. I, 4, 5.

2) 1 Pierre I, 5.

3) Matth. XX, 1, etc.

1) Ambroise, *De vocat. Gent.* Lib. I, cap. V.

2) Marc X, 30.

3) Matth. XXV, 31, etc.

4) Rom. VIII, 23.

saint Pierre, que la vie éternelle est le loyer de la foy<sup>1</sup>.

4 Pourtant ne pensons point que le saint Esprit, par les promesses ci-dessus récitées veuille priser la dignité des œuvres comme si elles méritoient quelque loyer. Car l'Ecriture ne nous laisse rien de reste, de quoy nous nous puissions exalter devant la face de Dieu. Plustost au contraire elle est du tout en cela, de confondre nostre orgueil, nous humilier, abatre et anéantir du tout. Mais le saint Esprit par les promesses susdites subvient à nostre imbecillité : laquelle autrement décherroit et défaudroit incontinent, si elle n'estoit ainsi soustenue et consolée. Premièrement, qu'un chacun répute en son endroit combien c'est une chose dure, de renoncer et abandonner non-seulement toutes les choses qu'il aime, mais aussi soy-mesme. Et toutes-fois : c'est la première leçon que baille Christ à ses disciples, c'est-à-dire à tous fidèles : et tout au long de leur vie il les tient sous la discipline de la croix, afin qu'ils n'adonntent point leur cœur à la cupidité ou fiance des biens terriens. Brief, il les traite en telle sorte, que de quelque costé qu'ils se tournent, tant que ce monde se peut estendre : ils ne voyent sinon désespoir. Tellement que saint Paul dit que nous sommes les plus misérables de tous les hommes, si nous espérons seulement en ce monde<sup>2</sup>. Afin doncques que nous ne perdions courage en telles angoisses, le Seigneur nous assiste, et admoneste de lever la teste en haut et regarder plus loing, nous promettant que nous trouverons en luy nostre beatitude, laquelle nous ne voyons pas en ce monde. Or il l'appelle Loyer, salaire et rétribution : non pas estimant le mérite de nos œuvres, mais signifiant que c'est une récompense pour les misères, tribulations et opprobres que nous endurons en terre. Pourtant il n'y a point de mal d'appeler à l'exemple de l'Ecriture, la vie éternelle, Rémunération : veu que par icelle le Seigneur transfère ses serviteurs de travail en repos, d'affliction en prospérité, de tristesse en joye, de povreté en

affluence, d'ignominie en gloire : finalement qu'il change tous les maux qu'ils ont endurez, en plus grans biens. Il n'y aura aussi nul inconvenient, d'estimer sainteté de vie estre la voye, non pas laquelle nous face ouverture en la gloire céleste, mais par laquelle Dieu conduit ses esleus en la manifestation d'icelle : veu que c'est son bon plaisir de glorifier ceux qu'il a sanctifiez<sup>1</sup>. Seulement que nous n'imaginions point aucune correspondance entre Mérite et Loyer. A quoy s'abusent perversement les Sophistes, pource qu'ils ne considèrent point ceste fin que nous avons exposée. Or quelle mocquerie est-ce, quand Dieu nous appelle à un but, de destourner les yeux d'un autre costé? Il n'y a rien plus clair, que le loyer est promis aux bonnes œuvres : non pas pour enfler de gloire nostre cœur, mais pour soulager la foiblesse de nostre chair. Celuy doncques qui veut par cela inférer quelque mérite des œuvres, ou les balancer ensemble, se destourne bien loing du droit but que Dieu propose.

5 Pourtant, quand l'Ecriture dit que Dieu comme juste juge, rendra la couronne de justice à ses serviteurs<sup>2</sup>, non-seulement je respon avec saint Augustin, Comment rendroit-il la couronne comme juste juge, s'il n'eust premier donné la grâce comme Père miséricordieux? Et comment y auroit-il justice àucune, sinon que la grâce eust précédé, laquelle justifie l'inique? Et comment ceste couronne seroit-elle rendue comme duee, sinon que tout ce que nous avons nous eust esté donné sans estre deu<sup>3</sup>? mais j'adouste aussi avec cela, Comment imputeroit-il justice à nos œuvres, sinon qu'il cachast par son indulgence ce qui est d'injustice en icelles? Comment les réputeroit-il dignes de loyer, sinon qu'il effaçast par sa bénignité infinie : ce qui est en icelles digne de peine? J'adjouste cela au dire de saint Augustin, pource qu'il a accoustumé de nommer la vie éternelle, Grâce : d'autant qu'elle nous est donnée pour les dons gratuits de Dieu, quand elle est rendue à nos œuvres. Mais

1) 1 Pierre I, 9.

2) 1 Cor. XV, 19.

1) Rom. VIII, 30.

2) 2 Tim. IV, 8.

3) August., *Ad Valent., De grat. et lib. arb.*

l'Ecriture nous humilie d'avantage : et ce pendant nous élève en haut. Car outre ce qu'elle nous défend de nous glorifier en nos œuvres, pour ce que ce sont dons gratuits de Dieu : pareillement elle nous montre qu'elles sont toujours entachées d'ordures, tellement qu'elles ne peuvent pas satisfaire ne plaire à Dieu, si elles sont examinées selon sa rigueur : mais afin que nostre zèle ne s'affadisse point, il est aussi dit qu'elles plaisent à Dieu, pour ce qu'il les supporte. Or combien que saint Augustin parle un peu autrement que nous, toutesfois quant au sens et à la substance, nous accordons bien ensemble. Car au troisième livre à Boniface<sup>1</sup>, après avoir fait comparaison de deux hommes, dont il pose le cas que l'un soit d'une si sainte vie et parfaite qu'on le tienne pour un Ange : que l'autre soit bien de bonne vie et honnête, mais non pas d'une perfection ne d'une sainteté si grande : il conclut finalement ainsi, Ce second, dit-il, qui semble bien avis inférieur à l'autre quant à sa vie, est néanmoins beaucoup plus excellent, à cause de la droite foy qu'il a en Dieu, par laquelle il vit, et selon laquelle il s'accuse en ses péchés : en toutes ses bonnes œuvres il loue Dieu, lui attribuant toute gloire, et recevant ignominie sur soy, et recevant de lui pardon de ses fautes, et affection de bien faire : et ainsi en partant de ce monde, il sera receu en Paradis. Pourquoys cela, sinon pour la foy? laquelle combien qu'elle ne sauve point l'homme sans œuvres, d'autant qu'elle est vive, et besongne par charité, toutesfois elle est cause que les péchés sont pardonnez. Car comme dit le Prophète, le juste vit de foy<sup>2</sup> : et sans icelle mesme les œuvres qui semblent bonnes, sont converties en péchés. Certes il confesse clairement en ce passage, ce que nous débattons et maintenons sur tout : c'est asçavoir, que la justice des œuvres dépend et procède de ce qu'elles sont reçues de Dieu avec pardon : c'est-à-dire, en miséricorde, et non pas en jugement.

6 Il y a d'autres passages qui ont quasi semblable sens à ceux que nous venons

1) Cap. V.

2) Hab. II, 4.

d'expliquer. Comme quand il est dit, Faites-vous des amis des richesses d'iniquité afin que quand vous défaudrez, ils vous reçoivent au royaume de Dieu<sup>3</sup>. Item Enseigne les riches de ce monde de ne s'enorgueillir, et n'espérez point en l'incertitude de leurs richesses, mais en Dieu vivant. Exhortez-les de bien faire d'estre riches en bonnes œuvres, et d'en faire un bon thrésor pour l'advenir, afin d'appréhender la vie éternelle<sup>4</sup>. Nous voyons que les bonnes œuvres sont comparées à richesses, desquelles il est dit que nous jouirons en la bénédiction future. Je respon que jamais nous n'aurons la vraye intelligence de tout ce qui est dit, si nous ne convertissons nos yeux au but auquel le saint Esprit dresse ses paroles. Si ce que dit Christ est vray, qu'il n'est pas digne d'arrêter à où est notre cœur : comme les enfans de ce siècle s'empêchent et s'appliquent du tout à amasser les choses qui appartiennent à la félicité de la vie présente : ainsi faut-il que les fidèles, voyant que cette vie s'envouira comme un songe, envoyent les choses dont ils veulent droitement jouir à tous, au lieu où ils ont à vivre éternellement. Pourtant il nous faut en suivre l'exemple de ceux qui se déparent d'un lieu à l'autre, pour y habiter à perpétuité. Ils envoyent devant tout leur bien : et ne leur fait point mal de s'en passer pour un petit de temps : mais plustost s'estiment d'autant plus heureux, qu'ils ont plus de bien au lieu où ils doivent finir leur vie. Si nous croyons que le ciel est nostre pays et nostre propre habitation, il convient plustost d'y transmettre nos richesses, que de les retenir ici, pour les abandonner quand il nous en faudra partir subitement. Or la manière de les transmettre, quelle est-elle? C'est de communiquer aux nécessitez des pauvres, auxquels tout ce qu'on eslargit, le Seigneur l'advoue lui estre donné<sup>5</sup> : dont vient cette belle promesse, que qui conques donne aux pauvres, presté à Dieu à usure<sup>6</sup>. Item, Celuy qui semera largement, aura large moisson<sup>6</sup>. Car toute la

1) Luc XVI, 9.

3) Matth. VI, 21.

5) Prov. XIX, 17.

2) 1 Tim. VI, 17-19.

4) Matth. XXV, 40.

6) 2 Cor. IX, 6.

charité que nous faisons à nos frères, est comme mise en garde entre les mains de Dieu. Luy doncques, comme il est fidèle gardien, nous rendra une fois le tout avec trèsample usure. Quoy doncques, dira quelqu'un, les œuvres de charité sont-elles de telle estime envers Dieu, que ce soyent comme richesses à luy commises? Et qui auroit horreur d'ainsi parler, puis que l'Escriture le tesmoigne tant apertement? Mais si quelqu'un pour obscurcir la bénignité de Dieu veut établir la dignité des œuvres, ces tesmoignages ne luy aideront de rien pour confermer son erreur. Car nous n'en scaurions autre chose inférer, sinon que la bonté et l'indulgence de Dieu est merveilleuse envers nous: veu que pour nous inciter à bien faire, il nous promet que nulle bonne œuvre que nous ferons ne sera perdue, combien qu'elles soyent toutes indignes, non-seulement d'estre récompensées, mais aussi acceptées de luy.

7 Mais ils pressent plus fort les paroles de l'Apostre : lequel consolant les Thessaloniciens en leurs tribulations, dit qu'elles leur sont envoyées, afin qu'ils soyent trouvez dignes du royaume de Dieu, pour lequel ils souffrent<sup>1</sup>. Car c'est, dit-il, une chose équitable envers Dieu, de rendre affliction à ceux qui vous affligen: et à vous repos, quand le Seigneur Jésus sera révélé du ciel. Item, l'auteur de l'Epistre aux Hébreux, Dieu n'est pas tant injuste, qu'il oublie la peine que vous avez pris, et la dilection que vous avez monstrée en son Nom, en eslargissant de vos biens à ses fidèles<sup>2</sup>. Je respon au premier lieu, que saint Paul ne signifie là aucune dignité de mérite, mais veut seulement dire, que comme le Père céleste nous a esleus pour ses enfans: aussi il veut que nous soyons faits conformes à son Fils premier-nay<sup>3</sup>. Comme doncques Christ a premier souffert que d'entrer en la gloire qui luy estoit destinée: ainsi faut-il que par plusieurs tribulations nous entriions au royaume des cieux<sup>4</sup>. Pourtant, quand nous endurons afflictions pour le nom de Christ, les mar-

ques desquelles nostre Seigneur a acoustumé de signer les brebis de son troupeau, sont imprimées en nous. Selon ceste raison doncques nous sommes estimez dignes du royaume de Dieu: pource que nous portons en nostre corps les marques de Jésus-Christ, qui sont enseignes des enfans de Dieu. A quoy aussi se réfèrent ces sentences: que nous portons en nostre corps la mortification de Christ ainsi que sa vie soit manifestée en nous: que nous sommes configurer à ses passions, pour parvenir à la similitude de sa résurrection<sup>1</sup>. La raison qui est adjoustée de saint Paul, asçavoir que c'est chose juste envers Dieu de donner repos à ceux qui auront travaillé, n'est pas pour prouver aucune dignité des œuvres: mais seulement pour confermer l'espérance de salut. Comme s'il disoit, Ainsi qu'il convient au juste jugement de Dieu, de faire vengeance sur vos ennemis des outrages et molestes qu'ils vous auront faits: pareillement il convient qu'il vous donne relasche et repos de vos misères. L'autre passage, qui dit tellement les bonnes œuvres ne devoir estre mises en oubli de Dieu, qu'il signifie quasi que Dieu seroit injuste s'il les oublioit, se doit prendre en ce sens: c'est que le Seigneur pour resveiller nostre paresse, nous a donné espérance que tout ce que nous ferions pour son nom ne seroit point perdu. Qu'il nous souvienne que ceste promesse, comme toutes les autres, ne nous prouveroit de rien, sinon que l'alliance gratuite de sa miséricorde précédast, sur laquelle reposast toute la certitude de nostre salut. Ayans cela, nous devons avoir certaine confiance que la rétribution ne sera point desniée de la libéralité de Dieu à nos œuvres, combien qu'elles en soyent plus qu'indignes. L'Apostre doncques pour nous confermer en ceste attente, dit que Dieu n'est pas injuste, qu'il ne nous tienne promesse. Pourtant ceste justice de Dieu se réfère plus à la vérité de sa promesse, qu'à l'équité de nous rendre ce qui nous est deu. Auquel sens il y a un dire notable de saint Augustin: lequel comme ce saint person-

<sup>1</sup>) 2 Thess. I, 5.

<sup>2</sup>) Héb. VI, 10.

<sup>3</sup>) Rom. VIII, 29.

<sup>4</sup>) Luc XXIV, 26; Act. XIV, 22.

<sup>1</sup>) Gal. VI, 27; 2 Cor. IV, 10.

nage n'a pas douté de répéter souventes-fois, aussi il doit bien estre imprimé en nostre mémoire. Le Seigneur, dit-il, est fidèle, lequel s'est fait debiteur à nous, non pas en prenant de nous quelque chose, mais en nous promettant tout libéralement<sup>1</sup>.

8 Nos Pharisiens aussi allèguent ces sentences de saint Paul : Si j'avoye toute la foy du monde, jusques à transférer les montagnes, et que je n'aye point de charité, je ne suis rien. Item, Maintenant ces trois demeurent, Foy, Espérance, Charité : mais charité est la plus grande<sup>2</sup>. Item, Sur tout ayez charité en vous : laquelle est le lien de perfection<sup>3</sup>. Des deux premières ils s'efforcent de prouver que nous sommes justifiés par charité plustost que par foy : puis que c'est une vertu plus excellente. Mais ceste subtilité est aisée à réfuter. Car nous avons desjà exposé autre part, que ce qui est dit au premier lieu n'appartient de rien à la vraye foy : nous confessons que le second se doit entendre de la vraye foy, à laquelle il préfère charité comme plus grande : non pas comme si elle estoit plus méritoire, mais d'autant qu'elle est plus fructueuse, qu'elle s'estend plus loing, qu'elle sert à plusieurs, qu'elle a tousjours sa vigueur, comme ainsi soit que l'usage de la foy soit pour un temps. Si nous regardons l'excellence, à bon droit la dilection de Dieu auroit le premier degré, de laquelle saint Paul ne touche point ici. Car il ne tend à autre fin, sioun qu'on s'édifie en Dieu mutuellement les uns les autres par charité. Mais posons le cas que charité soit plus excellente que foy en toutes manières : qui sera l'homme de sain jugement, et mesmes de cerveau rassis, qui infère de cela qu'elle justifie plus? La force de justifier qu'à la foy ne gist point en quelque dignité de l'œuvre : car nostre justification consiste en la seule miséricorde de Dieu et au mérite de Christ. Ce que la foy est dite justifier, ce n'est sinon pour ce qu'elle apprécie la justice qui lui est offerte en Christ. Maintenant si on interroge nos adversaires, en quel

sens ils assignent à charité la force de justifier : ils répondront que pour ce que c'est une vertu plaisante à Dieu, par le mérite d'icelle, entant qu'elle est acceptée par la bonté divine, justice nous est imputée. De là nous voyons comment leur argument procède bien. Nous disons que la foy justifie : non point qu'elle nous mérite justice par sa dignité, mais pour ce que c'est un instrument par lequel nous obtenons gratuitement la justice de Christ. Eux laissans derrière la miséricorde de Dieu et ne faisans nulle mention de Christ, où gît toute la somme de justice, maintiennent que nous sommes justifiés par le moyen de charité, pour ce qu'elle est plus excellente. Comme si quelqu'un dispuoit qu'un royaume est plus propre à faire un soulier qu'un cordonnier, pour ce qu'il est beaucoup plus digne et plus noble. Ce seul argument est suffisant pour nous donner à cognoistre que toutes les escholes sorboniques n'ont jamais gousté que c'est Justification de foy. Or si quelque rioteur réplique contre ce que j'ay dit, que je pren ce nom de Foy en diverse signification en saint Paul, prétendant qu'il n'y a nul propos de l'exposer ainsi diversement en un mesme lieu : j'ay trèsbonne raison de ce faire. Car comme ainsi soit que tous les dons qu'il auroit récitez se réduisent au cunement à foy et espérance, pour ce qu'ils appartiennent à la cognoissance de Dieu : en faisant un sommaire en la fin du chapitre, il les comprend tous sous ces deux mots. Comme s'il disoit, Et la Prophétie, et les langues, et le don d'interpréter, et la science tendent à ce but, de nous mener à la cognoissance de Dieu. Or nous ne cognoissons Dieu en ceste vie mortelle que par foy et espérance. Pourtant quand je nomme foy et espérance, je compren tous ces dons ensemble. Ces trois doncques demeurent, Foy, Espérance, et Charité : c'est-à-dire, quelque variété de dons qu'il y ait, ils se rapportent tous à ces trois : entre lesquels charité est la principale. Du troisième passage ils infèrent que si charité est le lien de perfection, aussi est-elle de justice, laquelle n'est autre chose que perfection. Premièrement, encores que nous lais-

1) *In Psalm. XXXII, CIX*, et alibi sæpe.

2) 1 Cor. XIII, 2, 13.

3) Col. III, 14.

sions à dire que saint Paul appelle là Perfection, quand les membres d'une Eglise bien ordonnée sont conjoints ensemble, et aussi que nous confessions l'homme estre parfait devant Dieu par charité : que conclurront-ils néanmoins de nouveau par cela ? Car je répliqueray toujours au contraire, que nous ne parvenons jamais à ceste perfection, que nous n'accomplissons charité. Et de cela pourray inférer, puis que tous hommes du monde sont bien loing de l'accomplissement de charité, que toute espérance de perfection leur est ostée.

9 Je ne veux point poursuyvre tous les temoignages que ces accariastres Sorboniques prenent inconsidérément là et là de l'Ecriture, pour batailler contre nous. Car ils font d'aucunes allégations si ridicules, que je ne les puis toucher si je ne veux estre inerte comme eux. Je mettray doncques fin à ceste matière, après avoir expliqué une sentence de Christ, en laquelle ils se plaisent merveilleusement : c'est quand il respond au docteur de la Loy, lequel l'avoit interrogé, Quelles choses sont nécessaires à salut ? Si tu veux entrer en la vie, garde les commandemens<sup>1</sup>. Que voulons-nous d'avantage, disent-ils, puis que l'auteur de grâce mesme nous commande d'acquérir le royaume de Dieu par l'observation des commandemens ? Comme si ce n'estoit point chose notoire, que Christ a toujours conformé ses responses à ceux ausquels il avoit à faire. Or en ce passage il avoit été interrogé par un docteur de la Loy, du moyen d'obtenir la bonté éternelle : et ce non pas simplement, mais en ceste forme de parler, Qu'est-ce que doyvent faire les hommes pour parvenir à la vie ? Tant la personne de celuy qui parloit, que la question, induisoit le Seigneur d'ainsi respondre. Car ce docteur estant enflé d'une fausse opinion de la justice légale, estoit aveuglé en la fiance de ses œuvres. D'avantage, il ne demandoit autre chose, sinon quelles sont les œuvres de justice, par lesquelles on acquiert salut. C'est doncques à bon droit qu'il est envoyé à la Loy, en la-

quelle nous avons un miroir parfait de justice. Nous aussi bien preschons haut et clair qu'il faut garder les commandemens, si on cherche justice aux œuvres. Et est une doctrine nécessaire de cognoistre à tous Chrestiens : car comment auoyent-ils leur refuge à Christ, s'ils ne cognoissent qu'ils sont trébuschez en ruine de mort ? Et comment cognois-troyent-ils combien ils sont esgarez du chemin de vie, sans avoir entendu quel il est ? Pourtant ils ne sont pas droictement instruits d'avoir leur refuge en Christ pour recouurer salut, jusques à ce qu'ils entendent quelle répugnance il y a entre leur vie et la justice de Dieu, laquelle est contenue en la Loy. La somme est telle : Si nous cherchons salut en nos œuvres, il nous faut garder les commandemens, lesquels nous instruisent à parfaite justice. Mais il ne nous faut pas yci arrester, si nous ne voulons défaillir au milieu du chemin, car nul de nous n'est capable de les garder. Puis doncques que nous sommes tous exclus de la justice de la Loy, il nous est mestier d'avoir une autre retraite et secours, asçavoir en la foy de Christ. Pourtant, comme le Seigneur Jésus en ce passage renvoie à la Loy le docteur d'icelle, lequel il cognoissoit estre enflé de vaine confiance de ses œuvres, afin qu'il se cognoisse povre pécheur, sujet à condamnation : aussi en un autre lieu il console par promesse de sa grâce, les autres qui sont humiliéz par telle recognoissance, et les console sans faire mention de la Loi : Venez à moy, dit-il, vous tous qui estes chargez et travaillez, et je vous soulageray : et vous trouverez repos à vos âmes<sup>2</sup>.

10 Finalement, après que nos adversaires sont las de renverser l'Ecriture, ils taschent de nous surprendre par captions et vaines sophistries. Ils cavillent premièrement, que la foy est nommée OŒuvre<sup>2</sup> : et pourtant que nous faisons mal de l'opposer aux œuvres, comme chose diverse. Comme si la foy, entant que c'est une obéissance de la volonté de Dieu, nous acquéroit justice par son mérite : et non plustost entant qu'en rece-

<sup>1)</sup> Matth. XIX, 17.

<sup>1)</sup> Matth. XI, 28, 29.

<sup>2)</sup> Jean VI, 29.

vant la miséricorde de Dieu, elle nous rend certains de la justice de Christ, laquelle par la bonté gratuite du Père céleste, nous est offerte en l'Evangile. Si je ne m'amuse point à réfuter telles inepties, les lecteurs me pardonneront : car elles sont tant légères et frivoles, qu'elles se peuvent rompre d'elles-mesmes. Touesfois il me semble avis bon de répondre à une objection qu'ils font : laquelle pource qu'elle a quelque apparence et couleur de raison, pourroit faire quelque scrupule aux simples. Comme ainsi soit, disent-ils, que les choses contraires passent par une mesme reigle : puis qu'un chacun péché nous est imputé à injustice, il est convenable qu'une chacune bonne œuvre soit imputée à justice. Ceux qui répondent que la damnation des hommes procède proprement de seule infidélité, et non point des péchez particuliers, ne me satisfont point. Je leur accorde bien que la fontaine et racine de tous maux, est incrédulité. Car c'est le commencement d'abandonner et quasi renoncer Dieu : dont s'ensuyvent toutes les transgressions de sa volonté. Mais touchant ce qu'ils semblent avis contre-poiser en une mesme balance les bonnes œuvres et mauvaises, pour estimer la justice ou l'injustice de l'homme, en cela je suis

constraint de leur répugner. Car la justice des œuvres est une parfaite obéissance de la Loy. Pourtant nul ne peut estre juste par œuvres, s'il ne suyt comme de droicte ligne, la Loy de Dieu tout le cours de sa vie. Incontinent qu'il est décliné ça et là, il est décheu en injustice. De là il appert que la justice ne gist point en quelque peu de bonnes œuvres : mais en une observation entière et consommée de la volonté de Dieu. Or c'est bien autre raison, que de juger l'iniquité, Car qui-conque a paillardé ou desrobé, par un seul délit est coupable de mort, entant qu'il a offensé la majesté de Dieu. C'est à ce point que s'abusent nos Sophistes, qu'ils ne considèrent point ce que dit saint Jaques : c'est que celuy qui a transgressé un commandement, est coupable de tous : pource que Dieu qui a défendu de meurtrir, a aussi bien défendu de desrober<sup>1</sup>, etc. Pourtant il ne doit point sembler absurde, quand nous disons que la mort est juste loyer d'un chacun péché: veu qu'ils sont tous dignes de l'ire et vengeance de Dieu. Mais ce se-roit mal argué, de tourner cela au rebours : c'est, que l'homme puisse acquérir la grâce de Dieu par une seule bonne œuvre, ce pendant que par plusieurs fautes il provoquera son ire.

## CHAPITRE XIX.

*De la liberté chrestienne.*

**1** Nous avons maintenant à traiter de la liberté chrestienne, laquelle on ne doit oublier de déclarer, quand on a proposé de comprendre en un brief recueil une somme de la doctrine évangélique. Car c'est une chose trèsnecessaire, et sans la connoissance de laquelle, à grand'peine les consciences osent entreprendre chose quelconque sinon en doute : souvent hésitant et s'arrêtent, toujours tremblent et chancellent. Notons que c'est un accessoire de la justification, lequel nous peut beaucoup aider pour comprendre la vertu d'icelle. Mesmes toutes gens craignans Dieu sentiront que le fruit de ceste doc-

trine est inestimable : combien que les mocqueurs de Dieu et gaudisseurs s'en mocquent en leurs plaisanteries, pource qu'estans hébétés en leur yvrongnerie spirituelle, ils se desbordent en toute énormité. Voyci doncques le lieu opportun d'en traitter. Et combien que nous en ayons touché quelquesfois ci-dessus, il estoit toutesfois utile de résERVER la disputation entière jusques à ce présent lieu : pourtant que si tost que quelque mention de la liberté chrestienne est mise en avant, incontinent les uns laschent la

<sup>1)</sup> Jacq. II, 10, 11.

bride à leurs concupiscences : les autres esmeuvent grans tumultes, si quant et quant on ne met ordre à restreindre tels légers esprits, qui corrompent les meilleures choses qu'on leur sçauroit présenter. Car les uns sous couleur de ceste liberté rejettent toute obéissance de Dieu, et abandonnent toute licence à leur chair. Les autres contredisent, et ne veulent oyur parler de ceste liberté, par laquelle ils pensent que tout ordre, toute modeste et discréction des choses soyent renversées. Que ferons-nous yci, estans enclos en tel destroit? Vaudroit-il pas mieux laisser derrière la liberté chrestienne, pour obvier à tels dangers? Mais comme il a esté dit, sans la cognoscience d'icelle, ne Jésus-Christ, ne la vérité de l'Evangile ne le repos intérieur des âmes n'est pas droictement cognu. Plustost doncques au contraire, il faut mettre peine que ceste doctrine si nécessaire ne soit pas omise ny ensevelie : et ce pendant néantmoins que les objections absurdes qui se peuvent yci esmouvoir, soyent réprimées.

2 La liberté chrestienne, selon mon jugement est située en trois parties. La première est que les consciences des fidèles, quand il est question de chercher assurance de leur justification, s'eslèvent et dressent par-dessus la Loy, et oublient toute la justice d'icelle. Car puis que (comme il a esté monstré ci-dessus) la Loy ne laisse nul juste, ou il nous faut estre exclus d'espérance d'estre justifiez, ou il nous faut estre délivrez d'icelle : et tellement délivrez, que nous n'ayons nul esgard à nos œuvres. Car quiconques penseroit qu'il deust apporter quelque peu d'œuvres pour obtenir justice, il ne pourroit déterminer fin ne mesure d'icelles, mais se constitueroit debiteur de toute la loy. Parquoy, quand il est question de nostre justification, il nous faut démettre de toute cogitation de la Loy et de nos œuvres, pour embrasser la seule miséricorde de Dieu : et destourner nostre regard de nous-mesmes pour le converlir à un seul Jésus-Christ. Car il n'est pas yci question, asçauoir si nous sommes justes : mais comment estans injustes et indignes, nous pourrons estre réputez pour justes. De laquelle chose si

les consciences veulent avoir quelque certitude, elles ne doyvent donner aucun lieu à la Loy. Combien qu'il ne fale de cela inférer, que la Loy soit superflue aux fidèles : lesquels elle ne laisse point d'enseigner, exhorter, stimuler à bien, combien qu'au jugement de Dieu elle n'ait lieu en leurs consciences. Car comme ces deux choses sont bien diverses, aussi il nous les faut songneusement discerner. Toute la vie des Chrestiens doit estre une méditation et exercice de piété : d'autant qu'ils sont appelez à sanctification<sup>1</sup>. En cela gist l'office de la Loy, de les advertir de ce qu'ils ont à faire : afin de les inciter à avoir en affection sainteté et innocence. Mais quand les consciences sont inquiétées comment elles pourront avoir Dieu propice, que c'est qu'elles auront à répondre, et en quelle fiance elles se pourront soustenir, si elles sont appellées et adjournées au jugement de Dieu : lors il ne faut pas venir à conte avec la Loy, ne pourpenser ce qu'elle requiert : mais elles se doyvent présenter un seul Jésus-Christ pour justice, lequel surmonte toute perfection de la Loy.

3 En ce point gist quasi tout l'argument de l'Epistre aux Galatiens. Car que ceux soient pervers expositeurs qui disent que saint Paul ne combat que pour la liberté des cérémonies, il est facile à prouver de la maniere d'arguer de saint Paul : comme quand il dit que Christ a esté fait exécration pour nous, afin de nous délivrer de l'exécration de la Loy. Item, que nous gardions la liberté par laquelle Christ nous a délivrez, et que nous ne souffrions point d'estre assujettis au joug de servitude<sup>2</sup>. Voyci, dit-il, moy Paul je vous di, si vous estes circoncis, Christ ne vous proufitera de rien, Item, celuy qui est circoncy, est debiteur de toute la Loy, et Christ luy est fait vain. Item, Vous tous qui estes justifiez par la Loy, vous estes décheus de la grâce. Ausquels propos certainement il démeine une chose plus haute que la liberté des cérémonies. Je confesse bien que saint Paul traite là des cérémonies, d'autant qu'il dispute contre les faux

1) Ephés. I, 4; 1 Thess. IV, 5.

2) Gal. III, 18; V, 1, et suivants.

Apostres qui machinoient de ramener en l'Eglise chrestienne les ombres anciennes de la Loy, lesquelles avoyent esté abolies à la venue de Jésus-Christ. Mais pour décider ceste question, il faloit qu'il montast plus haut : asçavoit à la vraye source. Premièrement, d'autant que par ces figures judaïques la clairé de l'Evangile estoit obscurcie, il démontre que nous avons en Jésus-Christ une pleine exhibition de toutes les choses qui estoient figurées par les cérémonies de la Loy mosaique. Secondement, d'autant que les séducteurs ausquels il avoit à faire, abruvoient le peuple d'une meschante opinion, que c'estoit une œuvre méritoire pour acquérir la grâce de Dieu, que de faire les cérémonies de la Loy : il insiste principalement sur ce point, que les hommes ne peuvent acquérir justice devant Dieu par nulles œuvres, et tant moins par menus fatras de choses extérieures. Semblablement il remonstre que nous sommes par la mort de Christ délivrés de la damnation de la Loy<sup>1</sup>, laquelle est autrement sur tout le genre humain, afin d'avoir repos en nos consciences : lequel argument est propre au point que nous traitons. Finalement, il maintient la liberté des consciences, déclarant qu'elles ne sont point liées à observer les choses indifférentes.

4 L'autre partie de la liberté chrestienne, laquelle dépend de ceste précédente, est telle : c'est qu'elle fait que les consciences ne servent point à la Loy comme contraintes par la nécessité de la Loy : mais qu'estans délivrées de la Loy, elles obéissent libéralement à la volonté de Dieu. Car d'autant qu'elles sont perpétuellement en crainte et terreur, tant qu'elles sont sujettes à la Loy, jamais elles ne seront bien délibérées d'obéir volontairement et d'un franc cœur à la volonté de Dieu, sinon que premièrement elles ayent obtenu ceste délivrance. Nous verrons par exemple plus briefvement et clairement à quelle fin tend ce propos. Le commandement de la Loy est, que nous aimions Dieu de tout nostre cœur, de toute nostre âme, de toutes nos

forces<sup>1</sup>. Pour accomplir ce commandement, il faut que premièrement l'âme soit vuide de toute autre cogitation, que le cœur soit purgé de tout autre désir, que toutes les forces y soyent ensemble appliquées. Or ceux qui sont les plus avancez en la voye de Dieu, sont bien loing de ce but. Car combien qu'ils aiment Dieu de bonne affection et en sincérité de cœur : toutesfois ils ont encores une grande partie de leur cœur et de leur âme remplie d'affections charnelles, desquelles ils sont empeschez et retirez, à ce qu'ils ne puissent courir à Dieu comme il appartient. Ils s'efforcent bien d'aller : mais la chair en partie débilete leur vertu, en partie l'applique à soy. Que feront-ils yci, quand ils voyent qu'ils ne font rien moins que d'accomplir la Loy ? Ils veulent, ils aspirent, ils s'efforcent : mais rien en telle perfection qu'il appartient. S'ils regardent la Loy, ils voyent tout ce qu'ils s'cauroient entreprendre de faire estre maudit. Et ne faut que quelqu'un s'abuse, pensant que son œuvre ne soit point du tout mauvaise d'autant qu'elle est imparfaite : et pourtant que Dieu néanmoins a pour acceptable ce qui y est de bien. Car la Loy requérant parfaite dilection, condamne toute imperfection sinon que devant toutes choses la rigueur soit modérée. Que celuy donc qui a telle estime de son œuvre, la considère bien : et il trouvera que ce qu'il y jugeoit estre bon en partie, est transgression de la Loy, entant qu'il est imparfait.

5 Voylà comment toutes nos œuvres sont liées à la malédiction de la Loy, si elles sont compassées à sa reigle. Et comment pourroient les povres âmes prendre courage à faire quelque œuvre, pour laquelle elles n'attendroyent rapporter que malédiction ? D'autre part, si estans délivrées de ce rigoureux commandement de la Loy, ou plustost de toute la rigueur d'icelle, elles se voyent estre appelées de Dieu avec une douceur paternelle : lors d'une alaigresse et franchise de cœur elles suyront où il les voudra mener. En somme, ceux qui sont

1) Gal. IV, 5.

1) Deut. VI, 5.

captifs sous les liens de la Loy, sont semblables aux serfs, ausquels les maistres ordonnent certaine tasche d'ouvrage pour chacun jour : lesquels ne pensent rien avoir fait, et ne s'oseroient présenter devant leurs maistres, s'ils n'ont achevé parfaitemt tout ce qui leur a esté enjoinct. Mais les enfans qui sont plus libéralement et doucement traitez de leurs pères, ne craignent point de leur présenter leurs ouvrages rudes et à demi faits, et mesmes ayans quelque vice : se confians que leur obéissance et bon vouloir sera agréable au père, encores qu'ils n'ayent fait ce qu'ils vouloyent. Il nous faut doncques estre semblables aux enfans, ne doutans point que nostre trèsbon Père et si débonnaire n'ait nos services pour agréables, combien qu'ils soyent imparfaits et vicieux : comme mesmes il conferme par le Prophète, Je leur pardonneray, dit-il comme le père aux enfans qui le servent<sup>1</sup> : où le mot de Pardonner est pris pour bénignement supporter, dissimulant les vices, d'autant qu'il fait aussi mention du service. Et ne nous est pas peu nécessaire ceste assurance: sans laquelle en vain nous travaillerons en tout. Car Dieu ne se répute estre honoré par nos œuvres, sinon qu'elles soyent vrayement faites à son honneur. Et comment les pourrions-nous faire en son honneur entre telles craintes et doutes, quand nous sommes incertains s'il y est offensé ou honoré ?

6 C'est la cause pourquoi l'autheur de l'Epistre aux Hébrieux rapporte à la foy toutes les bonnes œuvres des anciens Pères, et selon la foy estime la valeur d'icelles<sup>2</sup>. Nous avons de ceste liberté un passage notable en l'Epistre aux Romains : où saint Paul conclut que le péché ne nous doit dominer, pourtant que nous ne sommes plus sous la Loy, mais sous la grâce<sup>3</sup>. Car après avoir exhorté les fidèles que le péché ne règne en leur corps mortel, et qu'ils n'adonnerent leurs membres pour armes d'iniquité à péché, mais qu'ils se vouent et dédient à Dieu comme ressuscitez des morts, et

leurs membres armes de justice à Dieu : pourtant qu'iceux au contraire pouvoient objecter qu'ils portent encores avec eux leur chair plene de concupiscences, et que le péché habite en eux, il vient à mettre ceste consolation, laquelle il déduit de la liberté de la Loy : comme s'il disoit, Combien que les fidèles ne sentent encores le péché esteint en eux, et la plene vie de justice : néantmoins ils ne se doyent désoler et perdre courage comme s'ils avoient Dieu courroucé contre eux pour telles reliques de péché, veu que par la grâce de Dieu, ils sont affranchis de la Loy, à ce que leurs œuvres ne soient plus examinées à sa reigle. Et ceux qui infèrent qu'on peut bien pécher, puis que nous ne sommes plus sous la Loy, peuvent bien entendre que ceste liberté ne leur appartient en rien : de laquelle la fin est, de nous inciter et induire à bien.

7 La troisième partie de la liberté chrestienne nous instruit de ne faire conscience devant Dieu des choses externes, qui par soy sont indifférentes : et nous enseigne que nous les pouvons ou faire, ou laisser indifféremment. Et nous est aussi la cognoscience de ceste liberté trèsnecessaire. Car si elle nous défaut, nos consciences jamais n'auront repos, et sans fin seront en superstition. Il est aujourd'huy avis à beaucoup de gens, que nous sommes mal advisez d'espouvoir disputation qu'il soit libre de manger de la chair, que l'observation des jours et l'usage des vestemens soit libre, et de tels fatras, comme il leur semble. Mais il y a plus d'importance en ces choses que l'on n'estime communément. Car puis qu'une fois les consciences se sont bridées et mises aux liens, elles entrent en un labyrinthe infini et en un profond abysme, dont il ne leur est pas après facile de sortir. Si quelqu'un a commencé à douter s'il luy est licite d'user de lin en draps, chemises, mouchoiers, serviettes : il ne sera non plus assuré s'il luy est licite d'user de chanvre : à la fin il commencera à vaciller s'il peut mesmes user d'estouppes. Car il réputera en soy-mesme s'il ne pourroit pas bien manger sans serviette, s'il ne se pourroit point

<sup>1</sup> Mal. III, 17.

<sup>2</sup> Héb. XI, 2, 17.

<sup>3</sup> Rom. VI, 14.

passer de mouchouers. Si quelqu'un vient à penser qu'une viande, qui est un peu plus délicate que les autres, ne soit pas permise : en la fin il n'osera en asseurance de conscience devant Dieu manger ne pain bis, ne viandes vulgaires, d'autant qu'il luy viendra toujours en esprit, s'il ne pourroit par entretenir sa vie de viandes plus viles. S'il fait scrupule de boire bon vin, il n'osera après en paix de sa conscience en boire de poussé ou esventé, ne finalement de l'eau meilleure ou plus claire que les autres : brief, il sera mené jusques-là, qu'il fera un grand péché de marcher sur un festu de travers. Car il ne se commence pas yci un léger combat en la conscience : mais la doute est, s'il plaist à Dieu que nous usions de ces choses, ou que n'en usions pas, duquel la volonté doit précéder tous nos conseils et tous nos faits. Dont il est nécessaire que les uns soyent par désespoir jettez en un gouffre qui les abysme : les autres, après avoir rejeté et chassé toute crainte de Dieu, voisent par-dessus tous empeschemens, puis qu'ils ne voyent point la voye. Car tous ceux qui sont enveloppez en telles doutes, quelque part qu'ils se tournent, ont toujours devant eux un scandale de conscience.

8 Je scay bien, dit saint Paul, qu'il n'y a rien de pollu sinon à celuy qui estime une chose pollue : car à cestuy-là elle est pollue<sup>1</sup>. Par lesquelles paroles il submet toutes choses externes à nostre liberté, pourveu que l'asseurance de ceste liberté soit certaine à nos consciences envers Dieu. Mais si quelque opinion superstitieuse nous met en scrupule, les choses qui estoient pures de leur nature, nous sont souillées. Pourtant il dit après, Bienheureux est celuy qui ne se condamne point soy-mesme en ce qu'il approuve : mais celuy qui fait scrupule de quelque chose, s'il la fait contre son jugement, il est condamné, d'autant qu'il ne la fait pas en foy : et tout ce qui n'est de foy est péché<sup>2</sup>. Ceux qui enserez en tels destroits, néanmoins en osant toutes choses contre leurs consciences, se veulent montrer

hardis et courageux, ne se destournent-ils pas d'autant de Dieu? D'autre part, ceux qui sont touchez de plus près de la crainte de Dieu, estans contraints par ce moyen de faire beaucoup de choses contre leur conscience, sont effarouchez de beaucoup d'effrois : et en la fin défaillent. Tous ceux-là qui usent ainsi des choses, ou en telle hardiesse contre leur conscience, ou en telle crainte et confusion, tant les uns que les autres ne reçoivent rien des dons de Dieu avec action de grâces : par laquelle seule toutesfois (comme tesmoygne saint Paul) iceux dons sont sanctifiz à nostre usage<sup>4</sup>. J'enten action de grâces procédante d'un cœur qui reconnoisse la bonté et libéralité de Dieu en ses dons. Car plusieurs d'eux entendent bien que les choses dont ils usent sont biens de Dieu, et louent Dieu en ses œuvres, mais puis qu'ils n'estiment pas qu'elles leur soyent données de Dieu, comment luy rendroyent-ils grâces comme à leur bienfaiteur? Nous voyons en somme, à quelle fin tend ceste liberté, c'est asçavoir à ce que puissions sans scrupule de conscience ou troublement d'esprit, appliquer les dons de Dieu à tel usage qu'ils nous ont esté ordonnez : par laquelle confiance nos âmes puissent avoir paix et repos avec Dieu, et reconnoistre ses largesses envers nous. Et en ceci sont comprimées toutes les cérémonies dont l'observation est libre, à ce que les consciences ne soyent point astreintes à les observer comme de nécessité : mais qu'elles sçachent que l'usage est submis à leur discrétion, selon qu'il seroit expédié pour édifier.

9 Or il faut diligemment considérer que la liberté chrestienne en toutes ses parties est une chose spirituelle : de laquelle toute la force gist à pacifier envers Dieu les consciences timides, soit qu'elles travaillent en doutant de la rémission de leurs péchez, soit qu'elles soyent en solicitude et crainte, asçavoir si leurs œuvres imparfaites et souillées des malices de leur chair, sont agréables à Dieu, soit qu'elles se sentent perplexes touchant l'usage des choses indifférentes.

1) Rom. XIV, 14.

2) Rom. XIV, 22, 23.

3) 1 Tim. IV, 4, 5.

Pourtant elle est mal prisée de ceux ou qui en veulent colorer leurs cupiditez charnelles pour abuser des dons de Dieu à leur volupté, ou qui pensent ne l'avoir point, s'ils ne l'usurpent devant les hommes, et pourtant en l'usage d'icelle ils n'ont nul esgard à leurs frères infirmes. En la première manière il se commet aujourd'hui de grandes fautes : car il y a peu de gens lesquels ayant de quoy estre somptueux, qui ne se délectent en banquets, en habilemens, et en édifice de grand appareil, et de pompe désordonnée, qui ne soyent bien aises, quant à ces choses, estre veus entre tous les autres, et qui ne se plaisent à merveilles en leur magnificence. Et tout cela se soustient et excuse sous couleur de la liberté chrestienne. Ils disent que ce sont choses indifférentes, ce que je confesse, qui en useroit indifféremment : mais quand elles sont appétées avec cupidité, quand elles sont desployées à pompe et orgueil, quand elles sont désordonnément abandonnées, elles sont maculées par tels vices. Ce mot de saint Paul discerne trèsbien les choses indifférentes : c'est asçavoir, que toutes choses sont pures à ceux qui sont purs : mais qu'aux souillez et infidèles il n'y a rien de pur, puis que leurs consciences et pensées sont souillées<sup>1</sup>. Car pourquoi sont maudits ceux qui sont riches, qui ont maintenant leur consolation, qui sont saoulez, qui rient, qui dorment dedans liets d'yvoire, qui conjoignent possession avec possession, desquels les banquets ont harpes, luts, tabourins et vin<sup>2</sup>. Certes, et l'yvoire, et l'or, et les richesses sont bonnes créatures de Dieu, permises, et mesmes destinées à l'usage des hommes, et n'est en aucun lieu défendu, ou de rire, ou de se saouler, ou d'acquérir nouveiles possessions, ou de se délecter avec instrumens de musique, ou de boire vin. Cela est bien vray : mais quand quelqu'un est en abondance de biens, s'il s'ensevelit en délices, s'il enyvre son âme et son cœur aux voluptez présentes, et en cherche toujours de nouvelles, il se recule bien loing de l'usage saintet et légitime des dons

de Dieu. Qu'ils ostent doncques leur mauvaise cupidité, leur superfluité outrageuse, leur vaine pompe et arrogance : pour user des dons de Dieu avec pure conscience. Quand ils auront réduit leurs coeurs à ceste sobriété, ils auront la règle de bon usage. Que ceste tempérance défaile, les délices mesmes vulgaires et de petit pris passeront mesure. Car ceste parole est trèsvraye, que sous du gris ou du bureau habite bien souvent un courage de pourpre : et d'autre part, que sous soye et veloux quelque fois est caché un humble cœur. Parquoy que chacun en son estat vive ou povrement, ou médiocrement, ou richement, tellement néanmoins que tous cognoissent qu'ils sont nourris de Dieu pour vivre, non pour se remplir de délices : et qu'ils entendent que ceste est la loy de la liberté chrestienne, s'ils sont apprins avec saint Paul, de se contenter de ce qui leur est présent : s'ils sçavent bien porter abjection et honneur, faim et abondance, povreté et opulence<sup>1</sup>.

10 La seconde faute aussi, de laquelle nous avons parlé, est grande en plusieurs : lesquels comme si leur liberté ne leur estoit point sauve ny entière, si elle n'avoit les hommes pour tenuoins, usent d'icelle imprudemment et sans discréction. Par lequel usage inconsidéré, souventesfois ils offendent leurs frères infirmes. On en peut veoir aujourd'hui d'aucuns, lesquels ne pensent pas bien garder leurs libertez s'ils n'en sont entrez en possession par manger chair le jour du vendredi. Je ne les repren point de ce qu'ils mangent de la chair : mais il faut rejeter de nos esprits ceste fausse opinion, qu'on n'ait point de liberté si on ne la monstre à tous propos. Car il faut estimer que par nostre liberté nous n'acquérons rien devant les hommes, mais envers Dieu : et qu'elle est autant située en abstinence qu'en usage. Si quelqu'un a ceste vraye intelligence, que ce luy soit tout un envers Dieu de manger de la chair ou des œufs : d'estre vestu de rouge ou de noir, ce luy est assez. Desjâ la conscience est délivrée : à laquelle estoit deu le fruit de ceste li-

<sup>1)</sup> Tit. I, 15.

<sup>2)</sup> Luc VI, 24 ; Amos VI, 1-6 ; Is. V, 8.

<sup>1)</sup> Phil. IV, 12.

berté, Combien doncques qu'il s'abstinst de manger chair tout le reste de sa vie, et que jamais il n'usast que d'une couleur en ses vestemens, il n'en est de rien moins libre. Et mesmes en cela il est libre, que d'une conscience libre il s'en abstient. Or telle manière de gens que nous avons dit, faillent trèsdangereusement en cela, qu'ils ne tiennent conte de l'infirmité de leurs frères, laquelle doit estre tellement soulagée de nous, que nous ne facions rien légèrement dont elle soit scandalisée. Mais quelqu'un dira, qu'aucune fois il est convenable de monstrer nostre liberté devant les hommes. Je confesse aussi ce point : mais il faut avec une grande diligence y tenir moyen, tellement que nous ne contemnions point d'avoir soin des infirmes, lesquels nostre Seigneur nous a singulièrement recommandez.

¶ Je diray doncques ici quelque chose des scandales, comment on les doit discerner, desquels on se doit garder, et lesquels on peut mespriser : dont chacun se puisse résoudre quelle liberté il peut avoir entre les hommes. Or il nous faut observer la distinction commune, laquelle dit qu'il y a une manière de scandale qui se donne, l'autre qui se prend : veu qu'icelle distinction a évident tesmoinnage de l'Ecriture, et exprime assez proprement ce qu'elle veut dire. Si quelqu'un doncques par une légèreté intempérante ou témérité indiscrette, en temps ou en lieu importun fait quelque chose dont les imbécilles et rudes soyent scandalisez, on pourra dire qu'il aura donné scandale, puis qu'il a esté fait par sa faute que tel scandale s'est esmeu. Et du tout on peut dire que scandale est donné en quelque chose, quand la faute provient de l'autheur de la chose. On appelle Scandale pris, quand quelque chose qui n'estoit point intempéramment ni indiscrettement faite, néanmoins par la mauvaistie et malice des autres est tirée en occasion de scandale. Car yci le scandale n'estoit point donné, mais les iniques sans cause le prenent. Du premier genre de scandale il n'y a que les débiles offensez : du second, ceux qui par leur rigueur et chagrin ont tousjours à mordre et à re-

prendre, s'en offendent. Pourtant nous en appellerons un, Scandale des infirmes : l'autre, des Pharisiens : et tempérerons et moyennerons tellement l'usage de nostre liberté, qu'il cède et obéisse à l'ignorance de nos frères infirmes, non pas à la rigueur des Pharisiens. Car saint Paul monstre amplement en plusieurs lieux combien nous devons concéder aux infirmes. Recevez, dit-il, les infirmes en la foy. Item, Ne jugeons plus ci-après l'un l'autre : mais plustost regardons de ne mettre offense à nostre frère, ou occasion de cheute<sup>1</sup> : et plusieurs autres paroles tendantes à une mesme fin, lesquelles il vaut mieux revoir au lieu, que les réciter ici. La somme est, que nous qui sommes robustes, devons supporter la débilité des foibles, et ne nous contenter pas de nous-mesmes : mais qu'un chacun contente son prochain en bien pour édification. Derechef il dit en un autre lieu, Mais gardez-vous que vostre liberté ne soit en offense à ceux qui sont infirmes<sup>2</sup>. Mangez de tout ce qui se vend à la boucherie, ne doutans de rien pour faire conscience. Or je le di de vostre conscience, non point de celle d'autrui : brief, soyez tels que vous ne faciez scandale ny aux Grecs, ny aux Juifs, ny à l'Eglise de Dieu<sup>3</sup>. Item en un autre passage, Vous estes appelez en liberté, mes frères : seulement n'abandonnez point vostre liberté à la chair pour sa licence, mais servez l'un à l'autre par charité<sup>4</sup>. Certainement il est ainsi. Nostre liberté ne nous est point donnée contre nos prochains qui sont débiles, ausquels charité nous submet et fait serviteurs en tout et par tout : mais elle nous est donnée afin qu'ayans paix avec Dieu en nos consciences, nous vivions paisiblement aussi avec les hommes. Touchant de l'offense des Pharisiens, les paroles de nostre Seigneur nous monstrerent quel esgard nous y devons prendre : par lesquelles il commande de les laisser, et n'en tenir conte, car ils sont aveugles, et conducteurs des aveugles<sup>5</sup>. Les disciples l'avoient adverdy qu'ils s'estoient scandalisez de sa doc-

1) Rom. XIV, 4, 13.

2) 1 Cor. VIII, 9.

3) 1 Cor. X, 25, 32.

4) Gal. V, 13.

5) Matth. XV, 14.

trine : il respond qu'il les faut mespriser, et ne se soucier point de leur offense.

12 Toutesfois la chose est encores douteuse, si nous n'entendons lesquels il nous faut avoir pour infirmes, et lesquels pour Pharisiens : sans laquelle discréction, je ne voy point comment nous puissions user de nostre liberté entre les scandales, veu que l'usage en seroit tous-jours fort dangereux : mais il m'est avis que saint Paul détermine clairement tant par doctrine que par exemples, combien il nous faut modérer nostre liberté, ou quand nous la devons prendre avec scandale. Prenant Timothée en sa compagnie, il le circoncit : et il ne voulut jamais accorder de circoncir Tite<sup>1</sup>. Les faits sont divers, néanmoins il n'y eut nulle mutation de conseil ne de vouloir. Car en la circoncision de Timothée, combien qu'il fust libre de toutes choses, il s'est fait serf de tous : et a esté fait aux Juifs comme Juif, pour gaigner les Juifs : à ceux qui estoient sous la Loy, comme estant sous la Loy, pour gaigner ceux qui estoient sous la Loy : aux infirmes, comme infirme, pour gaigner les infirmes : tout à tous, pour sauver plusieurs<sup>2</sup>, comme luy-mesme a escrit. Nous avons une bonne modération ici de nostre liberté : c'est asçavoir quand indifféremment nous nous en pouvons abstenir avec quelque fruit. Au contraire, il testifie à quelle fin il tendoit, quand il refusa constamment de circoncir Tite, en escrivant en ceste manière : Mesmes Tite qui estoit avec moy, combien qu'il fust Grec, ne fut contraint d'estre circoncis, pour aucun faux frères qui estoient entrez pour espier nostre liberté, laquelle nous avons en Jésus-Christ, afin de nous rédiger en servitude<sup>3</sup>. Ausquels nous n'avons point sucombré une seule minute de temps en nous assujettissant à eux, afin que la vérité de l'Evangile nous demeurast<sup>3</sup>. Nous avons ici pareillement une nécessité de garder nostre liberté, si elle vient à estre esbranlée aux consciences infirmes par les commandemens des faux Apostres. Par tout il nous faut servir à charité, et avoir esgard à l'édition de nos pro-

chains. Toutes choses me sont licites (dit saint Paul en un autre passage) mais toutes ne sont pas expédiées. Toutes choses me sont licites, mais elles n'édition pas toutes. Que nul ne cherche ce qui est sien, mais le bien de son prochain<sup>4</sup>. Il n'y a rien plus clair ne plus certain que ceste reigle : c'est asçavoir que nous avons à user de nostre liberté, si cela tourne à l'édition de nostre prochain : et s'il n'est expédié à nostre prochain, qu'il nous en faut abstenir. Il y en a aucuns qui font semblant d'ensuyvre la prudence de saint Paul en abstinenice de liberté, ne cherchans rien moins en icelle que servir à charité. Car pour pourvoir à leur repos et tranquillité, ils désirent que toute mention de liberté fust ensevelie. Combien qu'il ne soit aucunesfois moins loisible et nécessaire à l'édition de nos prochains, d'en user, que de la restreindre pour leur bien. Or l'homme chrestien doit penser que Dieu lui a assujeti toutes choses externes, afin qu'il soit d'autant plus à délivre à faire tout ce qui appartient à la charité de son prochain.

13 Tout ce que j'ay enseigné d'éviter les scandales, se doit rapporter aux choses indifférentes : lesquelles ne sont de soy ne bonnes ne mauvaises. Car celles qui sont nécessaires, ne doivent estre omises par crainte de quelque scandale. Car comme nostre liberté doit estre compassée et submise à la charité de nos prochains, aussi la charité doit estre assujetie à la pureté de la foy. Il est vray qu'il faut ici aussi bien avoir esgard à charité : mais c'est tellement, que pour l'amour de nostre prochain Dieu ne soit point offensé. Je n'approuve point l'impétérance de ceux qui ne font rien que par tumultes, et aiment mieux violentelement rompre tout, que descoudre : mais aussi d'autre part je n'accepte point la raison de ceux qui induisans les autres par leur exemple en mille blasphèmes, feignent qu'il leur est nécessaire de faire ainsi, afin de n'estre en scandale à leurs prochains. Comme si ce pendant ils n'édition point les consciences de leurs pro-

<sup>1)</sup> Act. XVI, 3; Gal. II, 3. <sup>2)</sup> 1 Cor. IX, 19-22.

<sup>3)</sup> Gal. II, 3-5.

<sup>4)</sup> 1 Cor. X, 23, 24.

chains en mal : principalement quand ils s'arrêtent toujours en une même boue, sans espérance d'en sortir. Et s'il est question d'instruire leur prochain par doctrine, ou par exemple de vie, ils disent qu'il le faut nourrir de lait : et pour ce faire, ils l'entretiennent en mauvaises et pernicieuses opinions. Sainct Paul récite bien qu'il a nourri les Corinthiens de lait<sup>1</sup> : mais si la Messe eust été de ce temps-là, eust-il sacrilé pour leur donner à boire du lait ? Non : car le lait n'est pas venin. Ils mentent doncques, faisant semblant de nourrir ceux lesquels cruellement ils meurtrissent sous espèce de telle douceur. Et encores que nous leur accordissions que ceste dissimulation fust bonne pour quelque temps, toutes-fois jusques à quand abruveront-ils leurs enfans d'un mesme lait ? Car s'ils ne grandissent jamais jusques à porter quelque légère viande, il est certain que jamais ils n'ont été nourris de bon lait. Il y a deux raisons qui m'empeschent maintenant que je ne combatte contre telles gens plus à bon escient. L'une est, que leurs inepties ne sont pas dignes d'estre rembarrées, n'ayans ne goust ne saveur : la seconde, pour éviter redite, d'autant que j'ay traitté cest argument en livres exp̄r̄s. Seulement que les lecteurs ayant ce point pour résolu : c'est par quelques scandales que le diable et le monde s'efforcent ou machinent de nous destourner de ce que Dieu commande, ou nous retarder à ce que nous ne suyvions point la regle de sa Parole, qu'il nous faut despiter le tout, afin de poursuyvre alaigrement nostre cours. D'avantage, quelque péril qui nous menace, qu'il ne nous est point libre de nous divertir tant peu que ce soit de l'autorité de Dieu : et qu'il ne nous est licite non plus d'attenter rien sans son congé, quelque couverture que nous prenions.

44 Or puis qu'il est ainsi que les consciences des fidèles, par le privilége de leur liberté qu'elles ont de Jésus-Christ, sont délivrées des liens et nécessaires observaions des choses lesquelles le Seigneur leur a voulu estre indifférentes,

nous concluons qu'elles sont franches et exemptées de la puissance de tous hommes. Car il n'est pas convenable ou que la louange que Jésus-Christ doit recevoir d'un tel bénifice soit obscurcie, ou que le fruit en soit perdu pour les consciences. Et ne doit estre estimée une chose de légère importance, laquelle nous voyons avoir tant cousté à Jésus-Christ : c'est asçavoir laquelle il n'a point achetée par or ni argent, mais par son propre sang. Tellement que saint Paul ne doute point de dire que la mort de Christ nous est faite vaine, si nous nous mettons en la sujétion des hommes. Car il ne traite autre chose par quelques chapitres de l'Epistre aux Galates, sinon que Christ nous est eslevé, ou plutost du tout esteint, si nos consciences ne se tienent fermes en leur liberté : de laquelle certes elles décherroyent, si elles se pouvoient au plaisir des hommes, lier de loix et constitutions<sup>1</sup>. Mais comme c'est une chose trèsdigne d'estre cognue, aussi d'autre part elle a mestier d'estre plus clairement exposée. Car incontinent qu'on di aujord'huy quelque mot d'oster le constitutions humaines il s'esmeut de grandes noises : en partie par gens sédiueux, en partie par des calomniateurs comme si toute obéissance des homme estoit rejetée et renversée.

45 Afin doncques d'obvier à cest inconveniēt, nous avons à noter qu'il y a double régime en l'homme. L'un est spirituel, par lequel la conscience est instruite et enseignée des choses de Dieu et de ce qui appartient à piété. L'autre est politique ou civil, par lequel l'homme est appris des offices d'humanité et civilité qu'il faut garder entre les hommes. Vulgairement on a de coustume de le appeler Jurisdiction spirituelle et temporelle : qui sont noms assez propres, par lesquels il est signifié que la première esp̄ce de régime appartient à la vie de l'âme, et que la seconde sert à ceste présente vie : non pas pour nourrir ou vêtir les hommes, mais pour constituer certaines loix, selon lesquelles les hommes puissent vivre honnestement et justement.

1) 1 Cor. III, 2.

1) Gal. V, 1, 4.

les uns avec les autres. Car la première a son siège en l'âme intérieure : ceste seconde seulement forme et instruit les mœurs extérieures. Que les lecteurs doncques me permettent d'en appeler l'une Royaume spirituel, et l'autre civil ou politique. Or comme nous les avons distingué, il nous les faut considérer chacun à part, et ne les confondre ensemble. Car il y a comme deux mondes en l'homme, lesquels se peuvent gouverner et par divers Rois, et par diverses loix. Ceste distinction sera pour nous advertir que ce que l'Evangile enseigne de la liberté spirituelle, nous ne le tirions point contre droict et raison à la police terrienne, comme si les Chrestiens ne devoyent point estre sujets aux loix humaines, d'autant que leurs consciences sont libres devant Dieu : ou comme s'ils estoient exempts de toute servitude selon la chair, pource qu'ils sont affranchis selon l'esprit. D'avantage, comme ainsi soit qu'en jugeant des constitutions, qui semblent avis concerner le régime spirituel, on se puisse abuser, il est mestier de discerner mesmes entre icelles, pour scavoir lesquelles doyent estre tenues pour légitimes, comme conformes à la Parole de Dieu, et lesquelles doyent estre rejettées. Touchant de la police terrienne, nous réservons d'en traiter en un autre lieu. Je me déporte aussi à présent de parler des loix ecclésiastiques, pource que la déduction conviendra mieux au quatrième livre où il sera parlé de la puissance de l'Eglise. Que ce soit doncques ici la conclusion de ceste matière. Il n'y auroit nulle difficulté (comme j'ay dit) sinon que plusieurs s'enveloppent, ne discernans pas bien entre la police et la conscience : entre la jurisdiction externe et civile, et jugement spirituel, qui a son siège en la conscience. Aussi il y a un passage de saint Paul qui fait la difficulté plus grande : asçavoir quand il dit qu'il faut obéir aux Magistrats, non pas seulement pour crainte de punition, mais aussi à cause de la conscience<sup>1</sup>. Car de là il s'ensuyl que la conscience est sujette aux loix politi-

ques. Or si ainsi estoit, tout ce que nous avons dit ci-dessus, et avons encore à dire du régime spirituel, tomberoit bas. Pour soudre ce scrupule, il est expé-dient de scavoir en premier lieu que c'est de Conscience, et le mot en soy nous en peut donner quelque déclaration. Car comme nous disons que les hommes scavent ce que leur esprit a compris, dont vient le mot de Science : aussi quand ils ont un sentiment du jugement de Dieu, qui leur est comme un second témoin, lequel ne souffre point d'ensevelir leurs fautes, mais les adjourne devant le siège du grand Juge, et les tient comme enterré : un tel sentiment est appelé Conscience. Car c'est comme une chose moyenne entre Dieu et les hommes : d'autant que les hommes ayans une telle impression en leur cœur, ne peuvent pas effacer par oubly la connoissance qu'ils ont du bien et du mal : mais sont poursuyvis jusques à ce qu'ils se rendent coupables quand ils ont offensé. Et c'est ce qu'entend saint Paul, en disant que la conscience testifie avec les hommes, quand leurs pensées les accusent ou absolvent au jugement de Dieu<sup>2</sup>. Une simple connoissance pourroit estre en un homme comme estouffée : parquoy ce sentiment qui attire l'homme au siège judiciale de Dieu, est comme une garde qui luy est donnée pour le veiller et espier, et pour descouvrir tout ce qu'il seroit bien aise de cacher s'il pouvoit. Et voylà dont est venu le proverbe ancien, Que la conscience est comme mille témoin. Par une mesme raison, saint Pierre met la response de bonne conscience pour un repos et tranquillité d'esprit, quand l'homme fidèle s'appuyant en la grâce de Christ, se présente hardiment devant la face de Dieu<sup>3</sup>. Et l'Apostre en l'Epistre aux Hébreux, disant que les fidèles n'ont plus de conscience de péché, signifie qu'ils en sont délivrés et absous, pour n'avoir plus de remors qui les rédargue<sup>3</sup>.

16 Parquoy, comme les œuvres ont leur regard aux hommes, aussi la conscience a Dieu pour son but : tellement que bonne conscience n'est sinon une in-

1) Rom. XIII, 1, 5.

1) Rom. II, 15.

2) 1 Pierre III, 21.

3) Héb. X, 2.

tégrité intérieure du cœur. Et c'est à ce propos que saint Paul dit, que l'accomplissement de la Loy est charité de conscience pure, et de foy non feinte<sup>1</sup>. En un autre lieu il monstre en quoy elle diffère du simple sçavoir, disant qu'aucuns sont décheus de la foy, pour ce qu'ils s'estoyent destournez de bonne conscience. Car par ces mots il signifie que c'est une affection vive d'honorer Dieu, et un droit zèle de vivre purement et sainctement. Quelquesfois le nom de Conscience s'approprie à ce qui concerne les hommes : comme quand saint Paul dit aux Actes, qu'il a mis peine de che-miner tant envers Dieu qu'envers les hommes en bonne conscience<sup>2</sup> : mais cela s'entend, d'autant que les fruits extérieurs qui en procèdent parviennent jusques aux hommes. Mais à parler proprement, la conscience, comme j'ay dit, a son but et addresse à Dieu. Parquoy nous disons qu'une loy lie les consciences, quand elle oblige simplement et du tout l'homme, sans avoir regard aux prochains, mais comme s'il n'avoit affaire qu'à Dieu. Exemple : Dieu nous com-mande non-seulement d'avoir le cœur pur de toute impudicité, mais aussi de nous garder de toutes paroles vilenes, et dis-

solutions tendantes à incontinence. Quand il n'y auroit homme vivant sur la terre, je suis tenu en ma conscience de garder telle loy. Parquoy si je me desborde à quelque impudicité, je ne pèche pas seulement en ce que je donne scandale à mes frères, mais je suis coupable devant Dieu comme ayant transgressé ce qu'il m'avoit défendu entre luy et moy. Il y a une autre considération quant aux choses indifférentes : car il nous en faut absténir entant que nous pourrions offenser nos frères, mais c'est avec conscience franche et libre. Comme saint Paul le monstre parlant de la chair consacrée aux idoles. Si quelqu'un, dit-il, en fait scrupule, n'en mange point à cause de la conscience : non pas de la tiene, mais de celle de ton prochain<sup>3</sup>. L'homme fidèle qui seroit adverti, pécheroit scandalisant son prochain par son manger : mais combien que Dieu luy commande de s'abstenir pour l'amour de son prochain de manger de telle viande, et qu'il luy soit nécessaire de s'y assujettir, toutesfois sa conscience ne laisse pas d'estre toujours en liberté. Nous voyons doncques comme ceste loy n'impose sujétion sinon à l'œuvre extérieure, et ce pendant laisse la conscience libre.

## CHAPITRE XX.

*D'oraison : laquelle est le principal exercice de foy, et par laquelle nous recevons journellement les bénéfices de Dieu.*

4 De ce qui a esté traitté par ci-devant, nous voyons clairement combien l'homme est desnué et despourvu de tout bien, et comment tout ce qui appartient à son salut luy défaut. Parquoy s'il veut avoir de quoy se subvenir en sa nécessité, il faut qu'il sorte hors de soy, et qu'il cherche ailleurs son secours. D'avantage il nous a esté expliqué, que nostre Seigneur se présente libéralement à nous en son Fils Jésus-Christ, nous offrant par luy au lieu de nostre misère toute féli-

cité : au lieu de nostre povreté, toute abondance : et nous ouvrant en luy tous ses thrésors et richesses célestes, afin que toute nostre foy regarde ce Fils bien-aimé, toute nostre attente soit de luy, et toute nostre espérance se repose en luy. C'est bien une secrete philosophie et cachée que ceste-ci, laquelle ne se peut entendre par syllogismes : mais ceux-là qui comprenent ausquels nostre Seigneur a ouvert les yeux pour veoir clair en si lumière. Puis que nous sommes ensé-

1) 1 Tim. I, 5.

2) Act. XXIV, 16.

3) 1 Cor. X, 28, 29.

gnez par foy de cognoistre que tout le bien qui nous est nécessaire et nous défaut en nous-mesmes, est en Dieu et en son Fils nostre Seigneur Jésus-Christ, auquel le Père a constitué toute plénitude de ses bénédictons et largesses, ain que de là, comme d'une fontaine trèsplene, nous en puisions tous, il reste que nous cherchions en luy, et par prières et oraisons demandions de luy ce que nous avons appris y estre. Car autrement, cognoistre Dieu pour maistre, auteur et distributeur de tous biens, qui nous convie à les requérir de luy, et ne s'addresser point à luy, ne rien luy demander, tellement ne nous proufite-roit de rien, que mesmes ce seroit comme si quelqu'un mesprisoit et laissoit estre enseveli et caché sous terre un thrésor qui luy auroit esté enseigné. Pourtant l'Apostre voulant monstren que la vraye foy ne peut estre que l'invocation ne s'ensuyve d'icelle, met cest ordre, que comme la foy procède de l'Evangile, aussi que par icelle nous sommes instruits à prier Dieu<sup>1</sup>. Et c'est ce qu'il avoit dit un peu au paravant, que l'Esprit d'adoption, lequel seelle le tesmoignage de l'Evangile en nos coëurs, nous donne courage et hardiesse d'exposer nos désirs à Dieu, esmouvant en nous gémissemens inénarrables, et criant Abba, Père<sup>2</sup>. Il nous faut doncques maintenant plus amplement traiter ce point, duquel nous n'avions par ci-devant parlé, sinon incidentem et comme en passant.

2 C'est doncques par le moyen d'oraison que nous avons entrée aux richesses lesquelles nous avons en Dieu. Car elle est comme une communication des hommes avec Dieu, par laquelle estans introduits en son vray Temple, qui est le ciel, ils l'admonestent et quasi le somment présentement de ses promesses : ain que par expérience il leur monstre quand la nécessité le requiert, que ce qu'ils ont creu à sa simple parole estre vray, n'a pas esté mensonge ne chose vaine. Pourtant nous ne voyons point que Dieu nous propose aucune chose à espérer de soy, que pareillement il ne

nous commande de la demander par prières. Tellement est véritable ce que nous avons dit, que par oraison nous cherchons et trouvons les thrésors, lesquels sont monstrez et enseignez à nostre foy en l'Evangile. Or combien l'exercice de prier est nécessaire, et en combien de manières il nous est utile, on ne le pourroit assez expliquer par paroles. Ce n'est pas certes sans cause que le Père céleste tesmoigne que toute l'assurance de nostre salut consiste en l'invocation de son nom<sup>1</sup>: veu que par icelle nous requérons et obtenons la présence : tant de sa Providence, par laquelle il se monstre vigilant à penser de nous : que de sa vertu, par laquelle il nous défende, et soulage nostre imbécillité et défaut : qu'aussi de sa bonté, par laquelle il nous reçoive en grâce, nonobstant que nous soyons chargéz de péchez et pour brief parler, veu que par icelle nous l'appelons, ain qu'il se déclare entièrement nous estre présent. De là revient un singulier repos à nos consciences. Car après avoir exposé au Seigneur la nécessité qui nous serroit de près nous avons suffisamment où nous reposer : entant que nous entendons que rien n'est caché de nostre misère, à ce luy duquel la bonne volonté envers nous est certaine, et le pouvoir de nous aider, indubitable.

3 Toutesfois quelqu'un pourra objecter, asçavoir s'il ne cognoist point assez sans advertissement, et en quel endroit nous sommes pressez, et ce qui nous est expédition. Dont il sembleroit que ce fust chose superflue de le soliciter par prières : veu que nous avons accoustumé de soliciter ceux qui ne pensent point à nostre affaire, et qui sont endormis. Mais ceux qui arguent en ceste manière, ne voient point à quelle fin nostre Seigneur a institué les siens à prier. Car il n'a pas ordonné cela à cause de soy, mais au regard de nous. Il veut bien que son droit luy soit rendu, comme aussi il est équitable, quand les hommes reconnoissent que tout ce qui leur est proufitable et qu'ils peuvent désirer, vient de luy, et qu'ils protestent cela par prières : mais l'utilité

<sup>1</sup>) Rom. X, 14.

<sup>2</sup>) Rom. VIII,

1) Joël II, 32.

de ce sacrifice par lequel Dieu est honoré, revient à nous. Parquoy les saints Pères, d'autant plus qu'ils se tenoyent asseurez des bénéfices de Dieu tant envers eux que les autres, ont esté tant plus vivement incitez à le prier. J'amèneray seulement l'exemple d'Elie, lequel estant certain du conseil de Dieu, promet hardiment la pluye au roy Achab : et toutesfois ne laisse pas de prier songneusement et en grande destresse, et d'envoyer par sept fois son serviteur pour contempler si la pluye venoit<sup>1</sup>, non pas qu'il doute de la promesse dont il avoit esté messager, mais pour ce qu'il sait que son devoir est de recourir en toute humilité à Dieu : afin que sa foy ne s'endorme point en paresse, Parquoy combien qu'il veille et face le guet pour nous conserver, mesmes quand nous sommes si estourdis, que nous ne sentons point les maux qui sont à l'entour de nous : combien aussi qu'il nous secoure aucunesfois devant qu'estre invoqué : néanmoins il nous est trèsnécessaire de l'implorer assiduellement. Premièrement, afin que nostre cœur soit enflammé d'un vêtement et ardent désir de le toujours chercher, aimer et honorer, en ce que nous nous accoustumons d'avoir en luy nostre refuge en toutes nos nécessitez, comme au port unique de salut. En après afin que nostre cœur ne soit esmeu d'aucundésir, duquel nous ne l'osions faire incontinent tesmoi : comme nous le faisons en exposant devant ses yeux toute nostre affection : et par manière de dire, desployant tout nostre cœur devant luy. D'avantage, afin que nous soyons apprestez à recevoir ses bénéfices avec vraye recognoissance et action de grâces : comme par la prière nous sommes advertis qu'ils nous viennent de sa main. Outreplus, afin qu'ayans obtenu ce que nous demandions, nous réputions qu'il a exaucé nos désirs : et que par cela soyons plus ardemment incitez à méditer sa bénignité : et afin aussi que nous prenions plus grand plaisir de la jouissance des biens qu'il nous fait, entendans que nous les avons impétréz par nos prières. Finalement, afin que sa providence soit con-

fermée et approuvée en nos cœurs, par ce que nous expérimontons de fait selon nostre petite capacité : entant que nous voyons que non-seulement il nous promet de ne nous jamais abandonner, et qu'il nous donne entrée à le chercher et implorer en la nécessité : mais aussi qu'il a la main tousjours estendue pour aider les siens, et qu'il ne les allaite point de vaines paroles, mais les maintient comme il en est besoin. Pour toutes ces raisons le Père plein de clémence, combien que jamais il ne dorme ne cesse, toutesfois monstre souventesfois signe de dormir et cesser : afin que par cela nous soyons incitez à le prier et requérir : comme il est expédié à nostre paresse et oubliance. C'est doncques trop perversement argué, pour nous retirer de faire oraison, d'alléguer que c'est chose superflue de soliciter par nos demandes la providence de Dieu : laquelle sans estre sollicitée veille à conserver toutes choses : veu au contraire, que le Seigneur ne tesmoigne point en vain qu'il sera prochain à tous ceux qui invoqueront son nom en vérité<sup>2</sup>. C'est une aussi grande folie, d'alléguer qu'il n'y a nulle raison de demander les choses que le Seigneur volontairement est prest de nous eslargin, veu qu'il veut que nous réputions les bénéfices qui nous prouvent de sa libéralité gratuite, avoir esté ottroyez à nos prières. Ce que tesmoyne ceste sentence mémoreable du Pseaume, avec plusieurs autres, Les yeux du Seigneur sont sur les justes, et ses aureilles sont attentives à leurs prières<sup>3</sup>. Car il est là monstré que Dieu prouvoit tellement de son bon gré au salut des fidèles, que ce pendant il veut qu'ils exercent leur foy à le requérir, et que par ce moyen ils s'esveillent de toute nonchalance pour n'estre point comme eslourdis. Ainsi les yeux de Dieu veillent bien pour subvenir à la nécessité des aveugles : mais si veut-il aussi mutuellement nos gémissemens, pour approuver son amour envers nous. Parquoy tous les deux sont vrays, que le gardien d'Israël ne dort et ne sommeille point<sup>3</sup> : et toutesfois qu'il se retire comme nous ayant

1) 1 Rois XVIII, 41-43.

1) Ps. CXLV, 18.

2) Ps. XXXIV, 16.

3) Ps. CXXI, 4.

oubiez, quand il nous voit paresseux et muets.

4 Or que la première loy pour bien et deuement instituer l'oraision soit telle : que nous ne soyons point autrement dispozez d'entendement et de courage, qu'il convient à ceux qui entrent en propos avec Dieu. Ce qui se fera quant à nostre entendement, si iceluy estant desveloppé de toutes solicitudes et cogitations charnelles, par lesquelles il peut estre destourné ou empesché de regarder droictement et purement Dieu, non-seulement du tout s'applique à l'intention de prier, mais aussi entant que faire se peut, est eslevé par-dessus soy. Néantmoins je ne requier point qu'il soit tellement à délivre, que nulle solicitude ne le poigne, ou fasche et moleste : veu que plustost au contraire, il est besoin que l'ardeur de prier soit enflambee en nous par angoisse et grande destresse. Comme nous voyons que les saintcs serviteurs de Dieu se démontrent estre en merveilleux torment, et par plus forte raison en solicitude, en disant qu'ils eslèvent leurs voix au Seigneur, de la profondité des abysses et du gouffre de la mort<sup>1</sup>. Mais j'entre qu'il faut rejeter loing toutes cures estranges, par lesquelles l'entendement soit transporté çà et là : et estant retiré du ciel, soit déprimé et abbaissé en terre. D'avantage en ce que je di qu'il doit estre eslevé par-dessus soy, je veux signifier qu'il ne doit rien apporter devant la face du Seigneur, de ce que nostre raison folle et aveuglée a accoustumé de songer : et ne se doit contenir et restreindre en sa vanité, mais s'eslever à une pureté digne de Dieu, et telle qu'il la demande.

5 Ces deux choses méritent bien d'estre singulièrement observées : c'est en premier lieu, que celuy qui s'apreste à prier, applique là tous ses sens et estudes, et ne soit point distraict, comme on a accoustumé, de pensées volages. Car il n'y a rien plus contraire à la révérence que nous devons à Dieu, que telle légèreté : laquelle procède d'une licence que nous prenons de nous jouer et esgayer, comme si Dieu ne nous estoit quasi rien, et tant

plus nous faut-il travailler à ceci, quand nous expérimentons combien il est difficile de nous retenir. Car nul n'est si bien adonné à prier, qu'il ne luy surviennent quelques fantasies à la traverse, lesquelles rompent le cours de la prière, ou bien le retardent en esgarant l'esprit. Or ici nous avons à penser combien c'est une chose vilene et inexcusable, quand Dieu nous appelle et reçoit à parler familièrement à luy, que nous abusions d'une si grande humanité, en meslant le ciel avec la terre : en sorte qu'il ne peut tenir nos esprits liez à soy, mais comme si nous avions à faire à quelque homme de néant, nous luy rompons propos en le priant, et voltigeons çà et là. Scachons doncques que nul n'est jamais deuement appresté et disposé comme il convient à prier, sinon qu'il soit touché de la majesté de Dieu, pour se présenter à icelle estant despestré de toutes pensées et affections terrestres. A quoy tend la cérémonie d'eslever les mains en haut : afin que les hommes pensent qu'ils sont fort eslongnez de Dieu, s'ils n'eslèvent leurs sens au ciel pour approcher de luy. Comme aussi il est dit au Pseaume, J'ay eslevé mon âme à toy. Et l'Ecriture use souvent de ceste façon de parler, d'Eslever l'oraision<sup>1</sup> : afin que ceux qui désirent d'estre exaucé de Dieu, ne croupissent point en leurs lies. La somme est, d'autant plus que Dieu se monstre libéral envers nous, et nous convie gracieusement à ce que nous deschargions nos fascheries en son giron : que tant moins sommes-nous à excuser, si un bénéfice si digne et incomparable ne surmonte toutes autres choses en nos cœurs, pour nous ravir du tout à soy, à ce que nous appliquions à bon escient nos estudes et nos sens à prier. Ce qui ne se peut faire, si l'entendement ne résiste fort et ferme à tous les empêchemens qui le retiennent, jusques à ce qu'il soit venu au-dessus. L'autre point que nous avons touché est, que nous ne demandions non plus que Dieu nous permet : car combien qu'il nous commande d'espandre nos cœurs devant luy<sup>2</sup>, si ne lasche-il point la

1) Ps. CXXX, 1.

1) Ps. XXV, 1 ; Is. XXXVII, 4.

2) Ps. LXXXII, 9 ; CXLV. 18.

bride indifféremment à nos affections folles et inconsidérées, voire perverses. Quand aussi il promet de faire selon le désir des fidèles, il n'estend pas tant son indulgence et humanité, qu'il s'assujettisse à leur appétit. En quoy on peche communément bien fort : car plusieurs non-seulement osent importuner Dieu de toutes leurs folies, sans aucune révérence ny honte, et produire devant son throne tout ce qu'en songeant ils auront trouvé bon. Mais ils sont occupez d'une telle ou-trecuidance ou stupidité, qu'ils ne font nul scrupule de requérir à Dieu qu'il complaise à leurs cupiditez, desquelles ils n'oseroient faire les hommes tesmoins. Les escrivains profanes se sont mocquez d'une telle audace, mesmes l'ont détestée : mais le vice a régné de tout temps. Et de là est advenu qu'entre les Payens les ambitieux ont esleu Jupiter pour leur patron : les avarieieux, Mercure : les gens convoiteux de scavoir, Apollon et Minerve : les gens de guerre ont eu Mars : et les paillards, Vénus, comme aujour-d'huy encores les hommes se donnent plus de licence en leurs souhaits extravagans et énormes, quand il est question de prier Dieu, que s'ils estoient avec leurs pareils et compagnons pour plaisanter à la volée. Or Dieu ne peut souffrir que sa douceur et débonnaireté soit exposée à mocquerie : mais en retenant son droit de supériorité, il assujettit nos souhaits à son vouloir : pour les réprimer comme d'une bride. Parquoy il nous convient garder ceste reigle de saint Jehan : Nostre fiance est, qu'en tout ce que nous luy demanderons selon sa volonté, il nous orra<sup>1</sup>. Au reste, pource que toutes nos facultez sont trop débiles pour venir à telle perfection, il nous convient chercher remède convenable pour y subvenir. Comme l'entendement doit regarder attentivement à Dieu, aussi est-il requis que l'affection du cœur suye. Or tous les deux croupissent ici-bas, ou pour mieux dire défaillent, ou sont destournez au rebours. Parquoy Dieu pour subvenir à telle débilité, nous donne son Esprit pour maistre : lequel nous enseigne et

dicté ce qui nous est lice de demander, et lequel aussi gouverne nos affections. Car pource que nous ne scavons comment il faut prier ne quoy, il vient au secours et intercède pour nous par gémissemens inénarrables<sup>2</sup>. Non pas que luy, à parler proprement, prie ne gémissse, mais entant qu'il nous eslève en fiance, et nous pousse à toutes bonnes et saintes reques, et esmeut en nous les soupirs qui font valoir l'oraison : à quoy toutes les forces de nostre nature ne suffroyent point. Et non sans cause saint Paul appelle les gémissemens que les fidèles apportent devant Dieu par la conduite du saint Esprit, Inénarrables. Car ceux qui sont vrayement exercéz en prières, n'ignorent pas qu'ils se trouvent souvent estreintz en telles perplexitez et angoisses, qu'ils ne scavent par quel bout commencer. Mesmes quand ils s'efforcent de bégayer, encores sont-ils si confus et enveloppez, qu'ils ne peuvent passer outre; dont il s'ensuyt que le don de prier est singulier. Ces choses ne doyvent estre prinses à ce que nous résignions l'office de prier au saint Esprit, et nous flattions en nostre paresse, à laquelle nous ne sommes que trop enclins : comme beaucoup de gaudisseurs diroht, qu'il faut attendre que Dieu attire à soy nos esprits, puis qu'il les voit ainsi extravagans : mais c'est afin qu'en nous desplaisant en nostre nonchalance et stupidité, nous désirions d'estre secourus. Et de fait, quand saint Paul nous commande de prier en esprit, il ne laisse point de nous exhorter à soin et vigilance<sup>3</sup> : signifiant que le saint Esprit exerce tellement sa vigueur en nous duisant à prier, qu'il n'empesche point ou retarde les efforts que nous avons à faire de nostre costé : pource que Dieu veut expérimenter combien la foy incite vertueusement nos coeurs.

6 La seconde loy doit estre, qu'en priant nous sentions tousjours nostre indigence et défaut, et qu'estans persuadez à bon escient que nous avons besoin de tout ce que nous demandons, nous conjoignons une ardente affection à nos

1) 1 Jean V, 14.

1) Rom. VIII, 26, 27.

2) 1 Cor. XIV, 15 ; Ephes. VI, 18.

requestes. Car plusieurs barbotent leurs prières par acquit, ou les lisent de leurs livres comme s'ils faisoyent corvées à Dieu ; et combien qu'ils confessent que la façon de prier doit provenir d'un désir cordial, pource que ce leur seroit un grand malheur d'estre destituez de l'aide de Dieu, laquelle ils implorent, toutesfois il appert qu'ils s'en acquittent comme par coutume, veu que ce pendant ils sont froids en leur cœur comme glace, et ne pensent point à ce qu'ils demandent. Vray est qu'ils sont poussez à prier par un sentiment général et confus de leur nécessité, mais il ne les sollicite point jusques-là, qu'ils soyent arrestez à chercher allégement de leur povreté. Or à grand'peine pourra-on trouver chose plus détestable à Dieu, que ceste feintise, quand celuy qui demande pardon de ses péchez, pense ce pendant n'estre point pécheur, on bien ne pense pas qu'il est pécheur : car Dieu par ce moyen est plenement mocqué. Or tout le monde, comme j'ay dit n'aguères, est rempli de ceste perversité, que chacun demande à Dieu par acquit ce qu'il pense avoir d'ailleurs que de luy, ou qu'il pense desjà tenir en sa main. Il semble que la faute que je diray tantost soit plus légère : mais elle n'est pas non plus tolérable ; c'est que plusieurs sans estre touchez d'une vive méditation, barbotent aussi leurs prières, pource qu'ils ne sont point enseignez plus avant, que de sacrifier à Dieu par tel moyen. Or il faut que les fidèles se gardent bien de jamais se présenter devant la face de Dieu pour rien demander, sinon qu'ils le désirent ardemment, voire et qu'ils désirent l'obtenir de luy. Qui plus est, combien qu'il ne semble pas de prime face que les choses concernantes la gloire de Dieu nous servent pour pourvoir à nos nécessitez, si ne faut-il pas que nous les demandions d'une moindre ardeur et véhémence. Comme quand nous supplions que le nom de Dieu soit sanctifiée<sup>1</sup>, nous devons par manière de dire avoir faim et soif de ceste sanctification.

7 Si quelqu'un objecte que nous ne sommes pas tousjors pressez et con-

traints de nécessité égale, je le confesse. Et ceste distinction a esté trèsbien notée par saint Jaques, quand il dit, Y a-il quelqu'un triste entre vous ? qu'il prie. Que celuy qui est joyeux, chante louange à Dieu<sup>2</sup>. Parquoy le sens humain nous monstre, d'autant que nous sommes par trop lasches, que Dieu nous esguillonne à prier selon qu'il en est besoin et que la chose le requiert. Et c'est le temps opportun dont parle David<sup>3</sup>. Car comme il enseigne en plusieurs autres lieux, d'autant plus que les fascheries, incommoditez, craintes et autres espèces de tentations nous molestent, l'accès nous est plus libre à Dieu, comme s'il nous y appeloit nommément. Toutesfois ce que dit saint Paul ne laisse point ce pendant d'estre aussi vray, qu'il nous faut prier en tout temps<sup>3</sup>. Car encores que nous ayons toute prospérité à souhait, et que nous soyons comme environnez çà et là de matière de joye, toutesfois il ne se passe point une minute de temps que notre povreté ne nous incite à prier. Si quelqu'un a grande provision de blé et de vin, puis qu'il ne peut jourir d'un morceau de pain que la bénédiction de Dieu ne continue envers luy, ses greniers et ses caves n'empescheront point qu'il ne prie pour son pain quotidien. Et si nous considérons bien le nombre infini des dangers qui nous sont sur la teste, et sans fin et sans cesse nous menacent, la crainte et l'estonnement ne nous souffrira point d'estre nonchalans, mais nous enseignera qu'il y a occasion de prier à chacune heure. Combien que cela se peut mieux cognoistre par les povretés spirituelles. Car quand sera-ce que tant de péchez, desquels chacun se sent coupable, nous laisseront à repos, que nous ne priions pour en obtenir pardon ? Quelles trêves les tentations nous donneront-elles, que nous n'ayons tousjors mestier de courir à l'aide ? D'avantage, l'affection de veoir le Royaume de Dieu avancé, et son nom glorifié, nous doit tellement raver en foy, non pas par intervalles, mais assiduellement, que l'opportunité nous soit tousjors présente d'en faire prières

<sup>1)</sup> Jacq. V, 13.

<sup>2)</sup> Ps. XXXII, 6 ; XCIV, 19.

<sup>3)</sup> Ephés. VI, 18 ; 1 Thess., V, 17.

et oraisons. Ce n'est pas doncques sans cause que tant souvent il nous est commandé d'estre assiduels en prières. Je ne parle pas encores de la persévérance, de laquelle il sera tantost fait mention. Mais l'Ecriture en nous admonestant de prier continuallement, rédargue nostre eslourdissement, en ce que nous ne sentons pas combien un tel soin et diligence nous est nécessaire. Par ceste reigle la porte est fermée à toute hypocrisie, et à toutes les astuces et sophisteries que les hommes controuvent pour mentir à Dieu : telles gens, di-je, sont repoussez bien loing du privilége d'invoquer Dieu, lequel promet qu'il sera prochain à tous ceux qui l'invoqueront en vérité : et prononce que ceux qui le chercheront de tout leur cœur, le trouveront<sup>1</sup>. Or ceux qui se plaisent en leurs ordures n'aspirent nullement là. Parquoy l'oraison bien reiglée requiert pénitence ; comme c'est une doctrine fort commune en l'Ecriture, que Dieu n'exauche point les injustes : mais que leurs prières sont exécrables devant luy, ainsi que leurs sacrifices. Et de faict, c'est bien raison que ceux qui ferment leurs cœurs, trouvent les aureilles de Dieu closes, et que ceux qui provoquent sa rigueur par leur dureté, le sentent inexorable. Il menace par son prophète Isaïe les hypocrites, disant, quoy qu'ils multiplient leurs prières, qu'il ne les exaucera pas : pource que leurs mains sont plenes de sang<sup>2</sup>. Item en Jérémie, J'ay crié, et ils ont refusé d'ouyr : ils crieront à leur tour, et je ne les orray point<sup>3</sup>. Car il prend cela à grande injure, que les meschans qui polluent en toute leur vie son sacré nom, en facent couverture, pour se vanter d'estre des siens. Dont il se complaingt par Isaïe, que les Juifs approchent de luy de lèvres, et que leurs cœurs en sont bien eslongnez<sup>4</sup>. Il ne restreint point cela aux prières seules : mais tant y a qu'il monstre que toute fiction, en quelque partie que ce soit de son service, luy est abominable. A quoy revient le dire de saint Jaques, Vous priez, et n'impétrez rien : pource que vous priez mal, afin de vous desbor-

der en voluptez<sup>1</sup>. Vray est que les prières des saints ne sont pas fondées ny appuyées sur leur dignité, (comme nous verrons encores tantost) toutesfois l'avertissement de saint Jehan n'est point superflu, c'est que nous sommes certains de recevoir de luy ce que nous demanderons, pource que nous gardons ses commandemens<sup>2</sup> : voire pource que la mauvaise conscience nous ferme la porte. Dont il s'ensuyt que nul ne prie Dieu deuement, et ne peut estre exaucé de luy, sinon qu'il le serve en pureté et droicture. Pourtant quiconques se dispose à prier, qu'il se desplaise en ses vices et qu'il prene l'affection et la personne d'un povre mendiant : ce qui ne se peut faire sans repentance.

8 Que la troisième reigle soit conjointe avec ces deux : c'est que tous ceux qui se présentent à Dieu pour faire oraison, se démettent de toute fantasie de leur propre gloire, et se despouillent de toute opinion de leur dignité : brief, qu'ils quittent toute fiance d'eux-mesmes, donnans entière gloire à Dieu en leur humilité, de peur qu'en présument le moins du monde d'eux-mesmes, ils ne trébuschent devant la face de Dieu avec leur vaine enflure. Nous avons plusieurs exemples de ceste modestie à s'abaisser, laquelle abat toute hautesse aux serviteurs de Dieu, entre lesquels celuy qui est le plus saint, d'autant plus est abaisssé et humilié quand il faut comparoistre devant le Seigneur. En telle manière Daniel, qui a si grand tesmoignage de la bouche de Dieu, prie néantmoins comme il s'ensuyt : Ce n'est point en nos justices que nous présentons nos prières devant toy, mais en tes grandes miséricordes. Exauce-nous, Seigneur : Seigneur, sois-nous propice. Exauce-nous, et fay ce que nous requérons pour l'amour de toy-mesme, entant que ton Nom est invoqué sur ton peuple et sur ton saint lieu<sup>3</sup>. Il ne faut pas dire que selon la coutume vulgaire il se mesle parmi les autres comme membre du peuple : mais plustost il se confesse pécheur à part, et a son refuge à la merci de Dieu. Car il

1) Ps. CXLV, 18 ; Jean IX, 31.  
2) Jér. XI, 7, 8, 11.

2) Is. I, 15.  
4) Is. XXIX, 13.

1) Jacq. IV, 3.  
3) Dan. IX, 18, 19.

2) 1 Jean III, 22.

parle ainsi notamment. Après avoir confessé mes péchez et ceux de mon peuple. David aussi nous donne semblable exemple d'humilité, Seigneur, n'entre point en conte avec ton serviteur : car nul vivant ne sera justifié devant toy<sup>1</sup>. De telle forme prie Isaïe en la personne du peuple, Voyci, tu es courroucé à nous, porce que nous avons péché. Le siècle est fondé sur tes voyes : et nous avons tous esté remplis de souilleure, et toutes nos justices ont esté comme un drap plein de vilenie et de pollution, et sommes desseichez tous comme la fuelle de l'arbre, et nos iniquitez nous ont espars comme le vent. Et n'y a nul qui invoque ton Nom, qui s'esveille pour retourner à toy. Car tu as caché la face de nous, et nous as laissez pourrir en la servitude de nos péchez. Maintenant doncques, Seigneur, tu es nostre Père, nous ne sommes que terre : tu es nostre formateur, et nous sommes l'ouvrage de ta main : ne te courrouze point, Seigneur, et qu'il ne te souvienne point à tousjours de nostre iniquité : aye esgard plustost que nous sommes ton peuple<sup>2</sup>. Yci peut-on appercevoir comment ils ne se reposent sur aucune fiance, sinon en ceste seule, que se pensans estre à Dieu, ils ne désespèrent point qu'il ne les reçoive en sa garde. Jérémie n'en use pas autrement quand il dit, Si nos iniquitez testifient contre nous, vueille nous faire merci à cause de ton nom<sup>3</sup>. Pourtant ce qui est écrit en la prophétie qu'on attribue à Baruch, combien que l'autheur soit incertain, est trèssainctement dit : asçavoir, que l'âme triste et désolée de la grandeur de son mal, l'âme courbée, débile et affamée et les yeux défaillans te donnent gloire. O Seigneur, nous ne présentons point nos prières devant tes yeux selon les justices de nos Pères : et ne demandons point pour icelles ta miséricorde : mais d'autant que tu es miséricordieu aye pitié de nous, puis que nous avons péché devant toy<sup>4</sup>.

9 En somme, le commencement et la préparation de bien prier est, de requérir merci avec humble et franche confess-

sion de nos fautes. Car il ne faut point espérer que le plus saint du monde impêtre rien de Dieu, jusques à ce qu'il soit gratuitement réconcilié à luy. Et ne se peut faire que Dieu soit propice, sinon à ceux ausquels il pardonne leurs offenses. Parquoy ce n'est point merveille si les saints s'ouvrent la porte à prier, de ceste clef. Ce qui appert par plusieurs passages des Pseaumes. Car David demandant autre chose que la rémission de ses péchez, dit néantmoins, Oublie les fautes de ma jeunesse : ô Dieu qu'il ne te souvienne de mes transgressions : aye mémoire de moy selon ta miséricorde, à cause de ta bonté. Item, Regarde mon affliction et mon travail, et me pardonne mes fautes<sup>1</sup>. En quoy aussi nous voyons qu'il ne suffit point de nous appeler à conte chacun jour pour les péchez freschement commis, si nous ne réduisons en mémoire ceux qui pourroient estre mis en oubli par la longue traite de temps. Car le mesme Prophète en un autre passage ayant confessé un grand forfait, est induit par ceste occasion à venir jusques au ventre de sa mère auquel ja il estoit entaché de la contagion générale<sup>2</sup> : non pas pour amoindrir sa coulpe sous ombre que tous hommes sont corrompus en Adam, mais pour amasser les péchez de toute sa vie, afin qu'estant sévère à se condamner, il trouve Dieu plus facile à pardonner. Or combien que les Saints ne demandent pas tousjours pardon de leurs fautes par mots exprès, toutesfois si nous poisonsons diligemment leurs prières que l'Ecriture récite, nous appercevrons incontinent ce que je di estre vray, c'est qu'ils ont prins courage de prier, en la seule miséricorde de Dieu : et ainsi qu'ils ont tousjours commencé par ce bout, c'est d'appointer avec luy et appaiser son ire. Car si chacun interroge sa conscience, tant s'en faut qu'il ose se descharger privément envers Dieu de ses passions et désirs, qu'il aura horreur d'approcher de luy, sinon qu'il se confie d'estre receu à merci de pure miséricorde. Il y a bien une autre confession spéciale, c'est qu'en

<sup>1)</sup> Ps. CXLIII, 2.

<sup>2)</sup> Jér. XIV, 7.

<sup>2)</sup> Is. LXIV, 5-9.

<sup>4)</sup> Baruch II, 18-20.

<sup>1)</sup> Ps. XXV, 6, 7, 18.

<sup>2)</sup> Ps. LI, 7.

demandant que Dieu retire sa main pour ne les point punir, ils reconnoissent le chastiment qu'ils ont mérité : pour ce que ce seroit renverser tout ordre, de vouloir que l'effect fust osté en laissant la cause. Car il nous faut garder d'ensuivre les fols malades, lesquels ne pensans point à la racine de leur maladie, se soucient seulement de guairir les accidens qui les faschent. Ils voudront qu'on leur oste le mal de teste et des reins, et seront contens qu'on ne touche point à la fièvre. Plustost il nous faut mettre peine que Dieu nous soit propice, que de requérir qu'il déclare sa faveur par signes externes : pour ce que luy veut tenir cest ordre. Et aussi il nous proufiteroit bien peu de sentir sa libéralité, si nostre conscience ne le sentoit appaisé et favorable envers nous, pour le nous rendre amiable. Ce qui nous est démonstré par la sentence de Jésus-Christ; car en voulant guairir le paralytique il dit, *Tes péchez te sont remis*<sup>1</sup>. En parlant ainsi il eslève les cœurs à désirer ce qui est le principal, c'est que Dieu nous reçoive en grâce : et puis qu'il déclare le fruit de telle réconciliation, en nous aidant. Au reste, outre la confession spéciale que font les fidèles des vices dont ils se sentent présentement coupables, pour en obtenir pardon, la préface générale en laquelle ils se reconnoissent estre pécheurs, et laquelle rend l'oraison favorable, ne doit jamais estre omise : pour ce que jamais les prières ne seront exaucées, si elles n'ont leur fondement en la miséricorde gratuite de Dieu. A quoy se peut rapporter le dire de sainte Jehan, *Si nous confessons nos péchez, il est fidèle et juste pour les nous remettre, et nous purger de toute iniquité*<sup>2</sup>. Et voylà pourquoi en la Loy les prières ont esté consacrées par effusion de sang pour estre agréables, afin que le peuple fust adverti qu'il n'estoit pas digne d'un privilége tant honorable que d'invoquer Dieu, jusques à ce qu'il fust purgé de ses souilleures, pour mettre toute sa fiance en la bonté et merci de Dieu.

40 Il est bien vray qu'il semble advis

qu'aucunesfois les Saincts allèguent leurs justices en aide, afin d'obtenir plus facilement de Dieu ce qu'ils requièrent; comme quand David dit, *Garde mon âme, d'autant que je suis bon*<sup>3</sup>. Item Ezéchias, *Qu'il te souviene, ô Seigneur, que j'ay cheminé devant toy en vérité, et ay fait ce qui estoit bon devant tes yeux*<sup>4</sup>. Néantmoins par telle manière de parler ils ne veulent autre chose entendre, que de téstifier par la régénération qu'ils sont enfans de Dieu, ausquels il a promis d'estre propice. Il enseigne par son Prophète, comme nous avons veu, que ses yeux sont sur les justes, et ses aureilles attentives à leurs requestes<sup>5</sup>. Pareillement par l'Apostre sainte Jehan, que nous obtiendrons ce que nous demanderons, en observant ses commandemens<sup>6</sup>. Par lesquelles sentences il ne signifie pas que les oraisons seront prisées selon le mérite des œuvres : mais en ceste manière il veut establir la confiance de ceux qui sentent leurs consciences pures et entières et sans hypocrisie : ce qui doit estre universellement en tous fidèles. Car ce que dit en sainte Jehan, l'aveugle auquel la veue avoit été rendue, est pris de la pure vérité : c'est que Dieu n'exauce point les pécheurs<sup>5</sup> : moyennant que par les pécheurs nous entendions ceux qui sans aucun désir de bien faire sont du tout endormis en leurs péchez; veu que jamais le courage ne se pourra adonner à vrayement invoquer Dieu, que quant et quant il n'aspire et tende à l'honorer et servir. Ces protestations doncques que font les Saincts, ausquelles ils réduisent en mémoire leur pureté ou innocence, répondent à telles promesses, afin que les choses que doyvent attendre tous serviteurs de Dieu, leur soyent ottroyées. Outreplus on trouvera qu'ils ont quasi usé de ceste façon de prier, quand ils faisoyent comparaison d'eux avec leurs ennemis, prians à Dieu qu'il les délivrast de leur malice. Or ce n'est point de merveilles si en ceste comparaison ils ont allégué leurs justices et la sincérité de leur cœur, pour esmouvoir Dieu d'avant

1) Matth. IX, 2.

2) 1 Jean 1, 9.

1) Ps. LXXXVI, 2.

2) Is. XXXVIII, 3 ; 2 Rois XX, 3.

3) Ps. XXXIV, 16.

4) 1 Jean III, 22.

5) Jean IX, 31.

tage par l'équité de leurs causes à les aider et supporter. Nous n'ostons pas doncques ce bien à l'âme fidèle, qu'elle ne puisse avoir la jouissance de sa bonne conscience devant Dieu, et que de cela elle ne se conferme és promesses desquelles le Seigneur console ses vrais serviteurs : mais nous enseignons que toute la fiance d'impétrer de Dieu ce que nous luy demandons, est appuyée seulement sur sa saincte clémence, sans aucune considération de nostre propre mérite.

¶ La quatrième reigle sera, qu'estans ainsi abatus et mattez en vraye humilité, néantmoins nous prenions courage à prier, espérans pour certain d'estre exaucez. Ce sont bien choses contraires de prime face, de conjointre avec le sentiment de l'ire de Dieu, une certaine fiance de sa faveur. Et toutesfois elles s'accordent bien ensemble, si estans opprimez par nos propres vices, nous sommes relevez par la seule bonté de Dieu. Car comme nous avons enseigné ci-dessus, que la foy et pénitence sont compagnes conjointes d'un lien inséparable, desquelles toutesfois l'une nous effraye, et l'autre nous resjouit : aussi faut-il qu'elles se rencontrent en nos prières. Cest accord de crainte et assurance est exprimé par David en peu de mots, quand il dit au Pseaume cinquième, J'entreray en ton sanctuaire en la multitude de ta bonté : j'y adoreray avec crainte<sup>1</sup>. Sous ce mot de la bonté de Dieu, il comprend la foy : mais il n'exclud point la crainte, pour ce que non-seulement sa majesté nous induit et contraint à luy porter révérence, mais nostre indignité nous fait oublier toute présomption et audace, pour nous tenir en crainte. Or il ne nous faut imaginer une fiance, laquelle amadoue l'âme, et luy donne un repos souef pour l'endormir, la délivrant de toute inquiétude et perplexité. Car de se baigner ainsi en ses aises, c'est à faire à ceux qui ayans tout à souhait ne sont touchez de nul soin, ne sont touchez de nul désir, ne troublez de nulle crainte. Or c'est un trèsbon aiguillon aux saincts pour les faire invoquer Dieu, quand par

l'oppresse qu'ils endurent de leur nécessité, ils sont agitez en leurs fascheries, voire quasi jusques à défaillir en eux-mesmes, jusques à ce que la foy leur subvient au besoin. Car entre telles destresses la bonté de Dieu leur reluit, tellement qu'estans lassez et courbez sous la pesanteur de leurs maux, ils gémissent, et mesmes tremblent, estans en peine et en souci pour l'advenir. Toutesfois se remettans à ceste bonté dont ils sont esclairez, ils se soulagent et récreat, pour estre patients en toutes difficultez, et espèrent bonne issue et délivrance. Parquoy il est requis que l'oraison du fidèle procède de ceste double affection, et qu'elle contienne l'une et l'autre, et les représente : c'est qu'il gémissé de ses maux présens, qu'il soit angoissez par ceux qui luy peuvent advenir : toutesfois que ce pendant il ait son recours à Dieu, ne doutant point qu'il ne soit prest d'estendre sa main pour le secourir. Car on ne sauroit assez exprimer combien Dieu est irrité par nostre desfiance, si nous luy demandons les biens que nous n'attendons point de luy. Parquoy il n'y a rien plus convenable à la nature des prières, que de leur imposer ceste loy, qu'elles ne volent point à l'aventure, mais qu'elles suyvent la foy comme guide. Et à ce principe nous ameine Jésus-Christ, en disant, Quelques choses que vous demandiez, croyez que vous les recevrez, et elles vous seront données<sup>2</sup>. Ce qu'il conferme en l'autre passage, Tout ce que vous demanderez en croyant, vous sera ottroyé<sup>3</sup>. Suyvant cela saint Jaques aussi dit, Si quelqu'un a faute de sagesse, qu'il la demande à celuy qui donne à tous simplement sans reproche : mais qu'il la demande en foy sans hésiter<sup>3</sup>. Car en opposant la Foy au mot d'Hésiter, qui signifie autant que perplexité et doute, il exprime fort bien ce que la foy emporte. Ce qu'il adjouste n'est pas moins à noter : c'est que ceux qui prient Dieu estans en bransle et variété, et ne se peuvent résoudre en leurs coeurs s'ils seront exaucez ou non, ne proufisent

1) Ps. V, 8.

2) Marc XI, 24.

3) Jacq. I, 5, 6.

rien. Parquoy il les accompagne à des flots de mer qui sont branslez là et là, et portez par le vent. Et voylà pourquoy ailleurs il nomme l'Oraison de foy, celle qui est bien reiglée pour estre receue de Dieu<sup>1</sup>. Et de faict, quand Dieu prononce si souvent qu'il donnera à chacun selon sa foy<sup>2</sup>, il signifie assez que nous ne sommes pas dignes de rien obtenir sans icelle. Brief, c'est la foy laquelle impêtre tout ce qui est donné à nos oraisons. Et c'est ce que veut dire ceste belle sentence de saintet Paul, laquelle n'est pas considérée de beaucoup de gens eslourdis comme elle mérite : Comment invoquera-on celuy auquel on n'a point creu ? Et qui est-ce qui croira, sinon qu'il ait ouy<sup>3</sup> ? La foy doncques est de l'ouye, et l'ouye de la Parole de Dieu<sup>3</sup>. En déduisant de la foy le commencement de prier, comme d'un degré à l'autre, il monstrer assez clairement que Dieu ne peut estre de personne purement invoqué, sinon de ceux ausquels sa clémence et humanité aura esté cognue par la prédication de l'Evangile, voire familièrement exposée.

42 Nos adversaires ne pensent guères à ceste nécessité. Et pourtant quand nous enseignons les fidèles de prier Dieu avec certaine assurance, ayant cela pour résolu, qu'il les aime et les veut exaucer : il semble avis à tous Papistes que nous disons une chose la plus desraisonnable du monde. Or s'ils avoyent quelque vraye expérience et usage, pour sçavoir que c'est que prier Dieu, ils cognoistroient qu'on ne le peut point prier droittement, sans estre certain de son amour et de sa bonté. Or comme ainsi soit que nul ne puisse comprendre la vertu de foy, sinon celuy qui en a la pratique en son cœur, je ne proufisteroye de rien à disputer contre eux, veu qu'ils monstreront que jamais n'en ont eu qu'une vaine imagination. Car l'invocation de Dieu est celle qui nous démontre principalement que c'est que vaut ceste certitude, et combien elle est nécessaire. Quiconques ne voit point cela, il descouvre qu'il a sa conscience merveilleusement stupide. Nous doncques laissans là ces aveugles,

demeurons fermes en la sentence de saintet Paul, qui dit que nul ne peut invoquer Dieu sinon celuy qui a cognu sa miséricorde par l'Evangile, et est assuré de la trouver tousjours preste quand il la cherche. Car quelle oraison seroit-ce de dire ainsi ? Seigneur il est vray que je doute si tu me veux exaucer : mais pource que je suis en destresse j'ay mon recours à toy afin que tu me subvienes si j'en suis digne. Les saintets dont nous lisons les oraisons en l'Ecriture, n'ont pas ainsi fait. Le saintet Esprit aussi ne nous enseigne pas d'ainsi faire, quand il nous commande par l'Apôstre d'aller au throne céleste de Dieu avec fiance, pour obtenir grâce<sup>1</sup> : et en un autre passage, quand il dit que nous avons audace et entrée envers Dieu, avec fiance par la foy de Christ<sup>2</sup>. Pourtant si nous voulons prier avec fruit, il nous faut tenir ferme comme à deux mains ceste assurance d'impétrer ce que nous demandons, laquelle Dieu nous commande d'avoir, et à laquelle tous les Saints nous exhortent par leur exemple. Car il n'y a autre oraison agréable à Dieu que celle qui procède d'une telle présomption de foy, et qui est fondée en une telle certitude d'espérance. Il pouvoit bien se contenter, comme il semble, du simple nom de Foy. Or non-seulement il adjouste Fiance, mais il la munit de liberté ou hardiesse, afin de nous discerner par ceste marque d'avec les incrédules, lesquels prient Dieu pesle-mesle avec nous : mais à l'aventure. Pour ceste raison il est dit au nom de toute l'Eglise, Que ta miséricorde soit sur nous, selon que nous avons espéré en toy<sup>3</sup>. Le Prophète aussi met en un autre passage la mesme condition : Je sçay que le Seigneur sera avec moy au jour que je crierray à luy<sup>4</sup>. Item, Le matin je me rangieray à toy, et feray le guet<sup>5</sup>. Il apparoist de ces morts, que les prières sont jetées frustratoirement en l'air, si l'espérance n'y est conjointe, laquelle nous soïl comme une haute tour dont nous attendions Dieu paisiblement. A quoy tend

1) Jaqc. V, 15.

3) Rom. X, 14, 17.

2) Matth. VIII, 13; IX, 29.

1) Héb. IV, 16.

3) Ps. XXXIII, 22.

2) Ephés. III, 12.

4) Ps. LXVI, 10.

5) Ps. V, 4.

l'ordre qu'on doit bien observer en l'exhortation de saint Paul. Car devant que solliciter les fidèles à prier en esprit en tout temps avec vigilance et assiduité, il les advertit de prendre le bouclier de foy, le heaume de salut, et le glaive spirituel, qui est la Parole de Dieu<sup>1</sup>. Ce pendant que les lecteurs se souviennent que la foy n'est pas ne renversée ny esbranlée, estant meslée parmi l'appréhension de nos misères, povreterz et bourbiers. Car combien que les fidèles se sentent quasi accablez du grand amas de leurs péchez, et que non-seulement ils se cognoscent estre vuides de tous biens qui leur pourroient acquérir faveur envers Dieu : mais aussi chargez de plusieurs mesfaits, pour lesquels à bon droict il leur pourroit estre espovantable : néantmoins ils ne laissent pas de s'offrir à luy : et ce sentiment ne les effarouche point, qu'ils n'y ayent leur retraite, ven mesmes que c'est la seule entrée pour y parvenir. Car l'oisson n'est pas ordonnée pour nous faire glorifier arrogamment devant Dieu, ou priser rien du nostre, mais pour confesser nos fautes, et en passer condamnation, et déplorier nos misères : comme les fils se complaignent familièrement envers leurs pères, comme s'ils se vouloyent descharger en leur giron. Qui plus est, le fardeau de nos péchez, selon qu'il nous est insupportable, doit estre plein d'aiguillon pour nous inciter à prier Dieu. Comme aussi le Prophète nous enseigne par son exemple, Guairi mon âme, d'autant que j'ay péché contre toi<sup>2</sup>. Je confesse que les pointes de tels aiguillons seroyent mortelles si Dieu ne venoit au-devant : mais ce bon Père, selon sa clémence et douceur infinie, nous a donné un remède bien propre et opportun pour appaiser tous nos troubles, adoucir nos soucis, et oster nos craintes, en nous alléchant à soy. Par lequel moyen non-seulement il a osté tous obstacles, mais nous a délivrez de tout scrupule, pour nous faire le chemin aisé.

43 En premier lieu, nous commandant le prier, par cela il nous argue d'une viene contumace, si nous ne lui obtempé-

rons. Il ne pouvoit donner commandement plus exprès ni précis, que celuy qui est au Pseaume, Invoque-moy au jour d'affliction<sup>1</sup>. Mais pour ce qu'en tout ce qui concerne la religion et service de Dieu, il n'y a rien qui nous soit plus souvent recommandé en l'Ecriture, je ne m'y arresteray pas fort longuement. Demandez, dit le Maistre céleste, et vous receverez : cherchez, et vous trouverez : Heurtez, et la porte vous sera ouverte<sup>2</sup> ; combien qu'ici outre le commandement la promesse est aussi adjoustée, comme il est nécessaire. Car combien que tous confessent qu'il fale obéir à ce que Dieu ordonne, toutesfois la plus grand'part reculeroit quand il les appelle, s'il ne leur promettoit de leur estre exorable, et mesmes de venir au-devant pour les recevoir. Quoy qu'il en soit, il est certain que tous ceux qui tergiversent pour ne point venir droict à Dieu, non-seulement sont rebelles et sauvages, mais aussi convaincus d'incrédulité, puis qu'il se desfient de ses promesses. Ce qui est d'autant plus notable, pour ce que les hypocrites sous couverture d'humilité et modestie mesprisent fièrement le précepte de Dieu, et n'adjoustent nulle foy à son dire quand il les convie tant humainement : qui plus est, ils le fraudent de la principale partie de son service. Car après avoir répudié les sacrifices, ausquels il sembloit bien que toute sainteté pour lors fust située, il prononce, que cestuy-ci est le souverain et précieux par-dessus les autres, c'est d'invoquer son Nom au jour de la nécessité. Parquoy quand il requiert de nous ce qui luy appartient, et nous incite à obéir d'un franc courage, il n'y a nulles si belles couleurs de douter qui nous excusent. Par ainsi autant de tesmoignages que nous lisons en l'Ecriture, où il nous est commandé de prier Dieu, sont autant de bannières dressées devant nous, pour nous inspirer la fiance de ce faire. Ce seroit bien témérité de nous avancer devant la face de Dieu, si luy ne prévenoit en nous appelant. Parquoy il nous ouvre et aplaniit la voye par sa voix, selon

<sup>1</sup> Ephés. VI, 16-18.

<sup>2</sup> Ps. XLI, 5.

<sup>1</sup> Ps. L, 45.

<sup>2</sup> Matth. VII, 7.

qu'il proteste par son Prophète : Je leur diray, Vous estes mon peuple, et ils me respondront, Tu es nostre Dieu<sup>1</sup>. Nous voyons comment il vient au-devant de son peuple, et qu'il veut estre suyvi : et pourtant qu'il ne faut pas craindre que la mélodie que luy-mesme dicte, ne luy soit douce et plaisante. Principalement que ce tiltre notable et solennel que luy attribue le Pseaume, nous viene en mémoire, lequel nous fera aisément surmonter tous obstacles : asçavoir, Tu es le Dieu qui exauce les prières, toute chair viendra jusques à toy<sup>2</sup>. Car nous ne pouvons souhaiter rien plus gracieux ni amiable, que quand Dieu est vestu et paré de ce tiltre, qu'il nous certifie qu'il n'y a rien plus propre à sa nature, que de gratifier aux requestes de ceux qui le supplient. Et aussi le Prophète conclut de là, que le chemin est ouvert et patent, non-seulement à un petit nombre de gens, mais à toutes créatures mortelles. Comme aussi il addresse ceste voix à tout le genre humain, Invoque-moy au jour d'affliction : je te délivreray, et tu me glorifieras<sup>3</sup>. Selon ceste reigle, David pour impétrer ce qu'il demande, allège à Dieu la promesse qu'il luy avoit donnée : Toy Seigneur, as déclaré ton vouloir en l'au-reille de ton serviteur, pourtant il a trouvé son cœur pour te prier<sup>4</sup>. Dont nous avons à recueillir qu'il estoit perplex et comme espave, sinon d'autant que la promesse l'asseuroit. C'est à une mesme fin qu'il use ailleurs de ceste doctrine générale : que Dieu fera la volonté de ceux qui le craignent<sup>5</sup>. Mesmes on peut appercevoir par tous les Pseaumes, que le fil du texte sera comme rompu pour faire quelques discours touchant la puissance de Dieu, ou sa bonté, ou bien la fermeté de ses promesses. Il sembleroit que David entrelaçant telles sentences coupast et trenchast mal à propos ses requestes : mais les fidèles cognoissent assez par expérience, que leur ardeur se refroidiroit bien tost, s'ils n'attisoyent le feu, cherchans à se confermer. Parquoy ce n'est pas chose super-

flue en priant Dieu, que nous méditions tant sa nature que sa Parole : mesmes ne desdaignions point à l'exemple de David, d'entrelacer tout ce qui peut donner vigueur aux esprits débiles, voire languissans.

14 Or c'est merveilles qu'une si grande douceur de promesses ne nous touche que froidement et bien peu, ou du tout ne nous ésmeuve point : mais que la plus grand'part aime mieux en tracassant par ses circuits, délaisser la fontaine d'eaux vives, pour se souvir des cisternes seches, que de recevoir la libéralité de Dieu quand elle s'offre de soy-mesme<sup>6</sup>. C'est une forteresse invincible que le nom de Dieu, dit Salomon : le juste y aura son recours, et sera sauvé<sup>7</sup>. Joël aussi après avoir prophétisé de l'horrible désolation qui estoit prochaine, adjouste ceste promesse digne de mémoire, Quiconques invoquera le nom de l'Eternel sera sauvé<sup>8</sup> : laquelle, tesmoin saint Pierre, s'estend à tout le cours de l'Evangile<sup>9</sup>. Or à grand'peine en trouvera-on de cent l'un, qui soit incité par cela d'approcher de Dieu. Luy-mesme crie par Isaïe, Vous m'invoquez, et je vous exauceray : mesmes devant que vous priiez, je vous respondray<sup>10</sup>. En un autre passage il fait un pareil honneur à toute son Eglise en commun : comme ce qu'il dit appartient à tous les membres de Jésus-Christ, Il crie à moy, et je l'exauche : je suis avec luy en ses adversitez pour l'en délivrer<sup>11</sup>. Toutesfois, comme j'ay desjà protesté, mon intention n'est pas d'amasser yci tous les passages concernans ceste matière : mais eslier les plus notables, pour nous faire bien gouster de quelle humanité Dieu nous convie à soy, et combien nostre ingratititude est tenue estroitement serrée sans trouver nulle eschappatoire, quand nostre paresse nous fait encore délayer après que nous avons esté si vivement picquez. Pourtant, que ces sentences nous retentissent toujours aux aureilles, Dieu est prochain à ceux qui l'invoquent, voire qui l'invoquent en vérité<sup>12</sup> : et celles

1) Zach. XIII, 9.

2) Ps. LXV, 3.

9) Prov. XVIII, 10.

3) Ps. L, 15.

4) 2 Sam. VII, 27.

4) Act. II, 21.

5) Ps. CXLV, 19.

5) Is. LVIII, 9 ; LXV, 14. 6) Ps. XCII, 15.

7) Ps. CXLV, 18.

que nous avons alléguées d'Isaïe et de Joël, où Dieu asseure qu'il sera attentif à ouyr nos prières, mesmes qu'il se délecte comme d'un sacrifice de souefve odeur, quand nous luy remettons toutes nos charges, et rejettons sur luy nos sollicitudes. C'est un fruit singulier et inestimable des promesses de Dieu, que de luy pouvoir dresser requeste, non point en doute ou en tremblement: mais qu'estans munis et armez de sa Parole nous l'osons invoquer Père, puis qu'il nous suggère ce nom tant amiable, sans la saveur duquel sa majesté nous estonneroit. Il reste qu'estans garnis de telles semonces, nous soyons tout persuadez que nous avons assez de matière de là pour trouver Dieu exorable et débonnaire: veu que nos prières ne sont appuyées sur nul mérite, mais que toute leur dignité et fiance d'impétrer est fondée aux promesses de Dieu, et en dépend, en sorte qu'elle n'a besoin d'autre appuy pour sa fermeté, ni de regarder ça et là. Ainsi nous avons à nous résoudre, combien que nous ne soyons pas excellens en telle et pareille saincteté que celle qui est louée aux saincts Pères, Prophètes et Apostres: toutesfois pour ce que le commandement de prier nous est commun avec eux, et que la foy aussi nous est commune si nous acquiesçons à la Parole de Dieu, que néanmoins nous leur sommes compagnons en ce droict et privilége. Car, comme nous avons desjà veu, Dieu en prononçant qu'il sera propice et humain envers tous, donne certain espoir aux plus misérables du monde, qu'ils impétriront ce qu'ils demandent. Parquoy nous avons bien à noter ces formes générales, ausquelles nul n'est exclus depuis le plus grand jusques au plus petit. Seulement apportons une sincérité de cœur, une desplaisance et haine de nous-mesmes, humilité et foy, à ce que nostre hypocrisie ne profane le nom de Dieu par une invocation feinte et fardée. Il est certain que ce bon Père ne rejettéra point, et ne desdaignera ceux lesquels non-seulement il exhorte de venir à luy, mais les y soicte tant que possible est par tous moyens. Voylà dont a pris David ceste façon de prier

que j'ay récitée n'aguères: Voyci, Seigneur, tu as parlé en l'aureille de ton serviteur: pourtant il a trouvé son cœur pour avoir de quoy te prier. Maintenant doncques, Seigneur, tu es Dieu, et tes paroles seront véritables. Tu as rendu tesmoignage à ton serviteur de ces biensfaits que je te demande: commence doncques, et fay<sup>1</sup>. A quoy aussi s'accorde ce qu'il dit ailleurs, Accomply envers ton serviteur ce que ta Parole porte<sup>2</sup>. Mesmes tout le peuple d'Israël en général faisant bouclier en ses prières de la mémoire de l'alliance de Dieu, a déclaré qu'il ne faut point prier craintivement, quand il nous est commandé de Dieu. Et en cela ils ont ensuyvi l'exemple de leurs saincts Pères, et spécialement de Jacob: lequel après avoir confessé qu'il estoit beaucoup inférieur à tant de grâces qu'il avoit desjà receues de la main de Dieu, toutesfois il dit qu'il s'enhardt à en demander d'avantage, pource que Dieu luy avoit promis de l'exaucer<sup>3</sup>. Or quelques belles couleurs que prétendent les incrédules, il est certain qu'en n'ayant point leur refuge en luy, quand la nécessité les presse, ne le cherchant point et n'implorant point son aide, ils le fraudent de l'honneur qui luy est deu, autant que s'ils se forgeoyent des Dieux estranges et des idoles: car en ce faisant ils nient que Dieu soit auteur de tous biens. Au contraire, il n'y a rien de plus grande estiace pour despescher les fidèles de tous scrupules, que de s'armer de ceste pensée-ci: c'est, puis qu'en priant ils obtinrent au commandement de Dieu, lequel prononce qu'il n'a rien plus agréable que l'obéissance, que rien ne les doit retarder qu'ils ne courrent alaigrement. Et yci d'eschef est encores mieux esclarci ce que j'ay dit au paravant, que la hardiesse indubitable que nous donne la foy à prier, s'accorde bien avec la crainte, révérence et sollicitude que produit en nous la majesté de Dieu. Comme de faict on ne doit trouver estrange, s'il relève ceux qui sont abatus. Par ce moyen il est aisé d'accorder quelques passages qui sembleroyent estre répugnans. Jérémie et

1) 2 Sam. VII, 27, 28.

2) Ps. CXIX, 76; LXXXIX, 9.

3) Gen. XXXII, 10-12.

Daniel disent qu'ils mettent bas leurs prières devant Dieu<sup>1</sup>. Et Jérémie en un autre lieu, que nostre oraison tombe devant la face de Dieu, à ce qu'il ait pitié du résidu de son peuple<sup>2</sup>. A l'opposite, il est souvent dit que les fidèles eslèvent leur oraison. Ezéchias parle ainsi, en priant le Prophète Isaïe d'intercéder pour la ville de Jérusalem<sup>3</sup>. David pareillement supplie que son oraison monte en haut tout ainsi comme un perfum<sup>4</sup>. La raison de ceste diversité est, que les fidèles, combien qu'estans persuadez de l'amour paternelle de Dieu ils viennent franchement à luy, ne doutans point d'im- plorer le secours qu'il leur promet de son bon gré : toutesfois ils ne sont point pousses d'une asseurance qui les rende nonchalans ou présomptueux, ou leur face perdre honte : mais approchent tellement de Dieu par les degréz de ses promesses, qu'ils demeurent toujours abbassez dessous luy en humilité.

45 Yci sourdent plusieurs questions. Car l'Ecriture récite que Dieu a quelquesfois gratifié à des requestes lesquelles toutesfois n'estoyent point procédées d'un cœur paisible ne bien rangé. Vray est que Joathan avoit juste cause de maudire les habitans de Sichem, et désirer qu'ils fussent exterminez<sup>5</sup> : mais d'autant qu'il estoit esmeu de colère et d'un appétit de vengeance, il semble que Dieu en luy ottroyant ce qu'il demande, approuve les passions impétueuses et désordonnées. Il n'y a doute que Samson ne fust transporté d'une mesme ardeur, en disant, O Dieu, fortifie-moy, à ce que je me venge de ces incirconcis<sup>6</sup>. Car combien qu'en ce désir il y eust quelque portion de bon zèle, toutesfois il y avoit une cupidité viceuse et excessive qui dominoit. Dieu luy accorde ce qu'il a requis. Il semble qu'on puisse recueillir de là, que combien que les prières ne soyent pas formées à la reigle de la parole de Dieu, toutesfois qu'elles obtiennent leur effect. Je respon que la loy permanente qui a esté donnée à tous siècles, ne doit point estre abolie par quelques exemples

singuliers. D'avantage, que Dieu a quelquesfois inspiré à d'aucuns des mouvements particuliers, dont advient ceste diversité, pourtant qu'il les a par ce moyen exemptez du rang commun. Car nous devons bien noter la response que donna Jésus-Christ à ses disciples, quand ils affectoyent d'ensuyvre inconsidérément le zèle d'Hélie : c'est qu'ils ne scavoyent de quel esprit ils estoient menez<sup>7</sup> ; mais il est requis de passer plus outre : asçavoir que les souhaits que Dieu ottroye, ne luy plaisent point tousjours : mais d'autant qu'il est propre pour l'instruction de tous, que ce que dit l'Ecriture leur soit approuvé par expérience : c'est qu'il subvient aux povres, et exauce les gémissemens de ceux qui sont injustement affligez, et ont leur recours à luy : pour ceste cause qu'il exécute ses jugemens, quand les povres oppressez luy addressent leurs complaints, quelqfes indignes qu'elles soyent de rien obtenir. Car combien de fois en punissant la cruauté des iniques, leur rapine, violence, excès, et autres forfaits : en rabatant l'audace, fureur et puissance tyrannique des grans du monde, a-il déclaré par effect qu'il vouloit securir à ceux qui estoient uniquement foulez et outragez, combien qu'ils fussent povres aveugles, qui ne faisoient que batre l'air en priant ? Mesmes sur tout on peut clairement veoir au Pseaume CVII, que les prières qui ne parviennent point par foy jusques au ciel, ne sont pas néanmoins sans effect et vertu. Car il assemble les prières lesquelles la nécessité arrache aux incrédules d'un sentiment naturel aussi bien qu'aux fidèles, ausquelles toutesfois Dieu se monstre favorable, comme il appert par l'issue<sup>8</sup>. Or Dieu en leur ottroyant leurs requestes semblables à hulemens, déclare-il par telle facilité qu'elles lui soyent agréables? Mais plustost c'est pour donner plus grand lustre à sa miséricorde par ceste circonference, quand les incrédules ne sont point refusez, ains qu'il leur accorde leurs requestes, combien qu'il ne leur soit point propice. Secondelement, il veut

1) Jér. XLII, 9 ; Daniel IX, 18.

2) Jér. XLII, 2.

3) 2 Rois XIX, 4.

4) Ps. CXL1, 2.

5) Jug. IX, 20.

6) Jug. XVI, 28.

7) Luc IX, 65.

8) Ps. CVII, 6, 13, 19.

stimuler tant mieux ses vrays serviteurs à prier, quand ils voyent que les cris et brayemens des gens profanes ne sont pas quelquesfois sans proufit. Néantmoins il ne faut point que pour cela les fidèles se destournent de la loy qui leur est donnée, ou qu'ils portent envie à ceux qui sont exaucéz en telle façon, comme s'ils avoyent beaucoup gaigné d'avoir obtenu leur désir. Nous avons déclaré ailleurs, que Dieu en telle sorte exauça la pénitence feinte du Roy Achab<sup>1</sup>, pour montrer combien plus il sera facile à estre appasé envers ses esleus, quand ils viendront pour se réconcilier à luy avec une drocite conversion. Et pourtant il se complainct des Juifs, d'autant qu'après l'avoir requis en leur affliction avec belle mine, et l'avoir expérimenté facile à leur pardonner, ils sont tantost retournez à leur malice et rébellion<sup>2</sup>; ce qui appert plus clairement par l'histoire des Judges : c'est que quand ce peuple-là souventesfois étant oppresé a pleuré, combien qu'il n'y eust qu'hypocrisie et mensonge en ses larmes, toutesfois il a esté délivré de la main de ses ennemis<sup>3</sup>. En somme, comme Dieu fait luire son soleil indifféremment sur les bons et les mauvais<sup>4</sup>, aussi il ne mesprise pas les gémissemens de ceux qui ont juste cause, et desquels les afflictions sont dignes de secours, combien que leurs coeurs ne soyent point droicts. Ce pendant il ne les exaucé non plus pour leur salut, qu'il se monstre sauveur des contempteurs de sa bonté, quand il les nourrit. Il se peut mouvoir une question plus difficile d'Abraham et de Samuel, desquels l'un n'estant garni d'aucune parolle de Dieu, prie pour les Sodomites : l'autre pour Saül, contre défense et inhibition expresse<sup>5</sup>. Il y a une mesme raison en Jérémie, lequel a voulu destourner par oraison la ruine de Jérusalem<sup>6</sup>. Car combien qu'ils ayent esté reboutez, il semble dur et estrange de les priver de foy. Mais j'espere que ceste solution satisfera à tous esprits paisibles : c'est qu'en s'appuyant sur ce principe général,

que Dieu commande d'avoir pitié de ceux mesmes qui en sont indignes, ils n'ont pas esté du tout desprouveus de foy à cause de telle compassion : combien qu'en la particularité ils ayent esté abuséz en leurs sens. Sanct Augustin parle prudemment à ce propos : Comment, dit-il, les Saints prient-ils en foy, pour requérir de Dieu contre ce qu'il a décrété? c'est pource qu'ils prient selon sa volonté : non pas celle qui est cachée et immuable : mais celle qu'il leur inspire pour les exaucer d'une autre façon : comme il sciait bien distinguer en sa sagesse<sup>1</sup> : C'est une sentence bien couchée : car selon son conseil incompréhensible il modére tellement tout ce qui advient au monde, que les prières des Saintcs, combien qu'il y ait quelque meslinge d'inadvertance et erreur avec la foy, ne soyent pas vaines ne sans fruit. Toutesfois cela ne se doit non plus tirer en exemple pour estre ensuyvy, comme il n'excuse point les Saintcs, lesquels ont excédé mesure en cest endroict. Parquoy, où il n'y a nulle promesse asseurée, nous avons à prier Dieu sous si et condition. De quoy nous sommes advertis par David, quand il prie ainsi : Esveille-toy, Seigneur, pour maintenir le droit que tu m'as ordonné<sup>2</sup>. Car il monstre qu'il est muny d'une promesse spéciale pour demander le bénéfice temporel, duquel il n'eust pas autrement esté asseuré.

46 Nous avons maintenant aussi à observer, que ce que nous avons ci-devant déduit des quatre reigles de bien prier, ne doit pas estre prins en telle rigueur, comme si Dieu rejettoit toutes oraisons où il ne trouve point perfection de foy et pénitence avec un zèle ardent, et une modération telle à former les requestes, qu'il n'y ait que redire. Nous avons dit, combien que Dieu nous donne liberté en le priant d'user de privauté avec luy, toutesfois que nous avons toujours à garder ceste révérence et modestie, de ne point lascher la bride à tous souhaits, quels qu'ils soyent, et ne point désirer plus qu'il nous est lictile par sa permission. D'avantage, afin que la majesté de

1) 1 Rois XXI, 29.

2) Ps. CVI, 12, 13.

2) Jug. II, 18 ; III, 9, 12, 15.

4) Matth. V, 45.

5) Gen. XVIII, 23-31 ; I Sam. XV, 11, 35 ; XVI, 1.

6) Jér. XXXII, 16-25.

1) *De civitate Dei*, lib. XXII, cap. II.

2) Ps. VII, 7.

Dieu ne viene à mespris, que nous avons à eslever nos esprits en haut, afin qu'estans desveloppez du monde, ils soyent disposez à le révérer purement. Jamais nul n'a accompli cela en telle intégrité qu'il est requis. Car en laissant le vulgaire à part, combien y a-il de complaintes de David, lesquelles sentent leur excès, et quelque desbordement? Non pas que de propos délibéré il ait voulu plaigner ou rioter avec Dieu, ou murmurer contre ses jugemens : mais pource qu'en défaillant en son infirmité, il n'a trouvé meilleur allégement, que de se descharger ainsi de ses douleurs et fascheries. Et mesmes telle façom de bégayer est supportée de Dieu, et pardonne aussi à nostre rudesse et sottise, quand il nous eschappe inconsidérément quelque souhait : comme de fait il n'y auroit nulle liberté de prier, sans telle indulgence. Au reste, combien que David fust bien résolu de s'assujetir du tout au plaisir de Dieu, et qu'il ait prié avec aussi grande patience, qu'affection d'impétrer ce qu'il demandoit : néantmoins il luy advient de jettter quelquesfois , voire avec bouillons, des passions troublées, lesquelles sont fort loin de la reigle première que nous avons mise. Principalement il appert de la fin du Pseau-me XXXIX, de quelle véhémence de tristesse ce saint Prophète a esté transporté jusques à ne se pouvoir retenir en quelque mesure. Retire-toy, dit-il à Dieu, jusques à ce que j'evanouisse, et que je ne soye plus<sup>1</sup>. On diroit que c'est un homme désespéré, qui ne désire autre chose que de pourrir en son mal, moyennant qu'il n'apperçoive point la main de Dieu. Non pas que d'un cœur fêlon ou endurcy il se jette en telle furie, ou bien qu'il vœille chasser Dieu, comme les réprouvez s'efforcent de ce faire : mais seulement il se plaint que l'ire de Dieu luy est insupportable. Souvent en telles tentations il eschappe aux fidèles des souhaits qui ne sont pas bien compassez à la reigle de la Parole de Dieu : d'autant qu'estans effarouchez, ils ne prient point assez ce qui est licite et expé-

dient. Vray est que toutes prières estans entachées de tels vices, méritent bien d'estre réprouvées : mais tant y a que Dieu espargne ses saints, et ensevelit tels défauts : moyennant qu'ils en gémissent, qu'ils se redarguent, et qu'ils retournent incontinent à eux. Ils pèchent aussi contre la seconde reigle, pource qu'ils ont à combattre contre leur froideur, et que leur indigence et misère ne les point pas assez asprement pour les faire prier comme il seroit requis. D'avantage, il leur adviendra d'extravaguer tellement, que leurs esprits soyent esgardez. Il est doncques besoin que Dieu leur pardonne aussi bien en cest endroit, afin que leurs prières, qui sont ou languissantes, ou à demi formées, ou rompues, ou esgarées, ne laissent point d'estre receues et avoir lieu. Dieu a imprimé naturellement ce principe aux coeurs des hommes, que les prières ne sont pas droictes, ne telles qu'elles doyvent, si les esprits ne sont eslevez en haut. Et de là vient la cérémonie d'eslever les mains, comme nous avons dit, laquelle a esté accountumée en tout temps et à toutes nations, comme encores aujourd'huy elle dure. Mais combien en trouvera-on qui ce pendant ne soyent convaincus de leur pesanteur et lascheté, veu que leurs âmes croupissent en terre? Quant à demander pardon des péchez, combien que nul des fidèles n'oublie cest article en priant Dieu : toutesfois ceux qui sont vrayement exercez à prier, cognoscent qu'ils n'offrent pas la dixième partie du sacrifice dont parle David, c'est que le sacrifice plaisant à Dieu est un esprit abatu : Seigneur, tu ne mespriseras point un cœur contrit et humilié<sup>1</sup>. Ainsi ils ont toujours à demander double pardon : c'est qu'en se sentant coupables de plusieurs péchez, dont ils ne sont point touchez tant au vif, pour s'y desplaire autant que besoin seroit, ils supplient que telle tardiveté ne viene point en conte au juge-ment de Dieu : et puis, selon qu'ils ont proufité en pénitence et crainte de Dieu, qu'estans navrez de tristesse de ce qu'ils ont offendé Dieu, ils demandent d'estre

1) Ps. XXXIX, 14.

1) Ps. LI, 19.

receus à merci. Sur tout la débilité de foy, ou l'imperfection des fidèles souille et corrompt les prières, si la bonté de Dieu ne venoit au-devant. Mais ce n'est point de merveilles si Dieu supporte un tel défaut, veu qu'il les esprouve quelquesfois tant asprement, et leur livre des alarmes si rudes, comme si de propos délibéré il vouloit abolir leur foy. C'est une tentation bien dure, quand les fidèles sont contraints de s'escrimer, Seigneur, jusques à quand te despiteras-tu contre l'oraison de ton serviteur<sup>1</sup>? comme si en le priant ils ne faisoient que l'irriter d'avantage. Ainsi, quand Jérémie dit, Dieu a fermé la porte à ma prière<sup>2</sup> : il n'y a doute qu'il ne fust esbranlé d'une perturbation fort violente. Il y a beaucoup de semblables exemples en l'Escriture, dont il appert que la foy des saints a esté souvent meslée parmi quelques doutes et perplexitez, et agitée en telle sorte : qu'en croyant et en espérant ils ont descouvert qu'il y avoit de l'incredulité en eux. Or quand ils ne parviennent point où il seroit à désirer, tant plus se doyvent-ils efforcer à corriger leurs vices, afin d'approcher de plus près à la reigle parfaite de prier : et ce pendant recognoistre à bon escient en quelle profondité de maux ils sont plongez, veu qu'en cherchant les remèdes ils attiennent nouvelles maladies : veu qu'il n'y a nulle oraison laquelle Dieu ne desdaigne à bon droict, s'il ne ferme les yeux à tant de macules dont elles sont souillées. Je ne récite point ces choses, à ce que les fidèles soyent hardis à se pardonner tant peu que ce soit : mais afin qu'en se rédarguant en sévérité, ils s'efforcent de surmonter ces obstacles. Et combien que Satan s'efforce de leur boucher toute voie pour les forclorre de prier, néanmoins qu'ils passent outre : estans certainement persuadez qu'encores qu'ils soyent retardez de beaucoup d'empeschemens, leur affection et estude ne laisse pas de plaire à Dieu, ne leurs requestes d'estre approuvées, moyennant qu'ils s'efforcent de s'avancer au but auquel ils ne parviennent point si tost.

17 Mais pource que tout homme est

indigne de s'addresser à Dieu, et de se représenter devant sa face, afin de nous relever de ceste confusion que nous avons, ou devons avoir en nous-mesmes, le Père céleste nous a donné son Fils nostre Seigneur Jésus-Christ, pour estre nostre Médiateur et Advocat envers luy<sup>1</sup>, par la conduite duquel nous puissions franchement approcher de luy : estans asseurez en ce qu'avons tel intercesseur, lequel ne peut en rien estre refusé du Père, que rien aussi ne nous sera desnié de tout ce que nous demanderons en son Nom. Et à ceci se doit rapporter tout ce que nous avons enseigné ci-dessus de la foy. Car comme la promesse nous assigne Jésus-Christ pour Médiateur : si l'espérance d'impétrir ce que nous demandons ne s'appuye sur luy, elle se prive de ce bien de prier. Et de fait, quand l'horrible majesté de Dieu nous vient en pensée, il est impossible que nous ne soyons espovantez, et que le sentiment de nostre indignité ne nous effarouche et déchasse bien loing, jusques à ce que Jésus-Christ viene en avant, et se rencontre au milieu pour changer le throne de gloire espovantable en throne de grâce : comme l'Apostre nous exhorte d'y oser comparoistre avec toute fiance, pour obtenir miséricorde et trouver grâce, afin d'estre aidez au besoin<sup>2</sup>. Pourtant, comme il nous est commandé d'invoquer Dieu, et la promesse donnée à ceux qui l'invoqueront, qu'ils seront exaucez : aussi expressément il nous est commandé d'invoquer Dieu au nom de nostre Seigneur Jésus-Christ : et avons la promesse que nous serons exaucez de tout ce que nous demanderons en son Nom. Jusques yci, dit-il, vous n'avez rien demandé en mon Nom : demandez, et vous recevrez. D'oresenavant vous demanderez en mon Nom : et ce que vous demanderez, je le feray : afin que le Père soit glorifié en son Fils<sup>3</sup>. De ce sans aucune doute il appert trèsclairement, que tous ceux qui invoquent Dieu en autre nom que celuy de Jésus-Christ, désobéissent au commandement de Dieu, et contreviennent à son vouloir : aussi qu'ils

1) Ps. LXXX, 5.

2) Lament. III, 8.

1) 1 Tim. II, 5; 1 Jean II, 1.

3) Jean XIV, 13; XVI, 24.

2) Héb. IV, 16.

n'ont nulle promesse de Dieu d'obtenir rien qui soit : puis que (comme dit saint Paul) en Jésus-Christ toutes les promesses qui viennent de Dieu sont faites Ouy, et par Jésus sont faites Amen<sup>1</sup> : c'est-à-dire, que toutes les promesses de Dieu sont en Jésus-Christ assurées, fermes et certaines, et sont accomplies.

48 Il convient diligemment noter la circonstance du temps : c'est que Jésus-Christ commande à ses disciples d'avoir leur refuge à son intercession, après qu'il sera monté au ciel. A ceste heure-là, dit-il, vous demanderez en mon Nom<sup>2</sup>. Il est bien certain que dès le commencement, quiconque a prié n'a pas été exaucé que par la grâce du Médiateur. Pour ceste cause Dieu avoit ordonné en la Loy que le Sacrificateur seul, auquel il estoit licite d'entrer au sanctuaire, portast sur ses espalles les noms des douze lignées d'Israël, et autant de pierres précieuses devant sa poitrine<sup>3</sup>, et que le peuple se teinst loing pour dresser ses requêtes par la bouche du Sacrificateur. Mesmes les sacrifices estoient conjointcs pour ratifier les prières, et leur donner effect. Parquoy ceste cérémonie et ombre a servi à monstrier que nous sommes tous forclos de la face de Dieu : et ainsi, que nous avons besoin d'un Médiateur qui apparoisse en nostre nom, et nous porte en ses espalles, et nous tienne liez en sa poitrine, afin que nous soyons exaucés en sa personne. D'avantage, que les prières, qui ne sont jamais sans quelque souilleure, sont nettoyées par aspersion de sang. Nous voyons aussi comme les saints pour obtenir leurs demandes, ont fondé leur espérance sur les sacrifices lesquels ils scavoient estre établis pour leur faire ottroyer toutes leurs requêtes. Comme quand David dit, Qu'il souvienne à Dieu de ton oblation, et qu'il rende gras ton holocauste<sup>4</sup>. Dont il appart que Dieu, dès le commencement, a esté appasé par l'intercession de Jésus-Christ, pour exaucer les désirs des fidèles. Pourquoy doncques (afin de revenir au propos ci-dessus entamé) Jésus-Christ assigne-il une nouvelle heure en laquelle

les disciples commenceront de prier en son Nom, n'estoit que ceste grâce, selon qu'elle est aujourd'huy plus manifeste, mérite bien d'estre tant plus recommandée ? Comme un peu au paravant il avoit dit en un mesme sens, Jusques yci vous n'avez rien demandé en mon Nom : demandez<sup>1</sup>. Non pas qu'ils fussent du tout ignorans, ou n'eussent jamais ouy parler de l'office de Médiateur, veu que tous les Juifs estoient embus de ce principe : mais pource qu'ils n'avoient pas encors cognu apertement, que Jésus-Christ estant monté au ciel devoit estre Advocat d'une façon plus privée qu'au paravant. Afin doncques d'adoucir la tristesse qu'ils avoient conceue pour son absence, il leur en déclare le fait en s'attribuant l'office d'intercesseur, pour les advertir que jusques alors ils avoient esté privéz d'un singulier bénéfice, duquel ils jouroyent quand ils auroyen plus plene liberté d'invoquer Dieu, d'autant que leur Advocat seroit au ciel : comme l'Apostre dit, que par le sang d'iceluy la voye nous a esté dédiée fresche<sup>2</sup>. Et d'autant nostre perversité est-elle moins excusable, si nous n'embrassons fort et ferme ce bénéfice inestimable qui nous est proprement destiné.

49 Et veu qu'il est la voye unique, et la seule entrée que nous avons à Dieu : quand ils ne le prenent pour voye et entrée, ils n'ont rien qui les puisse faire approcher de Dieu, et ne pourroient trouver en son throne qu'ire, terreur et jugement. Et aussi veu que Dieu l'a signé et marqué singulièrement pour estre nostre chef et nostre conduite, ceux qui se destournent de luy, ou déclinent tant peu que ce soit, s'efforcent entant qu'en eux, est d'effacer la marque de Dieu. En ceste manière Jésus-Christ est constitué pour Médiateur unique, par l'intercession duquel le Père nous soit rendu propice et exorable. Combien que ce pendant nous laissons aux Saints leurs intercessions, par lesquelles ils recommandent à Dieu mutuellement le salut les uns des autres, comme saint Paul en fait mention<sup>3</sup> : toutesfois nous requérons qu'elles soyent

1) 2 Cor. I, 29.

3) Ex. XXVIII, 9-12, 21.

2) Jean XVI, 26.

4) Ps. XX, 4.

4) Jean XVI, 24.

3) 1 Tim. II, 4.

2) Héb. X, 19, 20.

telles, que toujours elles dépendent de ceste seule de Jésus-Christ : tant s'en faut qu'elles soient diminutions d'icelle. Car comme elles procèdent de l'affection de charité, en laquelle nous sommes ensemble liiez comme membres : aussi elle se rapporte à l'unité de nostre Chef. Puis doncques qu'elles sont faites au nom de Christ, ne tesmoignent-elles pas que nul ne peut estre aidé ne secouru par aucunes prières des autres, sinon au moyen que Jésus-Christ est l'intercesseur? Et comme Jésus-Christ par son intercession n'empesche point que nous ne subvenions en l'Eglise par prières l'un à l'autre : aussi il faut que cela demeure résolu, que toutes les intercessions de l'Eglise se doyent diriger et rapporter à icelle seule. Mesmes nous avons bien à nous garder d'ingratitudo en cest endroict : puis que Dieu supportant nostre indignité, non-seulement donne licence à chacun de prier pour soy-mesme, mais nous reçoit et admet à supplier les uns pour les autres. Car quel orgueil seroit-ce, quand Dieu nous fait cest honneur de nous constituer procureurs de son Eglise, voire qui méritons bien d'estre rejetez en priant pour nous, que ce pendant nous abusions de telle libéralité en obscurcissant l'honneur de Jésus-Christ?

20 Ce n'est doncques que pur mensonge ce que babillent les Sophistes de maintenant, que Christ est Médiateur de la rédemption, les fidèles, de l'intercession. Comme si Christ s'estant acquitté d'une médiation temporelle, avoit renis l'office éternel et à jamais perdurable sur ses serviteurs. C'est un bel honneur qu'ils luy font, de luy départir une si petite portion de l'honneur qui luy est deu. Mais l'Ecriture y va bien autrement, à la simplicité de laquelle se doit arrester le fidèle, en laissant là ces trompeurs. Car quand saint Jehan dit, que si quelqu'un a péché, nous avons un Advocat envers le Père, asçavoit Jésus-Christ<sup>1</sup> : il n'entend pas qu'il nous ait esté jadis Advocat, mais il luy assigne office d'Intercesseur perpétuel. Et mesmes saint Paul afferme, qu'estant assis à la dextre du Père, il in-

tercède encores pour nous<sup>2</sup>. Et quand en un autre passage il le nomme Médiateur unique de Dieu et des hommes<sup>3</sup>, ne regarde-il point aux prières dont il avoit fait mention au paravant? Car ayant prédit qu'il faut supplier Dieu pour tous hommes : pour confermer ceste sentence, il dit conséquemment qu'il y a un Dieu, et un Médiateur pour donner approche à tous hommes envers luy. Et de fait, saint Augustin ne le prend pas autrement, disant<sup>4</sup>, Les Chrestiens se recommandent à Dieu l'un l'autre en leurs oraisons : mais celuy qui prie pour tous, sans que nul prie pour luy, iceluy est le vray seul Médiateur<sup>5</sup>. Paul, combien qu'il fust un des principaux membres, toutesfois d'autant qu'il estoit membre, sçachant que le Seigneur Jésus vray Sacrificateur, pour toute l'Eglise estoit entré au Sanctuaire de Dieu non point par figure ny image, mais en vérité : il se recommande aux oraisons des fidèles, et ne se fait point médiateur entre Dieu et les hommes : mais requiert que tous les membres du corps prient aussi bien pour luy comme il prie pour les autres, selon que tous doyent avoir sollicitude et compassion mutuelle<sup>6</sup>. En ceste manière les oraisons mutuelles de tous les membres qui travaillent encores en terre, doyent monter au Chef qui est précédé au ciel, auquel nous avons rémission de nos péchez : car si saint Paul estoit médiateur, les autres Apostres le seroyent semblablement : et ainsi il y auroit plusieurs médiateurs : ce qui ne conviendroit point à ce qu'il dit en un autre passage, qu'il y a un Médiateur de Dieu et des hommes<sup>6</sup> : auquel aussi nous sommes un, si nous gardons unité de foy par le lien de paix<sup>7</sup>. Ce passage est pris du second livre contre Parménien. Suyvant ce propos il dit aussi sur le Pseaume XCIV : Si tu cherches ton Médiateur pour t'introduire à Dieu, il est au ciel, et prie là pour toy, comme il est mort pour toy en la terre<sup>8</sup>. Il est bien vray que nous n'imaginons pas, qu'estant à genoux il face

1) Rom. VIII, 34.

2) 1 Tim. II, 5.

3) *Contra Parmenian.*, lib. II, cap. VIII. 4) Héb. X, 19.

5) Rom. XV, 30; Ephes. VI, 19; Col. IV, 3; 1 Cor. XII, 25.

6) 1 Tim. II, 5.

7) Ephes. IV, 3.

8) August., *In Psalm. XCIV.*

humble supplication : mais nous entendons avec l'Apostre, qu'il comparoist tellement devant la face de Dieu, que la vertu de sa mort est vallable à intercession perpétuelle. Et avec ce, que luy étant entré au Sanctuaire du ciel, peut seul présenter les prières du peuple, lequel n'a point prochain accès avec Dieu.

21 Quant est des Saincts qui estans décédéz de ce monde, vivent avec Christ : si nous leur attribuons quelque oraison, ne songeons point qu'ils aient autre voye de prier, que Christ qui est seul la voye : ou que leurs requestes soyent acceptées de Dieu en autre nom. Puis doncques que l'Ecriture nous retirant de tous autres, nous rappelle à un seul Christ : puis que le Père céleste veut que toutes choses soyent recueillies en luy, c'a esté une trop grande bestise, voire mesmes rage, de prétendre tellement avoir accès par eux, que nous soyons distraits de luy. Or que cela ait esté fait par ci-devant, et qu'il se face encores aujourd'huy où la Papauté a lieu, qui est-ce qui le niera ? Pour avoir Dieu propice on allègue le mérite des saincts, on invoque Dieu en leur nom, laissant le plus souvent Jésus-Christ derrière. Qu'est cela autre chose, sinon leur transférer l'office d'intercession unique, laquelle nous avons ci-dessus maintenue à Christ ? D'avantage, qui est ou l'Ange ou le Diable qui a jamais révélé une syllabe aux hommes de l'intercession des Saincts, ainsi qu'on l'a forgée ? Car il n'y en a rien en l'Ecriture. Quelle raison doncques y avoit-il de la controuver ? Certes quand l'Esprit humain cherche telles secondes aides, lesquelles ne luy sont point baillées par la Parole de Dieu, il démontre évidemment sa desfiance. Et si on appelle en témoin la conscience de ceux qui s'arrestent en l'intercession des Saincts, on trouvera que cela ne vient d'autre chose, sinon qu'ils sont en perplexité, comme si Christ leur défailloit, ou bien s'il estoit trop rigoureux. En laquelle doute ils font grand déshonneur à Christ, et le despouillent du filtre de seul Médiateur : lequel comme il luy a esté donné du Père en singulière prérogative, ne se doit ailleurs transférer. Et en ce faisant obscurcissent la

gloire de sa nativité, anéantissent sa croix, renversent la louange de tout ce qu'il a fait et souffert, veu que le tout ne tend à autre fin, sinon à ce qu'il soit reconnu seul Médiateur. Pareillement ils rejettent la bénévolence de Dieu, qui se déclairoit envers eux pour Père. Car il ne leur sera point Père, sinon qu'ils réputent Jésus-Christ leur estre frère. Ce qu'ils renoncent plenement, s'ils ne l'estiment avoir envers eux fraternelle affection, laquelle est aussi tendre et douce qu'il y en ait au monde. Parquoy l'Ecriture le nous présente singulièrement, elle nous envoie à luy, et veut qu'en luy nous nous arrestions. Il est, dit saint Ambroise, nostre bouche, par laquelle nous parlons au Père : nostre oeil, par lequel nous voyons le Père : nostre main dextre, par laquelle nous nous offrons au Père : sans lequel Moyenneur il n'y a nulle approche avec Dieu, ny à nous, ny à tous les saincts<sup>1</sup>. S'ils allèguent pour excuse, que la conclusion de toutes leurs prières solennelles aux temples est, qu'elles soyent agréables à Dieu par Jésus-Christ, c'est un subterfuge fri-vole : veu que l'intercession de Jésus-Christ n'est pas moins profanée quand on la mesle parmi les prières et mérites des saincts trespassez, que si on le laissoit là du tout, et qu'on ne feist mention que d'iceux. D'avantage, en toutes leurs letanies, hymnes et proses, où ils magnifient les saincts jusques au bout, il n'est nulle nouvelle de Jésus-Christ.

22 Or la folie s'est desbordée jusques-là en cest endroict, que nous y pouvons contempler au vif la nature de superstition : laquelle après avoir une fois jetté la bride, ne cesse d'extravaguer sans mesure. Car depuis qu'on a commencé d'adresser sa pensée aux saincts comme intercesseurs, petit à petit on a attribué à un chacun sa charge particulière : tellement que selon la diversité des affaires, maintenant l'un, maintenant l'autre ont esté imploiez pour advocates. Outreplus, un chacun a choisi son saint particulier, se mettant en la sauvegarde d'iceluy, comme en la protection de Dieu. Et est

1) Lib. De Isaac et anima.

advenu non-seulement (ce que le Prophète reprochoit aux Israélites) que les dieux ayent esté dressez selon le nombre des villes : mais selon la multitude des personnes, d'autant qu'un chacun a eu le sien. Or si ainsi est qu'ils ayant leur affection fichée en la volonté de Dieu, qu'ils regardent en icelle, et y rapportent tous leurs désirs : quiconques leur assigne autre oraison que de souhaiter l'advenement du royaume de Dieu, il a une estime d'eux trop rude et trop charnelle, et mesmes leur fait injure, Dont on peut juger comment doit estre prinse la fantaisie commune, qui est de penser les saintcs estre enclins envers un chacun, selon qu'on leur porte honneur. Finalement, plusieurs ne se sont contenus d'un horrible sacrilége, les invoquans non point comme patrons ou avocats, mais comme gouverneurs de leur salut. Voylà où trébuschent les misérables hommes, quand une fois ils s'escarent de leurs limites : c'est-à-dire de la Parole de Dieu. Je laisse d'autres monstres d'impiété plus lourds et énormes, ausquels combien que les Papistes soyent détestables à Dieu, aux Anges et aux hommes : toutesfois il ne leur en chaut, et n'en ont nulle honte. Se jettans à genoux devant l'image de sainte Barbe, sainte Caterine, et semblables saintcs forgez à leur poste, ils barbotent *Pater noster*. Tant s'en faut que ceste furie soit corrigée ou réprimée par ceux qui se disent prélats, curez ou prescheurs, que plus-tost ils y applaudissent, d'autant qu'ils y flaient du gain. Mais encores qu'ils tachent de laver leurs mains d'un si vilein sacrilége, d'autant qu'il ne se commet point en leurs messes ny en leurs vespres : sous quelle couleur défendront-ils ces blasphèmes qu'ils lisent à plene gorge, où ils prient saint Eloy, ou saint Méard, de regarder du ciel leurs serviteurs pour les aider ? mesmes où ils supplient la vierge Marie de commander à son Fils qu'il leur otroye leurs requestes ? Il a bien esté jadis défendu au concile de Carthage, qu'aucune prière qui se feroit à l'autel ne s'addressast aux Saintcs. Et est vray-semblable que les bons Evesques de ce temps-là, pource qu'ils ne pouvoient du tout retenir et brider l'impétuosité du

fol populaire, ont cherché pour le moins ce remède qui n'estoit qu'à demi, c'est que les prières publiques ne fussent pas infectées des folles dévotions que les bigots avoyent introduites : comme de dire, *Sancta Maria, ou Sancte Petre, ora pro nobis* Mais les autres se sont desbordez encores plus, voire avec une importunité diabolique, ne doutans point d'attribuer à cestuy-ci et à cestuy-là ce qui est propre à Dieu et à Jésus-Christ.

23 Ce qu'aucuns s'efforcent de monstrer que telle intercession puisse estre veue fondée en l'Ecriture, en cela ils perdent leur peine. Il est fait souvent mention, disent-ils, des oraisons des Anges : et non-seulement ce, mais il y a tesmognages que les prières des fidèles sont portées par leurs mains jusques devant la face de Dieu. Je leur concède : mais s'il leur semble bon de comparer les Saintcs trespassiez aux Anges, ils ont à prouver qu'ils sont esprits députez pour procurer nostre salut<sup>1</sup>, et qu'ils ont la charge et commission de nous guider en toutes nos voyes<sup>2</sup> : qu'ils sont à l'entour de nous, qu'ils nous admonestent et consolent, et veillent tousjours pour nous conserver<sup>3</sup>. Car toutes ces choses sont attribuées aux Anges, et non pas aux Saintcs. Or il appert par les offices divers dont l'Ecriture distingue les Anges d'avec les hommes, que c'est bien sauter du coq à l'asne, de parler des uns et des autres en confus et sans discréction. Nul n'osera faire office d'avocat en siége présidial devant un juge terrien, s'il n'est receu et accepté : d'où vient doncques une si grande licence à ces vers ou crapaux, d'establiir patrons et avocats devant Dieu, ceux ausquels la grâce n'en a jamais esté donnée ? Dieu a voulu assigner le soin de nostre salut aux Anges, et de là vient qu'ils sont aux assemblées publiques, et que l'Eglise leur est un théâtre auquel ils contemplent avec admiration la sagesse grande et diverse de Dieu. Ceux qui transfèrent à d'autres ce qui est particulier aux Anges, pervertissent et confondent l'ordre mis de Dieu, lequel devoit estre inviolable. Ils appliquent d'aussi bonne grâce les autres

1) Héb. 1, 14.

2) Ps. XCII, 11.

3) Ps. XXXIV, 8.

tesmoignages à ce propos. Ils allèguent ce que disoit le Seigneur à Jérémie, Si Moyse et Samuel estoient devant moy pour me supplier, mon cœur ne s'adonne point à ce peuple<sup>1</sup>. Et de cela ils forment leur argument ainsi : N'eust esté que Dieu eust voulu signifier que les morts prient pour les vivans, comment eust-il ainsi parlé de Moyse et Samuel, qui estoient desjà morts ? Au contraire, j'argue en ceste sorte, Puis qu'il appert que Moyse et Samuel ne prioyent point lors pour le peuple d'Israël, que les morts ne font nulle prière pour les vivans. Car qui penserons-nous estre celuy d'entre les Saints qui eust la solicitude pour le peuple, si Moyse ne s'en soucioit point : lequel a surmonté tous autres en humanité, bonté et solicitude paternelle ? Or on peut par les paroles du Prophète inférer, que lors il ne faisoit nulle requête. Parquoy s'ils cherchent ces petites subtilitez, de conclure que les morts prient pour les vivans, puis que Dieu a dit, Si Moyse et Samuel prioyent, j'auray une raison plus apparente, que Moyse ne prioit point en l'extrême nécessité du peuple : duquel il est dit, S'il prioit, qu'il ne seroit point exaucé. Dont il est vraysemblable que nul autre ne prie, veu que Moyse surmonte tous autres en bonté et clémence. Voylà qu'ils prouitent en leurs cavillations d'estre navrez du glaive dont ils se pensoyent bien munis. Néantmoins c'est une mocquerie, de forcer ainsi ceste sentence outre son simple sens, veu que nostre Seigneur ne signifie autre chose, sinon qu'il ne pardonnera point à ce peuple, quand mesmes ils auroient quelque Moyse pour avocat, ou quelque Samuel : pour les prières desquels il avoit jadis tant fait. Lequel sens se peut clairement déduire d'un autre semblable passage d'Ezéchiel : Si certes ces trois personnes, dit le Seigneur, Noé, Daniel et Job estoient en la cité, ils ne délivreroient ne fils ne fille par leur justice : mais leurs âmes tant seulement<sup>2</sup>. Où sans doute il a voulu dire, Si les deux estoient ressuscitez, et vivoient en la cité. Car le troisième, asçavoir Daniel, estoit encores

survivant : et on sait bien que lors étant encores en la fleur de son jeune aage, il estoit un exemple singulier de vraye piété. Laissons doncques à part ceux desquels l'Ecriture tesmoigne ouvertement qu'ils ont achevé leurs cours. Pourtant saint Paul parlant de David, ne dit pas qu'il aide ses successeurs par prières, mais seulement qu'il a servi à son aage<sup>1</sup>.

24 Ils répliquent derechef, en demandant si je veux leur oster toute affection d'amour : veu qu'en toute leur vie ils ont esté si ardents en dilection et piété. A cela je respon, que comme je ne veux point esplucher curieusement que c'est qu'ils font, ou à quoy ils pensent : aussi il n'est point vray-semblable qu'ils soyent agitez là et là de divers désirs : mais est probable que d'une volonté arrestée ils cherchent le Royaume de Dieu, qui ne consiste point moins en la confusion des iniques qu'au salut des fidèles. Si cela est vray, il n'y a nulle doute que leur charité ne soit aussi enclose en la communion du corps de Christ, et qu'elle ne s'estend point plus loing que la nature d'icelle communion le porte. D'avantage, jà soit que nous concedions qu'ils prient en telle sorte pour nous : néanmoins il ne s'ensuyra pas ne qu'ils quittent leur repos pour se distraire là et là ; ayans soin des choses terrestres : et tant moins qu'ils doyent estre pourtant invoquez. Et ne se peut déduire cela, de ce que les hommes vivans sur la terre se recommandent aux oraisons les uns des autres : Car cela sert à entretenir la charité entre eux, quand ils se départissent ensemble leurs nécessitez, et les reçoivent mutuellement sur eux. Ce qu'ils font mesmes du commandement de Dieu et ne sont point destituez des promesses, qui sont les deux points principaux en oraison. Toutes ces raisons défaillent aux morts : avec lesquels le Seigneur ne nous a laissé nulle communication, quand il les a retirez de nostre compagnie : ny à eux aussi envers nous, entant qu'il est possible d'en conjecturer<sup>2</sup>. Et si quelqu'un prétend estre impossible qu'ils ne

1) Jér. XV, 1.

2) Ezéch. XIV, 14, 16.

1) Act. XIII, 36.

2) Ecclés. IX, 5, 6.

retiennent une mesme charité qu'ils ont eue en leur vivant, comme ils sont conjoints d'une foy avec nous: je demanderay d'avantage, qui nous a révélé qu'ils ayent si longues aureilles, qu'elles s'estendent jusques à nos paroles? qu'ils ayent des yeux si aigus, qu'ils puissent considérer nos nécessitez? Bien est vray que les Sophistes babillent je ne scay quoy en leurs escholes, que la lumière de la face de Dieu est si grande, qu'en la contemplation d'icelle, comme en un miroir, les saincts peuvent contempler ce qui se fait ici-bas: mais d'affermir cela, et principalement en telle hardiesse qu'ils y vont, qu'est-ce autre chose que de vouloir entrer par nos songes estourdis, aux secrets jugemens de Dieu sans sa Parole, et mettre sous le pied l'Ecriture, laquelle tant de fois prononce la prudence de nostre chair estre ennemie de la sagesse de Dieu<sup>1</sup>, condamnant universellement la vanité de nostre sens, et mettant bas toute nostre raison, pour nous amener à la seule volonté de Dieu?

25 Lés autres tesmoignages qu'ils ameinent pour soustenir leurs mensonges, sont par eux perversement corrompus. Jacob, disent-ils, a demandé en l'article de la mort, que son nom et le nom de ses pères Abraham et Isaac fust invoqué sur ses successeurs<sup>2</sup>. Premièrement, voyons quelle est ceste forme d'invocation entre les Israélites. Car ils n'appellent pas leurs Pères en leur aide: mais seulement requièrent à Dieu qu'il ait mémoire de ses serviteurs Abraham, Isaac et Jacob. Leur exemple doncques ne sert de rien à ceux qui addressent leurs paroles aux saincts. Mais pource que ces troncs de bois-ci ne considèrent point, comme ils sont lourds et insensez, que c'est d'invoquer le nom de Jacob, ou à quelle fin il se doit invoquer: ce n'est pas de merveille si en la manière ils faillent tant sottement. Afin que nous l'entendions, il faut noter que ceste locution est en un autre passage de l'Ecriture. Car Isaïe dit que le nom des hommes est invoqué sur les femmes, quand

elles les reconnoissent pour leurs maris, estans en leur tutelle et sujétion<sup>1</sup>. L'invocation doncques du nom d'Abraham sur les Israélites, gist en ce que l'ayans pour autheur de leur lignée, ils retiennent la mémoire de son nom solennelle, comme de leur père. Et Jacob ne fait point cela, qu'il se soucie beaucoup d'entretenir sa renommée, mais entant qu'il répute que tout le bonheur de sa postérité est en ce point estably, qu'elle jouisse comme par succession, de l'alliance que Dieu avoit faite avec luy: il leur désire ce qu'il cogoist estre leur principal bien, qu'ils soient réputez du nombre de ses enfans, et recognu pour son lignage. Car cela n'est autre chose, que leur bailler de main en main la succession d'icelle alliance. Les successeurs d'autre part, faisans en leurs prières telle mémoire, n'ont pas leur refuge aux intercessions des morts, mais allèguent au Seigneur la souvenance de la promesse, en laquelle il a testifié qu'il leur seroit propice et libéral, à cause d'Abraham, Isaac, et Jacob. Au reste que les fidèles ne se soient guères reposez sur les mérites de leurs Pères, nous en avons suffisante déclaration au Prophète, parlant au nom commun de toute l'Eglise en ceste forme, Seigneur Dieu, tu es nostre Père: et Abraham ne nous a pas cognus: et Israël nous a ignorez. Tu es, Seigneur, nostre Père et Rédempteur. Néantmoins parlant ainsi, il adjouste pareillement: Seigneur, converty ta bonté vers nous, pour l'amour de tes serviteurs<sup>2</sup>. Non pas qu'ils imaginent quelque intercession: mais c'est qu'ils réduisent en mémoire le bénéfice de l'alliance. Or maintenant puis que nous avons le Seigneur Jésus, en la main duquel l'alliance éternelle de miséricorde non-seulement a esté faite, mais aussi confirmée: duquel prétendrions-nous plusstot le nom en nos prières? Pourtant que ces vénérables docteurs voudroyent sous ombre de ces mots, qui les croiroit, faire les Saincts intercesseurs: je leur demande pourquoi en si grande troupe, et quasi en une formilière de Saincts, ils n'ont pas laissé un

1) Rom. VIII, 7.

2) Gen. XLVIII, 16.

1) Is. IV, 1.

2) Is. LXIII, 16, 17.

petit coing à Abraham père de toute l'Eglise. C'est chose trop notoire de quel bourbier, ou de quelle racaille ils tirent leurs saints. Qu'ils me respondent si c'est chose décente qu'Abraham, lequel Dieu a préféré à tous, et lequel il a exalté en degré souverain d'honneur, soit oublié et mis sous le pied. Mais voyci que c'est : pource que chacun scait bien que telle coutume n'a jamais esté à l'Eglise ancienne, ces rustres pour cacher la nouveauté se sont teus des Saincts qui avoyent vescu sous la Loy : comme si en introduisant diversité de noms, ils estoient à excuser, en ingérant une façon nouvelle et bastarde. Ce qu'aucuns allèguent du Pseaume, là où les fidèles prient Dieu d'avoir pitié d'eux en faveur de David<sup>1</sup>, tant s'en faut qu'il aide à l'intercession des Saincts, qu'il n'y a rien plus propre à la mettre bas. Car si nous considérons quel degré a tenu David, nous verrons qu'en cest endroit il est séparé de toute la compagnie des Saincts, afin que Dieu ratifie la paction faite avec luy. Parquoy le saint Esprit a regard à la promesse, plustost qu'à la personne de l'homme : et quant et quant insinue sous ceste figure l'intercession de Jésus-Christ. Car ce qui a esté singulier à David, entant qu'il estoit image de Jésus-Christ, il est certain qu'il ne peut compéter aux autres.

26 Mais aucuns sont meus de ceste raison, que les oraisons des saincts ont esté souvent exaucées. Pourquoy ? Certes pourtant qu'ils ont prié. Ils ont espéré en toy, dit le Prophète, et ils ont esté conservé : ils ont crié, et n'ont point esté confus<sup>2</sup>. Prions doncques aussi à leur exemple, afin que nous soyons, comme eux, exaucés. Mais c'est arguer contre tout ordre raisonnable, de dire (comme font nos adversaires) qu'il n'y en aura nul exaucé, sinon ceux qui l'ont desjà esté. Combien est meilleur l'argument de saint Jaques ? Elie, dit-il, estoit homme semblable à nous : et pria qu'il ne pleust point, et par trois ans et demi n'y eust nulle pluie sur la terre : derechef il pria, et le ciel donna sa pluie, et

la terre rendit son fruit<sup>3</sup>. Quoy doncques ? infère-il qu'Elie ait quelque singulière prérogative, à laquelle nous devions recourir ? Non : mais au contraire, il démontre la vertu perpétuelle de pure et sainte oraison, pour nous exhorter à semblablement prier. Car nous recognoisons trop maigrement la promptitude et bénignité de Dieu à exaucer les siens, si non que par l'expérience des Saincts, qui ont esté exaucés, nous soyons confermez en plus certaine fiance de ses promesses : esquelles il ne dit pas que ses aureilles seront enclines à en ouyr un ou deux, ou petit nombre : mais tous ceux qui invoqueront son nom. Leur ignorance est d'autant moins excusable, en ce qu'il semble que de propos délibéré ils mesprisent tant d'advertissemens de l'Ecriture. David a esté souvent délivré par la puissance de Dieu : a-ce esté pour l'attirer à soy, ou que nous soyons aujourd'huy secourus par ses suffrages ? Il en parle bien autrement : Les justes, dit-il, ont l'œil sur moy pour veoir quand tu m'exauceras<sup>4</sup>. Item, Les justes le verront et se resjouiront, et espéreront au Seigneur<sup>5</sup>. Voyci, le povre a crié à Dieu, et il luy a respondu<sup>6</sup>. Il y a beaucoup de pareilles sentences, où il induit Dieu à l'exaucer par ceste raison, Que les fidèles ne seront point confus : mais que par tel exemple ils prendront courage à bien espérer. Il nous suffira d'un pour ceste heure. Pour ceste cause, dit-il, tout saint te priera en temps opportun<sup>7</sup>. Lequel lieu j'allège tant plus volontiers, pource que ces c'affars, qui ont leur langue à loage pour maintenir par leur habil effronté la tyrannie du Pape, n'ont point eu honte d'en faire bouclier pour prouver l'intercession des Saincts. Or David n'a voulu autre chose, sinon montrer le fruit qui devoit provenir de la clémence et humanité de Dieu, quand il luy auroit ottroyé sa demande. Nous avons à noter en général, que l'expérience de la grâce de Dieu, tant envers nous qu'envers les autres, est une aide non petite pour confermer la fidélité de

1) Ps. CXXXII, 1, 10.

2) Ps. XXII, 5, 6.

3) Jacq. V, 17, 18.

4) Ps. CXLII, 8.

5) Ps. LII, 8 ; XI, 4.

6) Ps. XXXIV, 7.

7) Ps. XXXII, 6.

sa Parole. Je ne réciteray point plusieurs passages, esquels David se propose les bénéfices de Dieu qu'il avoit déjà receus, pour matière de fiance à l'advenir; car en lisant les Pseaumes, on les rencontrera par tout. Et il tenoit cela du Patriarche Jacob, qui en avoit jadis donné l'exemple : Seigneur, je suis bien pardessous tes miséricordes, et la vérité que tu as accomplie envers ton serviteur<sup>1</sup>, etc. Il allègue bien la promesse, mais non pas seule : car il conjoint l'effet quant et quant, afin d'estre mieux encouragé, pour se fier que Dieu sera toujours tel envers luy, comme il avoit dèsjà senti : veu qu'il n'est point semblable aux hommes mortels, qui se fascent d'avoir esté trop larges, ou qui voyent leurs facultez s'espouser : mais il veut estre estimé selon sa propre nature : comme David le scait bien faire, Tu m'as racheté, dit-il, O Dieu de vérité<sup>2</sup>. Après avoir attribué à Dieu la louange de son salut, il adjouste qu'il est véritable : pource que s'il n'estoit toujours semblable à soy, on ne pourroit pas recueillir de ses bénéfices, argument assez ferme pour le prier en fiance. Mais quand nous scavons que toutesfois et quantes qu'il nous aide et nous subvient, il donne approbation de sa clémence et fidélité, il ne faut pas craindre qu'il nous vœuille frustrer, ou que nostre attente soit confuse, quand nous viendrons à luy.

27 La somme totale revient là : Puis que l'Ecriture nous enseigne que c'est une principale partie du service de Dieu que de l'invoquer, (comme aussi il prise plus cest hommage que nous luy faisons que tous sacrifices) que c'est un sacrilège tout manifeste d'addresser oraison à nul autre. Parquoy il est dit au Pseaume, Si nous avons espandu nos mains à nuls dieux estranges, le Seigneur ne s'enquerra-t-il point d'un tel forfait<sup>3</sup>? D'avantage, puis que Dieu ne veut estre invoqué qu'avec foy, et que notamment il nous commande de former nos oraisons à la regle de sa Parole : finalement, puis que la foy estant fondée en icelle, est la vraye mère d'oraison, si tost qu'on se

destourne de la Parole, l'oraison est quant et quant abastardie. Or il a esté monstré que par toute l'Ecriture cest honneur est réservé à un seul Dieu. Quant est de l'intercession, nous avons aussi veu que l'office en est particulier à Jésus-Christ : et qu'il n'y a nulle oraison agréable à Dieu, si ce Médiateur ne la sanctifie. Nous avons plus outre monstré, combien que les fidèles facent requeste et supplications mutuellement les uns pour les autres, que cela ne déroge rien à l'intercession de Jésus-Christ. Car tous depuis le premier jusques au dernier s'appuient sur icelle, pour recommander à Dieu tant eux que leurs frères. Ce pendant, nous avons aderty que cela est sottement et sans propos tiré aux trespasses, ausquels nous ne lisons pas qu'il ait jamais esté commandé de prier pour nous. L'Ecriture nous exhorte souvent à rendre ce devoir les uns envers les autres : quant aux morts il ne s'en trouve point une syllabe. Mesmes saint Jaques conjoignant ces deux, que nous confessions nos péchez entre nous, et que nous priions mutuellement les uns pour les autres<sup>4</sup>, exclud tacitement ceux qui ne conversent plus au monde. Par ainsi ceste seule raison doit suffire pour condamner l'erreur d'invoquer les Saints, ou les requérir pour patrons : c'est que la préface de bien et deuement prier, procède de la foy, laquelle est de l'ouye de la Parole de Dieu<sup>5</sup>, en laquelle il n'est nulle part fait mention que les Saints soyent intercesseurs. Car c'a esté une pure superstition de leur avoir assigné cest estat et office, qui ne leur estoit point donné de Dieu. Car combien que l'Ecriture soit plene de beaucoup de formes de prier, on n'y trouvera point un seul exemple que jamais les fidèles ayant cherché des advocates d'entre les morts : et toutesfois on ne pense point en la Papauté que les oraisons vaillent rien sans cela. D'avantage, il est tout notoire que telle superstition a esté engendrée de pure incrédulité, pource qu'on ne s'est point contenté de Jésus-Christ pour Médiateur, ou qu'on l'a du tout despouillé de ceste louange.

1) Gen. XXXII, 10.

2) Ps. XXXI, 6.

3) Ps. XLIV, 21, 22.

1) Jaq. V, 16.

2) Rom. X, 17.

Ce qui se peut aisément monstrer par leur impudence : pource qu'ils n'ont nul argument plus ferme à maintenir leur resverie de l'intercession des Saincts : qu'en alléguant que nous sommes indignes d'approcher familièrement de Dieu. Ce que nous confessons estre trèsvray : mais de là nous concluons qu'ils ne laissent rien qui soit à Jésus-Christ, veu qu'ils tiennent pour rien qu'il soit nostre Médiateur et Advocat, et ne daignent pas le mettre en conte, s'arrestans plustost à saint George, saint Hippolite, et pareils masques.

28 Or combien que l'oraison, à parler proprement, ne comprene que les requêtes et supplications, toutesfois il y a telle affinité entre la demande et action de grâces, qu'il n'y a point d'inconvénient de conjoindre les deux ensemble. Au reste, les espèces que saint Paul récite à Timothée, se rapportent à la première partie, qui est de supplier et requérir Dieu. En quoy faisant nous espandons nos désirs devant luy, pour demander tant ce qui sert à magnifier son nom et avancer sa gloire, que les biens qui sont pour nostre usage et proufit. En rendant grâces, nous luy faisons l'hommage qui est deu à ses bénéfices, protestans avec louange que tout ce que nous avons de bien, nous vient de sa libéralité. David a compris ces deux parties en disant, Invoque-moy au jour de la nécessité : je te délivreray, et tu me glorifieras<sup>1</sup>. L'Es-criture non sans cause nous advertit de nous exercer incessamment en tous les deux. Car, comme nous avons dit ailleurs, et l'expérience le monstrer par trop, nostre indigence est si grande, et nous sommes de tous costez si fort contraints et pressez en plusieurs destroits, que tous ont assez de raison de soupirer assiduellement devant luy, et le supplier qu'il les aide. Car encores qu'aucuns ne soyent point batus d'adversitez, si est-ce que les plus saints doyent bien estre aiguillonnez par leurs péchez à prier. Et puis les alarmes innumérables qui leur sont dressées à chacune heure, les y doyent pousser au double. Quant au sa-

crifice de louange et action de grâces, nous n'y pouvons faire interruption sans grand forfait : veu que Dieu ne cesse d'amasser bienfaits les uns sur les autres, pour nous contraindre à luy en faire reconnaissance, quelque paresseux et tardifs que nous soyons. Brief, les largesses de ses bienfaits qui redondent sur nous, sont si amples et continuelles, et les miracles de ses œuvres, quelque part qu'on puisse regarder, apparoissent si grans, si excellens et infinis, que jamais ne nous défaut cause et matière de le louer, glorifier et exalter, et de luy rendre grâces en tout et par tout. Et afin que ceci soit mieux expliqué, puis que toute nostre espérance et tout nostre bien gist tellelement en Dieu, comme il a par ci-devant assez esté monstré, que ne nous, ne tout ce qui est nostre, et qui nous concerne, ne pouvons aucunement prospérer que par sa bénédiction : il faut bien que continuellement nous luy recommandions et nous, et tout ce qui est nostre. D'avantage, que tout ce que nous proposons, disons et faisons, soit proposé, dit et fait sous sa main et volonté, et en l'espérance de son aide. Car nostre Seigneur maudit tous ceux qui en fiance d'eux-mesmes, ou d'autruy, proposent et délibèrent leur conseil et font aucune entreprisne, et veulent commencer quelque chose hors de sa volonté, et sans l'invoquer n'implorer son aide<sup>2</sup>. Et puis qu'il a esté desjâ dit quelquesfois, qu'on ne luy rend pas l'honneur qu'on luy doit, sinon qu'il soit reconnu auteur de tout bien, il s'ensuyt que nous devons tout prendre comme de sa main, avec continuelle action de grâces : et qu'il n'y a nul bon moyen d'aucunement user de ses bienfaits, qui nous sont continuellement eslargis de luy, si nous ne sommes aussi continuels à le louer et remercier. Car quand saint Paul dit tous les biens de Dieu nous estre sanctifiez par la Parole et oraison<sup>3</sup> par ce il démontre aussi, que sans la Parole et oraison ils ne nous sont pas sanctifiez. Par la Parole il entend la foy, laquelle a correspondance à icelle Parole, à laquelle il faut avoir foy. Ainsi sans oraison et

1) Ps. L, 15.

1) Jacq. IV, 13, 14 ; Is. XXX, 1 ; XXXI, 1.

2) 1 Tim. IV, 5.

sans la foy, nuls biens de Dieu ne nous sont sanctifiez. Pourtant David nous baille un bon enseignement, quand en ce qu'il a receu un nouveau bénifice de Dieu, il dit qu'un nouveau cantique luy a esté donné en la bouche<sup>1</sup>. En quoy il dénote que nostre silence n'est pas sans ingratitudo, si nous passons aucunes de ses grâces sans louange : veu que toutes fois et quantes qu'il nous fait du bien, il nous donne matière de le bénir. Comme aussi Isaïe publant une grâce singulière de Dieu, exhorte les fidèles à chanter cantique nouveau et non accoustumé<sup>2</sup>. En quel sens se doit prendre ce que David dit aussi ailleurs : Seigneur, tu ouvriras mes lèvres, et ma bouche annoncera ta louange<sup>3</sup>. Semblablement Ezéchias et Jonas protestent que la fin de leur délivrance sera de célébrer la bonté de Dieu au temple<sup>4</sup> : Laquelle reigle est généralement donnée à tous fidèles par David, Que rendray-je, dit-il, au Seigneur pour tout ce qu'il m'a eslargi? Je prendray le calice de salut, et invoqueray le nom de Dieu<sup>5</sup>. Et aussi toute l'Eglise l'a suyye, comme nous voyons en l'autre Pseaume, Seigneur, sauve-nous, afin que nous louions ton Nom, et nous glorifions en ta louange<sup>6</sup>. Item, Il a regardé aux prières du désolé, et n'a point mesprisé leurs requestes. Ceci sera écrit pour la postérité, et le peuple estant créé de nouveau, bénira le Seigneur : à ce que son Nom soit presché en Sion, et sa louange en Jérusalem<sup>7</sup>. Mesmes toutes fois et quantes que les fidèles supplient Dieu qu'il leur subvienne à cause de son Nom : en protestant qu'ils sont indignes de rien obtenir en leur nom propre, ils s'obligent à luy en rendre grâces, et promettent d'user purement et droitement des bénéfices de Dieu, en les publant à haute voix. En ceste façon Osée, parlant de la rédemption advenir de l'Eglise, O Dieu, dit-il, oste l'iniquité, et mets le bien au-dessus, et nous te rendrons les veaux de nos lèvres<sup>8</sup>. Et de faict, les bénéfices de Dieu non-seulement requièrent que nous l'honorions de bouche, mais naturelle-

ment nous induisent à l'aimer. J'aime le Seigneur, dit David, pource qu'il a ouy la voix de ma prière<sup>1</sup>. En un autre lieu racontant les secours qu'il avoit sentis, Je t'aimeray, ô Dieu ma force<sup>2</sup>. Car jamais aussi nulles louanges ne plairont à Dieu, si elles ne sourdent de ceste fontaine d'amour. Qui plus est, nous avons à observer ceste reigle de saint Paul, que toutes requestes lesquelles ne tirent point avec elles action de grâces, sont perverses et vicieuses. Car voyci comme il parle : Que vos désirs soyent manifestez à Dieu en toute oraison et supplication avec action de grâces<sup>3</sup>. Car pource que plusieurs estans poussez et saisis de chagrin, fascherie, impatience, amertume de douleur et crainte, murmurent en priant et se despitent, notamment il advertit les fidèles de réfréner tellement leurs passions, que devant qu'avoir obtenu ce qu'ils demandent, ils ne laissent point de bénir Dieu d'un cœur alaigre. Or si les prières et actions de grâces doyvent estre ainsi accomplies, combien plus y devons-nous estre adonnez, quand Dieu nous donne à jourir de nos désirs? Au reste, comme nous avons enseigné que nos prières, qui seroyent autrement pollues, sont consacrées par l'intercession de Jésus-Christ, aussi l'Apostre en commandant d'offrir sacrifices de louange par Jésus-Christ<sup>4</sup>, nous advertit que nous n'avons point bouche assez nette ne digne pour célébrer le nom de Dieu, que moyenant la sacrificature de Jésus-Christ. Dont je conclu que les hommes ont esté horriblement ensorcelez en la Papauté, où la plus grand'part s'esbalit quand Jésus-Christ est nommé Advocat. C'est la raison pourquoy saint Paul commande de prier et rendre grâces sans intermission<sup>5</sup>. C'est, di-je, afin que nos désirs soyent eslevez à Dieu en toutes choses et en tous affaires, en tout temps et en tous lieux, avec la plus grande assiduité qu'il nous sera possible, pour attendre tout bien de luy, et luy en faire hommage : comme il nous donne argument continual de le prier et louer.

1) Ps. XL, 4.

2) Is. XLII, 10.

3) Ps. LI, 17.

4) Is. XXXVIII, 20; Jon. II, 10.

5) Ps. CXVI, 12, 13.

6) Ps. CVI, 47.

7) Ps. (II, 18, 19, 22.

8) Osée XIV, 2.

1) Ps. CXVI, 1.

2) Ps. XVIII, 1, 2.

3) Phil. IV, 5.

4) Heb. XIII, 15.

5) 1 Thess. V, 17, 18.

29 Or de prier ainsi continuellement, combien qu'il s'entende principalement d'un chacun en son particulier, toutes-fois il appartient aussi aucunement aux oraisons publiques : combien qu'elles ne puissent estre continues, et qu'elles ne se peuvent ou doyvent faire que selon la police ordonnée du commun consentement de l'Eglise, comme on voit qu'il est bon de s'assembler. Et pourtant il y a heures certaines constituées, qui sont indifférentes quant à Dieu, mais nécessaires quant à l'usage des hommes : afin qu'on ait esgard à la commodité de tous : et que, comme dit sainct Paul, tout se face en l'Eglise en bon ordre et concorde<sup>1</sup>. Toutesfois cela n'empesche point qu'une chacune Eglise ne se doyve tous-jours inciter à plus fréquent usage de prier, et singulièrement quand elle se voit pressée de quelque nécessité. Touchant de la persévérance, laquelle est aucunement prochaine à la continuation, nous aurons opportunité d'en dire en la fin. Or cela ne sert de rien pour maintenir la supersticieuse prolongation et répétition des prières, laquelle nous est défendue de nostre Seigneur<sup>2</sup>. Car il ne défend pas de persister en prières, ne d'y retourner, et longuement et souvent, et avec affection véhémentement : mais il nous enseigne de ne nous point confier que nous contraignons Dieu à nous accorder nos demandes, en l'importunant par vaine loquacité, comme s'il se pouvoit fleschir par babil, à la façon des hommes. Car nous scavons que les hypocrites, ne pensans point en eux-mesmes que c'est à Dieu qu'ils ont affaire, font leurs pompes aussi bien en priant qu'en quelque triomphe. Comme le Pharisién qui remercioit Dieu qu'il n'estoit point semblable aux autres, s'applaudissoit à la veue des hommes, comme s'il vouloit acquérir réputation de sainteté en se confessant redétable à Dieu. Ceste longueur de prier a aujourd'huy sa vogue en la Papauté, et procède de ceste mesme source : c'est que les uns en barbotant force Ave Maria, et réitérant cent fois un chapelet, perdent une partie du temps, les autres,

comme les chanoines et caffars, en abayant le parchemin jour et nuit, et barbotant leur breviaire vendent leurs coquilles au peuple. Puis qu'une telle garrulité est pour se jouer avec Dieu comme avec un petit enfant, il ne nous faut esbahir si Jésus-Christ luy ferme la porte, à ce qu'elle n'ait point d'entrée en son Eglise, où il ne se doit oyur autres prières que cordiales, et d'une droicte intégrité. Il y a un second abus prochain à cestuy-là, lequel aussi Jésus-Christ condamne : asçavoir que les hypocrites pour mieux faire leurs monstres cherchent plusieurs tesmoins, et plustost se viendront planter en plein marché, que de ne se faire valoir en leurs prières afin d'en estre louez du monde. Puis que la fin d'oraison est, comme desjà devant a esté dit, que nos esprits soyent eslevez et tendus à Dieu, pour souhaiter sa gloire et confesser ses louanges, et pour luy demander secours en nos nécessitez, de ce nous pouvons cognoistre que le principal de l'oraison gist au cœur et en l'esprit, ou mesmes plustost, qu'oraison proprement n'est que ce désir intérieur, se convertissant et addressant à Dieu, qui cognoist les secrets des coeurs. Pourtant nostre Seigneur Jésus-Christ, quand il nous a voulu bailler une bonne reigle de faire oraison, il nous a commandé d'entrer en nostre chambre, et l'huis fermé, de prier là en secret nostre Père céleste : afin que luy, qui voit et pénètre tous les secrets, nous exaute<sup>1</sup>. Car après nous avoir retiré de l'exemple des hypocrites, qui par une monstre ambitieuse de prières cherchent d'estre glorifiez et favorisez du peuple, il adjouste et enseigne conséquemment ce qu'il faut faire : c'est asçavoir, entrer en la chambre, et y prier à porte fermée. Par lesquelles paroles, comme je l'enten, il nous instruit de chercher telle retraite, qui nous aide d'entrer en nostre cœur de toute nostre pensée ; nous promettant qu'à telles intérieures affections de nostre cœur nous aurons Dieu prochain, duquel nos corps doyvent estre les vrays temples. Car par cela il n'a pas voulu nier qu'il ne soit

1) 1 Cor. XIV, 50.

2) Matth. VI, 7.

1) Matth. VI, 6.

loisible et ne fale prier en autres lieux : mais seulement a voulu déclarer qu'oraison est une chose secrète, et qui gît principalement au cœur et en l'esprit, duquel elle requiert la tranquillité, hors toutes affections charnelles, et tous troubles de sollicitudes terriennes. Ce n'est pas doncques sans cause que le Seigneur Jésus mesme voulant du tout s'adonner à prier, se retiroit hors du bruit des hommes<sup>1</sup> : mais plutost il le faisoit pour nous admonester par son exemple de ne point contemner telles aides, par lesquelles nostre courage soit plus fort eslevé en affection de bien prier, selon qu'il est par trop fragile de soy-mesme à s'escouler. Cependant néantmoins, comme il ne laissoit point de prier au milieu de la multitude, si l'opportunité s'y adonnoit, aussi nous, que nous ne facons point difficulté d'eslever les mains au ciel en tout lieu, toutesfois et quantes que mestier en sera<sup>2</sup>. Mesmes il nous faut résoudre en ceci, que celuy qui refuse de prier en l'assemblée des fidèles, ne scait que c'est de prier à part, ou en lieu escarté, ou en la maison : aussi à l'opposite, que celuy qui ne tient conte de prier à son privé et estant seul, quoy qu'il fréquente les assemblées publiques, n'y scauroit faire prières que frivoles et plenes de vent : veu qu'il s'adonne plus à l'opinion des hommes, qu'au jugement secret de Dieu. Ce pendant à ce que les prières communes de l'Eglise ne fussent en mespris, Dieu les a ornées de tilters excellens : surtout quand il a nommé son temple Maison d'oraison<sup>3</sup>. En quoy il a monstré que la prière est le principal de son service : et qu'il avoit en commandant d'édifier le temple, dressé une banière pour assembler les fidèles à luy faire cest hommage d'un commun accord. Il y a aussi la promesse notable adjoustée : Seigneur, la louange t'attend en Sion, et le vœu t'y sera rendu<sup>4</sup>. Car par ces mots le Prophète signifie que jamais les prières de l'Eglise ne sont vaines ne sans fruit, d'autant que Dieu donne tous-jours matière aux siens de luy sacrifier et chanter avec joye. Or combien que les

ombres de la Loy ayant pris fin, toutesfois pour ce que Dieu a aussi bien voulu par telle cérémonie nourrir entre nous l'unité de la foy, il n'y a doute que ceste promesse ne nous appartienne, laquelle de faict Jésus-Christ a ratifiée par sa bouche, et saint Paul enseigne qu'elle sera toujours en vigueur.

30 Or comme Dieu ordonne à tout son peuple de faire prières en commun, aussi il est requis que pour ce faire il y ait des temples assignez, ausquels tous ceux qui refusent de communiquer avec le peuple de Dieu en oraison, ne se peuvent excuser par ceste couverture, de dire qu'ils entrent en leurs chambres pour obéir au commandement de Dieu. Car celuy qui promet de faire tout ce que deux ou trois estans congrégez en son nom, demanderont<sup>1</sup>, testifie assez qu'il ne rejette point les prières manifestes, mais que toute ambition et cupidité de gloire en soit hors : et au contraire, qu'il y ait vraye et pure affection au profond du cœur. Si tel est l'usage légitime des temples (comme il est certain qu'il est) il nous faut donner garde de les estimer propres habitacles de Dieu (comme on a fait par longues années) et dont nostre Seigneur nous preste l'aureille de plus près : ou que nous leur attribuyons quelque saincteté secrète, laquelle rende nostre oraison meilleure devant Dieu. Car si nous sommes les vrays temples de Dieu, il faut que nous le priions en nous, si nous le voulons invoquer en son vray temple. Et quant à ceste opinion rude et charnelle, laissons-la aux Juifs ou aux Gentils : puis que nous avons le commandement d'invoquer en esprit et vérité le Seigneur, sans différence de place<sup>2</sup>. Bien est vray que le Temple estoit anciennement dédié par le commandement de Dieu, pour offrir prières et sacrifices : mais cela estoit pour le temps que la vérité estoit figurée sous telles ombres : laquelle nous estant déclarée maintenant au vif, ne permet point que nous nous arrestions à aucun temple matériel. Et mesmes le Temple n'estoit pas recommandé aux Juifs à ceste condition, qu'ils deussent enclorre la

1) Matth. XIV, 23 ; Luc V, 16.  
2) Is. LVI, 7.

2) 1 Tim. II, 8.  
4) Ps. LXV, 2.

1) Matth. XVIII, 19.  
2) Jean IV, 23.

présence de Dieu dedans les murailles d'iceluy, mais pour les exercer à contempler l'effigie et image du vray Temple. Parquoy, ceux qui aucunement estimoyent que Dieu habitast aux temples construits de mains d'hommes, furent griefvement reprins par saint Estiene, comme avoyent esté leurs prédécesseurs par Isaïe<sup>1</sup>.

31 Pareillement de ce il est trèsmanifeste, que le parler et le chanter, si on en use en oraison, ne sont rien estimez devant Dieu, et ne proufisent de rien envers luy, s'ils ne viennent de l'affection et du profond du cœur; mais plutost au contraire, ils l'irritent et provoquent son ire contre nous, s'ils ne procèdent et ne sortent seulement que de la bouche: pour ce que c'est abuser de son tréssacré Nom, et avoir en mocquerie sa majesté, comme il le déclare par son Prophète. Car combien qu'il parle en général de toutes fictions, il comprend cest abus avec le reste. Ce peuple, dit-il, approche de moy par sa bouche, et en ses lèvres me glorifie: mais leur cœur est loing de moy. Ils m'ont craint par le mandement et les doctrines des hommes. Pourtant je feray à ce peuple une grand'merveille, et un miracle grand et espouvantable. Car la sapience de tous leurs sages pérrira: et l'entendement de leurs prudens et anciens sera anéanty<sup>2</sup>. Nous ne disons pas toutesfois que la parole ou le chant ne soyent bons, ains les prisons très-bien, moyennant qu'ils suyvent l'affection du cœur et servent à icelle. Car en ce faisant ils aident l'intention de l'homme, autrement fragile et facile à divertir, si elle n'est en toutes sortes confirmée: et la retiennent en la cogitation de Dieu. D'avantage, d'autant que tous nos membres, chacun en son endroit, doyvent glorifier Dieu, il est bon que mesmement la langue, qui est spécialement créée de Dieu pour annoncer et magnifier son Nom, soit employée à ce faire, soit en parlant ou en chantant. Et principalement elle est requise aux oraisons qui se font publiquement aux assemblées des Chrestiens, ausquelles il

nous faut monstrer que comme nous honorons Dieu d'un mesme esprit et d'une mesme foy, aussi nous le louons d'une commune et mesme parole, et quasi d'une mesme bouche<sup>1</sup>: et ce devant les hommes: afin qu'un chacun oye manifestement la confession de la foy qu'a son frère: et soit édifié et incité à l'imitation d'icelle.

32 Quant à la façon de chanter aux Eglises j'en diray en passant un mot, que non-seulement elle est fort ancienne, mais que les Apostres mesmes en ont usé, comme on peut déduire de ces paroles de saint Paul: Je chanteray de bouche, et je chanteray d'intelligence<sup>2</sup>. Item aux Colossiens, Vous enseignans et exhortans l'un l'autre entre vous par Hymnes, Pseaumes et Cantiques spirituels, chantans en vos coeurs au Seigneur avec grâce<sup>3</sup>. Car au premier passage il monstre qu'on doit chanter de cœur et de langue: au second il loue les chansons spirituelles, par lesquelles les fidèles s'édifient entre eux. Toutesfois nous voyons par ce que dit saint Augustin, que cela n'a point esté tousjours universel. Car il raconte qu'on commença de chanter à Milan du temps de saint Ambroise, lors que Justine mère de l'Empereur Valentinien persécutoit les Chrestiens, et que la coutume de chanter veint de là aux Eglises occidentales<sup>4</sup>. Or il avoit dit un peu au paravant, que ceste façon estoit venue des parties d'Orient, où on en avoit tousjours usé. Il démontre aussi au second livre des Rétractations, que l'usage en fut receu en Aphrique de son temps. Et certes si le chant est accommodé à telle gravité qu'il convient avoir devant Dieu et devant ses Anges, c'est un ornement pour donner plus de grâce et dignité aux louanges de Dieu: et est un bon moyen pour inciter les coeurs, et les enflammer à plus grande ardeur de prier: mais il se faut tousjours donner garde que les aureilles ne soyent plus attentives à l'harmonie du chant, que les esprits au sens spirituel des paroles. Ce que saint Augustin confesse en un autre passage avoir craint, disant

1) Act. VII, 48; Is. LXVI, 4.

2) Is. XXIX, 13, 14; Matth. XV, 8.

4) Rom. XV, 6.

2) 1 Cor. XIV, 45.

3) Col. III, 16.

4) Confiss., lib. IX, cap. VII.

qu'il eust désiré qu'on eust observé par tout la façon de chanter qu'avoit Athanaise: asçavoient, laquelle ressemble mieux à lecture qu'à chant: mais il adjouste d'autre part, que quand il se souvenoit du fruit et de l'édition qu'il avoit reçue en oyant chanter à l'Eglise, il enclinoit plus à la partie contraire, c'est d'aprouver le chant<sup>1</sup>. Quand doncques on usera de telle modération, il n'y a nulle doute que ce ne soit une façon trèsainte et utile: comme au contraire, les chants et mélodies qui sont composées au plaisir des aureilles seulement, comme sont tous les fringots et fredons de la Papisterie, et tout ce qu'ils appellent musique rompue et chose faite, et chants à quatre parties, ne conviennent nullement à la majesté de l'Eglise, et ne se peut faire qu'ils ne desplaisent grandement à Dieu.

33 Dont aussi il appert que les oraisons publiques ne se doyent faire ny en langage grec entre les Latins, ny en latin entre François ou Anglois (comme la coutume a esté par tout ci-devant) mais en langage commun du pays, qui se puisse entendre de toute l'assemblée, puis qu'elles doyent estre faites à l'édition de toute l'Eglise, à laquelle ne revient aucun fruit d'un bruit non entendu. Encores ceux qui n'avoient aucun esgard ny à charité ny à humanité, se devoyent pour le moins esmouvoir un petit de l'autorité de saint Paul, duquel les paroles sont assez évidentes. Si tu rens grâces de son non entendu, celuy qui tient le lieu d'un ignorant, comment dira-il Amen à ta bénédiction, veu qu'il n'entend point ce que tu dis? Car tu rens bien grâces: mais un autre n'en est point édifié<sup>2</sup>. Qui est-ce doncques qui se pourra assez esmerveiller d'une audace tant effrénée qu'ont eue les Papistes et ont encores, qui contre la défense de l'Apostre, chantent et brayent de langue estrange et inconnue, en laquelle le plus souvent ils n'entendent pas eux-mesmes une syllabe, et ne veulent que les autres y entendent? Or saint Paul nous monstre que nous devons tenir un autre chemin. Que feray-

je doncques? dit-il. Je prieray de voix, je prieray d'entendement. Je chanteray de voix, je chanteray d'intelligence. Auquel passage il use de ce mot d'Esprit au lieu que nous avons mis Voix, signifiant le don des langues, dont plusieurs se voulans magnifier abusoyent, le séparans d'avec intelligence. Toutesfois il nous faut toujours penser qu'il ne se peut faire que la langue sans le cœur, soit en oraison particulière ou publique, ne soit fort desplaisante à Dieu. D'avantage, que l'ardeur et véhémence du vouloir doit estre si grande, qu'elle outrepasse tout ce que peut exprimer la langue. Finalement, qu'en l'oraison particulière la langue mesme n'est point nécessaire, sinon d'autant que l'entendement n'est point suffisant à s'esmouvoir soy-mesme: ou bien que par esmotion véhément il pousse la langue, et la contraind de se mettre en œuvre. Car combien qu'aucunesfois les meilleures oraisons se facent sans parler, néanmoins souvent il advient que l'affection du cœur est si ardente, qu'elle pousse et la langue et les autres membres, sans aucune affectation ambitieuse. De là venoit qu'Anne mère de Samuel murmuroit entre ses lèvres<sup>1</sup>, voulant prier. Et les fidèles expérimentent journallement en eux le semblable, quand en leurs prières ils jettent des voix et souspirs sans y avoir pensé. Quant aux maintiens et façons extérieures du corps, qu'on a coutume d'observer (comme de s'agenouiller et de se desfuler) ce sont exercices par lesquels nous nous efforçons de nous appareiller à plus grande révérence de Dieu.

34 Maintenant d'avantage, il nous faut apprendre non-seulement la façon de faire oraison, mais le style mesme et formulaire que nostre Père céleste nous a donné par son trèscher Fils nostre Seigneur Jésus-Christ<sup>2</sup>. En quoy nous pouvons cogoistre une bonté et douceur incompréhensible. Car outre ce qu'il nous admoneste et exhorte de nous retourner à luy en toutes nos nécessitez, comme enfans ont leur recours à leur Père, toutes fois et quantes que le besoin les

<sup>1)</sup> Confess., lib. X, cap. XXXIII.

<sup>1)</sup> Cor. XIV, 16.

<sup>1)</sup> 1 Sam. I, 13.

<sup>2)</sup> Math. VI, 9; Luc XI, 2.

presse, cogoignant que nous ne pouvons assez entendre combien grande est nostre povreté et misère, ny comprendre ce qui est bon à luy demander, et ce qui est utile et proufitable, il a voulu subvenir à nostre ignorance, et suppléer de soy-mesme le défaut de nostre esprit. C'est qu'il nous a baillé un formulaire d'oraison, auquel comme en un tableau, il nous a mis en évidence tout ce qui est licite de souhaiter et désirer de luy : tout ce qui nous peut servir et proufiter, et tout ce qui nous est besoin et nécessaire de luy demander. De ceste bénignité et mansuétude nous pouvons prendre une singulière consolation. Car nous voyons et sommes assuréz que nous ne luy faisons requeste qui soit illicite, importune ny estrange devant luy, et ne demandons chose qui ne luy soit agréable, quand ainsi ensuyvans sa reigle, nous prions quasi par sa bouche. Platon voyant l'ignorance des hommes en leurs désirs et souhaits qu'ils font à Dieu, lesquels souvent ne leur peuvent estre concédez sinon à leur grand dommage, déclare que la meilleure manière de prier est celle qu'a baillée un Poëte ancien, de requérir Dieu de nous faire le bien, soit que nous le demandions ou ne le demandions pas : et vouloir destourner le mal de nous, mesmes quand nous désirerions qu'il nous adveinst<sup>1</sup>. En quoy il a bonne opinion, comme peut avoir un homme payen, d'autant qu'il voit combien il est dangereux de requérir à Dieu ce que nostre cupidité nous enseigne. Et pareillement monstre assez nostre malheur, en ce que nous ne pouvons pas sans danger ouvrir la bouche pour rien demander à Dieu, sinon que le saint Esprit nous conduise à la droicte forme de bien prier<sup>2</sup>. Et d'autant plus ce privilége mérite-il d'estre prisé de nous, que le Fils de Dieu nous suggère quasi les paroles en la bouche, lesquelles délivrent nos esprits de tous scrupules et doutes.

33 Ceste oraison ou reigle de prier contient six requestes. Car j'ay raison de n'accorder point avec ceux qui la divisent en sept articles, d'autant que l'Evangé-

liste parlant en ceste forme, Ne nous induy point en tentation, mais délivre-nous du malin : lie ces deux membres ensemble, pour en faire une seule demande. Comme s'il disoit, Ne permets point que soyons vaincus de tentation, ains plustost donne secours à nostre fragilité, et délivre-nous, de peur que nous ne succombions. Et de faict, les anciens Docteurs accordent à ceste exposition<sup>1</sup>. Dont il est facile de juger que ce qui est adjousté en saint Matthieu, et qu'aucuns ont pris pour une septième requeste, n'est qu'une explication de la sixième, et se doit à icelle rapporter. Or combien que l'oraison soit telle, qu'en chacune partie d'icelle nous devons regarder l'honneur de Dieu principalement : derechef, combien qu'il nous soit expédié que tout ce qui est contenu advienne comme nous le demandons, néanmoins les trois premières requestes sont spécialement destinées pour désirer la gloire de Dieu, laquelle seule en icelles nous devons considérer, sans avoir aucun esgard à nousmesmes. Les trois autres contiennent spécialement les choses que nous devons demander pour nos nécessitez. Comme quand nous prions que le Nom de Dieu soit sanctifié, pource que Dieu veut essayer si nous l'aimons et honorons gratuitement ou comme mercenaires, nous le devons faire pour aucun esgard qu'ayons à nostre proufit, mais seulement pour considération de sa gloire, sans avoir ny autre affection, ny autre fin ou intention: et toutesfois cela mesmes nous tourne à nostre grande utilité et proufit. Car quand le nom de Dieu est, ainsi que nous prions, sanctifié, il est pareillement fait nostre sanctification. Mais, comme dit est, nous ne devons pas pourtant avoir aucun esgard à ce proufit : tellement qu'encores que tout proufit en deust estre pour nous exclud, et qu'il ne nous en deust rien revenir, nous ne laissions toutesfois de souhaiter et requérir par prière ceste sanctification du Nom de Dieu, et les autres semblables choses qui appartiennent à sa gloire. Comme on voit en l'exemple de Moyse et de saint Paul, ausquelz il

1) *In Alcib. II, vel De voto.*

2) *Rom. VIII, 26.*

1) Aug., *Enchirid. ad Laurent.*, cap. CXVI; Clrysost. auth. Oper. imperf.

n'a point fait mal en destournant leur affection d'eux-mesmes, de désirer par un zèle véhément et enflammé leur perdition, afin que mesmes avec leur dommage, si besoin estoit, la gloire de Dieu fust exaltée, et son règne multiplié<sup>1</sup>. D'autre part, quand nous demandons nostre pain quotidien nous estre donné, combien que nous demandions chose concernante nous et nostre proufit, toutesfois nous devons premièrement en cela chercher la gloire de Dieu : tellement que si cela ne devoit tourner à icelle gloire, nous n'en voulusions faire requeste, ne le désirer ou vouloir avoir. Maintenant commençons à exposer l'Oraison.

*Nostre Père qui es és cieux.*

36 Premièrement yci au commencement de ceste oraison apparoist ce que devant nous avons dit, qu'il faut que toutes nos oraisons soyent de nous présentées et addressées à Dieu au nom de Jésus-Christ : ainsi comme nulles ne luy peuvent estre acceptables par autre nom. Car en ce que nous appelons Dieu nostre Père, nous nous addressons à luy au nom de Jésus-Christ, d'autant que nous ne pouvons nommer Dieu nostre Père, et seroit arrogance et témérité d'usurper le nom de ses enfans, si nous n'estions faits tels de sa grâce en Jésus-Christ. Lequel estant son vray, naturel et propre Fils, nous est donné de luy pour frère : afin que ce que de nature il a propre, soit fait nostre par don et adoption, si en certaine foy nous acceptons celle grande bénédicience. Comme dit saint Jehan, que Dieu le Père a donné à tous ceux qui croient en son Fils unique, ceste grande excellence et privilége d'estre faits enfans de Dieu<sup>2</sup>. Dont il s'appelle nostre Père, et veut estre de nous ainsi appellé, nous délivrant de toute destiance, par la grande douceur qui est comprisne en ce Nom. Car il ne se peut trouver nulle telle affection d'amour, que d'amour paternelle. Pourtant il ne nous pouvoit testifier par argumens plus certains sa charité infinie envers nous, qu'en ce qu'il a voulu que nous soyons renommez pour ses en-

fans<sup>3</sup>. Et encores est son amour plus grande envers nous, que toute celle des pères terriens envers leurs enfans : d'autant qu'il est parfait par-dessus tous les hommes en toute bonté et miséricorde. Tellement que s'il se pouvoit faire, que tout tant qu'il y a de pères en terre vinssent à perdre toute amour et affection paternelle, et à délaisser et abandonner leurs enfans, toutesfois si ne nous pourra il jamais faillir, entant qu'il ne se peut nier soy-mesme<sup>4</sup>. Car nous avons sa promesse, laquelle il nous a donnée par son Fils nostre Rédempteur, disant, Si vous qui estes mauvais, avez accoustumé de bien faire à vos enfans, combien plus vostre Père céleste qui est tout bon? Item, par le Prophète, La mère pourroit-elle oublier ses enfans? Et encores já soit qu'elle les oubliaist, si ne vous oublieray-je jamais<sup>5</sup>. Et si nous sommes ses enfans : comme un enfant ne se peut retirer en la sauvegarde d'un estranger, sinon en démonstrant ou la rudesse et inhumanité, ou la povreté et foiblesse de son père : aussi nous ne pouvons chercher secours d'ailleurs que de nostre Père céleste, sans le déshonorer, ou comme povere et impuissant, ou comme rude et cruel.

37 Et ne devons alléguer que nos péchez nous doyvent rendre crantifs de nous addresser à luy : pource que quelque bénin et débonnaire qu'il soit, toutesfois par nos offenses nous l'avons irrité contre nous. Car si entre les hommes le fils ne sçauoit avoir meilleur advocat envers son père lequel il a offensé, que soy-mesme, quand en humilité et obéissance recognoissant son forfait il luy vient requérir merci, d'autant que lors un cœur paternel ne peut mentir, qu'il ne se fleschisse et esmeuve par telles prières : que fera ce Père de miséricorde et Dieu de toute consolation<sup>6</sup>? N'exaucera-il point les pleurs et gémissemens de ses enfans le prians pour eux-mesmes, mesme-ment puis qu'il les y convie et exhorte, plustost qu'il ne fera toutes les requestes que sçauoyent faire pour eux tous autres, au refuge desquels ils se re-

<sup>1)</sup> Ex. XXXII, 32; Rom. IX, 3.

<sup>2)</sup> Jean I, 12.

<sup>3)</sup> 1 Jean III, 1.

<sup>2)</sup> Ps. XXVII, 10; Is. LXIII, 16; 2 Tim. II, 13.

<sup>3)</sup> Matth. VII, 11; Is. XLIX, 45. <sup>4)</sup> 2 Cor. I, 3.

tirassent, en se desifiant et doutant de sa bonté et clémence? Il nous fait entendre ceste grande miséricorde paternelle par la parabole, où nous est représenté le père qui n'attend point que pardon luy soit demandé par son fils, lequel s'estoit aliéné de luy, avoit prodigialement dissipé sa substance, et commis envers luy très-grande offense : mais il le prévient, le reconnoist de loing : quand il le voit revenir par devers soy, luy accourt au-devant, l'embrasse, le console, et le reçoit en grâce<sup>1</sup>. Car en nous proposant en un homme l'exemple de si grande clémence et douceur, il nous a voulu enseigner combien plus de grâce, douceur et bénignité nous devons attendre et espérer de luy, qui non-seulement est Père, mais sur tous les pères trèsbon et trèspitoyable, si nous venons nous rendre à sa miséricorde : encors que nous luy ayons été ingrats, rebelles et mauvais enfans. Et afin de nous donner plus de certitude que c'est à nous, si nous sommes Chrestiens, qu'il est tel Père, il n'a pas voulu seulement estre appellé de nous Père, mais il a voulu nommément que nous l'appelions Nostre. Comme si nous luy disions, Père qui es si doux à tes enfans, et si bon à leur pardonner, nous tes enfans te requérons, estans asseurez que tu es nostre Père, qui n'as envers nous affection et volonté que paternelle : quoy que soyons indignes d'un tel Père, quelque mauvaistrie qu'ayons eue, ou quelque imperfection ou povreté qui soit en nous. Mais pour ce que nostre cœur est trop estroit pour comprendre une telle infinité de sa faveur, non-seulement Jésus-Christ nous a esté donné de luy pour gage et arre de nostre adoption, mais aussi il nous en a fait son saint Esprit tesmoin, lequel nous donne liberté de crier haut et clair à plene voix, Abba, Père<sup>2</sup>. Ainsi, toutes fois et quantes que nostre lascheté nous retardera, souviene-nous de le supplier qu'en ayant corrigé nostre foiblesse qui nous rend craintifs, il nous guide et pousse à prier hardiment par cest Esprit de magnanimité.

38 Or ce qu'il nous est point yci baillé

doctrine que chacun particulièremet l'appelle son Père, mais que plustost tous en commun l'appelions nostre Père : en cela nous sommes admonestez combien doit estre fraternelle l'affection des uns envers les autres qui sommes tous enfans d'un mesme Père, et par un mesme droict et tiltre de sa pure libéralité. Car puis que celuy nous est à tous Père en commun, duquel vient tout le bien que nous pouvons avoir<sup>1</sup> : nous ne devons rien avoir tellement séparé et divisé entre nous, que ne soyons prests de bon courage et en toute libéralité de cœur, de le communiquer mutuellement les uns aux autres, d'autant que mestier en est. Or si nous sommes prests ainsi que nous devons estre, de nous subvenir et aider les uns aux autres, il n'y a rien en quoy nous puissions plus proufiter à nos frères, que si nous les recommandons à ce trèsbon Père : lequel quand il nous est propice, rien ne nous défaut. Et certes nous devons aussi cela à ce Père-ci. Car comme celuy qui vrayement et de bon cœur aime et désire le bien et honneur d'un père de famille, pareillement il aime et procure le bien de toute sa maison : en ceste manière si nous avons bonne affection à ce Père céleste, c'est bien raison que la monstrions envers son peuple, sa maison, et son héritage qu'il a tant honoré, qu'il l'appelle la plénitude de son Fils unique. Dont l'oraison du Chrestien doit estre ainsi reiglée et compassée, qu'elle soit commune, et comprene tous ceux qui luy sont frères en Jésus-Christ<sup>2</sup> : et non seulement ceux qu'il voit et cognoist aujourd'huy estre tels, mais tous les hommes qui vivent sur la terre, desquels nous ne scavons point ce que nostre Seigneur a déterminé de faire : mais seulement leur devons désirer tout bien, et en espérer pour le mieux. Combien que nous devons avoir en singulière recommandation et affection sur tous les autres, les domestiques de la foy : lesquels en toutes choses saint Paul spécialement nous recommande. Et ce sont ceux que cognoissons, d'autant qu'en pouvons juger, estre présentement des vrais fidèles

1) Luc XV, 20.

2) Gal. IV, 6.

4) Matth. XXIII, 9.

2) Ephés. I, 23.

et serviteurs de Dieu<sup>1</sup>. En somme, toutes nos oraisons doyvent estre tellement communes, qu'elles regardent toujours la communauté que nostre Seigneur a mise en son règne et en sa maison.

39 Et toutesfois cela n'empesche que ne puissions particulièremet prier et pour nous et pour autres, moyennant que nostre affection ne s'escarte et destourne de la considération du profit et conservation de ceste communauté, mais s'y rapporte entièrement. Car combien qu'en soy telles oraisons soyent formées particulièremet : toutesfois pource qu'elles tendent à ce but, elles ne laissent d'estre communes. Tout ceci facilement se peut entendre par une similitude : Le commandement de Dieu de subvenir à l'indigence de tous povres, est général : et toutesfois ceux qui à ceste fin font miséricorde, et eslarginssent de leur bien à ceux qu'ils voyent ou sçavent en avoir nécessité, y obeïssent : nonobstant qu'ils ne donnent pas à tous ceux qui n'en ont pas moindre besoin, ou pource qu'ils ne les peuvent tous cognostre, ou pource qu'ils ne peuvent suffire à tous. En ceste manière, ceux ne contreviennent point à la volonté de Dieu, qui regardans et pensans à ceste commune société de l'Eglise, usent de telles particulières oraisons, par lesquelles en particulières paroles, mais de courage publique et commune affection, ils recommandent à Dieu ou eux ou autres, desquels il leur a voulu de plus près donner à cognostre la nécessité. Combien que tout ne soit semblable en oraison et en aumosne. Car nous ne pouvons subvenir de nos biens sinon à ceux desquels nous sçavons la povreté : mais nous pouvons et devons aider par oraison ceux mesmes desquels nous n'avons point la cognoscience, et qui sont eslognez de nous par quelque distance et intervalle que ce soit. Ce qui se fait par la généralité des oraisons, en laquelle sont compris tous les enfans de Dieu, au nombre desquels aussi ceux-là sont. A quoy on peut rapporter ce que saint Paul exhorte les fidèles de son temps de lever les mains pures au ciel<sup>2</sup>. Car en les

advertisant que la porte seroit fermée à leurs prières par divorce, il leur commande de se conjointre et unir en vray accord.

40 Après il est dit, Qui es és cieux. De quoy nous ne devons entendre ne penser qu'il soit enclos ou contenu au circuit du ciel. Car Salomon confesse que les cieux ne le peuvent comprendre<sup>1</sup>. Et luy par son Prophète dit, que le ciel est son siège, et la terre son marchepied<sup>2</sup>. En quoy il déclare et donne à cognostre qu'il n'est point contenu en quelque certain lieu, ains qu'il est partout, et remplit toutes choses. Mais pour autant que nostre ignorance et imbécillité d'esprit ne peut autrement comprendre ne concevoir sa gloire, puissance, sublimité et hautesse, il nous la signifie par le ciel, qui est la chose la plus haute et plene de gloire et majesté que nous pouvons contempler. Parquoy, à cause que par tout où nos sens ont apprêhendé quelque chose, ils ont accoustumé de la tenir comme liée : Dieu nous est colloqué par-dessus tout lieu, afin que quand nous le voulons chercher nous nous es'evions par-dessus tout le sens de nostre âme et de nostre corps. D'avantage, par ceste manière de parler, il est exempté de toute corruption ou mutation. Finalement, il nous est signifié qu'il contient et modère tout le monde par sa puissance. Parquoy, Qui es és cieux, est autant à dire, comme s'il estoit nommé de grandeur et hautesse infinie, d'essence incompréhensible, de puissance inénarrable, d'immortalité éternelle. A ceste cause ce mot nous doit esmouvoir à eslever nos cœurs et nos esprits quand nous pensons à Dieu, pour ne rien imaginer de luy charnel ou terrien, et ne le vouloir reigler selon nostre raison mondaine, ni assujetir à nos affections. Semblablement il nous doit servir à confermer en luy nostre fiance, entant qu'il nous signifie qu'il gouverne par sa providence le ciel et la terre. La somme est, que sous le nom de Père, ce Dieu qui nous est apparu en l'image de son Fils, nous est mis en avant, afin que nous l'invocations en certitude de foy : et

1) Gal. VI, 10.

2) 1 Tim. II, 8.

1) 1 Rois VIII, 27.

2) 1-, LXVI, 1 ; Act. VII, 49 ; XVII, 24.

que non-seulement ce nom de Père, selon qu'il est familier, doit servir à confirmer nostre fiance, mais aussi à retenir nos esprits, afin qu'ils ne soyent point distraits à aucun dieux incognus ou controuvez : mais plustost qu'estans conduits par le Fils unique ils montent tout droit à celuy qui est seul Père des Anges et des hommes. Secondelement, quand son throne luy est establi au ciel, nous sommes advertis puis qu'il gouverne le monde, que nous ne venons pas à luy en vain, veu que de son bon gré il a soin de ses créatures. Ceux qui se présentent à luy, dit l'Apostre, doyvent croire qu'il est Dieu : et puis, qu'il est rémunérateur à tous ceux qui le cherchent<sup>1</sup>. Jésus-Christ approprie yci l'un et l'autre à son Père, afin que nostre foy soit arrestée en luy : et secondelement, que nous soyons persuadez qu'il ne met pas en oubli nostre salut : veu qu'il daigne bien estendre sa providence jusques à nous. Ce sont les principes par lesquels saint Paul nous dispose à bien prier. Car devant que nous exhorter de descouvrir nos requestes à Dieu, il met ceste préface, *Ne soyez en souci de rien*, le Seigneur est prochain<sup>2</sup>. Dont il appert que ceux qui n'ont point cest article bien résolu, que l'œil de Dieu est sur les justes<sup>3</sup>, ne font qu'entortiller leurs prières en eux-mesmes, estans en doute et perplexité.

41 La première requeste est, Que le nom de Dieu soit sanctifié : la nécessité de laquelle nous doit bien faire grand'honte. Car que sçauroit-on penser plus vilain, que de veoir la grâce de Dieu estre obscurcie, partie par nostre ingratitudo, partie par nostre malice ? qui pis est, que par nostre orgueil et furies desbordées elle soit abolie, entant qu'en nous est ? Vray est que la sainteté du nom de Dieu reluit en despit des iniques, voire et deussent-ils crever avec leurs desbordemens pleins de sacriléges. Et ce n'est point sans cause que le Prophète s'escrie, *O Dieu, selon que ton nom est cognu*, aussi ta louange est estendue sur toutes les fins de la terre<sup>4</sup> ! Car par tout où

Dieu se manifeste, il est impossible que ses vertus ne viennent en avant : asçavoir, puissance bonté, sagesse, justice, miséricorde, vérité, lesquelles nous ravissent en admiration, et incitent à célébrer sa louange. Parquoy, d'autant qu'on ravit ainsi outrageusement à Dieu sa sainteté en terre, si nous ne la pouvons maintenir comme il seroit à désirer, c'est pour le moins que nous ayons soin de prier Dieu qu'il la maintiene. La somme est, que nous demandions que l'honneur soit rendu à Dieu tel qu'il en est digne, que les hommes ne parlent et ne pensent jamais de luy qu'avec une singulière révérence : à laquelle s'oppose le mespris, qui emporte profanation : lequel vice a tousjours esté par trop commun au monde, comme encores aujourd'huy il a trop la vogue. Et c'est dont vient la nécessité de faire ceste requeste : laquelle seroit superflue s'il y avoit en nous quelque piété. Or si le nom de Dieu est deuement sanctifié, lors qu'estant séparé de tous les autres il est exalté en gloire : non-seulement il nous est yci commandé de prier Dieu qu'il le conserve entier de toute ignomnie et mespris, mais qu'il donte et abaisse tout le monde à l'honoré et vénérer comme il appartient. Car comme ainsi soit que Dieu se déclare à nous, partie en sa Parole, partie en ses œuvres, il n'est pas deuement sanctifié de nous, si nous ne luy rendons en tous les deux ce qui est sien : et ainsi, que nous embrassions tout ce qui procède de luy, et que sa rigueur ne soit pas moins prisee et louée entre nous que sa clémence : veu qu'en la diversité de ses œuvres il a partout imprimé certaines marques de sa gloire, lesquelles à bon droit doyvent tirer louange de toutes langues. En ce faisant l'Escriture obtiendra pleine autorité envers nous : et quoy qu'il advienne, rien n'empeschera que Dieu ne soit bénit comme il mérite, en tout le cours du gouvernement du monde. La requeste aussi tend à ce but, que toute impiété laquelle pollue ce saint et sacré Nom, périsse : que toutes détractions et murmures, et aussi les mocqueries qui obscurcissent ou diminuent ceste sanctification, soyent exterminées : et que

1) Héb. XI, 6.

2) Phil. IV, 6, 6.

3) Ps. XXXIII, 18.

4) Ps. XLVIII, 11.

Dieu, en réprimant et mettant sous le pied tels sacriléges, face que sa majesté croisse journallement en plus grand lustre.

42 La seconde requeste est, Que le Royaume de Dieu adviene : laquelle com- bien qu'elle ne contienne rien de nouveau ou séparé d'avec la première, toutesfois elle n'en est pas distinguée sans raison. Car si nous pensons bien à nostre tar- diveté et rudesse, il est besoin que nous ayons les aureilles batues souvent, de ce qui nous doit estre tant et plus notoire. Après doncques qu'il nous a esté ordonné de prier Dieu qu'il abate, et finalement destruise tout ce qui souille son sacré Nom, une seconde demande pareille et du tout conforme est adjoustée, Que son règne advienne. Or combien que nous ayons exposé ailleurs et défini la nature de ce royaume, je répéteray yci en brief que Dieu est tenu pour Roy, quand les hommes renonçans à eux-mesmes, et mesprisans le monde et ceste vie terrestre, s'adonnent à la justice de Dieu pour aspirer à la vie céleste. Ainsi il y a deux parties de ce règne : c'est que Dieu corrige et abate par la vertu de son Es- prit toutes cupiditez de la chair, les- quelles se dressent à grand foule pour batailler contre luy. Secondement, qu'il plie et forme tous nos sens, pour les assujettir à son empire. Pourtant, quiconques veut tenir bon ordre en ceste re- queste, il faut qu'il commence par soy, désirant d'estre purgé de toutes corrup- tions qui troublent en son cœur l'estat paisible du règne de Dieu, et en infectent la pureté. Au reste, pource que la Parole de Dieu est comme son sceptre royal, il nous est yci ordonné de prier qu'il assu- jetisse les esprits et les cœurs de tous à une obéissance volontaire d'icelle. Ce qui se fait, quand il les touche et esmeut d'une inspiration secrète, pour leur faire cognostre quelle est la vertu de sa Par- role, afin qu'elle ait sa prééminence, et soit tenue en tel degré d'honneur qu'elle mérite. Après, nous pourrons descendre aux meschans qui résistent à son empire avec obstination et fureur désespérée. Dieu doncques dresse son Royaume en abaisstant tout le monde, mais en di- verses sortes : c'est qu'il donte les ap-

pétis désordonnez des uns, et rompt et brise l'orgueil des autres, d'autant qu'il est indontable. Nous avons à désirer que cela se face chacun jour, afin que Dieu recueille des Eglises de toutes les parties du monde, qu'il les multiplie en nombre, qu'il les enrichisse de ses dons, qu'il y establesse bon ordre : et à l'opposite, qu'il renverse tous les ennemis de sa pure doctrine, qu'il dissipe leurs con-seils, et abate leurs efforts. Dont il appert que non sans cause il nous est commandé d'avoir en recommandation l'accroissement continual du règne de Dieu : veu que jamais l'estat des hommes ne va si bien, que toutes souilleures de vices soyent bien purgées entre eux, et qu'il y florisse pleine intégrité. Or la perfection s'estend au dernier advéne- ment de Jésus-Christ, auquel Dieu sera tout en toutes choses, comme dit saint Paul<sup>1</sup>. Ainsi ceste prière nous doit re- tirer de toutes les corruptions du monde, lesquelles nous séparent de Dieu, à ce que son règne n'ait sa vertu et vigueur en nous. Elle doit aussi enflamber en nous un désir et effort de mortifier nostre chair : finalement nous instruire à porter patiemment la croix : veu que Dieu veut que son Royaume soit avancé par tels moyens. Et ne nous doit fascher que l'homme extérieur soit corrompu, moyennant que l'intérieur soit renouvelé. Car la condition du Royaume de Dieu est telle, qu'en nous voyant assujettis à sa justice, il nous face participants de sa gloire. Cela se fait quand il donne journallement lustre à sa vérité, pour des- chasser et faire esvanouir, voire abolir du tout les mensonges et ténèbres de Satan et de son règne : et puis quand il garde les siens, les adresse en toute droiture par son saint Esprit, et les conferme à persévérer en bien : à l'opposite, quand il ruine les meschantes conspirations de ses ennemis, escarte leurs embusches et fraudes, prévient leur malice et abat leur rébellion, jusques à ce qu'il desface du tout par l'Esprit de sa bouche l'Ante- christ, et qu'il extermine toute impiété par la clarté de son advénement.

1) 1 Cor. XV, 28.

43 La troisième requeste est, que la volonté de Dieu soit faite en la terre comme au ciel ; ce qui dépend bien de son règne, et n'en peut estre séparé : toutesfois si n'est-il pas adjousté en vain, à cause de nostre rudesse, laquelle n'appréhende pas aisément ne si tost, qu'emporte ce mot, que Dieu règne au monde. Parquoy il n'y aura point de mal de prendre ceci comme par forme d'exposition, que lors Dieu sera Roy du monde, quand tous seront rangez sous sa volonté. Or il n'est pas icy question de sa volonté secrète, par laquelle il dispose toutes choses, et les ameine à telle fin que bon luy semble. Car quoy que Satan et les iniques s'escarmouchent et se dressent impétueusement contre luy, toutesfois il a son conseil incompréhensible, par lequel non-seulement il scrait destourner tous leurs efforts, mais les amener au joug, et faire par eux ce qu'il a décrété. Or yci il nous faut entendre une autre volonté de Dieu : asçavoir celle qui nous appelle à une obéissance volontaire. Pourtant le ciel est notamment comparé à la terre, pource que les Anges servent de leur bon gré à Dieu, et sont attentifs à exécuter ses commandemens, selon qu'il est dit au Pseaume<sup>1</sup>. Il nous est doncques commandé de prier, que comme il ne se fait rien au ciel sinon ce que Dieu a ordonné, et que les Anges se reiglent paisiblement à toute droicture, aussi que la terre soit mattée, et que toute contumace et perversité y soit abatue, à ce qu'elle soit sujette à l'empire de Dieu. En demandant ceci nous avons à renoncer à tous désirs de nostre chair : car quiconques ne résigne et submit du tout ses affections à Dieu, il s'oppose entant qu'en luy est, à la volonté d'ice-luy, veu que tout ce qui procède de nous est vicieux. Ainsi par ceste prière nous sommes induits à renoncer à nous-mesmes, à ce que Dieu nous gouverne selon son bon plaisir. Et non-seulement cela, mais aussi qu'en réduisant à néant nostre naturel pervers, il crée en nous esprits et courages nouveaux, à ce que nous ne sentions nul mouvement de cupidité qui

luy soit rebelle, mais que nous ayons un consentement entier avec sa volonté. En somme, que nous ne vueillons rien de nous-mesmes : mais que son esprit conduise nos cœurs, et qu'il nous enseigne au dedans d'aymer ce qui luy plaist, et hayr ce qui luy desplaist : dont il s'ensuyt aussi, qu'il casse et anéantissoye tous appétis qui répugnent à sa volonté. Voyla les trois premiers articles de l'Oraison, ausquels il nous convient avoir la seule gloire de Dieu devant les yeux, oublians tout regard de nous-mesmes, et ne pensans point à nostre prouft, lequel nous en revient trèsample : mais si ne le faut il point chercher. Or combien que toutes ces choses adviendront indubitablement en leur temps, encores que nous n'y pensions point, et que ne les désirions ne demandions, si nous les faut-il toutesfois souhaiter et requérir. Et il nous est grand besoin d'en faire ainsi pour déclarer et attester par ce moyen que nous sommes serviteurs à Dieu, servans à son honneur comme de nostre Maistre et Père, entant qu'en nous est, et y estans adonnez. Parquoy tous ceux qui ne sont point touchez d'une telle affection d'avancer la gloire de Dieu, pour prier que son Nom soit sanctifié, que son Règne advienne, et sa volonté soit faite, ne méritent pas d'estre tenus du nombre des enfans et serviteurs de Dieu. Et comme ces choses adviendront maugré qu'ils en ayant, aussi ce sera à leur ruine et confusion.

44 S'ensuyt la seconde partie de l'Oraison, en laquelle nous descendons à ce qui nous est utile ; non pas qu'en laissant la gloire de Dieu à part, ou la mettant sous le pied (à laquelle, tesmoyn saint Paul nous devons rapporter nostre boire et manger<sup>1</sup>) nous demandions seulement ce qui nous est proufitable : mais selon que desjà nous avons adverty, la diversité est telle, qu'aux trois premières requestes il nous ravit du tout à soy, pour mieux esprouver l'honneur que nous luy portons : puis il nous ottroye de penser aussi à ce qui nous est expédient : toutesfois avec tel si, que nous ne désirions rien sinon afin qu'en tous les bénéfices

<sup>1)</sup> Ps. CIII, 20.

<sup>1)</sup> 1 Cor. X, 31.

qu'il nous eslarget, sa gloire soit tant mieux esclarcie : veu qu'il n'y a rien plus équitable que de vivre et mourir à luy. Au reste, en ceste requeste nous demandons à Dieu les choses qui nous concernent, et qui subvienent à nos nécessitez. Et par icelles nous demandons de Dieu généralement, tout ce dont nostre corps a besoin pour son usage, sous les élémens de ce monde. Non pas ce seulement dont nous soyons nourris et vescus, mais tout entièrement ce que Dieu seoit et cognoist nous estre bon et utile, afin que nous puissions user des biens qu'il nous donne, en bonne paix et tranquillité. En somme par ceste pétition nous nous baillons à luy comme en charge, et nous mettons en sa Providence, pour estre de luy nourris, entretenus et conservez. Car ce trèsbon Père n'a point en desdain de prendre mesmes nostre corps en sa protection et sauvegarde : afin d'exercer nostre foy en ces basses et petites choses, quand nous attendons de luy tout ce qu'il nous faut, jusques à une miette de pain, et une goutte d'eau. Certes nostre perversité est telle, que nous nous soucions tousjours beaucoup plus de nostre corps que de nostre âme. Et pourtant, plusieurs qui s'osent bien fier à Dieu pour leur âme, ne laissent point d'avoir solicitude pour leur corps, et tousjours doutent de quoy ils vivront, et de quoy ils seront vestus, et s'ils n'ont tousjours en main abondance de blé, de vin, et d'autre provision, ils tremblent de peur d'avoir faute. C'est ce que nous avons dit, que ceste ombre de nostre vie corruptible nous est en beaucoup plus grande estime que l'immortalité éternelle. D'autre part ceux qui par certaine fiance en Dieu, se sont desmis de toute solicitude de leurs corps, pareillement ils attendent de luy en assurance les choses plus grandes, mesmes salut et vie éternelle. Ce n'est pas doncques une légère exercitation et de petite importance pour nostre foy, qu'espérer de Dieu les choses qui ont accoustumé de nous faire tant soucier et tormenter. Et avons beaucoup proufité, quand nous sommes délivrez de ceste infidélité, laquelle est quasi engrainée jusques aux os

de tous les hommes. Ce qu'aucuns transfèrent ceci au pain supersubstancial, il ne me semble pas fort convenable à la sentence de Jésus-Christ : et mesmes si en ceste vie fragile et caduque nous n'attribuyons à Dieu office de Père nourricier, l'oraison manqueroit et seroit comme rompue en partie. La raison qu'ils ameinent est trop profane : c'est qu'il n'est point convenable que les enfans de Dieu, qui doyvent estre spirituels, non-seulement appliquent leurs désirs aux choses terrestres, mais y enveloppent aussi Dieu avec eux. Voire, comme si sa bénédiction et faveur paternelle ne reluisoit pas mesmes au boire et manger, qu'il nous donne : ou qu'il fust escrit en vain, que le service que nous luy rendons, a les promesses tant de la vie présente que de celle qui est à venir<sup>1</sup>. Or combien que la rémission des péchez soit plus précieuse que la nourriture des corps, toutesfois Jésus-Christ a mis en premier lieu ce qui estoit le moindre, pour nous eslever petit à petit aux deux requestes suivantes, lesquelles sont spéciales pour la vie céleste. En quoy il a supporté nostre tardiveté. Or il nous ordonne de prier pour nostre pain quotidien, afin que nous soyons contens de la portion que le Père céleste distribue à chacun : et que nous ne pourchassions nul gain par artifices ou finesse illicites. Cependant, nous avons à noter que le pain est fait nostre par filtre de donation : veu qu'il n'y a ny industrie, ne labeur (comme dit Moyse) qui nous puisse rien acquérir, si la bénédiction de Dieu ne s'elargit sur nous<sup>2</sup> : mesmes que nulle quantité de vivres ne nous proufisteroit rien, si elle ne nous estoit tournée en aliment par la bonté de Dieu. Dont il s'ensuyt que ceste siene libéralité n'est pas moins nécessaire aux riches qu'aux povres : veu qu'ayans leurs greniers et caves bien remplies, ils défaudroyent comme secs et vides, si sa grâce ne leur donnoit à jouir de leur pain. Ce mot d'Aujourd'huy ou Journellement (comme il est en l'autre Evangéliste) item, ce mot de Quotidien, doyvent servir à brider toute cupidité désordonnée des

<sup>1)</sup> 1 Tim. IV, 8.

<sup>2)</sup> Lév. XXVI, 20.

chooses transitoires, à laquelle nous sommes trop bouillans : et surtout d'autant qu'elle attire d'autres maux avec soy; c'est que si nous avons abondance, nous la jettons à l'abandon en volupté, délices, parades, et autres espèces de superfluité et dissolution. Parquoy il nous est ordonné de requérir seulement ce qui suffit à nostre nécessité, comme au jour la journée : et avec telle fiance que quand le Père céleste nous aura aujourd'huy nourris, il ne nous oubliera non plus demain. Parquoy, quelque affluence de biens, ou grande provision et félicité que nous ayons, encores que tous nos greniers et celliers soyent pleins, il nous faut toujours néantmoins demander nostre pain quotidien, pensans et estans plenement persuadez que toute substance n'est rien, sinon d'autant que nostre Seigneur la rend fertile et vertueuse en espandant sa bénédiction dessus : et que celle mesme qui est en nostre main, n'est point nostre, sinon d'autant qu'il plaist à Dieu d'heure en heure nous en départir et donner l'usage. Et pource que l'arrogance des hommes ne se laisse point aisément persuader cela, le Seigneur fesmoigne qu'il en a baillé un exemple notable pour tout jamais, en repaissant au désert son peuple de la Manne, afin de nous advertir que l'homme ne vit pas du pain seulement, mais plustost de la parole sortant de sa bouche<sup>1</sup>. Par laquelle sentence il signifie que c'est sa seule vertu, par laquelle sont soustenues et la vie, et les forces : combien qu'icelle nous soit dispensée sous élémens corporels. Comme aussi par le contraire il nous le démontre, quand il brise la force du pain, tellement que ceux qui mangent languissent de famine<sup>2</sup>: et oste la substance à l'eau, tellement que ceux qui boyvent desseichent de soif. Et ceux qui non contens de leur pain quotidien, mais ayans le cœur à cupidité et avarice, et désirans infinité, ou ceux qui se reposans en leur abondance, et se confians en leurs richesses, font néantmoins ceste demande à Dieu, ils ne font que se moquer de luy. Car les premiers luy demandent ce

qu'ils ne voudroyent point avoir obtenu, et qu'ils ont en abomination, c'est-à-dire leur pain quotidien seulement, et tant qu'ils peuvent ils luy cèlent et dissimulent leur avarice et convoitise, au lieu que la vraye oraison luy doit déclarer et ouvrir tout le cœur. Et les seconds luy demandent ce qu'ils n'attendent ny espèrent de luy: car ils le pensent avoir desjà chez eux. En ce que nous disons le pain Nostre, apparoist et se donne à cognostre plus amplement la grâce et bénignité de Dieu: laquelle fait nostre ce qui ne nous estoit nullement deu. Combien que je ne répugne pas fort à ceux qui pensent que par ce mot est signifié le pain qui soit gaigné par nostre juste labeur, sans détriment d'autruy, et sans aucune fraude: pource que tout ce qui est acquis inique-  
ment, n'est jamais nostre. En ce qu'il est dit, Donne-nous, c'est pour nous signifier, que de quelque part, ou par quelque moyen que nous l'ayons, c'est toujours le pur et gratuit don de Dieu : combien qu'il nous soit advenu par le travail de nos mains, ou par nostre art et industrie, ou par quelconque autre forme que ce soit.

45 Il s'ensuyt : Quitte-nous nos offenses, ou nos debtes: en laquelle requeste et en la prochaine, Jésus-Christ a compris tout ce qui concerne le salut de nos âmes; comme aussi l'alliance spirituelle que Dieu a traitée avec son Eglise, consiste du tout en ces deux membres: c'est d'crire sa Loy en nos cœurs : et d'estre propice à nos iniquitez<sup>1</sup>. Yci nostre Seigneur Jésus commence par le pardon : puis il adjoustera la seconde grâce, que Dieu nous défende par la vertu de son Esprit, et nous soustiene par le secours d'iceluy, à ce que nous persistions invincibles contre toutes tentations. Or en nommant les péchez Debtes, il signifie que nous en devons la peine : et nous seroit impossible d'en satisfaire, si nous n'en estions délivrez par ceste rémission, qui est un pardon de gratuité, en ce qu'il luy plaist libéralement effacer nos debtes, n'en recevant aucun payement, mais en se satisfaisant

1) Deut. VIII, 3 ; Malth. IV, 4. 2) Lév. XXVI, 26.

1) Jér. XXXI, 33 ; XXXIII, 8.

de sa propre miséricorde en Jésus-Christ, lequel s'est une fois livré pour nous en récompense de nos forfaits. Pourtant tous ceux qui se confient d'appaiser Dieu par leurs mérites, ou ceux qui crient acquérir pardon d'ailleurs, et qui veulent se racheter par telles satisfactions, ne peuvent communiquer à ceste rémission gratuite<sup>1</sup> : et en priant en ceste façon ne font que soussigner à leur accusation, mesmes ratifier leur condamnation par leur témoignage propre. Ils se confessent estre debtors s'ils ne sont acquittés par rémission gratuite : laquelle toutesfois ils n'acceptent pas, mais plustost la rejettent en ingérant leurs mérites et satisfactions, car en ce faisant, ils n'implorent pas sa miséricorde, mais se veulent acquitter en son jugement. Quant à ceux qui se forgent par songes une telle perfection, qui nous exempte de ceste nécessité de supplier pour obtenir pardon, qu'ils aient tels disciples qu'ils voudront, moyennant qu'on sache qu'ils arrachent à Jésus-Christ tous ceux qu'ils acquièrent à eux : veu que luy en induisant les siens à confesser leur coupé, ne reçoit ny advoué que les pécheurs; non pas qu'il nourrisse les fautes par flatteries, mais pource qu'il sait que les fidèles ne sont jamais tellelement despouillez des infirmités de leur chair, qu'ils ne soient tousjours redétablez au jugement de Dieu. Il est bien à souhaiter qu'en nous estant acquittés de tous devoirs, nous puissions vrayement nous congratuler devant Dieu, que nous sommes purs de toutes macules : et nous y faut travailler tant qu'il est possible. Mais puis qu'il plaist à Dieu de reformer petit à petit son image en nous, en sorte qu'il demeure toujours quelque contagion en nostre chair, il n'a pas falu laisser ce remède. Or si Jésus-Christ, selon l'autorité à luy donnée par le Père, nous commande d'avoir tout le cours de nostre vie refuge à demander pardon de nos défauts, qui est-ce qui pourra porter ces nouveaux docteurs et follets, qui sous ombre d'un fantosme de sainteté parfaite, s'efforcent d'esblouir

les yeux des simples, leur faisans à croire qu'ils sont purs de toute offense ? ce qui n'est autre chose (tesmoin saint Jehan) que faire Dieu menteur<sup>2</sup>. Ces brouillons par un mesme moyen deschirent par pièces l'alliance de Dieu, en laquelle nostre salut est contenu : car de deux articles ils en raclent l'un ; et en ce faisant la renversent du tout, estans non-seulement sacriléges en ce qu'ils séparent des choses tant conjointes, mais aussi meschans et cruels, accablans les povres âmes de désespoir : qui plus est, estans desloyaux à eux-mêmes et à leurs semblables, d'autant qu'ils cherchent à s'endormir en une stupidité, laquelle contrarie directement à la miséricorde de Dieu. Quant à ce qu'ils objectent, qu'en désirant l'advénement du royaume de Dieu, nous requérons aussi l'abolition des péchez, c'est une sophisterie trop puérile : pource qu'en la première table de l'oraison nous sommes induits à chercher la perfection souveraine : ici nostre infirmité nous est proposée. Ainsi les deux s'accordent trèsbien : c'est qu'en aspirant où nous prétendons, nous ne mesprisons point les remèdes que nécessité requiert. Et nous demandons finalement ceste rémission nous estre faite, comme nous remettons à nos debtors : c'est-à-dire, comme nous pardonnons à ceux qui nous ont fait aucun tort ou injure : et nous ont offensez ou en faits ou en dits. Non pas que nous pardonnions et remettons la coulpe du péché, ce qui appartient à Dieu seul<sup>2</sup> : mais le pardon et la rémission qu'il nous faut faire, est d'oster volontairement de nostre cœur toute ire, haine, désir de vengeance : et de mettre en oubli toute injure et offense qui nous ait été faite, sans garder aucune malvieuillance contre personne. Parquoy nous ne devons demander à Dieu rémission de nos péchez, si aussi de nostre part nous ne remettons, en la manière que dit a été, à tous ceux qui nous ont offensez, ou qui nous offensent. Et si nous retenons quelque haine en nostre courage, gardons aucune affection de vengeance, ou pensons comment

<sup>1)</sup> Rom. III, 24.

<sup>1)</sup> 1 Jean I, 10.

<sup>2)</sup> Is. XLIII, 25.

nous pourrons nuire à nos ennemis, malfaiteurs ou malvœillans : et mesmes si nous ne nous efforçons de tout nostre pouvoir de revenir en grâce avec eux , nous réconcilier à eux, avoir paix, amour et charité avec eux , leur faire tout service et plaisir : nous requérons à Dieu en ceste prière, qu'il ne nous face point rémission de nos péchez. Car nous requérons qu'il nous la face, comme aussi nous la faisons aux autres. Et cela est demander qu'il ne la nous face point, si nous ne la faisons. Ceux doncques qui sont tels, qu'obtiennent-ils par leur demande, sinon plus grieve damnation ? Finalement, il nous faut noter que ceste condition , Qu'il nous remette , comme nous remettons à nos debtors, n'est pas mise et adjoustée, pourtant que par la rémission que nous faisons aux autres : nous méritions aussi que nostre Seigneur nous remette : mais en ce mot il a seulement voulu soulager l'imbécillité de nostre foy. Car il a adjousté cela comme un signe, par lequel nous fussions confirmez, qu'aussi certainement de luy nous est faite rémission des péchez, comme nous scavons certainement qu'elle est de nous faite aux autres , quand nostre cœur est entièrement vuide et purgé de toute haine, envie, malvœillance et vengeance. Et d'avantage il a voulu monstrar par ce mot, qu'il rejette du nombre de ses enfans, ceux qui enclins à se venger et difficiles à pardonner, sont obstinez en leurs inimitiez : et qui gardans leur mauvais cœurs et indignation contre leur prochain, prient à Dieu qu'il vueille laisser et oublier la siene envers eux : afin que ceux-là ne soyent si hardis de l'invoquer pour leur Père. Comme aussi Jésus-Christ l'a notamment exprimé en saint Luc.

46 La sixième requeste , comme nous avons dit, respond à la promesse que Dieu nous a donnée et faite, d'imprimer sa Loy en nos cœurs. Mais pource que nous ne pouvons pas servir Dieu sans batailler continuellement , voire avec grans efforts et difficiles, nous requérons ici qu'il nous munisse d'armes fortes, et défende de son secours, à ce que nous soyons suffisans pour obtenir victoire. En

quoy nous sommes advertis, que non seulement nous avons besoin d'estre amollis, pliez et formez par la grâce du saint Esprit à l'obéissance de Dieu, mais aussi d'estre fortifiez par son aide, pour estre rendus invincibles tant contre les embusches de Satan que contre ses alarmes. Or il y a plusieurs et diverses manières de tentations. Car toutes les mauvaises conceptions de nostre entendement, nous induisantes à transgresser la Loy, lesquelles ou nostre concupiscence nous suscite, ou le diable esmeut en nous, sont tentations. Et les choses qui de leur nature ne sont point mauvaises, toutesfois par l'astuce du diable nous sont faites tentations, quand elles nous sont mises devant les yeux, afin que par leur objet nous soyons retirez et déclinions de Dieu<sup>1</sup>. Et de ces dernières tentations, les unes sont à dextre, les autres à senestre. A dextre, comme richesses, puissance, honneurs, et autres telles : lesquelles bien souvent par l'apparence du bien et clarté qu'elles se monstrent avoir, esblouissent la veue des hommes : et par leur douceur les enyrent, pour leur faire oublier Dieu. A senestre, comme povreté, ignominie, mesprisement, afflictions, et autres semblables : pour la dureté et difficulté desquelles ils se desconfontent, perdent tout courage, laissent toute fiance et espérance, et finalement soyent du tout aliénez de Dieu. Or par ceste sixième demande, nous requérons à Dieu nostre Père, qu'il ne nous permette point succomber en ces tentations, lesquelles batailent contre nous : tant celles que nostre concupiscence produit en nous, que celles qui nous sont proposées du diable: mais que plustost de sa main il nous soustiene et fortifie, afin qu'en sa vertu nous puissions estre fermes, et consister contre tous les assauts du malin ennemi, quelques pensées qu'il induise en nos entendemens : et que nous tournions à bien tout ce qu'il nous propose d'une part et d'autre : c'est-à-dire, que ne nous eslevions point pour aucune prospérité, et que ne nous desconfions ne désespérons pour aucune adversité. Toutesfois

<sup>1</sup> Jacq. 1, 2, 14 ; Matth. IV, 3 ; 1 Thess. III, 5.

nous ne prions pas yci que nous ne sentions aucunes tentations, desquelles il nous est grandement besoin que nous soyons plutost esveillez, piquez et stimulez, aïn que ne soyons pas trop paresseux et endormis. Car David pour néant ne souhaitoit pas d'estre tenté de nostre Seigneur; et nostre Seigneur ne tente pas tous les jours les siens sans cause, les chastiant pour leur enseignement, par ignominie, povreté, tribulations et autres espèces de croix<sup>1</sup>. Mais Dieu tente en une sorte, et le diable en une autre. Car le diable tente pour perdre, pour damner, pour confondre, et pour abysmer : au contraire, Dieu tente pour prendre l'expérience de la sincérité de ses serviteurs, en les esprouvant : et pour augmenter leur force spirituelle, pour mortifier, purger et brusler leur chair en l'exerçant : laquelle si elle n'estoit en ceste manière réprimée, s'escarmouchoiroit et se reballeroit outre mesure. D'avantage, le diable assaut en trahison et au desprouveu, pour opprimer devant qu'on y pense; mais Dieu ne nous laisse point tenter outre ce que nous pouvons : ains fait bonne issue avec la tentation, aïn que nous puissions soustenir et porter tout ce qu'il nous envoie. Il n'y a pas grand intérêt, d'entendre par le nom du malin, le diable ou le péché : car Satan est l'adversaire qui machine nostre ruine : le péché est les armeures, desquelles il use pour nous opprimer et meurtrir<sup>2</sup>. Nostre requeste est doncques telle, que nous ne soyons point vaincus ni opprimés par aucunes tentations : mais que par la vertu de nostre Seigneur, nous consistions forts et fermes contre toutes puissances contraires, qui est ne succomber point aux tentations : aïn qu'estans receus en sa sauvegarde et asseurez par sa protection et défense, nous soyons vainqueurs par-dessus le péché, la mort, les portes d'enfer, et tout le règne du diable, ce qui est estre délivré du malin. Parquoy il faut yci diligemment noter, qu'il n'est point en nostre puissance de venir en combat contre le diable, si fort et si grand batailleur, ne de soustenir ses

assauts, et résister à sa violence. Car autrement en vain, ou par mocquerie nous demanderions à Dieu ce que nous aurions de nous-mesmes. Certes ceux qui en fiance d'eux-mesmes se préparent à batailler contre luy, n'entendent pas bien à quel ennemi ils ont affaire, ne combien il est fort et rusé à la guerre, ne comment il est bien armé de toutes pièces. Maintenant nous demandons estre délivrez de sa puissance, comme de la gueule d'un lion furieux et affamé, estans prests d'estre incontinent desmembréz par ses ongles et par ses dents, et finalement engloutis par luy, si nostre Seigneur est quelque peu eslongné de nous : estans néanmoins certains, que si le Seigneur est présent à nostre aide, et combat pour nous sans nostre force, en sa vertu nous ferons vertu<sup>1</sup>. Que les autres se confient comme ils voudront de leur franc et libéral arbitre, et de la puissance qu'ils pensent avoir d'eux-mesmes : de nostre costé il nous doit bien suffire que par la seule vertu de Dieu nous consistons, et pouvons tout ce que nous pouvons. En ceste requeste sont comprimées plus de choses qu'il ne semble en apparence. Car si l'Esprit de Dieu est nostre vertu pour batailler contre Satan, nous ne pourrons jamais obtenir victoire, que premièrement nous ne soyons à délivre de l'insirmité de nostre chair, estans remplis de la force d'iceluy. Parquoy en demandant d'estre délivrez de Satan et de péché, nous requérons que nouvelles grâces de Dieu nous soient augmentées assiduellement jusques à ce qu'estans parvenus à la perfection, nous puissions triompher contre tout mal. Il semble à d'aucuns qu'il n'y ait nul propos de requérir à Dieu qu'il ne nous induise point en tentation, veu que c'est chose contraire à sa nature, tesmoïn saint Jaques, de tenter personne<sup>2</sup>; mais desjâ la question a esté solue en partie : c'est qu'a proprement parler, nostre cupidité est cause de toutes tentations desquelles nous sommes vaincus : et pourtant que la coulpe nous en doit estre imputée. Et de faict saint Jaques ne veut autre chose, sinon montrer

<sup>1</sup> Ps. XXVI, 2; Gen. XXII, 1; Deut. VIII, 2; XIII, 3;  
<sup>1</sup> Cor. X, 13. <sup>2</sup> 2 Pierre II, 9; 1 Pierre V, 8.

1) Ps. LX, 14.

2) Jacq. I, 13.

que c'est en vain et injustement que nous taschons de rejeter sur Dieu les vices desquels nous nous sentons coupables. Au reste, cela n'empesche pas que Dieu, quand bon luy semble, ne nous assujettisse à Satan, qui nous précipite en sens réprouvé et en cupiditez énormes, et par ce moyen nous pousse en tentation d'un jugement juste, mais occulte et caché : pour ce que souvent la cause de ce que Dieu fait, est incognue aux hommes, laquelle luy est certaine. Dont je conclu que ceste façon de parler n'est pas improprie, si nous sommes bien persuadéz que ce ne sont pas menaces de petits enfans, quand il dénonce tant de fois qu'il exerce son ire et sa vengeance sur les réprouvez, en les frappant d'aveuglement et de dureté de cœur.

47 Ces trois dernières requestes, par lesquelles nous recommandons à Dieu nous et toutes les choses qui nous concernent, monstront évidemment ce que nous avons devant dit, que les oraisons des Chrestiens doyvent estre communes et tendantes à l'édification et proufit général de l'Eglise, et à l'avancement publique de la communion des fidèles. Car par icelles requestes nul ne demande qu'il luy soit donné à part : mais tous en commun nous requérons nostre pain, que nos péchez nous soyent remis, que ne soyons induits en tentation, mais que soyons délivréz du malin. Après toutes les requestes est adjoustée la cause dont procéde si grande audace de demander, et fiance d'obtenir. Laquelle cause combien qu'elle ne soit point exprimée aux livres latins, néanmoins est tellement convenable à ce lieu, qu'elle ne doit point estre omise : c'est que le règne, la puissance et la gloire appartiennent à Dieu ès siècles des siècles, et en ceci nous avons un ferme et tranquille repos pour nostre foy. Car si nos oraisons devoyent estre recommandées à Dieu pour nostre dignité, qui seroit celuy qui oseroit seulement ouvrir la bouche devant luy? Maintenant, combien que soyons plus que misérables, plus qu'indignes, et n'ayons du tout rien pour nous priser envers Dieu, toutesfois nous aurons toujours cause de prier, et ne perdrons ja-

mais nostre confiance, puis qu'à nostre Père ne peut estre osté le règne, la puissance et la gloire. Finalement pour complir l'oraison, est mis Amen. En quoy il est exprimé l'ardeur du désir que nous avons d'obtenir toutes les demandes qu'avons faites à Dieu. Et aussi est confirmée nostre espérance, que tout ce que nous avons prié nous est accordé, et certainement sera parfait : car il nous est promis de Dieu, qui ne peut mentir en ses promesses. Et cela convient à ce que nous avons ci-dessus allégué : Seigneur, fay ce que nous demandons à cause de ton nom, et non pas pour l'amour de nous ou de nostre justice. Car les saincts parlans ainsi, non-seulement monstront à quelle fin ils prient, mais aussi se confessent estre indignes de rien impétrer, si Dieu ne prenoit la raison d'y estre induit en soy-mesme : et pourtant que toute leur fiance est en la seule bonté de Dieu, laquelle il a de nature.

48 Nous voyons tout ce que nous devons, et qu'entièrement aussi nous pouvons demander à Dieu, estre descrit et contenu en ceste oraison, reigle et formulaire de prier qui nous a esté baillé par nostre bon maistre Jésus-Christ, lequel par le Père nous a esté ordonné Docteur : et lequel il veut estre seul escouté et obéy<sup>1</sup>. Car il a toujours esté sa sagesse éternelle, entant qu'il est Dieu : et entant qu'il a esté fait homme, il a esté son grand ambassadeur et messager donné aux hommes. Et tellement est ceste oraison parfaite, que toute autre chose qu'on y adjouste, laquelle ne s'y peut rapporter, est contre Dieu, et ne nous sera jamais ottroyée de luy. Car yci il nous a déclaré tout ce qui luy est agréable, tout ce qui nous est nécessaire, et tout ce qu'il nous veut donner<sup>2</sup>. Parquoy tous ceux qui veulent aller plus avant, et qui prétendent de requérir autre chose à Dieu qui ne soit comprisne et entendue en ceste oraison, premièrement ils veulent adjouster du leur à la sagesse de Dieu (qui est un grand blasphème :) se condement, ils ne se contentent point de la volonté de Dieu, et ne se contiennent

<sup>1)</sup> Matth. XVII, 5.

<sup>2)</sup> Vide August., *De oration., ad Probat.*

sous icelle. Tiercement, ils ne seront point exauciez, d'autant qu'ils ne prient point en foy. Or qu'ils ne puissent point ainsi prier en foy, il est trèscertain; car en cela ils n'ont nulle parole de Dieu pour eux, sur laquelle si la foy ne s'appuye, elle ne peut nullement estre. Or ceux qui en délaissant la reigle du Maistre, se donnent congé en leurs souhaits et prières d'ensuyvre ce que leur fantasie porte, non-seulement n'ont point de Parole de Dieu, mais tant qu'ils peuvent ils y contreviennent. Tertulian doncques a parlé bien vray et trèsproprement, l'appelant l'Oraison légitime<sup>1</sup>: signifiant tacitement que toutes autres sont irrégulières et illicites.

¶9 Nous ne voulons pourtant ceci estre ainsi prins et entendu, comme si nous devions tellement estre astreints à ceste oraison et formulaire de prier, qu'il ne fust liche d'en changer une syllabe, ne d'user d'autres paroles en priant. Car nous avons beaucoup d'oraisons par tout en l'Ecriture bien diverses en paroles de ceste-ci, esrites toutesfois d'un mesme esprit, et desquelles l'usage nous est grandement utile. Plusieurs aussi sont suggérées assiduellement aux fidèles par un mesme Esprit: lesquelles ne conviennent pas du tout en similitude de paroles. Seulement nous voulons enseigner, qu'en-tièrement nul ne cherche, n'attende et ne requiere autre chose, que ce qui est sommairement compris en ceste-ci. Et combien qu'il face demande bien diverse en paroles, toutesfois que de sens elle ne varie nullement. Comme il est certain que toutes autres oraisons de l'Ecriture, et celles dont usent les fidèles, se rapportent à ceste-ci. Vrayement il ne s'en peut trouver nulle autre, qu'on puisse non pas préférer, mais aussi équiperar à la perfection de ceste-ci. Car il n'y a rien esté laissé de tout ce qu'on peut penser pour les louanges de Dieu, ne de tout ce que l'homme doit désirer pour son profit et commodité. Et tout ce y est si bien et si parfaitemment compris, qu'à tous toute espérance est bien ostée de pouvoir inventer autre meilleur formulaire d'orai-

son. En somme, ayons souvenance que ceste est la doctrine de la Sapience de Dieu, qui a enseigné ce qu'elle a voulu, et a voulu ce qui estoit besoin.

50 Et combien que (comme devant a esté dit) il nous faut toujours soupirer et prier sans cesse, ayans nos coeurs eslevez à Dieu: pource toutesfois que nostre fragilité est telle, qu'elle a affaire de beaucoup d'aides, et que nostre parresse a grand besoin d'estre esveillée, il est bon qu'un chacun pour plus grand exercice de prier, se constitue en son particulier certaines heures, lesquelles ne passent point sans oraison, et qu'en icelles toute l'affection de nostre cœur y soit entièrement appliquée. Comme quand nous nous levons au matin, devant que commencer nostre ouvrage, et ce qu'avons à faire au jour: quand l'heure est de prendre nostre repas et réfection des biens de Dieu, et après que l'avons prisne, quand tout nostre ouvrage du jour fini, le temps est de prendre nostre repos. Pourveu aussi que ce ne soit point une superstitieuse observation des heures, et que comme nous estans acquittez en icelles de nostre devoir envers Dieu, nous pensions bien avoir satisfait pour tout le reste du temps: mais que ce soit pour une discipline et instruction de nostre imbécillité, laquelle en soit ainsi exercée et aiguillonnée le plus souvent qu'il sera possible. Principalement nous devons avoir une grande sollicitude, que toutesfois et quantes que nous sommes affligez de quelque perplexité ou accident, ou que voyons qu'autres le sont, incontinent nous courions de cœur à Dieu, en invocant son aide. Aussi que ne laissions passer nulle prospérité qui nous advienne, ou que s'achions estre advenue à autres, que par louange et action de grâces: ne nous déclairions reconnoistre sa puissance et sa bonté. Finalement, en toute oraison il nous faut songneusement garder de ne vouloir assujetir ne lier Dieu à aucunes certaines circonstances, ne luy déterminer, constituer, ou limiter ne temps, ne lieu, ne façon ou manière de faire et accomplir ce que requérons. Comme en ceste oraison nous sommes enseignez de ne luy mettre aucune loy,

ou imposer quelque condition mais de tout laisser et submettre à son bon plaisir, afin que ce qu'il fera soit fait par telle manière, en tel temps et en tel lieu qu'il luy semblera bon. Pour laquelle cause au paravant que luy faire aucune prière pour nous et nos nécessitez, nous luy requérons premièrement que sa volonté soit faite. En quoy dèsjà nous luy assujettissons la nostre : afin que comme par une bride estant arrestée et retenue, elle ne présume de le vouloir ranger sous soy : mais le constitue maistre et directeur de toutes ses affections.

51 Si ayans ainsi nos coëurs formez en ceste obéissance, nous permettons que soyons gouvernez par les loix de sa providence divine, facilement nous apprendrons de persévérer en oraison, et d'attendre en patience le Seigneur, en différant nos désirs à l'heure de sa volonté: estans de luy asseurez, qu'encores qu'il ne nous apparoisse, toutesfois il nous est toujours présent, et qu'en son temps il déclarera qu'il n'aura jamais eu les aureilles sourdes à nos prières, qui sembloyent aux hommes estre de luy rejettées et mesprisées. Ce qui nous servira d'une merveilleuse consolation, afin que ne nous désolions et désespérions, encors que quelquesfois Dieu ne nous satisfache pas à nos premiers souhaits, comme ont accoustumé de faire ceux lesquels estans transportez d'une ardeur véhémente, invoquent tellement Dieu, que si dès le premier coup il ne les visite et présentement ne leur donne aide, incontinent ils imaginent qu'il est courroucé et indigné contre eux : et ayans perdu toute espérance d'estre exaucéz, cessent de l'invoquer : mais plustost qu'en différant nostre espérance par bonne modération, poursuyvions ceste persévérance, laquelle nous est tant recommandée en l'Ecriture. Car on peut souvent voir aux Pseaumes, que David et les autres fidèles, quand il sembie qu'ils n'ayent fait que batre l'eau en priant, et que Dieu ait fait le sourd, ne désistent pas pour cela de prier<sup>1</sup>. Et de fait on n'attribue point à la Parole de

Dieu l'autorité qu'elle mérite : sinon qu'on y adjouste foy, encors que tout ce qu'on voit y soit contraire. D'avantage ce nous sera un bon remède pour nous garder de tenter Dieu, et de ne le provoquer et irriter contre nous par nostre impatience et importunité, comme font ceux qui ne veulent convenir avec luy, sinon en marchandant par certaines pacções et conditions et comme s'il estoit serf et sujet à leurs cupiditez, le voulant réduire sous les loix de leur demande: ausquelles si incontinent il n'obeit ils se courroucent, grondent, mesdisent, murmurent et tempestent : ausquels bien souvent en sa furur et indignation il accorde et donne ce qu'en sa miséricorde et faveur il desnie et refuse aux autres. Nous en avons l'exemple aux enfans d'Israël, ausquels il eust esté beaucoup meilleur de n'estre point exaucéz de Dieu, que d'avoir les chairs et volailles qu'il leur donna en son ire<sup>1</sup>.

52 Et si en la fin mesme, encors après longue attente, nostre sens ne peut comprendre que nous aurons proufité en nos prières, et n'en sent point aucun émouvement, ce néanmoins nostre foy nous certifiera ce que nostre sens n'aura peu appercevoir, c'est que nous aurons obtenu de Dieu tout ce que bon aura esté, veu que tant souvent nostre Seigneur promet d'avoir la sollicitude de nos fâcheries qui nous grèvent, après que nous les luy aurons une fois exposées : et ainsi fera que nous posséderons en povreté toute abundance : en affliction, toute consolation. Car encors que tout nous défaillie, toutesfois le Seigneur Dieu jamais ne nous délaissera, d'autant qu'il ne peut point frustrer l'attente et patience des siens. Et il nous sera seul assez pour toutes choses : d'autant qu'en soy il contient tous biens, lesquels après il nous révélera au jour de son jugement, auquel il manifestera plenement son règne. Il y a outreplus à noter, encors que Dieu nous accorde du premier coup nos prières, que toutesfois il ne respond pas à la forme expresse : mais en nous tenant en suspens quant à l'apparence,

1) Ps. XXII. 2.

1) Nomb. XI. 18, 33.

il nous exaute d'une façon admirable, et monstre que nous ne l'avons pas requis en vain. Et c'est ce qu'a entendu saint Jehan, en disant, Si nous cognoissons qu'il nous oit, quand nous luy avons demandé quelque chose, nous cognoissons que nous avons obtenu les requestes que nous luy avons demandées<sup>1</sup>. Il semble que ce soit une superfluité de paroles bien froide, mais c'est une déclaration bien utile pour nous advertir, encors que Dieu ne nous complaise et ne nous gratifie pas en nos souhaits, qu'il ne laisse pas de nous estre humain et propice : en sorte que nostre espérance s'appuyant sur sa parole, ne sera jamais frustrée. Il est tant besoin et nécessaire aux fidèles de se soustenir par ceste patience, que rien plus. Car ils ne durent point, s'ils ne s'appuyoyent sur icelle. Car le Seigneur n'use point de

légère expérience pour esprouver les siens : et non-seulement les exerce assez rudement, mais les rédige souventesfois en toutes extrêmes nécessitez : et les y laisse bien longuement, devant qu'il leur donne goust et saveur de sa douceur. Et comme dit Anne, devant que vivitier il mortifie : devant que mettre en vie, il déjette aux enfers<sup>1</sup>. Que pourroyent-ils, estans ainsi affligez, désolez et déjà demi-morts, sinon perdre tout courage, et tomber en désespoir, n'estoit que ceste pensée les relevast : c'est qu'ils sont regardez de Dieu, et qu'ils auront bonne issue de tout ce que présentement ils souffrent et endurent? Toutesfois combien qu'ils s'appuyent sur ceste asseurance, si ne laissent-ils point de prier : d'autant que s'il n'y a en nostre prière constance de persévérer, nostre oraison ne proufite de rien.

## CHAPITRE XXI.

*De l'élection éternelle : par laquelle Dieu en a prédestiné les uns à salut, et les autres à condamnation.*

¶ Or ce que l'alliance de vie n'est pas également preschée à tout le monde : et mesmes où elle est preschée, n'est pas également receue de tous, en ceste diversité il apparoist un secret admirable du jugement de Dieu : car il n'y a nulle doute que ceste variété ne serve à son bon plaisir. Or si c'est chose évidente que cela se fait par le vouloir de Dieu, que le salut soit offert aux uns, et les autres en soyent forclés : de cela sortent grandes et hautes questions, lesquelles ne se peuvent autrement résoudre, qu'en enseignant les fidèles de ce qu'ils doyvent tenir de l'élection et prédestination de Dieu. Laquelle matière semble fort entortillée à plusieurs, pource qu'ils ne trouvent nulle raison, que Dieu en prédestine les uns à salut, les autres à la mort. Or il apperra par la procédure, qu'eux-mesmes s'enveloppent par faute de bon sens et discrétion. Qui plus est, en ceste obscu-

reté qui les effraye, nous verrons combien ceste doctrine non-seulement est utile, mais aussi douce et savoureuse au fruit qui en revient. Jamais nous ne serons clairement persuadez comme il est requis, que la source de nostre salut soit la miséricorde gratuite de Dieu, jusques à ce que son élection éternelle nous soit quant et quant liquide, pource qu'elle nous esclarcit par comparaison la grâce de Dieu, en ce qu'il n'adopte pas indifféremment tout le monde en l'espérance de salut, mais donne aux uns ce qu'il destine aux autres. Chacun confesse combien l'ignorance de ce principe diminue de la gloire de Dieu, et combien aussi elle retranche de la vraye humilité : c'est de ne point mettre toute la cause de nostre salut en Dieu seul. Or puis que cela est tant nécessaire à cognoistre, notons bien ce que dit saint Paul : asçavoir qu'il n'est pas bien cognu, sinon que Dieu sans avoir

<sup>1)</sup> 1 Jean V, 15.

<sup>1)</sup> 1 Sam. III, 6.

esgard à aucunes œuvres, eslise ceux qu'il a décrétez en soy. Le résidu, dit-il, a esté sauvé en ce temps selon l'élection gratuite<sup>1</sup>. Si c'est par grâce, ce n'est plus des œuvres: car grâce ne seroit plus grâce. Si c'est des œuvres, ce n'est plus de grâce: car l'œuvre ne seroit plus œuvre. S'il faut que nous soyons ramenez à l'élection de Dieu, pour sçavoir que nous n'obtenions point salut que par la pure libéralité de Dieu, ceux qui taschent d'amarrior ceste doctrine, obscurcissent entant qu'en eux est, comme gens ingrats, ce qui devoit estre célébré et magnifiée à plene bouche, et arrachent la racine d'humilité. Sanct Paul testifie clairement, que quand le salut du peuple est attribué à l'élection gratuite de Dieu: lors il appert qu'il sauve de son bon plaisir ceux que bon luy semble: et que ce n'est pas pour rendre salaire, lequel ne peut estre deu. Ceux qui ferment la porte, à ce qu'on n'ose point approcher pour goustier ceste doctrine, ne font pas moins d'injure aux hommes qu'à Dieu: pour ce que rien ne suffira sans ce point à nous humilier deuement, et ne sentirons point assez de cœur combien nous sommes obligéz à Dieu. Et de fait, Christ nous est témoin que nous n'avons nulle droicte fermé ne fiance ailleurs. Car pour nous asseurer et délivrer de crainte entre tant de périls, embusches et assauts mortels, brief, pour nous rendre invincibles, il promet que tout ce qui luy a esté donné en garde par le Père, ne périra point<sup>2</sup>. Dont nous avons à recueillir, que tous ceux qui ne se cognoscent point estre du peuple péculiar de Dieu, sont misérables, d'autant qu'ils sont en tremblement continual: et ainsi, que tous ceux qui ferment les yeux à ces trois utilitez que nous avons notées, et voudroyent renverser ce fondement, pensent trèsmal à leur proulit et à celuy de tous fidèles. Il y a aussi, que c'est de là que l'Eglise nous vient en avant: laquelle (comme saint Bernard dit trèsbien) ne se pourroit trouver ny estre cognue entre les créatures; d'autant que d'une façon admirable elle est cachée au giron de la pré-

destination bienheureuse, et sous la masse de la malheureuse damnation des hommes<sup>1</sup>. Mais devant qu'entrer plus avant à traitter cest argument, il me faut faire une préface à deux manières de gens. Comme ainsi soit que ceste dispute de prédestination soit de soy-mesme aucunement obscure, elle est par la curiosité des hommes rendue enveloppée et perplexe, et mesmes périlleuse: pour ce que l'entendement humain ne se peut reférer ne restreindre, qu'il ne s'escare en grans destours et s'eslève par trop haut, désirant s'il luy estoit possible, de ne rien laisser de secret à Dieu, qu'il n'enquière et espluche. Puis que nous en voyons beaucoup tomber en ceste audace et outrecuidance, et mesmes plusieurs, qui autrement ne sont point mauvais, il nous les faut admonester comment ils ont à se gouverner en cest endroit. Premièrement doncques qu'il leur souvienne que quand ils enquérerent de la prédestination, ils entrent au sanctuaire de la sagesse divine: auquel si quelqu'un se fourre et ingère en trop grande confiance et hardiesse, il n'atteindra jamais là de pouvoir rassasier sa curiosité: et entrent en un labyrinthe où il ne trouvera nulle issue. Car ce n'est pas raison que les choses que Dieu a voulu estre cachées, et dont il s'est retenu la cognosance, soyent ainsi espluchées des hommes: et que la hautesse de sa sagesse, laquelle il a voulu estre plustost adorée de nous qu'estre comprise, (afin de se rendre admirable en icelle) soit assujetic au sens humain, pour la chercher jusques à son éternité. Les secrets de sa volonté, qu'il a pensé estre bon de ne nous communiquer, il nous les a testifiez en sa Parole. Or il a pensé estre bon de nous communiquer tout ce qu'il voyoit nous appartenir et estre profitable.

2 Nous sommes parvenus en la voye de la foy, dit saint Augustin, tenons-nous y constamment: icelle nous mènera jusqu'en la chambre du Roy céleste, où tous les thrésors de science et sagesse sont cachez. Car le Seigneur Jésus ne portoit point d'envie à ses Apostres, qu'

1) Rom. XI, 5.

2) Jean X, 28.

i) *Serm. in Cantic., LXXVIII.*

avoit exaltez en si grande dignité, quand il leur disoit : J'ay beaucoup de choses à vous dire, que vous ne pouvez encores porter. Il nous faut cheminer, il nous faut proufiter, il nous faut croistre, afin que nos cœurs soyent capables des choses que nous ne pouvons encores comprendre<sup>1</sup>. Si la mort nous surprend ce pendant que nous proufions, nous scâurons hors de ce monde, ce que nous n'avons peu scâvoir ici. Si ceste cogitation a une fois lieu en nous : asçavoir que la Parole de Dieu est la voye unique pour nous conduire à enquérir tout ce qui est licite de cognostre de luy : item la seule lumière, pour nous esclairer à contempler tout ce qui est licite d'en veoir : elle nous pourra facilement retenir et retirer de toute témérité. Car nous scâurons qu'estans sortis des limites de l'Ecriture, nous cheminerons hors du chemin et en ténèbres : et pourtant ne pourrons sinon errer, trébuscher, et nous achopper à chacun pas. Ayons doncques cela devant les yeux sur toutes choses, que ce n'est pas une moindre rage d'appéter autre cognosance de la prédestination, que celle qui nous est donnée en la Parole de Dieu, que si quelqu'un vouloit cheminer par des rochers inaccessibles, ou veoir en ténèbres. Et que nous n'ayons point honte d'ignorer quelque chose en ceste matière, où il y a quelque ignorance plus docte que le scâvoir. Plustost que nous soyons bien aises de nous abstenir d'appéter une science, de laquelle l'affection est folle et dangereuse, voire mesmes pernicieuse. Si la curiosité de nostre entendement nous sollicite, ayons toujours ceste sentence en main pour la rabatre, Comme manger beaucoup de miel n'est pas bon : aussi que de chercher la gloire, ne tournera pas à gloire aux curieux<sup>2</sup>. Car c'est bien pour nous déterrer de ceste audace, quand nous voyons qu'elle ne peut autre chose faire, que nous précipiter en ruine.

3 D'autre part il y en a d'autres, lesquels voulans remédier à ce mal, s'efforcent quasi de faire que toute mémoire de la prédestination soit ensevelie : pour le

moins ils admonestent qu'on se donne de garde de s'enquérir aucunement d'icelle, comme d'une chose périlleuse. Combien que ceste modestie soit louable, de vouloir qu'on n'approche des mystères de Dieu, sinon avec grande sobriété : toutesfois en ce qu'ils descendant trop bas, cela n'est point pour proufiter envers les esprits humains, lesquels ne se laissent point brider si facilement. Pourtant afin de tenir ici bonne mesure, il nous faut revenir à la Parole de Dieu, en laquelle nous avons bonne reigle de certaine intelligence. Car l'Ecriture est l'escholé du saint Esprit : en laquelle comme il n'y a rien omis qui fust salutaire et utile à cognostre, ainsi il n'y a rien d'enseigné qu'il ne soit expédient de scâvoir. Il nous faut doncques garder d'empêcher les fidèles d'enquérir ce qui est contenu en l'Ecriture, de la prédestination : afin qu'il ne semble ou que nous les vueillons frauder du bien que Dieu leur a communiqué, ou que nous vueillons arguer le saint Esprit, comme s'il avoit publié les choses qu'il estoit bon de supprimer. Permettons doncques à l'homme chrestien d'ouvrir les aureilles et l'entendement à toute la doctrine qui luy est adressée de Dieu : moyennant qu'il garde toujours ceste tempérance, que quand il verra la sacrée bouche de Dieu fermée, il se ferme aussi le chemin d'enquérir. Ceste sera une bonne borne de sobriété, si en apprenant nous suyvons Dieu, l'ayans toujours devant nous : au contraire, quand il mettra fin à enseigner, que nous cessions de vouloir plus avant entendre. Le péril que craignent ces bonnes gens dont nous avons parié, n'est pas de telle importance que nous devions pourtant laisser de prester audience à Dieu en tout ce qu'il dit. Ceste sentence de Salomon est bien notable, que la gloire de Dieu est de cacher la parole<sup>1</sup> : mais puis que la piété et le sens commun montrent qu'elle ne doit pas estre entendue en général de toutes choses, nous avons à chercher quelque distinction, de peur que sous couverture de modestie et sobriété, nous ne prenions plaisir, et nous

1) *Hesil. in Joan.*, XXXV ; *Jean XVI*, 12.

2) *Prov. XXV*, 27.

1) *Prov. XXV*, 2.

flattions en ignorance brutale. Or Moysé nous distingue le tout en peu de paroles, disant, Nostre Dieu a ses secrets vers soy: mais il nous a manifesté sa Loy à nous et à nos enfans<sup>1</sup>. Nous voyons comment il exhorte le peuple d'appliquer son estude à la doctrine contenue en la Loy: pource qu'il a pleu à Dieu la publier: et ce pendant il retient le même peuple sous les barres et limites de l'instruction qui luy est donnée, par ceste seule raison, qu'il n'est pas licite aux hommes mortels de se fourrer aux erreurs de Dieu.

4 Je confesse que les meschans et blasphemateurs trouvent incontinent en ceste matière de prédestination, à taxer, caviller, abbayer ou se mocquer. Mais si nous craignons leur pétulance, il se faudra faire des principaux articles de nostre foy: desquels ils n'en laissent quasi pas un qu'ils ne contaminent de leurs blasphèmes. Un esprit rebelle ne se jettera pas moins aux champs, quand il orra dire qu'en une seule essence de Dieu il y a trois personnes, que quand on luy dira que Dieu a prévu en créant l'homme, ce qui luy devoit advenir. Paréillement ces meschans ne s'abstiendront point de risée, quand on leur dira qu'il n'y a guères plus de cinq mille ans que le monde est créé: car ils demanderont comment c'est que la vertu de Dieu a si longtemps esté oisive. Pour réprimer tels sacriléges, nous faudroit-il laisser de parler de la divinité de Christ, et du saint Esprit? nous faudroit-il faire de la création du monde? Plustost au contraire, la vérité de Dieu est si puissante tant en cest endroit comme par tout, qu'elle ne craint point la malédicence des iniques: comme aussi saint Augustin remonstre trèsbien au livret qu'il a intitulé. Du bien de persévérence<sup>2</sup>. Car nous voyons que les faux apostres, en blasman et diffamant la doctrine de saint Paul, n'ont peu faire qu'il en ait eu honte. Ce qu'aucuns estiment toute ceste dispute estre périlleuse, mesmes entre les fidèles, d'autant qu'ele est contraire à exhortations, qu'elle esbranle la foy, qu'elle trouble les coeurs

et les abat, c'est une allégation frivole. Sainct Augustin ne dissimule pas qu'on le reprovoit par ces raisons, qu'il preschoit trop librement la prédestination: mais comme il luy estoit facile, il les réfute suffisamment<sup>1</sup>. Touchant de nous, pource qu'on objecte plusieurs et diverses absurditez contre la doctrine que nous baillerons, il vaut mieux differer de soudre une chacune en son ordre. Pour le présent je désire d'impétrir de tous hommes en général, que nous ne cherchions point les choses que Dieu a voulu estre cachées, et aussi que nous ne négligions point celles qu'il a manifestées: de peur que d'une part il ne nous condamne de trop grande curiosité, ou de l'autre, d'ingratitudo. Car ceste sentence de saint Augustin est trèsbonne: que nous pouvons seurement suivre l'Ecriture, laquelle condescend à nostre petitesse, comme une mère à l'infirmité de son enfant, quand elle le veut apprendre d'aller<sup>2</sup>. Quant à ceux qui sont si prouvoyables ou timides, qu'ils voudroyent que la prédestination fust du tout abolie, afin de ne point troubler les âmes débiles, de quelle couleur, je vous prie, desguiseront-ils leur orgueil, veu qu'obliquement ils taxent Dieu d'une sorte inconsidération, comme s'il n'avoit point prévu le péril auquel ces outrecuidez pensent sagement remédier? Parquoy quiconque rend la doctrine de la prédestination odieuse, détracte ou mesdit de Dieu ouvertement: comme s'il luy estoit eschappé par inadvertance de publier ce qui ne peut estre que nuisible à l'Eglise.

5 Quiconques voudra estre tenu pour homme craignant Dieu, n'osera pas simplement nier la prédestination, par laquelle Dieu en a ordonnéaucuns à salut, et assigné les autres à damnation éternelle, mais plusieurs l'enveloppent par diverses cavillations, et sur tous, ceux qui la veulent fonder sur sa prescience. Or nous disons bien qu'il prévoit toutes choses comme il les dispose: mais c'est tout confondre, de dire que Dieu eslit ou rejette selon qu'il prévoit ceci et cela.

1) De Bono persever., cap. XIV.  
2) De Genes. ad literam, lib. V.

Quand nous attribuons une prescience à Dieu, nous signifions que toutes choses ont toujours esté et demeurent éternellement en son regard, tellement qu'il n'y a rien de futur ne de passé à sa cognissance : mais toutes choses luy sont présentes, et tellement présentes, qu'il ne les imagine point comme par quelques espèces, ainsi que les choses que nous avons en mémoire, nous viennent quasi au-devant des yeux par imaginations : mais il les voit et regarde à la vérité, comme si elles estoient devant sa face. Nous disons que ceste prescience s'estend par tout le circuit du monde, et sur toutes créatures. Nous appelons Prédestination : le conseil éternel de Dieu, par lequel il a déterminé ce qu'il vouloit faire d'un chacun homme. Car il ne les crée pas tous en pareille condition : mais ordonne les uns à vie éternelle, les autres à éternelle damnation. Ainsi selon la fin à laquelle est créé l'homme, nous disons qu'il est prédestiné à mort ou à vie. Or Dieu a rendu tesmoinage de sa prédestination, non-seulement en chacune personne, mais en toute la lignée d'Abraham, laquelle il a mise pour exemple, que c'est à luy d'ordonner selon son bon plaisir quelle doit estre la condition d'un chacun peuple. Quand le Souverain divisoit les nations, dit Moyse, et partisoit les enfans d'Adam, sa portion a esté le peuple d'Israël, et le cordeau de son héritage<sup>1</sup>. L'élection est toute patente : c'est qu'en la personne d'Abraham, comme en un tronc tout sec et mort, un peuple est choisi et ségrégué d'avec les autres qui sont rejetez. La cause n'appert point, sinon que Moyse, afin d'abatre toute matière de gloire, remonstre aux successeurs, que toute leur dignité gist en l'amour gratuite de Dieu. Car il assigne ceste cause de leur rédemption, que Dieu a aimé leurs pères : et a esleu leur lignée après eux<sup>2</sup>. Il parle plus expressément en un autre lieu, disant, Ce n'est pas que vous fussiez plus grans en nombre que les autres peuples, que Dieu a pris son plaisir en vous ain de vous choisir : mais d'autant qu'il vous a aimez<sup>3</sup>. Cest adver-

tissement est plusieurs fois réitéré par luy : Voyci, le ciel et la terre sont au Seigneur ton Dieu, toutesfois il a pris en amour tes Pères, et y a pris son plaisir, et t'a esleu, pource que tu estois leur semence<sup>1</sup>. Item ailleurs, il leur commande de se tenir purs en saincteté, pource qu'ils sont esleus en peuple péculier<sup>2</sup>. En un autre lieu derechef, il remonstre que la dilection de Dieu est cause qu'il est leur protecteur. Ce que les fidèles aussi confessent d'une bouche, Il nous a choisi nostre héritage, la gloire de Jacob, lequel il a aimé<sup>3</sup>. Car ils attribuent à ceste amour gratuite tous les ornementz desquels Dieu les avoit douez : non-seulement pource qu'ils sçavoyent bien icceux ne leur avoir esté acquis par aucun mérite, mais aussi que le saint Patriarche Jacob mesme n'avoit point eu telle vertu en soy, que pour acquérir tant à luy qu'à ses successeurs une si haute prérogative. Et pour rompre et abatre plus fort tout orgueil, il reproche souvent aux Juifs, qu'ils n'ont rien mérité de l'honneur que Dieu leur a fait : veu qu'ils sont un peuple de dur col et revesche<sup>4</sup>. Quelquesfois aussi les Prophètes mettent en avant la mesme élection, pour faire honte aux Juifs de leur opprobre, entant qu'ils en estoient vilenement décheus par leur ingratitude. Quoy qu'il soit, que ceux qui veulent attacher l'élection de Dieu à la dignité des hommes, ou aux mérites de leurs œuvres, respondent ici : Quand ils voyent qu'une seule lignée est préférée à tout le reste du monde, et qu'ils entendent de la bouche de Dieu, qu'il n'a esté esmeu pour aucun regard d'estre plus enclin envers un troupeau petit et mesprisé, et puis malin et pervers, qu'envers les autres : plaideront-ils contre luy, de ce qu'il luy a pleu d'establir un tel exemple de sa miséricorde ? Mais si est-ce qu'avec tous leurs murmures et contredits, ils n'empescheront point son œuvre : et en jettant leurs despitemens contre le ciel ainsi que pierres, si ne frapperont-ils point ne blesseront sa justice, mais le tout retombera sur leur teste. Ce principe aussi de l'élection gra-

<sup>1</sup> Deut. XXXII, 8.

<sup>2</sup> Deut. IV, 37.

<sup>3</sup> Deut. VII, 8.

<sup>4</sup> Deut. X, 14, 15.

<sup>5</sup> Ps. XLVII, 5.

<sup>2</sup> Deut. XXIII, 5.

<sup>4</sup> Deut. IX, 6.

tuite, est réduit en mémoire au peuple d'Israël, quand il est question de rendre grâces à Dieu, ou de se confermer en bonne confiance pour l'advenir. C'est luy, dit le Prophète, qui nous a faits, et ne nous sommes pas faits nous-mesmes : nous sommes son peuple et les brebis de sa pasture <sup>1</sup>. La négative qu'il met n'est pas superflue : mais est adjouste pour nous exclure, afin que non-seulement nous apprenions en confus que Dieu est auteur de tous les biens qui nous rendent excellens, mais aussi qu'il a esté induit de soy-mesme à nous les faire, pour ce qu'il n'eust rien trouvé en nous digne d'un tel honneur. Il leur monstre aussi ailleurs, qu'ils se doyvent tenir cachez sous l'ombre du bon plaisir de Dieu, en disant qu'ils sont semence d'Abraham serviteur d'iceluy, et enfans de Jacob son esleu <sup>2</sup>. Et après avoir raconté les bénéfices continuels qu'ils avoyent receus comme fruits de leur élection, il conclut qu'il les a ainsi libéralement traitiez, pour ce qu'il s'est souvenu de son alliance. A laquelle doctrine respond le Cantique de toute l'Eglise, Seigneur, c'est ta dextre et la clarté de ton visage, qui a donné ceste terre à nos Pères, pour ce que tu as pris ton plaisir en eux <sup>3</sup>. Or il est à noter que quand il est fait mention de la terre, c'est un merau visible de l'élection secrète de Dieu, par laquelle ils ont esté adoptez. L'exhortation que fait ailleurs David, tend à un mesme but, Bienheureux est le peuple duquel l'Éternel est Dieu, et la lignée qu'il s'est esleue pour héritage <sup>4</sup>. Samuel tend à la seconde fin en disant, Vostre Dieu ne vous délaissera point à cause de son grand nom, puis qu'il luy a pleu de vous créer à soy pour peuple <sup>5</sup>. David fait le semblable quant à soy. Car voyant sa foy assaillie, il prend ces armes pour résister au combat : Bienheureux est ceuluy que tu as esleu, Seigneur : il habitera en tes parvis <sup>6</sup>. Or pour ce que l'élection qui autrement est cachée en Dieu, a esté jadis ratifiée tant en la première rédemption des Juifs, qu'en la seconde,

et autres bénéfices, le mot d'Eslire s'applique quelquesfois à ces tesmoignages patens, qui toutesfois sont au-dessous de l'élection. Comme en Isaïe, Dieu aura pitié de Jacob, et eslira encores Israël <sup>1</sup>. Car en parlant du temps à venir, il dit que le recueil que Dieu fera du résidu de son peuple, lequel il avoit comme déshérité, sera un signe que son élection demeurera tousjors ferme et stable : combien qu'il sembloit qu'elle fust quant et quant décheute. Et en disant ailleurs, Je t'ay esleu, et ne t'ay point rejetté <sup>2</sup> : il magnifie le cours continual de son amour paternelle en tant de biens qui en estoient tesmoignages. L'Ange parle encores plus ouvertement en Zacharie, J'esi-ray encores Jérusalem <sup>3</sup> : comme si en la chastiant si rudement il l'eust réprouvée : ou bien que la captivité eust interrompu l'élection du peuple : laquelle toutesfois est inviolable, combien que les signes n'en apparoissent pas tousjors.

6 Adjoustons maintenant un second degré d'élection, qui ne s'est pas estendu tant au large, afin que la grâce spéciale de Dieu y eust tant plus de lustre : c'est que Dieu en a répudié aucuns de la lignée d'Abraham : et d'icelle mesme il en a entretenu les autres en son Eglise, afin de montrer qu'il les retenoit pour siens. Ismaël du commencement estoit égal à son frère Isaac, veu que l'alliance spirituelle avoit aussi bien esté seellée en son corps par le sacrement de Circoncision. Ismaël est retranché, puis Esau, finalement une multitude infinie, et quasi toutes les dix lignées d'Israël. La semence a esté suscitée en Isaac <sup>4</sup>. La mesme vocation a duré en Jacob : Dieu a donné un semblable exemple en réprouvant Saül <sup>5</sup>. Ce qui est bien magnifié aussi au Pseaulme, quand il est dit qu'il a débouté la lignée de Joseph, et n'a point esleu la lignée d'Ephraïm : mais a esleu la lignée de Juda <sup>6</sup>. Ce qui est plusieurs fois reitéré en l'Histoire sainte, pour mieux donner à cognostre en tel changement le secret admirable de la grâce de Dieu. Je confesse qu'Ismaël, Esau et leurs semblables

1) Ps. C, 3.

2) Ps. CV, 6.

2) Is. XII, 9.

3) Ps. XLIV,

4) Ps. XXXIII, 12.

3) Gen. XXI, 12.

5) 1 Sam. X.

6) Ps. LXV, 5.

5) Is. XIV, 1.

4) Is. XXI, 12.

3) Zech. II, 12.

6) Ps. LXXVIII, 67, 68.

5) 1 Sam. XV, 23; XVI, 1.

sont décheus de leur adoption par leur propre vice et coulpe, veu qu'il y avoit condition apposée de garder de leur costé fidèlement l'alliance de Dieu, laquelle ils ont desloyaument violée : toutesfois ç'a esté un bénéfice singulier de Dieu, en ce qu'il les a daigné préférer à tout le reste du monde : comme il est dit au Pseaume, Qu'il n'a pas ainsi fait à toutes nations et ne leur a point manifesté ses statuts<sup>1</sup>. Or je n'ay pas dit sans cause qu'il nous faut ici noter deux degréz : car desjà en l'élection de tout le peuple d'Israël, il n'est astreint à nulle loy quand il use de sa pure libéralité, tellement que de le vouloir obliger à en user également envers tous : c'est par trop usurper sur luy, veu que l'inégalité démontre que sa bonté est vrayement gratuite. Parquoy Malachie voulant aggraver l'ingratitude d'Israël, leur reproche que non-seulement ils ont esté esleus d'entre tout le genre humain, mais estans en la maison sacrée d'Abraham, encors ont-ils esté choisis à part : et ce pendant ont vilenement mesprisé Dieu qui leur estoit Père si libéral. Esaü, dit-il, n'estoit-il pas frère de Jacob? Or j'ay aimé Jacob, et ay hay Esaü<sup>2</sup>. Dieu prend là pour tout résolu, que comme ainsi soit que tous les deux frères fussent engendrés d'Isaac, et par conséquent héritiers de l'alliance céleste, brief, rameaux de la sainte racine : en cela les enfans de Jacob luy estoient desjà obligéz tant et plus, estans eslevez en telle dignité, mais puis qu'en rejettant Esaü le premier-nay, il avoit fait leur père Jacob seul héritier, combien qu'il fust inférieur selon l'ordre de nature, il les condamne de double ingratitude, en se plaignant qu'ils n'ont peu estre retenus en sa sujétion par ces deux liens.

7 Combien que nous ayons desjà assez liquidé, que Dieu eslit en son conseil secret ceux que bon luy semble, en rejetant les autres, toutesfois son élection gratuite n'a encors esté exposée qu'à demi, jusques à ce que nous venions aux personnes singulières, ausquelles Dieu non-seulement offre salut, mais au-si leur en assigne telle certitude, que l'effect

n'en peut estre suspens, ni en doute. Ceux-ci sont réputez sous la semence unique de laquelle saint Paul fait mention. Car combien que l'adoption ait esté commise à Abraham comme en dépost, tant pour luy que pour sa lignée, toutesfois pource que plusieurs de ses successeurs ont esté retranchez comme membres pourris : pour avoir la plene fermeté et efficace de l'élection, il est requis de monter au chef, par lequel le Père céleste a conjointez ses esleus à soy, et les a aussi alliez ensemble d'un noeud indissoluble. Par ainsi en l'adoption de la lignée d'Abraham, la faveur libérale de Dieu qu'il a desniée à tous autres, est bien apparue : mais la grâce qui est faite aux membres de Jésus-Christ, a bien autre prééminence de dignité : pource qu'estans unis avec leur chef : ils ne sont jamais retranchez de leur salut. Saint Paul doncques argue prudemment par le lieu de Malachie n'aguères allégué, que Dieu en conviant quelque peuple à soy, et en luy faisant promesse de la vie éternelle : a encors une façon plus spéciale d'eslire une partie d'iceluy : en sorte que tous ne sont point esleus effectuellement d'une grâce égale. Ce qui est dit, J'ay aimé Jacob, appartient à toute la postérité du saint Patriarche, laquelle Malachie oppose aux enfans et successeurs d'Esaü<sup>1</sup> : mais cela n'empesche point que Dieu en la personne d'un homme ne nous ait proposé un miroir de l'élection, qui ne peut escouler qu'elle ne parvienne à son plein effect. Saint Paul non sans cause note, que tels qui appartiennent au corps de Jésus-Christ, sont nommez reliques, veu que l'expérience monstre que de la grande multitude qui s'intitule l'Eglise, plusieurs s'escartent et s'evanouissent, tellement qu'il n'y en demeure qu'une petite portion. Si on demande pourquoy l'élection générale du peuple n'est pas toujours ferme ny effectuelle : la raison est claire, c'est que Dieu ne donne point l'esprit de régénération à tous ceux ausquels il offre sa Parole pour s'allier avec eux. Ainsi combien qu'ils soyent conviez extérieurement, ils n'ont point la vertu de per-

<sup>1</sup> Ps. XLVII, 20.

<sup>2</sup> Malach. 1, 2, 3.

<sup>1</sup> Rom. IX, 13.

sévériter jusques à la fin. Ainsi telle vocation externe sans l'efficace secrète du saint Esprit, est comme une grâce moyenne entre la réjection du genre humain et l'élection des fidèles, qui vrayement sont enfans de Dieu. Tout le peuple d'Israël a esté appelé l'héritage de Dieu : et toutesfois il y en a eu beaucoup d'estranges : mais pource que Dieu n'a voit point promis frustratoirement de leur estre Père et Rédempteur, il a plus-tost eu esgard en leur donnant ce tiltre, à sa faveur gratuite, qu'à la vilene desloyauté des apostats qui se révoltent, par lesquels aussi sa vérité n'a pas esté abolie : car en se gardant quelque résidu, il est apparu que sa vocation estoit sans repentance : car en ce qu'il a tousjours ramassé son Eglise des enfans d'Abraham, plusstost que des nations profanes, il a eu esgard à son alliance. Et combien qu'il l'ait restreinte à peu de gens, pource que la plus grand'part à cause de son incrédulité n'en estoit point capable, tant y a qu'il a proueu qu'elle ne défaillist point. Brief l'adoption commune de la lignée d'Abraham a esté comme une image visible d'un plus grand bien et plus excellent, qui a esté propre et particulier aux vrais esleus. C'est la raison pour laquelle saint Paul discerne tant songneusement les enfans d'Abraham selon la chair, d'avec les spirituels qui ont esté appellez à l'exemple d'Isaac<sup>1</sup>. Non pas que ç'ait esté simplement une chose vaine et inutile d'estre enfans d'Abraham (ce qui ne se peut dire sans faire injure à l'alliance de salut, de laquelle ils estoient héritiers quant à la promesse) mais pource que le conseil immuable de Dieu, par lequel il prédestine ceux que bon luy semble, a desployé sa vertu pour le salut de ceux

qui sont nommez spirituels. Or je prie et exhorte les lecteurs de ne se point préoccuper d'une opinion ou d'autre, jusques à ce qu'ayans ouy les tesmoignages de l'Ecriture que je produuiray, ils cognoscent ce qu'ils en devront tenir. Nous disons doncques, comme l'Ecriture le monstre évidemment, que Dieu a une fois décrété par son conseil éternel et immuable, lesquels il vouloit prendre à salut, et lesquels il vouloit dévouer à perdition. Nous disons que ce conseil, quant aux esleus, est fondé en sa miséricorde sans aucun regard de dignité humaine. Au contraire, que l'entrée de vie est forclose à tous ceux qu'il veut livrer en damnation : et que cela se fait par son jugement occulte et incompréhensible, combien qu'il soit juste et équitable. D'avantage, nous enseignons que la vocation des esleus est comme une monstre et tesmoignage de leur élection. Pareillement, que leur justification en est une autre marque et enseigne, jusques à ce qu'ils viennent en la gloire en laquelle gist l'accomplissement d'icelle. Or comme le Seigneur marque ceux qu'il a esleus, en les appelant et justifiant : aussi au contraire, en privant les réprouvez de la connoissance de sa Parole, ou de la sanctification de son Esprit, il démontre par tel signe quelle sera leur fin, et quel jugement leur est préparé. Je laisseray yé beaucoup de resveries que plusieurs fols ont forgées pour renverser la prédestination : je m'arresteray seulement à considerer les raisons lesquelles ont lieu entre gens sçavans, ou peuvent engendrer quelque scrupule entre les simples : ou bien ont quelque apparence pour faire à croire que Dieu n'est point juste, s'il est ainsi que nous tenons.

## CHAPITRE XXII.

*Confirmation de ceste doctrine par tesmoignages de l'Ecriture.*

1 Ce que nous avons dit n'est pas sans contredit envers beaucoup de gens, et sur tout l'élection gratuite des fidèles.

Car ils estiment que Dieu choisit d'entre les hommes cestuy-ci et cestuy-là, selon qu'il prévoit que les mérites d'un chacun seront. Ainsi, qu'il adopte ceux lesquels il prévoit n'estre pas indignes de sa grâce.

<sup>1)</sup> Rom. IX, 7, 8.

Quant à ceux qu'il cognoist devoir estre enclins à malice et impiété, qu'il les laisse en leur condamnation. Or telles gens font de la prescience de Dieu comme un voile, pour non-seulement obscurcir son élection, mais pour faire à croire qu'elle prend son origine d'ailleurs. Ceste opinion est communément receue, et non pas seulement du commun populaire, mais de ceux qui se cident estre bien seavans : comme de faict il y a eu de tout temps gens renommez qui l'ont suvie. Ce que je confesse franchement, afin qu'on ne pense pas en alléguant leur nom avoir beaucoup prouité contre la vérité : laquelle est si certaine en cest endroit, qu'elle ne se peut esbranler, et si patente qu'elle ne se peut obscurcir par l'autorité des hommes. Il y en a d'aucuns, lesquels n'estans exercerz en l'Escriture, ne sont dignes d'aucun crédit ne réputation : et toutesfois sont tant plus hardis et témeraires à diffamer la doctrine qui leur est inégnue : et ainsi ce n'est pas raison que leur arrogance soit supportée. Ils intentent procès à Dieu, de ce qu'en eslisant les uns selon sa volonté, il laisse là les autres. Mais puis qu'il est notoire que la chose est telle, que gaigneront-ils à tancer ne gergonner contre Dieu? Nous ne disons rien qui ne soit approuvé par expérience : c'est qu'il a esté toujours libre à Dieu de faire grâce à qui bon lui a semblé. Je ne leur demanderay point comment et pourquoy la lignée d'Abraham a été préférée à toutes nations : combien qu'il soit tout patent que c'a esté par privilége, duquel la cause ne se peut trouver hors Dieu. Mais encores que je leur quitte cela, qu'ils me respondent pourquoy ils sont hommes plustost que bœufs ou asnes : comme ainsi soit qu'il fust en la main et au pouvoir de Dieu de les faire chiens, il les a formez à son image. Permettront-ils aux bestes brutes de se plaindre de leur condition, accusans Dieu comme s'il s'estoit porté cruellement envers elles? Certes il n'y a pas plus grande raison, qu'ils jouissent de la prérogative qu'ils ont obtenue sans aucun mérite, d'estre hommes : qu'il n'y a qu'il soit permis à Dieu de distribuer diversement ses bénéfices à la mesure de son juge-

ment. S'ils viennent aux personnes : auxquelles l'inégalité leur est plus odieuse : pour le moins ils devront trembler quand l'exemple de Jésus-Christ leur sera mis en avant : et par ce moyen estre un peu réprimez, pour ne point gazouiller si hardiment de ce haut mystère. Voylà un homme mortel conceu de la semence de David : par quelles vertus diront-ils qu'il ait mérité que desjā au ventre de la Vierge sa mère il fust chef des Anges, Fils unique de Dieu, l'image et gloire du Père, la clarté, justice et salut du monde? Sainct Augustin a prudemment considéré cela : c'est qu'au chef de l'Eglise nous avons un miroir trèsclair de l'élection gratuite : afin que nous ne trouvions pas le semblable estrange aux membres : c'est que le Seigneur Jésus n'a point esté fait Fils de Dieu en bien vivant, mais qu'un tel honneur lui a esté donné afin qu'il feist les autres participans de ses dons<sup>1</sup>. Si quelqu'un demandoit pourquoy les autres ne sont ce qu'il est, pourquoy nous sommes séparez d'avec lui par si longue distance, pourquoy nous sommes corrompus, et lui est la pureté : en parlant ainsi, non-seulement il descouvrira sa bestise, mais son impudence. Que si ces canailles poursuyvent à vouloir oster à Dieu la liberte d'eslire ou réprover ceux qu'il lui plaist : que premièrement ils despouillent Jésus-Christ de ce qui lui a esté donné. Maintenant il est besoin de bien escouter ce que l'Escriture prononce d'un chacun. Certes saint Paul enseignant que nous avons esté esleus en Christ devant la création du monde<sup>2</sup>, oste tout esgard de nostre dignité : car c'est autant comme s'il disoit, Pource qu'en la semence universelle d'Adam, le Père céleste ne troavoit rien digne de son élection : il a tourné ses yeux vers son Christ, afin d'eslire comme membres du corps d'iceluy ceux qu'il vouloit recevoir à vie. Pourtant que ceste raison soit résolue entre les fidèles, que Dieu nous a adoptez en Christ pour estre ses héritiers : à cause qu'en nous-mesmes nous n'estions pas capables d'une telle excel-

<sup>1)</sup> August., *De corr. pt. et gratia, ad Valent.*, cap. XV; Item, *De bono perseverentiar.*, cap. ult.; August., *De verbis Apostoli*, serm. VIII.

<sup>2)</sup> Ephes. I, 4.

lence. Ce qu'il note aussi bien en un autre lieu, quand il exhorte les Colossiens à rendre grâces à Dieu, de ce qu'il les avoit rendus idoines de participer à l'héritage des Saints<sup>1</sup>. Si l'élection de Dieu précède ceste grâce, par laquelle il nous rend idoines d'obtenir la gloire de la vie future, que trouvera-t-il en nous dont il soit esmeu à nous esleus? Ce que je prétent sera encores mieux exprimé par une autre sentence, Dieu nous a esleus, dit-il devant que jeter les fondemens du monde, selon le bon plaisir de sa volonté<sup>2</sup>, afin que nous fussions saints, immaculés et irrépréhensibles devant sa face. Il oppose le bon plaisir de Dieu à tous mérites qu'on sçauoit dire.

2 A ce que la preuve soit plus certaine, il est besoin de discuter ce passage mieux par le menu, duquel les parties estans bien rassemblées ne laissent nulle doute. En parlant des esleus, c'est chose certaine qu'il adresse son propos aux fidèles, comme incontinent après il le déclare. Parquoy ceux qui destournent ceste sentence, comme si saint Paul magnifioit la grâce qui a esté faite en général au siècle auquel l'Évangile a esté presché, se forgent une glose trop lourde. Outreplus, saint Paul en disant que les fidèles ont esté esleus devant que le monde fust créé, abat tout regard de dignité. Car quelle raison de diversité y auroit-il entre ceux qui n'estoient pas encore nais, et qui en leur naissance devoient estre pareils en Adam? De ce qu'il adjouste qu'ils ont esté esleus en Christ, il s'ensuyl que non-seulement un chacun est esleu hors de soy-mesme, mais que les uns sont séparez d'avec les autres, d'autant qu'il appert que tous ne sont pas membres de Jésus-Christ. Ce qui s'ensuyl, asçavoir qu'ils ont esté esleus pour estre saints, abat l'erreur que nous avons touché: c'est que l'élection viene de la prescence. Car ces mots y contredisent fort et ferme, que tout ce qu'il y a de bien et de vertu aux hommes, est comme fruit et effect de l'élection. Si on demande quelque cause plus haute, pourquoy les uns sont esleus plus-

tost que les autres, saint Paul respond que Dieu les a ainsi prédestinez selon son bon plaisir. Par lesquels mots il anéantit tous les moyens que les hommes imaginent avoir eus en eux-mesmes pour estre esleus: car il déclare que tous les biensfaits que Dieu nous eslart pour la vie spirituelle sourdent de ceste fontaine: c'est qu'il a esleu ceux qu'il a voulu, et devant qu'ils fussent nais, qu'il leur a appresté et réservé la grâce laquelle il leur vouloit faire.

3 Par tout où règne ce bon plaisir de Dieu, nulles œuvres ne viennent en considération. Il est vray qu'il ne poursuyt pas cela en ce passage: mais il faut entendre la comparaison telle qu'il l'explique ailleurs. Il nous a appelez, dit-il, en sa vocation sainte: non pas selon nos œuvres, mais selon son plaisir et sa grâce, laquelle nous a esté donnée en Christ de toute éternité<sup>1</sup>. Et j'ai desjā monstré que les paroles qu'il adjouste conséquemment, c'est, Afin que nous fussions saints et immaculés: nous délivrent de tout scrupule. Car si nous disons qu'il nous a esleus à cause qu'il prévoyoit que nous serions saints, nous renverserons l'ordre de saint Paul. Nous pouvons doncques ainsi arguer seurement: Puis qu'il nous a esleus à ce que nous fussions saints, ce n'a pas esté d'autant qu'il nous prévoyoit devoir estre tels: car ces deux choses sont contraires, que les fidèles ayant leur sainteté de l'élection: et que par icelle sainteté ils ayant esté esleus. La Sophisterie à laquelle ils ont toujours recours, ne vaut yci rien: c'est combien que Dieu ne rétribue pas aux mérites précédens la grâce d'élection, toutesfois qu'il la confère pour les mérites futurs. Car quand il est dit que les fidèles ont esté esleus afin qu'ils fussent saints, il est en cela signifié que toute la sainteté qu'ils devoient avoir, prend son origine et commencement de l'élection. Et comment cela conviendra-il, que ce qui est produit de l'élection soit cause d'icelle? D'avantage l'Apostre confirme encores plus ce qu'il avoit dit, adjoustant que Dieu nous a

1) Col. I, 12.

2) Ephés. I, 4.

1) 2 Tim. III, 9.

esleus selon le décret de sa volonté, qu'il avoit déterminé en soy-mesme. Car cela vaut autant comme s'il disoit qu'il n'a rien considéré hors de soy-mesme, à quoy il ait en esgard en faisant ceste délibération. Pourtant il adjouste incontinent après, que toute la somme de nostre élection se doit référer à ce but : c'est que nous soyons en louange à la grâce de Dieu. Certes la grâce de Dieu ne mérite pas d'estre seule exaltée en nostre élection, sinon que ceste élection soit gratuite. Or elle ne sera pas gratuite, si Dieu en eslisant les siens répute quelles seront les œuvres d'un chacun. Pourtant ce que disoit Christ à ses disciples, nous le trouverons estre véritable entre tous les fidèles. Vous ne m'avez pas esleu, dit-il, mais je vous ay esleus<sup>1</sup>. En quoy non-seulement il exclut tous mérites précédens, mais il signifie qu'ils n'avoient rien en eux-mesmes pourquoy ils deussent estre esleus, sinon qu'il les eust prévenus de sa miséricorde. Selon lequel sens il faut aussi prendre ce dire de sainte Paul, Qui luy a donné le premier, et il luy rendra<sup>2</sup>? Car il veut montrer que la bonté de Dieu prévient tellement les hommes, qu'elle ne trouve rien en eux, ne pour le passé ne pour l'advenir, dont elle leur appartiene.

4 D'avantage, en l'Epistre aux Romains, où il commence cest argument de plus haut, et le poursuyt plus amplement, il affirme que tous ceux qui sont nais d'Israël ne sont pas Israélites<sup>3</sup>. Car combien qu'ils fussent tous bénits par droit hérititaire, tous ne sont pas venus également à ceste succession. La source de la dispute qu'il démeine, venoit de l'orgueil et fausse vanterie du peuple des Juifs. Car en s'attribuant le nom de l'Eglise ils vouloyent qu'on s'arrestast à eux, et qu'on ne creust à l'Evangile qu'à leur adveu. Comme aujourd'huy les Papistes s'avanceroient volontiers en la place de Dieu sous ceste ombre du nom de l'Eglise, dont ils se fardent. Sainte Paul, combien qu'il accorde que la lignée d'Abraham soit sainte à cause de l'alliance, il débat néanmoins qu'il y en a plusieurs

étrangers, et non-seulement pource qu'ils se sont abbastardis en dégénérant de leurs pères, mais pource que l'élection spéciale de Dieu est par-dessus, laquelle seule ratifie l'adoption d'iceluy. Si les uns estoient establis en l'espérance de salut par leur piété, les autres en estoient déjettes par leur seule ingratitudo et révolte, sainte Paul parleroit lourdement et sottement, en transportant les lecteurs à l'élection secrète, laquelle ne viendroit pas à propos. Or si la volonté de Dieu, de laquelle la cause n'apparoist point hors de luy, et n'est pas licite de la chercher ailleurs, discerne les enfans d'Israël les uns d'avec les autres, on imagine follement que la condition d'un chacun prene son origine de ce qu'ils ont en eux-mesmes. Sainte Paul passe plus outre, amenant l'exemple de Jacob et Esaü. Car comme ainsi soit que tous deux fussent enfans d'Abraham, et pour lors enclos au ventre de leur mère, que l'honneur de primogéniture fust transféré à Jacob, c'a esté un changement comme prodigieux par lequel toutesfois sainte Paul maintient que l'élection de l'un a esté testifiée, et la réprobation de l'autre. Quand on demande l'origine et la cause, les docteurs de la prescience la mettent tant aux vices qu'aux vertus : car ce leur est un bon expédient, comme ils euident, de dire que Dieu a montré en la personne de Jacob, qu'il eslit ceux qui sont dignes de sa grâce : et en la personne d'Esaü, qu'il réprouve ceux qui en sont indignes. Voylà ce qu'ils en prononcent comme gens hardis et assuréz. Mais regardons qu'en dit sainte Paul à l'opposite. Devant qu'ils fussent nais, ne qu'ils eussent rien fait ne de bien ne de mal, afin que le propos de Dieu selon l'élection demeurast ferme, il a esté dit non point du costé des œuvres, mais de Dieu qui appeloit, Le plus grand servira au moindre, comme il est écrit, J'ay aimé Jacob, j'ay hay Esaü<sup>4</sup>. Si la prescience valoit quelque chose pour discerner d'entre les deux à quel propos seroit-il fait mention du temps ? Posons le cas que Jacob ait été esleu, d'autant

<sup>1</sup> Jean XV, 16.

<sup>3</sup> Rom. IX, 6.

<sup>2</sup> Rom. XI, 33.

<sup>4</sup> Rom. IX, 11.

que ceste dignité luy a esté acquise par ses vertus à venir : quelle raison saint Paul eust-il eu, de dire qu'il n'estoit pas encores nay ? Il eust aussi adjousté inconsidérément, que l'un ne l'autre n'avoit fait ne bien ne mal : car la réplique seroit toute preste, que rien n'est caché à Dieu, et que la piété de Jacob luy a esté tousjours présente. Si les œuvres méritent faveur, il est certain que quant à Dieu, elles devoyent estre prisées devant qu'il fust nay, comme en sa vieillesse. Or l'Apostre en poursuyvant, soud trèsbien ce nœud : c'est que l'adoption n'est point provenue du costé des œuvres, mais de la vocation de Dieu. Il n'entre-mesle ne temps passé ne temps futur au regard des œuvres : et puis en les opposant précisément à la vocation de Dieu, il n'y a doute qu'en establlissant l'un il ne destruise l'autre : comme s'il disoit, Nous avons à considérer quel a esté le bon plaisir de Dieu, non pas ce que les hommes ont apporté d'eux-mesmes. Finalement, il est certain que par ces mots d'Election et de Propos, il a voulu rejeter en ceste matière toutes causes, les-quelles les hommes se forgent hors le conseil secret de Dieu.

5 Qu'est-ce que prétendront pour obscurcir ces paroles, ceux qui assignent quelque lieu aux œuvres en nostre élection, soyent précédentes ou futures ? Cela est plenement renverser ce que dit l'Apostre, que la différence qui a esté entre les deux frères, ne dépend pas d'aucune raison de leurs œuvres, mais de la pure vocation de Dieu : pource que Dieu a déterminé ce qu'il en devoit faire devant qu'ils fussent nais. Ceste subtilité dont usent les Sophistes n'eust pas esté cachée à saint Paul, si elle eust eu quelque fondement. Mais pource qu'il connoissoit que Dieu ne peut rien prévoir de bien en l'homme, sinon ce qu'il a délibéré de luy donner par la grâce de son élection, il laisse là ceste perverse opinion de préférer les bonnes œuvres à leur cause et origine. Nous avons des paroles de l'Apostre, que le salut des fidèles est fondé sur le bon plaisir de l'élection de Dieu : et que ceste faveur ne leur est point acquise par aucunes œuvres, mais

leur vient de sa bonté gratuite. Nous avons aussi comme un miroir où une peinture pour nous représenter cela. Esaü et Jacob sont frères engendrez de mesmes parens, d'une mesme ventrée. Estans encores au ventre de leur mère devant leur nativité, toutes choses sont pareilles en l'un et en l'autre : toutesfois le jugement de Dieu les discerne : car il en choisit un, et rejette l'autre. Il n'y avoit que la seule primogéniture, laquelle peult faire que l'un fust préféré à l'autre : mais encores icelle mesme est laissée derrière : et est donné au dernier ce qui est desnié à l'aisné. Mesmes en beaucoup d'autres, il semble avis que Dieu ait de propos délibéré vilipendé la primogéniture, afin d'oster à la chair toute matière de gloire. Rejettant Ismaël, il met son cœur à Isaac : abbaissant Manassé, il préfère Ephraim <sup>1</sup>.

6 Si quelqu'un réplique qu'il ne faut point par ces choses inférieures et légères prononcer de la vie éternelle : et que c'est une mocquerie d'inférer que celuy qui a esté exalté en honneur de primogéniture, ait esté adopté en l'héritage céleste : comme plusieurs y en a, qui n'espargnent pas mesmes saint Paul, disans qu'il a abusé de tesmoignages de l'Ecriture, les appliquant à ceste matière : je respon comme ci-dessus, que l'Apostre n'a point ainsi parlé inconsidérément, et n'a point voulu destourner en autre sens les tesmoignages de l'Ecriture, mais il voyoit ce que telle manière de gens ne peuvent considérer, c'est que Dieu a voulu par un signe corporel figurer l'élection spirituelle de Jacob, laquelle autrement estoit cachée en son conseil secret. Car si nous ne réduisons à la vie future la primogéniture qui a esté donnée à Jacob, la bénédiction qu'il receut seroit plenement ridicule, veu qu'il n'en auroit eu autre chose que toute misère et calamité, et bannissement du pays de sa naissance avec beaucoup d'angoisses. Sainct Paul doncques voyant que Dieu par ceste bénédiction extérieure en avoit testifiée une permanente et non caduque, qu'il avoit préparée au Royaume céleste

1) Gen. XLVIII, 19.

à son serviteur, n'a fait nulle doute de prendre argument de ce que Jacob avait receu la primogéniture, pour prouver qu'il a esté esleu de Dieu. Il nous faut aussi avoir mémoire que la terre de Canaan a esté un gage de l'héritage des cieux. Parquoy il ne faut douter que Jacob n'ait esté incorporé en Jésus-Christ, pour estre compagnon des Anges en une mesme vie. Jacob doncques est esleu, Esau estant répudié : et sont discernerz par l'élection de Dieu, combien qu'ils ne différassent point en mérites. Si on demande la cause, saint Paul la rend telle : c'est qu'il a esté dit en Moyse, J'auray pitié de celuy dont j'auray pitié, et feray miséricorde à celuy auquel je feray miséricorde<sup>1</sup>. Et qu'est-ce que veut dire cela ? Certes le Seigneur prononce clairement qu'il ne trouve en nous nulle raison pour laquelle il nous doyve bien faire : mais qu'il prend tout de sa miséricorde, pourtant que c'est son œuvre propre que le salut des siens. Puis que Dieu establest ton salut en soy tant seulement, pourquoy descendras-tu à toy ? Et puis qu'il t'assigne sa seule miséricorde pour toute cause, pourquoy te destourneras-tu à tes mérites ? Puis qu'il veut retenir toute ta cogitation en sa seule bonté, pourquoy la convertiras-tu en partie à considérer tes œuvres ? Parquoy il faut venir à ceste petite portion du peuple, laquelle saint Paul dit en un autre passage avoir esté au paravant cognue de Dieu<sup>2</sup> : non pas comme ces brouillons imaginent, qu'il prévoit tout estant oisif, et ne se meslant de rien : mais au sens que ce mot est souvent pris en l'Ecriture. Car quand saint Pierre dit aux Actes, que Jésus-Christ a esté livré à mort par le conseil déterminé et par la prescience de Dieu<sup>3</sup>, il n'introduit pas Dieu comme spéculant en oisiveté, mais comme auteur de nostre salut. Dont il s'ensuyt que sa prescience emporte de mettre la main à l'œuvre. Le mesme Apostre disant que les fidèles ausquels il escrit sont esleus de Dieu selon sa prescience<sup>4</sup>, exprime par ce mot la prédestination, par laquelle Dieu s'est assigné tels enfans qu'il a

voulu. Adjoustant le nom de Propos comme synonyme, il n'y a doute qu'il n'advertisse que Dieu ne sort point de soy-mesme pour chercher la cause de nostre salut, veu que ce mot exprime une détermination arrestée. Selon lequel sens il dit au mesme chapitre, que Jésus-Christ est l'Agneau qui a esté précoignu devant la création du monde<sup>1</sup>. Car il n'y auroit rien plus fade ne plus froid, que de dire que Dieu a seulement regardé d'en haut dont le salut devoit advenir au genre humain. Ainsi le peuple précoignu, vaut autant comme une petite portion meslée parmi une grande troupe qui prétend faussement le nom de Dieu. Saint Paul aussi en un autre lieu, pour rabatre la vanterie de ceux qui se couvrent du filtre extérieur comme d'une masque pour usurper lieu honorable en l'Eglise, dit que Dieu cognoist lesquels sont siens<sup>2</sup>. Parquoy il nous marque double peuple ; l'un est tout le lignage d'Abraham : l'autre, une partie qui en est extraite, laquelle Dieu se réserve comme un thrésor caché, tellement qu'elle n'est point exposée à la veue des hommes. Et n'y a doute qu'il n'ait pris cela de Moyse, lequel dit que Dieu fera miséricorde à qui il voudra, voire d'entre ce peuple esleu, combien que leur condition fust égale en apparence. Tout ainsi comme s'il disoit, que nonobstant que l'adoption fust commune en ce peuple-là, toutesfois qu'il s'estoit retenu une grâce à part comme un thrésor singulier envers ceux que bon luy sembleroit : et que l'alliance commune n'empesche pas qu'il ne sépare du rang commun un petit nombre d'esleus. Et se voulant déclarer maistre et dispensateur en toute liberté, il dit précisément qu'il ne fera miséricorde à cestuy-ci plustost qu'à cestuy-là, sinon entant qu'il luy plaira d'ainsi faire. Car si la miséricorde ne se présente sinon à ceux qui le cherchent, vray est qu'ils n'en sont point reboutez, mais ils préviennent ou acquièrent en partie ceste faveur de laquelle Dieu se réserve la louange.

7 Oyons maintenant ce que prononce de toute ceste question le souverain

1) Rom. IX, 15 ; Ex. XXXIII, 19.  
3) Act. II, 23.

2) Rom. XI, 2.  
4) 1 Pierre I, 2.

1) 1 Pierre I, 20 ; Gal. I, 15, 16. 2) 2 Tim. II, 19.

Maistre et Juge. Voyant une si grande dureté en ses auditeurs qu'il ne prouftoit quasi rien, et que sa doctrine estoit presque inutile, pour remédier au scandale qui en pouvoit estre conceu par les infirmes, il s'escrie, Tout ce que le Père me donne, viendra à moy. Car la volonté du Père est telle, que de tout ce qu'il m'aura donné, je n'en perde rien<sup>1</sup>. Notons bien que quand nous sommes commis en la protection de nostre Seigneur Jésus, cela procède de la donation du Père : ainsi c'en est le vray principe. Quelqu'un possible renversera yci le cercle, en répliquant que Dieu recognoist du nombre des siens ceux qui se donnent à luy de leur hon gré par foy. Or Jésus-Christ insiste seulement sur ce point : asçavoir quand tout le monde seroit esbranlé de révoltes infinies, toutesfois le conseil de Dieu demeure ferme, voire mieux que les cieux, je di quant à l'élection. Il est dit que les esleus appartenoyent au Père céleste, devant qu'il les eust donnez à son Fils unique. Il est question de seçavoir si c'est de nature. Mais au contraire il fait sujetz ceux qui estoient estranges de luy, en les attirant. Il y a trop grande clairté en ces paroles, pour les vouloir desguiser par quelque tergiversation que ce soit : Nul dit-il, ne peut venir à moy si le Père ne l'y attire<sup>2</sup> : mais celuy qui a ouy et appris du Père, vient à moy<sup>3</sup>. Si tous indifféremment plioyent le genouil devant Jésus-Christ, l'élection seroit commune ; maintenant il appert une grande diversité au petit nombre des croyans. Parquoy le mesme Seigneur Jésus, après avoir dit que les disciples qui luy avoyent esté donnez estoient la possession de son Père, adjouste peu après, Je ne prie point pour le monde, mais pour ceux que tu m'as donnez : car ils sont tiens<sup>4</sup>. De là advient que tout le monde n'appartient point à son Créateur, sinon d'autant que la grâce retire de la malédiction et ire de Dieu quelque petite poignée de gens, qui autrement fussent péris, et laisse le monde en la perdition à laquelle il a esté destiné. Au reste, com-

bien que Christ se mette comme au milieu entre le Père et nous, si ne laisse-il pas de s'attribuer aussi le droit d'eslire en commun avec le Père : Je ne parle point de tous, dit-il, je scay ceux que j'ay esleus<sup>1</sup>. Si on demande dont c'est qu'il les a esleus : il respond, Du monde : lequel il exclud de ses prières, quand il recommande au Père ses disciples. Cependant notons bien qu'en diant qu'il sciat ceux qu'il a esleus, il marque quelque partie du genre humain : et ne la distingue pas d'avec le commun, pour regard des vertus qui y soyent, mais à cause qu'elle est séparée par décret céleste : dont il s'ensuyt que tous ceux de l'élection, desquels Jésus-Christ se fait auteur, ne sont point excellens par dessus les autres de leur propre industrie. Quand en un autre passage il met Judas au nombre des esleus, combien qu'il fust diable, cela se rapporte à l'office d'Apostre, lequel combien qu'il soit comme un miroir de la faveur de Dieu, (selon que saint Paul le recognoist souvent en sa personne) toutesfois si n'emporte-il pas avec soy l'espérance du salut éternel. Judas doncques se portant desloyaument en sa charge, a peu estre pire qu'un diable : mais de ceux que Jésus-Christ a unis à son corps, il ne souffrira point que nul périsse<sup>2</sup> : veu que pour maintenir leur salut il desployera la puissance de Dieu, laquelle est plus forte que toutes choses : selon qu'il a promis. Quant à ce qu'il dit ailleurs, Père, rien de tout ce que tu m'as donne n'est péri, sinon le fils de perdition<sup>3</sup> : combien que ce soit une locution impropre, toutesfois elle n'a nulle ambiguïté. La somme est, que Dieu crée par adoption gratuite ceux qu'il veut avoir pour enfans : et que la cause intrinsèque (comme on dit) de l'élection gist en luy, veu qu'il n'a regard qu'à son bon plaisir.

8 Mais quelqu'un me dira que saint Ambroise, Hiérosme, Origène ont escrit que Dieu distribue sa grâce entre les hommes, selon qu'il cognoist qu'un chacun en usera bien. Je concède encores

1) Jean VI, 37, 39.  
3) Jean VI, 44.

2) Jean VI, 65.  
4) Jean XVII, 9.

1) Jean XIII, 18; XV, 19; XVII, 9.  
2) Jean X, 28.  
3) Jean XVII, 12.

d'avantage : que saint Augustin a esté en la mesme opinion : mais après avoir mieux proufté en la cognoscance de l'Ecriture , non-seulement il la rétracte comme fausse , mais la réfute fort et ferme. Et mesmes en taxant les Pélagiens de ce qu'ils persistoyent en cest erreur , use de ces paroles : Qui est-ce qui ne s'esmerveilleroit , que ceste si grande subtilité a défailli à l'Apostre ? Car ayant mis en avant le cas qui estoit fort estrange , touchant Esaü et Jacob , et ayant formé ceste question , Quoy doncques ? Y a il iniquité en Dieu ? il avoit à répondre , que Dieu avoit préveu les mérites de l'un et de l'autre , s'il se fust voulu briefvement despescher. Or il ne dit pas cela : mais il réduit tout au jugement et à la miséricorde de Dieu<sup>1</sup>. Et en un autre passage , après avoir montré que l'homme n'a nul mérite devant l'élection , L'argument , dit-il , que font aucuns , de la prescience de Dieu contre sa grâce , est yci abatü comme frivole. Ils disent que nous sommes esleus devant la création du monde , pource que Dieu a préveu que nous serions bons , et non pas qu'il nous feroit tels. Mais luy ne dit pas ainsi , en disant , Vous ne m'avez pas esleu , mais je vous ay esleus ; car s'il nous eust esleus pource qu'il prévoyoit que nous serions bons , il eust aussi préveu que nous l'eussions esleu<sup>2</sup>. Que le témoignage de saint Augustin vaille quelque chose envers ceux qui s'arrestent volontiers à l'autorité des Pères ; combien que saint Augustin ne souffre pas d'estre desjoint d'avec les autres Docteurs anciens , mais remonstre que les Pélagiens luy faisoient tort en le chargeant d'estre seul de son opinion. Il allègue doncques au livre De la prédestination des Saints , chap. XIX , le dire de saint Ambroise , que Jésus-Christ appelle ceux ausquels il veut faire merci. Item , un autre , Si Dieu eust voulu , il eust rendu dévots ceux qui ne l'estoyent pas : mais il appelle ceux que bon luy semble , et convertit ceux qu'il veut. Si je vouloye composer un volume entier des sentences de saint Augustin ,

elles me suffroient pour traitter cest argument : mais je ne veux point charger les lecteurs de si grande prolixité. Mais posons le cas que saint Augustin ne saint Ambroise ne parlent point , et considérons la chose en soy. Saint Paul avoit meu une question fort difficile : asçavoir si Dieu fait justement en ne faisant grâce sinon à qui bon luy semble. Il la pouvoit soudre en un mot en prétenant que Dieu considère les œuvres. Pourquoy doncques ne faisoit-il cela ? pourquoy continue-il tellement son propos , qu'il nous laisse en une mesme difficulté ? Il n'y a autre raison , sinon qu'il ne le devoit pas faire. Car le saint Esprit , qui parloit par sa bouche , n'eust rien laissé par oubli. Il respond doncques sans tergiversation , que Dieu accepte en grâce ses esleus , pource qu'il luy plaist , qu'il leur fait miséricorde , pource qu'il luy plaist. Car ce témoignage de Moyse qu'il allègue , J'auray pitié de celuy dont j'auray pitié , et feray miséricorde à celuy auquel je feray miséricorde<sup>1</sup> , vaut autant comme s'il disoit , que Dieu n'est esmeu d'autre cause à pitié et bonté , sinon pource qu'il le veut. Pourtant ce que dit saint Augustin en un autre lieu , demeure vray : que la grâce de Dieu ne trouve nul qu'elle doyye eslire , mais qu'elle fait les hommes propres à estre esleus<sup>2</sup>.

9 Car je ne me soucie pas de ceste subtilité de Thomas d'Aquin : c'est que combien que la prescience des mérites ne puisse estre nommée Cause de la prédestination , du costé de Dieu , toutesfois qu'on la peut ainsi appeler de nostre part. Comme quand il est dit que Dieu a prédestiné ses esleus à recevoir gloire par leurs mérites , pource qu'il a voulu leur donner la grâce par laquelle ils méritent ceste gloire<sup>3</sup>. Au contraire puis que Dieu ne veut point que nous considérons rien en nostre élection , que sa pure bonté , c'est une affectation perverse de vouloir regarder quelque chose d'avantage. Que si je vouloye contendre par subtilité , j'auroye bien de quoy rabatre ceste so-

1) *Retract.* , lib. I. cap. XI ; *Epist. ad Sixtum* , CVI ; *Rom.* IX , 14.

2) *Homil. in Joan.* , VIII ; *Epist. CVI* .

3) Ex. XXXIII , 19.

2) *Homil. in Joan.* , VIII ; *Epist. CVI* .

3) In primo Sent. tractatu , XXV , quæst. XXIII.

phisterie de Thomas. Il argue que la gloire est aucunement préordonnée aux esleus pour leurs mérites, pource que Dieu leur donne premièrement la grâce pour la mériter. Mais que sera-ce si je réplique au contraire, que la grâce du saint Esprit que donne nostre Seigneur aux siens, sert à leur élection, et la suyt plustost qu'elle ne précéde, veu qu'elle est conférée à ceux ausquels l'héritage de vie estoit assigné au paravant ? Car c'est l'ordre que tient Dieu, de justifier après avoir esleu. De cela il s'ensuivra que la prédestination de Dieu, par laquelle il délibère d'appeler les siens à salut, est plustost cause de la délibération qu'il a de les justifier, qu'autrement. Mais laissons là tous ces débats, comme ils sont superflus entre ceux qui pensent avoir assez de sagesse en la Parole de Dieu; car cela a esté trèsbien dit d'un docteur ancien, Que ceux qui assignent aux mérites la cause de l'élection, veulent plus scavoir qu'il n'est expédient <sup>1</sup>.

10 Aucuns objectent que Dieu seroit contraire à soy-mesme si en appelant généralement tous hommes à soy, il ne recevoit que peu d'esleus. Parquoy, si on les veut croire, la généralité des promesses anéantit la grâce spéciale, à ce que tout le monde soit en degré pareil. Je confesse bien que quelques-uns doctes et d'esprit modéré parlent ainsi: non pas tant pour opprimer la vérité, que pour rebouter beaucoup de questions entortillées, et refréner la curiosité de plusieurs; en quoy leur volonté est louable: mais leur conseil n'est guères bon, pource que jamais la tergiversation n'est excusable. Quant à ceux qui se desbordent en abbayant comme chiens mastins, leur cavillation que j'ay récitez est trop fripole, ou ils errent trop vilenement. Comment ces deux choses s'accordent que tous soyent appelez à repentance et à foy par la prédication extérieure, et que toutesfois l'Esprit de repentance et de foy n'est pas donné à tous, je l'ay desjà expliqué ailleurs, et encores m'en faudra il tantost réitérer quelque chose. Je leur nie ce qu'ils prétendent, comme de fait

il est faux en double manière. Car Dieu en menaçant de plouvoir sur une ville, et envoyer seicheresse à l'autre, et dénotant qu'il y aura ailleurs famine de sa Parole <sup>2</sup>, ne s'astreint pas à certaine loy d'appeler tous également. Et en défendant à saint Paul de prescher en Asie, et le destournant de Bithynie pour le tirer en Macédoine, il démontre qu'il luy est libre de distribuer le thrésor de salut à qui bon luy semble. Toutesfois il déclare encores plus ouvertement par Isaïe, comment il assigne particulièrement les promesses de salut à ses esleus. Car c'est d'eux qu'il prononce qu'ils luy seront disciples, et non pas tout le genre humain <sup>3</sup>. Dont il appert que ceux qui veulent que la doctrine de salut prouilte à tous sans exception, s'abusent lourdement: veu que le fruit en est réservé à part aux enfans de l'Eglise. Que ceci nous suffise pour le présent: c'est quand Dieu convie tout le monde à luy obéir, que ceste généralité n'empesche pas que le don de foy ne soit bien rare. La cause pourquoy est assignée par Isaïe, asçavoir que le bras de Dieu n'est point révélé à tous <sup>4</sup>. S'il disoit que l'Evangile est meschamment vilipendé, d'autant que plusieurs y résistent avec rébellion obstinée, ceux qui prétendent que le salut est commun à tous, auroyent quelque couleur: mais ils sont forçlos de cela. Vray est que l'intention du Prophète n'est pas d'amoindrir la faute des hommes, en disant que la source de leur aveuglement est que Dieu ne leur a point manifesté sa vertu: seulement il advertit, d'autant que la foy est un don singulier de Dieu, que les aureilles sont batues en vain de la seule prédication externe. Mais je voudroye bien scavoir de ces bons docteurs si la seule parole preschée nous fait enfans de Dieu, ou bien la foy. Certes quand il est dit au premier de saint Jechan, que tous ceux qui croient en Jesus-Christ sont faits aussi enfans de Dieu <sup>5</sup>: il n'est pas fait là un amas confus de tous auditeurs, mais il y a un rang spécial assigné aux fidèles, asçavoir qu'ils ne sont point nais de sang, ny de volonté de chair, ny de

1) Ambr., *De vocat. gent.*, lib. I, cap. II.

2) Amos IV, 7; VIII, 8. 2) Is. VIII, 16.

3) Is. LIII, 1.

4) Jean I, 12.

volonté d'homme, mais de Dieu. S'ils répliquent qu'il y a un consentement mutuel entre la Parole et la foy, je responde que voire bien quand il y a foy; mais ce n'est pas chose nouvelle, que la semence tombe entre des espines ou sur des pierres, non-seulement pource que la plus-part des hommes est rebelle à Dieu, et se monstre telle par effect, mais d'autant que tous n'ont pas les yeux pour veoir, ny les aureilles pour ouyr. S'ils demandent, Quel propos y a-il que Dieu appelle à soy ceux lesquels il sait qui n'y viendront point? Que saint Augustin leur responde pour moy: Veux-tu, dit-il, disputer avec moy de ceste matière? plustost esmerveille-toy avec moy, et t'escrie, O hautesse? Accordons-nous tous deux en esbahissement, afin de ne point périr en erreur<sup>1</sup>. Outreplus, si l'élection est mère de la foy, comme saint Paul le tesmoigne, l'argument qu'ils font retourne contre eux, c'est que la foy n'est point générale, d'autant que l'élection dont elle vient est particulière. Car quand saint Paul dit que les fidèles sont remplis de toutes bénédictions spirituelles, selon que Dieu les avoit esleus devant la création du monde<sup>2</sup>, il est facile de conclurre selon l'ordre de la cause et de son effect, que ces richesses ne sont point communes à tous, pource que Dieu n'a esleu sinon ceux qu'il a voulu. Et voylà pourquoy en un autre lieu notamment il dit, La foy des esleus<sup>3</sup>: afin qu'il ne semble que chacun s'acquiert la foy de son propre mouvement, mais que ceste gloire réside en Dieu, que ceux qu'il a esleus sont gratuitement illuminéz par luy. Car saint Bernard dit trèsbien, que ceux qu'il tient pour ses amis l'oyent à part, comme aussi il s'adresse spécialement à eux, en disant, Ne craignez point, petit troupeau, puis qu'il vous est donné de cognostre le mystère du royaume des cieux<sup>4</sup>. Puis il demande, Et qui sont ceux-là? asçavoir ceux qu'il a cognus et prédestinez pour estre faits conformes à l'image de son Fils. Voyci un conseil haut et admirable, qui nous a esté publié.

1) August., *De verbis Apostoli*, serm. XI.  
2) Ephés. I, 3, 4. 3) Tite I, 1.  
4) Luc XII, 32.

Dieu seul cognost les siens : mais ce qui luy estoit cognu a esté manifesté aux hommes : et ne reçoit à la cognoissance de ce mystère, sinon ceux qu'il a prédestinez<sup>5</sup>; et là-dessus il conclud : La miséricorde de Dieu d'éternité en éternité sur ceux qui le craignent. D'éternité à cause de la prédestination : En éternité, à cause de la bénédiction qu'ils espèrent. L'une n'a point de principe, l'autre n'a point de fin<sup>6</sup>. Mais qu'est-ce que j'allège saint Bernard pour tesmoin, veu que nous oyons de la bouche du Maistre, qu'il n'y a que ceux qui sont de Dieu qui puissent veoir<sup>7</sup>? En quoy il signifie que tous ceux qui ne sont point régénérés d'en haut, sont esblouis et estourdis à son regard. Vray est que la foy peult bien estre conjointe avec l'élection, moyennant qu'elle soit mise en degré inférieur : selon que cest ordre nous est exprimé en un autre passage, où Jésus-Christ dit, C'est la volonté de mon Père, que je ne perde rien de tout ce qu'il m'a donné, car sa volonté est, que quiconques croit au Fils ne périsse point<sup>8</sup>. Certes si Dieu vouloit que tous fussent sauvez, il ordonneroit Jésus-Christ à tous pour gardien, et les uniroit tous au corps d'iceluy par le lien de foy. Or il appert que la foy est un gage singulier de son amour paternelle, lequel il réserve comme caché à ses enfans qu'il a adoptez. Pourtant Jésus-Christ prononce ailleurs, que les brebis suyvent leur pasteur, pource qu'elles cognoscent sa voix : qu'elles ne suyvent point un estranger, pource qu'elles ne cognoscent point la voix des estrangers<sup>9</sup>. Et d'où vient ceste discréption, sinon d'autant que les aureilles sont percées par le saint Esprit<sup>10</sup>: car nul ne se fait brebis mais est formé et appresté de grâces célestes pour l'estre. Et c'est pourquoy nostre Seigneur Jésus dit, que nostre salut est bien asseuré et hors de danger pour tout jamais, d'autant qu'il est gardé par la vertu invincible de Dieu<sup>11</sup>. Dont il conclud que les incrédules ne sont point de ses brebis, pource qu'ils ne sont point

1) Matth. XIII, 11; Rom. VIII, 29.

2) *Ad Thomam praepositum Beneriae*, epist. CVII.

3) Jean VI, 46.

4) Jean VI, 39, 40.

5) Jean X, 4, 5.

6) Ps. XL, 7; Jean X, 26.

7) Jean X, 29.

du nombre de ceux ausquels Dieu a promis par Isaïe de les faire ses disciples<sup>1</sup>. Au reste, puis qu'aux tesmoignages que j'ay allégué il est fait notamment mention de persévérance, cela monstre que l'élection est constante et ferme sans varier aucunement.

¶ Traittons maintenant des réprouvez, desquels saint Paul parle aussi bien en ce passage-là. Car comme Jacob n'ayant rien mérité par ses bonnes œuvres, est receu en grâce : aussi Esaï n'ayant offensé, est rejeté de Dieu<sup>2</sup>. Si nous dirigeons nostre cogitation aux œuvres, nous faisons injure à l'Apostre, comme s'il n'avoit point veu ce qui nous est évident. Or qu'il ne l'ait point veu il appert : veu que nommément il poursuyt cela, que comme ainsi soit qu'ils n'eussent fait ne bien ne mal, l'un a esté esleu, l'autre réprouvé : dont il conclud que le fondement de la prédestination ne gist point

aux œuvres. D'avantage ayant meu ceste question, asçavoir si Dieu est injuste, il n'allègue point que Dieu a rendu à Esaï selon sa malice (en quoy estoit la plus claire et certaine défense de l'équité de Dieu) mais il ameine une solution toute diverse, c'est que Dieu suscite les réprouvez, afin d'exalter en eux sa gloire. Finalement il adjouste pour conclusion, que Dieu fait miséricorde à qui bon luy semble, et endurcit qui bon luy semble<sup>3</sup>. Nous voyons comme il remet l'un et l'autre sur le bon plaisir de Dieu. Si nous ne pouvons doncques assigner autre raison pourquoy c'est que Dieu accepte ses esleus, sinon pource qu'il luy plaist, nous n'aurons aussi nulle raison pourquoy il rejette les autres, sinon sa volonté ; car quand il est dit que Dieu endurcit ou fait miséricorde selon son plaisir, c'est pour nous admonester de ne chercher cause aucune hors de sa volonté.

### CHAPITRE XXIII.

#### *La réfutation des calomnies, desquelles on a tousjours à tort blasné ceste doctrine.*

¶ Or quand l'entendement humain oit ces choses, son intempérance ne se peut tenir de faire troubles et esmotions, comme si une trompette avoit sonné à l'assaut. Yci plusieurs faisans semblant de maintenir l'honneur de Dieu, à ce qu'il ne soit point chargé à tort, confessent bien l'élection : et ce pendant nient qu'aucuns soyent réprouvez. Or cela est trop sot et puérile : veu que l'élection ne consisteroit point, si elle n'estoit mise à l'opposée de la réprobation. Il est dit que Dieu sépare ceux qu'il adopte à salut : ce sera doncques une sottise trop lourde, de dire que ceux qui ne sont point esleus, obtiennent par cas fortuit, ou acquièrent par leur industrie ce qui n'est donné d'en haut qu'à peu de gens. Ainsi, ceux que Dieu laisse en eslisant, il les réprouve : et non pour autre cause, sinon qu'il les veut exclure de l'héritage lequel il a prédés-

tiné à ses enfans. Au reste, l'audace des hommes n'est point supportable, si elle ne souffre d'estre bridée par la Parole de Dieu, quand il est question de son conseil incompréhensible, lequel mesmes les Anges adorent. Or nous avons ouy n'aguères, que l'endurcissement est aussi bien en la main et liberté de Dieu, que la miséricorde. Et de fait, nous avons aussi veu que saint Paul ne se tormentte pas comme ces froids docteurs, d'excuser Dieu par mensonge : seulement il remonstre qu'il n'est pas licite à un pot de terre de plaider contre celuy qui l'a formé<sup>2</sup>. D'avantage, ceux qui ne peuvent porter que Dieu en réprouve aucun, comment se desvelopperont-ils de ceste sentence de Christ ? Tout arbre que mon Père n'aura point planté sera arraché<sup>3</sup> ? Ils oyent que tous ceux que le Père n'a daigné planter en son champ comme ar-

1) Jean X, 26 ; Is. VIII, 18 ; LIV, 13.

2) Rom. IX, 13.

1) Rom. IX, 18.

3) Matth. XV, 13.

2) Rom. IX, 20, 21.

bres sacrez, sont ouvertement destinez à perdition. S'ils nient que cela ne soit signe de réprobation, il n'y aura rien si clair qui ne leur soit obscur. Mais s'ils ne cessent d'abbayer ou de gronder, que nostre foy se tienne en ceste sobriété, d'escouter l'advertissement de saint Paul : Qu'il n'y a de quoy plaider contre Dieu, si d'un costé voulant monstrer son ire et manifester sa puissance, il supporte en grande patience et douceur les instrumens d'ire apprestez à perdition<sup>1</sup> : et de l'autre costé, il démontre les richesses de sa gloire envers les vaisseaux de miséricorde, lesquels il a apprestez à sa gloire. Notons bien que saint Paul pour couper broche à toutes détractions et murmures, donne à l'ire et à la puissance de Dieu un empire souverain : pource que c'est chose trop desraisonnable d'appeler à conte les jugemens profons de Dieu, qui engloutissent tous nos sens. La response qu'ils ameinent est frivole, que Dieu ne rejette point du tout ceux qu'il endure en douceur, mais qu'il suspend son affection envers eux, pour veoir si d'aventure ils se repentiront. Voire, comme si saint Paul attribuoit à Dieu une patience, par laquelle il attende la conversion de ceux lesquels il dit estre apprestez à périr. Et saint Augustin exposant ce passage, note prudemment que quand la patience est conjointe avec sa puissance et vertu, que non-seulement il permet, mais qu'il gouverne actuellement<sup>2</sup>. Nos contredisans ameinent une autre réplique : c'est que saint Paul, en disant que les vaisseaux d'ire sont apprestez à perdition, adjouste que Dieu a disposé à salut les vaisseaux de miséricorde : comme si par ces mots il entendoit que Dieu est auteur du salut des fidèles, et que la louange luy en appartient, mais que ceux qui périssent s'apprestent d'eux-mesmes, et par leur franc arbitre, sans estre réprouvez de luy. Mais encores que je leur accorde que saint Paul a voulu par telle façon de parler adoucir ce qui pouvoit estre trouvé rude de prime face, toutesfois il n'y a nul propos d'assigner ceste préparation par la-

quelle il est dit que les réprouvez sont destinez à périr, ailleurs qu'au conseil secret de Dieu ; comme au mesme lieu saint Paul l'avoit desjà exposé, disant que Dieu a suscité Pharaon : et puis qu'il endurcit ceux qu'il veut, dont il s'ensuyt que son conseil incompréhensible est cause de l'endurcissement. Pour le moins j'ay ce point gaigné avec saint Augustin, des mots duquel j'useray : c'est que Dieu en faisant les loups brebis, les reforme d'une grâce plus forte, pour donter leur dureté : et par ainsi, que les obstinez ne se convertissent point, pource que Dieu ne desploye point pareille grâce envers eux, de laquelle il n'est pas destitué, s'il en vouloit user<sup>1</sup>.

2 Cela suffira à toutes gens craignans Dieu et modestes, et qui se souviennent qu'ils sont hommes : mais pource que les chiens qui grondent à l'encontre, vomissent plusieurs espèces de blasphèmes, il nous faudra respondre à chacun. Les hommes charnels, comme ils sont pleins de folie, playdent yci en plusieurs sortes contre Dieu, comme s'ils le tenoyent sujet à leurs répréhensions. Premièrement, ils demandent à quel propos Dieu se courrouze contre ses créatures, lesquelles ne l'ont provoqué par aucune offense ; car de perdre et ruiner ceux que bon luy semble, c'est chose plus convenable à la cruauté d'un tyran, qu'à la droicture d'un juge. Ainsi il leur semble que les hommes ont bonne cause de se plaindre de Dieu, si par son pur vouloir, sans leur propre mérite, ils sont prédestinez à la mort éternelle. Si telles cogitations viennent quelquesfois en l'entendement des fidèles, ils seront assez armez pour les repousser, quand seulement ils répureront quelle témérité c'est mesmes d'enquérir des causes de la volonté de Dieu, veu qu'icelle est, et à bon droit doit estre la cause de toutes les choses qui se font. Car si elle a quelque cause, il faut que ceste cause-là précède, et qu'elle soit comme attachée à icelle : ce qu'il n'est licite d'imaginer ; car la volonté de Dieu est tellement la reigle suprême et souveraine de justice, que tout ce qu'il veut,

1) Rom. IX, 22.

2) *Contra Julianum*, lib. V, cap. V.

1) *De Prædest. sanct.*, lib. I, cap. II.

il le faut tenir pour juste, d'autant qu'il le veut<sup>1</sup>. Pourtant quand on demande, Pourquoys est-ce que Dieu a fait ainsi? Il faut respondre, Pource qu'il l'a voulu. Si on passe outre, en demandant, Pourquoys l'a-il voulu? c'est demander une chose plus grande et plus haute que la volonté de Dieu : ce qui ne se peut trouver. Pourtant, que la témérité humaine se modére, et qu'elle ne cherche ce qui n'est point, de peur de ne trouver point ce qui est. Ceste bride sera bien pour retenir tous ceux qui voudront méditer les secrets de Dieu en révérence. Contre les iniques, qui ne se soucient de mesdire de Dieu apertement, le Seigneur se défendra assez par sa justice, sans que nous luy servions d'advocats, quand en ostant toutes tergiversations à leurs consciences, il les pressera et convaincra jusques-là, qu'elles ne pourront eschapper. Toutesfois en parlant ainsi, nous n'approuvons pas la resverie des Théologiens papistes, touchant la puissance absolue de Dieu : car ce qu'ils en gergonnent est profane, et pourtant nous doit estre en détestation. Nous n'imaginons point aussi un Dieu qui n'ait nulle loy, veu qu'il est loy à soy-mesme. Et de faict, comme dit Platon, les hommes estans sujets à mauvaises cupiditez ont besoin de loy : mais la volonté de Dieu, entant qu'elle est pure de tous vices, et mesmes est la reigle souveraine de perfection, est la loy de toutes loix. Mais nous disons ce pendant, que Dieu n'est point contable envers nous, pour rendre raison de ce qu'il fait : et d'autre part, nous ne sommes pas juges idoines ne compétens pour prononcer de ceste matière selon nostre sens. Parquoys si nous attentons plus qu'il ne nous est licite, ceste menace du Pseaume nous doit effrayer, que Dieu demeurera vainqueur quand il sera jugé par les hommes mortels<sup>2</sup>.

3 Voylà comment Dieu peut réprimer ses ennemis en se taisant. Mais aïn que nous n'endurions qu'ils ayant son saint Nom en mocquerie, il nous donne armures en sa Parole, pour résister à leur fureur. Pourtant si quelqu'un nous assaut

de ce propos, pourquoys c'est que Dieu en a prédestinéaucuns à damnation lesquels ne l'avoient point mérité, veu qu'ils n'estoient pas encores : nous luy demanderons d'autre part, en quoy c'est qu'il pense Dieu estre redévable à l'homme s'il l'estime en sa nature. Puis que nous sommes tous corrompus et contaminez de vices, il ne se peut faire que Dieu ne nous ait en haine : et ce non pas d'une cruauté tyrranique, mais par une équité raisonnable. Si ainsi est que tous hommes, de leur condition naturelle, soyent coupables de condamnation mortelle, de quelle iniquité, je vous prie, se plaindront ceux lesquels Dieu a prédestinez à mort? Que tous les enfans d'Adam viennent en avant pour contendre et débatre contre leur Créateur, de ce que par sa Providence éternelle devant leur nativité ils ont esté dévouez à calamité perpétuelle : quand Dieu au contraire, les aura amenez à se recognoistre, que pourront-ils murmurer contre cela? S'ils sont tous prins d'une masse corrompue, ce n'est point de merveilles s'ils sont assujetis à damnation. Qu'ils n'accusent point doncques Dieu d'iniquité, d'autant que par son jugement éternel ils sont ordonnez à damnation, à laquelle leur nature mesme les meine, ce qu'ils sentent maugré qu'ils en ayant. Dont il appert combien leur appétit de se rebecquer est pervers, veu qu'à leur escient ils suppriment ce qu'ils sont contraints de recognoistre : c'est qu'ils trouvent la cause de leur damnation en eux. Ainsi, quoy qu'ils pallient, ils ne se peuvent absoudre. Quand doncques je leur confesseray cent fois ce qui est trèsvray, que Dieu est auteur de leur damnation, ils n'effaceront point pourtant leur crime, lequel est engravé en leur conscience, et leur vient devant les yeux à chacune fois.

4 Ils répliquent derechef, asçavoir s'ils n'avoient point esté prédestinez par l'ordonnance de Dieu à ceste corruption, laquelle nous disons estre cause de leur ruine. Car si ainsi est, quand ils périssent en leur corruption, ce n'est autre chose sinon qu'ils portent la calamité en laquelle Adam par le vouloir de Dieu est trèsbusché et a précipité tous ses succés-

1) Hoc ex August. sumplum, lib. *De Genes.*, contra *Machich.*, cap. III.

2) Ps. LI, 6.

seurs. Dieu ne sera-il point doncques injuste de se jouer ainsi cruellement de ses créatures ? Pour response je confesse que ç'a esté par le vouloir de Dieu, que tous les enfans d'Adam sont cheus en ceste misère, en laquelle ils sont maintenant détenus. Et c'est ce que je disoye du commencement, qu'il faut toujours revenir au seul plaisir de Dieu, duquel il tient la cause cachée en soy-mesme : mais il ne s'ensuyt pas qu'on puisse ainsi rétracter de Dieu : car nous viendrons devant avec saint Paul en ceste manière, O homme ? qui es-tu qui puisses plaider avec Dieu ? Le pot dira-il à son potier qui l'a fait, pourquoy il l'a ainsi formé ? Le potier n'a-il point puissance de faire d'une mesme masse de terre un vaisseau honorable, et l'autre sordide<sup>1</sup> ? ils nieront que la justice de Dieu soit ainsi droictement défendue : mais que c'est un subterfuge, tel qu'ont coutume de chercher ceux qui n'ont point excuse suffisante; car il semble que cela n'est rien dire, sinon que la puissance de Dieu ne peut estre empeschée de faire tout ce que bon luy semble. Je di que c'est bien autre chose, car quelle raison peut-on amener plus ferme et solide, que de nous admonester à penser qui est Dieu ? Car comment celuy qui est juge du monde pourroit-il commettre quelque iniquité ? Si c'est le propre de sa nature de faire justice, il aime icelle justice naturellement, et hait toute iniquité. Pourtant l'Apostre n'a point cherché quelque cachette, comme s'il eust été surpris au deströit : mais il a voulu montrer que la justice de Dieu est plus haute et excellente que de devoir estre réduite à la mesure humaine, ou estre comprise en la petitesse de l'entendement des hommes. Il confesse bien que les jugemens de Dieu ont une profondité, laquelle peut abysmer les entendemens de tout le monde, s'ils veulent entrer jusques-là; mais ne seroit-ce pas chose trop desraisonnable, de vouloir submettre les œuvres de Dieu à ceste condition, que quand nous n'en pourrons entendre la raison, nous les osions vitupérer ? Il y a à ce propos

une sentence notable en Solomon, laquelle peu de gens entendent. Le Créateur de tous, dit-il, est grand : il rendra aux fols et aux transgresseurs leur loyer<sup>2</sup>. Il s'escrie, ayant en admiration la grandeur de Dieu, d'autant qu'il est en luy de punir les fols et les transgresseurs, combien qu'il ne les ait point faits participants de son Esprit. Et de fait, c'est une rage prodigieuse aux hommes, quand ils prétendent d'enclorre ce qui est infini et incompréhensible, en une si petite mesure comme est leur entendement. Saint Paul appelle les Anges qui sont demeurez en leur intégrité, Esleus<sup>3</sup>. Si leur constance et fermeté a esté fondée au bon plaisir de Dieu, la révolte des diables monstre qu'ils n'ont pas esté retenus, mais plustost délaisséz. De laquelle chose on ne peut amener autre cause que la réprobation, laquelle est cachée au conseil estroit de Dieu.

5 Qu'il y viene doncques quelque Manichéen ou Célestin, ou autre hérétique, pour calomnier la providence de Dieu : je di avec saint Paul, qu'il n'est pas mestier d'en rendre la raison, veu que par sa grandeur elle surmonte du tout nostre intelligence. Quelle absurdité y a-il en cela ? Voudront-ils la puissance de Dieu estre tellement limitée, qu'il ne puisse rien faire d'avantage, que ce que nostre esprit pourra comprendre ? Je di avec saint Augustin, que Dieu en a créé d'aucuns lesquels il prévoyoit devoir aller en perdition éternelle : et que cela a esté fait, pource qu'il l'a voulu. Or pourquoy il l'a voulu, ce n'est pas à nous d'en demander la raison, veu que nous ne la pouvons comprendre. Et d'autre part, il ne convient pas que nous disputions si la volonté de Dieu est juste ou non : de laquelle quand on parle, il faut entendre sous le nom d'icelle, une reigle infaillible de justice<sup>3</sup>. Qu'est-ce doncques qu'on fait doute s'il y a iniquité, là où justice apparoist clairement ? Que nous n'ayons doncques point de honte de fermer la bouche des iniques à la manière de saint Paul : et toutesfois et quantes qu'ils oseront abbayer comme chiens, de

<sup>1)</sup> Rom. IX, 20, 21.

<sup>1)</sup> Prov. XXVI, 10.

<sup>3)</sup> Epist. CVI.

<sup>2)</sup> 1 Tim. V, 21.

répliquer à l'encontre, Qui estes-vous, povres misérables, qui intentez accusa-  
tion contre Dieu, n'ayans autre cause si-  
non pource qu'il n'a point abbaissé la  
grandeur de ses œuvres à vostre rudesse, comme si ce qu'il fait estoit ini-  
que d'autant qu'il nous est caché. La  
hautesse inestimable des jugemens de  
Dieu vous doit estre assez cognue par les  
expériences qu'il en donne. Vous sçavez  
qu'ils sont nommez Un abysme profond<sup>1</sup>:  
pensez maintenant à vostre petitesse pour  
sçavoir si elle comprendra ce que Dieu a  
décrété en soy. De quoy doncques vous  
proufite-il de vous engouffrer par vostre  
curiosité enragée en cest abysme, lequel  
vous prévoyez par raison vous devoir  
estre mortel? Comment ce qui est écrit  
de la sagesse incompréhensible de Dieu  
et de sa vertu espouvable, tant en  
l'histoire de Job que par tous les Pro-  
phètes, ne vous bride-il de quelque  
crainte et frayeur? Si vos esprits s'es-  
carmouchent en quelques questions,  
n'ayez point honte d'embrasser le con-  
seil de saint Augustin: Homme, dit-il,  
attens-tu response de moy? Or je suis  
homme aussi bien; et pourtant escoutons  
tous deux celuy qui nous dit, O homme  
qui es-tu? Certes l'ignorance fidèle est  
meilleure qu'une science téméraire:  
Cherche des mérites: tu ne trouveras  
que punition. O hautesse! Pierre ren-  
nonce Jésus-Christ: le brigand croit en  
luy. O hautesse! Cherches-tu la raison  
de ces choses? Je m'estonneray de la  
hautesse. Argue tant que tu voudras, et  
je m'esmerveilleray. Dispute de ta part,  
et je croiray. Je voy la hautesse: je ne  
parvien point à la profondité. Paul a  
trouvé où se reposer, se mettant en ad-  
miration. Il dit que ces jugemens de  
Dieu sont hors de toute cognissance:  
et tu les viens sonder! Il dit que ses  
voies ne se peuvent consuyvre: et tu les  
veux suyvre à la trace<sup>2</sup>. Nous ne prou-  
fiterons de rien en passant plus outre:  
car nous ne satisferons point à leur pé-  
tulance. Et d'autre part, Dieu n'a pas  
affaire d'autre défense, que de celle dont  
il a usé par son Esprit, parlant par la

bouche de saint Paul: et qui plus est,  
nous désapprenons de bien parler, quand  
nous ne parlons point selon Dieu.

6 Il y a une autre objection que fait  
l'impiété, laquelle toutesfois ne tend  
pas tant à blasmer Dieu qu'à excuser le  
pécheur; combien qu'à dire vray; le pé-  
cheur ne se puisse justifier sans ignomie-  
nie du Juge. Toutesfois voyons quelle  
elle est. Pourquoy, disent-ils, Dieu im-  
puteroit-il à vice aux hommes les choses  
desquelles il leur a imposé nécessité par  
sa prédestination? Car que pourroient-  
ils faire? Résisteroyent-ils à ses décrets?  
Mais ce seroit en vain: et mesmes ils ne  
le peuvent faire du tout. Ce n'est point  
doncques à bon droit que Dieu punit  
les choses desquelles la principale cause  
gist en sa prédestination. Je n'useray  
point ici de la défense laquelle ameinent  
communément les Docteurs ecclésiasti-  
ques: c'est que la prescience de Dieu  
n'empesche pas que l'homme ne soit ré-  
puté pécheur, duquel Dieu prévoit les  
vices, et non pas les siens. Car les cavil-  
lateurs ne se contenteroyent point de  
cela, mais passeroyent plus avant, disans  
que Dieu, s'il eust voulu, pouvoit obvier  
aux maux qu'il a préveus. Puis qu'il ne  
l'a fait, que de conseil délibéré il a créé  
l'homme afin qu'il se portast en telle  
sorte. Or si l'homme a esté créé à telle  
condition, qu'il deust après faire tout ce  
qu'il fait, qu'on ne luy peut imputer à  
faute les choses lesquelles il ne peut évi-  
ter, et ausquelles il est astreint par le  
vouloir de Dieu. Advisons doncques com-  
ment se pourra soudre ceste difficulté.  
Premièrement, il faut que nous tenions  
tous pour résolu ce que dit Solomon:  
que Dieu a créé toutes choses à cause  
de soy-même, voire l'inique au jour de  
sa perdition<sup>1</sup>. Pourtant, comme ainsi  
soit que la disposition de toutes choses  
soit en la main de Dieu, et qu'il puisse  
envoyer la vie ou la mort à son plaisir:  
il dispense et ordonne par son conseil,  
qu'aucuns dés le ventre de leur mère  
soyent destinez certainement à mort éter-  
nelle, afin de glorifier son nom en leur  
perdition. Si quelqu'un pour excuser

1) Ps. XXXVI, 7.

2) August., *De verbis Apostoli*, serm. XX Rom. XI, 33

Dieu allègue que par sa providence il ne leur impose nulle nécessité, mais que voyant de quelle perversité ils seront, il les crée à ceste condition : cestuy-là dira bien quelque chose, mais ce ne sera pas tout. Les anciens Docteurs s'aidoyent bien aucunesfois de ceste solution : mais c'est comme en doutant. Les Sorboniques s'y arrestent entièrement, comme s'il n'y avoit que répliquer à l'encontre. Or de ma part, je concéderoye bien que la prescience seule n'apporte nulle nécessité aux créatures, combien que tous ne l'accorderont pas : car il y en a qui la font cause de toutes choses. Mais il me semble que Laurent Valle, combien qu'il ne fust pas autrement homme fort exercé en l'Ecriture, a plus subtilement distingué : lequel démontre ceste contention estre vaine, d'autant que la vie et la mort sont actions de la volonté de Dieu, plus-tôt que de sa prescience. Si Dieu prévoyoit seulement ce qui advient aux hommes, sans le disposer et ordonner par son bon plaisir, ceste question ne seroit pas agitée sans propos : Asçavoit quelle nécessité induiroit la prévidence de Dieu. Mais puis qu'il ne voit les choses advenir pour autre raison, sinon pour ce qu'il a déterminé qu'elles avinssent : c'est folie de disputer et débattre que fait sa prescience, quand il appert que le tout advient par son ordonnance et disposition.

7 Les adversaires allèguent qu'on ne trouvera point ceci exprimé de mot à mot, que Dieu eust déterminé qu'Adam deust trébuscher en ruine mortelle, voire comme si en se rendant tesmoignage par l'Ecriture qu'il fait toutes choses qu'il veut, il avoit créé la plus noble de toutes ses créatures, sans ordonner à quelle fin ne condition. Ils disent qu'Adam a été créé avec son franc arbitre, pour se donner telle fortune qu'il voudroit : et que Dieu n'avoit rien déterminé de lui, sinon de le traiter selon ses mérites. Si une si froide invention est receue, où sera la puissance infinie de Dieu, par laquelle il dispose toutes choses selon son conseil secret : lequel ne dépend point d'ailleurs? Tant y a que malgré leurs dents la prédestination de Dieu se démontre en toute la lignée d'Adam, car il n'est pas advenu

naturellement que tous décheussent de leur salut par la faute d'un. Qu'est-ce qui les empesche de confesser du premier homme, ce qu'ils sont contraints en despit d'eux, accorder de tout le genre humain? Car pourquoi perdroyent-ils leur peine à tergiverser? L'Ecriture prononce haut et clair que toutes créatures mortelles ont esté asservies à la mort en la personne d'un homme. Puis que cela ne peut estre attribué à nature, il faut bien qu'il soit provenu du conseil admirable de Dieu. C'est une trop lourde inadvertance, que ces advocats qui s'ingèrent pour maintenir la justice de Dieu, s'arrêtent tout court à un festu, et qu'ils sautent par-dessus des grosses trabes. Je leur demande derechef, dont il est advenu que la cheute d'Adam ait enveloppé avec soy tant de peuples avec leurs enfans sans aucun remède, sinon qu'il a pleu ainsi à Dieu. Il faut que ces langues tant habiles à babiller deviennent muettes en cest endroict. Je confesse que ce décret nous doit espoyer : toutesfois on ne peut nier que Dieu n'ait préveu devant que créer l'homme, à quelle fin il devoit venir : et ne l'ait préveu, pour ce qu'il l'avoit ainsi ordonné en son conseil. Si quelqu'un accuse yci la prévidence de Dieu, il fait témoirement. Car à quel propos sera blasmé le Juge céleste, pour n'avoir point ignoré les choses qui devoient estre? S'il y a doncques plainte aucune ou juste, ou de quelque apparence, elle s'addresse plutost à son ordonnance. Or ce que je di ne doit sembler avis estre estrange : c'est que Dieu non-seulement a préveu la cheute du premier homme, et en icelle la ruine de toute sa postérité, mais qu'il l'a ainsi voulu. Car comme il appartient à sa sagesse d'avoir la prescience de toutes choses futures, ainsi il appartient à sa puissance de régir et gouverner tout par sa main. Et saint Augustin décide et liquide très-bien ceste question comme beaucoup d'autres. Nous confessons à salut ce que nous croyons droittement, que Dieu qui est Seigneur et Maistre de toutes choses, et qui a créé toutes choses bonnes, et a cognu que le mal proviendroit du bien, et aussi cognu qu'il appartenoit à sa bonté

toute-puissante de convertir le mal en bien, plutost que de ne permettre point qu'il y eust nul mal : a disposé tellement la vie des Anges et des hommes, qu'il a voulu montrer en premier lieu ce que pouvoit le franc arbitre, et puis après ce que pouvoit le bénifice de sa grâce, et son juste jugement<sup>1</sup>.

8 Aucuns recourent yci à la différence de Volonté et Permission, disant que les iniques périssent, Dieu le permettant, mais non pas le voulant. Mais pourquoi dirons-nous qu'il le permet, sinon pource qu'il le veut ? Combien que cela mesme ne soit point de soy vray-semblable, que c'est par la seule permission, et non par l'ordonnance de Dieu, que l'homme s'est acquis damnation : comme si Dieu n'avoit point ordonné de quelle condition il vouloit que fust la principale et plus noble de ses créatures. Je ne doute point doncques de simplement confesser avec saint Augustin, que la volonté de Dieu est la nécessité de toutes choses, et qu'il faut nécessairement que ce qu'il a ordonné et voulu advienne, comme tout ce qu'il a préveu adviendra certainement<sup>2</sup>. Maintenant si les Pélagiens, ou Manichéens, ou Anabaptistes, ou Epicuriens (car nous avons affaire à ces quatre sectes, en traittant de ceste matière) allèguent pour leur excuse la nécessité, dont ils sont contraints par la prédestination de Dieu, ils n'ameinent rien de propre à la cause. Car si la prédestination n'est autre chose que l'ordre et dispensation de la justice divine, laquelle ne laisse point d'estre irrépréhensible combien qu'elle soit occulte : puis qu'il est certain qu'ils n'estoyent pas indignes d'estre prédestinez à telle fin, il est aussi certain que la ruine en laquelle ils tombent par la prédestination de Dieu, est juste et équitable. D'avantage, leur perdition procède tellement de la prédestination de Dieu, que la cause et matière en sera trouvée en eux. Le premier homme est cheut, pource que Dieu avoit jugé cela estre expédient. Or pourquoi il l'a jugé, nous n'en scavons rien. Si est-il néanmoins certain qu'il ne l'a pas jugé sinon

pource qu'il voyoit que cela faisoit à la gloire de son Nom. Or quand il est fait mention de la gloire de Dieu, pensons aussi bien à sa justice : car il faut que ce qui mérite louange soit équitable. L'homme doncques trébusche selon qu'il avoit esté ordonné de Dieu : mais il trébusche par son vice. Le Seigneur avoit prononcé un peu au paravant, toutes les choses qu'il avoit faites estre fort honnées<sup>1</sup> : dont vient doncques la perversité de l'homme, sinon qu'il s'est destourné de son Dieu ? Afin qu'on ne pensast qu'elle veinist de sa création, le Seigneur avoit approuvé par son tesmoignage tout ce qu'il avoit mis en luy. Il a doncques par sa propre malice corrompu la bonne nature qu'il avoit receue du Seigneur. Et ainsi par sa cheute a tiré avec soy en ruine tout son lignage. Parquoy contemplons plutost en la nature corrompue de l'homme la cause de sa damnation, laquelle luy est évidente, que de la chercher en la prédestination de Dieu, où elle est cachée et du tout incompréhensible. Et qu'il ne nous face point mal de submettre jusques-là nostre entendement à la sagesse infinie de Dieu, qu'il luy cède en beaucoup de secrets. Car des choses qu'il n'est pas lice ne possible de scâvoir, l'ignorance en est docte : l'appétit de les scâvoir, est une espèce de rage.

9 Quelqu'un possible dira que je n'ay pas encore amené raison pour refréner ceste excuse blasphématoire que je condamne. Je confesse que cela mesmes ne se peut faire, que l'impiété ne murmure et détrache toujours : toutesfois il m'est avis que j'en ay dit ce qui doit suffire pour oster à l'homme non-seulement toute raison de murmurer, mais aussi toute couverture. Les réprouvez veulent estre veus excusables en péchant, pource qu'ils ne peuvent évader la nécessité de pécher, principalement veu qu'icelle procède de l'ordonnance et volonté de Dieu : je nie au contraire, que cela soit pour les excuser, pource que ceste ordonnanse de Dieu, de laquelle ils se plaignent, est équitable. Et combien que l'é-

<sup>1)</sup> *Enchirid. ad Laurentium.*

<sup>2)</sup> *De Genes. ad lit., lib. VI, cap. XV.*

<sup>1)</sup> Gen. I, 31.

quité nous en soit incognue, elle est néanmoins trèscertaine, dont nous concluons qu'ils n'endurent nulle peine, laquelle ne leur soit imposée par le jugement de Dieu trèsjuste. Nous enseignons aussi, que c'est perversement fait à eux de vouloir entrer aux secrets de Dieu ausquels on ne peut atteindre pour chercher l'origine de leur damnation, et laisser derrière la corruption de leur nature, dont elle procède à la vérité. Or que ceste corruption ne doyve estre imputée à Dieu, il appert de ce qu'il a rendu bon tesmoignage à sa création. Car combien que par la providence éternelle de Dieu, l'homme a esté créé pour venir en ceste misère en laquelle il est, il a néanmoins pris la matière d'icelle de soymesme, et non pas de Dieu. Car il n'est péri pour autre cause, sinon pour ce qu'il a dégénéré de la pure nature que Dieu luy avoit donnée, en perversité.

10 Les adversaires de Dieu ont encores une autre absurdité pour diffamer sa prédestination. Car comme ainsi soit qu'en parlant de ceux que nostre Seigneur retire de la condition universelle des hommes, pour les faire héritiers de son Royaume, nous n'assignions point d'autre cause de cela que son bon plaisir, ils infèrent qu'il y a doncques acceptation de personnes envers Dieu : ce que l'Ecriture nie par tout; pourtant ou qu'il faut dire que l'Ecriture se contrarie, ou que Dieu regarde les mérites de ceux qu'il eslit. Premièrement ce que dit l'Ecriture, que Dieu n'a point acceptation de personnes, c'est en autre sens qu'ils ne le prenent. Car par ce vocable de Personnes, elle ne signifie pas l'homme, mais les choses qui apparoissent à l'œil en l'homme, pour luy acquérir faveur, grâce, dignité, ou au contraire haine, contemnemment ou diffame : comme sont richesses, crédit, noblesse, offices honorables, pays, beauté de corps, et choses semblables : ou bien povreté, ignobilité, d'estre sans crédit, sans honneur, etc. En telle manière saint Pierre et saint Paul remonstrent que Dieu n'est point acceptateur de personnes<sup>1</sup>, pour ce qu'il ne

discerne point entre le Grec et le Juif pour en avoir l'un agréable et rejeter l'autre, seulement à cause de la nation. Saint Jaques use de mesmes paroles quand il dit que Dieu en son jugement n'estime rien les richesses<sup>2</sup>. Saint Paul aussi en un autre lieu en use, voulant monstren que Dieu ne met point de différence entre maistre et serviteur ayant à juger l'un et l'autre<sup>3</sup>. Parquoy il n'y aura nulle répugnance, de dire, que Dieu eslit ceux que bon luy semble par son bon plaisir, sans aucun mérite, en réprouvant et rejettant les autres. Toutesfois pour satisfaire plus plenement nous exposerons ainsi la chose. Ils demandent comment cela se fait, que de deux hommes qui ne diffèrent rien en mérites, Dieu en laisse l'un derrière, et choisit l'autre<sup>4</sup>. Je leur demande d'autre part, si en celuy qui est esleu ils pensent qu'il y ait quelque chose pour encliner le cœur de Dieu à l'aimer. S'ils confessent qu'il n'y a rien, comme il est nécessaire, il s'ensuyvra que Dieu ne regarde point l'homme, mais qu'il prend de sa bonté matière de luy bien faire. Pourtant ce que Dieu en eslit l'un, en rejettant l'autre, cela ne vient point du regard de l'homme, mais de sa seule miséricorde : à laquelle il doit estre libre de se monstren où bon luy semble, et quand bon luy semble. Mesmes aussi nous avons desjà veu que Dieu du commencement n'a pas esleu beaucoup de nobles, sages, ou riches et excellens<sup>4</sup>, afin d'humilier l'orgueil de la chair : tant s'en faut que sa faveur ait esté attachée à quelque apparence.

11 C'est doncques faussement et meschamment qu'aucuns accusent Dieu d'inégalité de justice : pour ce qu'en sa prédestination il ne fait pas tout un à tous hommes. Si Dieu, disent-ils, trouve tous hommes coupables, qu'il les punisse tous éguallement : S'il les trouve innocens, qu'il s'abstiene de rigueur envers tous. Mais ils traittent Dieu comme s'il luy estoit interdit de faire miséricorde : ou bien quand il la veut faire, qu'il fust constraint de renoncer du tout à son juge-

1) Act. X, 34; Rom. II, 11; Gal. II, 6.

2) Col. III, 23; Ephes. VI, 9.  
3) Vide August., *Ad Bon.*, lib. II, cap. VII.

4) 1 Cor. I, 26.

ment. Car qu'est-ce autre chose qu'ils demandent, en voulant que si tous ont offensé, ils soyent tous punis également? Nous confessons l'offense estre universelle : mais nous disons que la miséricorde de Dieu subvient à d'aucuns. Qu'elle subvienne doncques à tous, disent-ils. Mais nous répliquons, que c'est bien raison qu'il se monstre aussi juste Juge en punissant. Quand ils ne veulent endurer cela, ne s'efforcent-ils point d'oster à Dieu la faculté de faire miséricorde : ou bien de luy permettre seulement à telle condition, qu'il se desmette de faire jugement? Pourtant ces sentences de saint Augustin conviennent très-bien : Comme ainsi soit, dit-il, que la masse universelle du genre humain soit tombée en condamnation en Adam, les hommes qui sont prins pour estre mis en honneur, ne sont pas instrumens de leur propre justice : mais de la miséricorde de Dieu. Comme des autres qui sont mis en opprobre, il n'en faut rien assigner sinon à son jugement, sans le rédarguer d'iniquité<sup>1</sup>. Item, Ce que Dieu rend à ceux qu'il a réprouvez, la punition qui leur estoit due : et à ceux qu'il a esleus, donne la grâce qui ne leur estoit point due : cela peut estre montré équitable et irrépréhensible par la similitude d'un créditeur, auquel il est loisible de remettre sa dette à l'un, et la demander de l'autre. Le Seigneur doncques peut aussi bien donner grâce à qui il veut, pource qu'il est miséricordieu : et ne la donner pas à tous, pource qu'il est juste Juge. Et donnant à aucun ce qu'ils ne méritent point, il peut démontrer sa grâce gratuite : en ne le donnant point à tous, démontrer ce que tous méritent. Car saint Paul en écrivant que Dieu a enclos tous sous péché, afin de faire miséricorde à tous, ne faut quant et quant d'ajuster, qu'il ne doit rien à personne, pource que nul ne luy a rien apporté pour luy en demander récompense<sup>2</sup>.

12 Les adversaires de la vérité usent encores d'une autre calomnie, pour renverser la prédestination : c'est que quand elle est estable, toute solicitude et cure

de bien vivre est abatue. Car qui sera celuy, disent-ils, lequel oyant que la mort ou la vie luy est desjà décrétée par le conseil immuable de Dieu, n'ait incontinent ceste pensée en l'entendement, qu'il ne peut chaloir comment il vive, veu que la prédestination de Dieu ne peut estre empeschée ny advancée par ses œuvres? Ainsi chacun s'abandonnera, et se laissera transporter désordonnément par tout où sa cupidité le mènera. Ceste allégation n'est point du tout fausse : car il y a d'aucuns porceaux qui souillent la prédestination de Dieu de tels blasphèmes : et sous ceste couverture se mocquent de toutes admonitions et remontrances : Dieu scait bien ce qu'il a délibéré de faire une fois de nous. S'il a déterminé de nous sauver, il nous conduira à salut en son temps : s'il a déterminé de nous damner, nous nous torturerions en vain pour nous sauver. Mais l'Escriture en remontrant combien nous devons en plus grande révérence et crainte penser de ce mystère, instruit les enfans de Dieu à un sens bien divers, et condamne la meschante audace et rage de telle manière de gens : car elle ne nous parle pas de la prédestination, pour nous faire enfler de témérité, ou pour nous inciter à esplucher par une hardiesse illicite les secrets inaccessibles de Dieu : mais plustost à ce qu'en humilité et modestie nous apprenions de craindre son jugement, et magnifier sa miséricorde ; pourtant tous fidèles tendront à ce but. Le grondement de ces porceaux est bien rabatu par saint Paul. Ils disent qu'ils ne se soucient de vivre dissolument, à cause que s'ils sont du nombre des esleus, leurs vices ne les empescheront point de parvenir à salut : mais au contraire, saint Paul enseigne que la fin de nostre élection est, à ce que nous menions vie sainte et irrépréhensible<sup>1</sup>. Si le but de nostre élection est, de saintement vivre : elle nous doit plustost pousser et stimuler à méditer sainteté, qu'à chercher couverture de nonchalance. Car combien ces deux choses sont-elles différentes? ne se soucier de bien

1) Epist. CVI; *De praedest. et grat.: De bono persv.*, cap. XII.

2) Rom. XI, 32, 33.

1) Ephés. 1, 4.

faire, pource que l'élection suffit à salut : et que l'homme est esleu, afin de s'adonner à bien faire ? Comment doncques endurerons-nous ces blasphèmes, les-quelz renversent si meschamment tout l'ordre de la prédestination ? Quant est de l'autre partie, asçavoit qu'ils disent que celuy qui est réprouvé de Dieu, perdroit sa peine en s'appliquant à vivre purement et en innocence : en cela ils sont convaincus de mensonge impudent ; car dont procéderoit telle estude, sinon de l'élection de Dieu ? veu que tous ceux qui sont du nombre des réprouvez, comme ils sont instrumens faits à opprobre, ne cessent de provoquer l'ire de Dieu par crimes infinis : et confermer par signes évidens le jugement de Dieu qui est décrété contre eux, tant s'en faut qu'ils y résistent en vain.

43 Les autres aussi calomnient mali-cieusement et impudemment ceste doc-trine, comme si elle renversoit toutes exhortations à bien et sainctement vivre. Duquel blasme saint Augustin a esté merveilleusement chargé en son temps : mais il s'en est trèsbien purgé au livre à Valentin, intitulé *De correction et grâce* : duquel la lecture pourra appai-sier toutes gens craignans Dieu. Toutes-fois j'en toucheray ici une partie, qui sera, comme j'espère, pour satisfaire à tous esprits paisibles et de bonne sorte. Nous avons desjà veu quel héraut a esté saint Paul pour publier à haute voix l'élection de Dieu : a-il esté refroidi pour cela, pour ne pouvoir admonester ni exhorter ? Que ces bons zélateurs comparent leur vivacité à la siene : on ne trouvera que glace en eux, au pris de l'ardeur admir-able qui est en luy. Et de fait, ce prin-cipe oste tout scrupule, que nous ne sommes point appelez à souilleure<sup>1</sup>, mais afin que chacun possède son vaisseau en honneur, etc. Item, que nous sommes la facture de Dieu, estans créez à bonnes œuvres, lesquelles il a apprestées pour nous faire cheminer en icelles<sup>2</sup>. En somme, quiconques est moyennement exercé en saint Paul, entendra sans longue dé-monstration, comment il accorde les

choses que ces brouillons veulent faire à croire estre répugnantes. Jésus-Christ commande qu'on croye en luy : toutes-fois quand il dit que nul n'y peut venir sinon qu'il luy soit donné du Père<sup>3</sup>, il ne dit rien qui ne soit vray. Parquoy que la prédication ait son cours pour amener les hommes à la foy, pour les y faire proufiter et les retenir en persévérance : toutesfois que cela n'empesche pas que la prédestination ne soit cognue, afin que ceux qui obéissent à l'Evangile ne s'en-orgueillissent pas comme du leur, mais qu'ils se glorifient en Dieu. Jésus-Christ ne dit pas sans cause, Qui a aureilles pour ouyr, qu'il oye<sup>4</sup>. Ainsi quand nous preschons et exhortons, ceux qui ont des aureilles obéissent volontiers : quant aux autres, le dire d'Isaïe s'accomplit en eux, qu'en oyant ils n'oyent point<sup>3</sup>. Or pourquoy les uns en ont (dit saint Augustin) les autres non, qui est-ce qui cognoit le conseil du Seigneur ? Faut-il doncques nier ce qui est manifeste, quand ce qui est occulte ne se peut comprendre<sup>4</sup> ? Ces propos sont fidèlement extraits de saint Augustin : mais pource que ses propres mots auront possible plus d'autorité que les miens, j'en réciteray autant que besoin sera. Si quelques-uns, dit-il, se tournent à nonchalance et lascheté sous ombre de la prédestination, et se des-bordent en leurs concupiscences, selon qu'ils y sont enclins, faut-il pourtant estimer ce qui se dit, estre faux ? Si Dieu a préveu qu'ils seront bons, ils le seront, à quelque malice qu'ils soyent mainte-nant adonnez : et s'il a préveu qu'ils se-ronnent mauvais, ils le seront, en quelque bonté qu'ils cheminent aujourd'huy. Faut-il pourtant que ce qui se dit vraye-ment de la prescience de Dieu, soit renoncé ou celé, sur tout, quand en s'en taisant on donne occasion à d'autres erreurs ? Item, C'est autre chose de sup-primer ce qui est vray, que de la néces-sité de le déclarer. Il seroit long de chercher toutes les causes de nous faire de la vérité. Il y en a une entre les au-tres : c'est afin que ceux qui n'entendent pas, n'empirent, quand nous désirons

1) 1 Thess. IV, 7.

2) Ephés. II, 10.

1) Jean VI, 65.

3) Is. VI, 9.

2) Malth. XIII, 9.

4) *De bono persev.*, lib. CXV.

d'instruire ceux qui en sont capables. Or telles gens, quand nous parlerons de la prédestination, n'en seront pas rendus plus savans : mais aussi ils n'en deviendront pas pires. Or le cas posé que la vérité emporte ceci, que quand nous la déclarions, celuy qui ne la comprend pas en deviende pire : et que si nous la tenons ensevelie, celuy qui la pourroit comprendre en ait dommage, que pensons-nous qu'il soit de faire ? Ne faudra-il pas plustost dire ce qui est vray, atin que ceux desquels il pourra estre entendu le comprenent, que de nous en taire, tellement que tous deux demeurent ignorans, et que celuy mesme qui est le plus entendu, empire par nostre silence, lequel s'il estoit enseigné, plusieurs autres apprendroyent de luy ? Et nous refusons de dire ce que l'Ecriture tesmoigne estre licite, voire sous ombre que nous craignons que celuy qui n'est point capable de proufiter n'en soit offensé : et ce pendant nous ne craignons point que celuy qui le pourroit comprendre, soit pris de fausseté par nostre silence<sup>1</sup>. Puis il conferme encores plus clairement ce propos par une briefve conclusion : Si les Apostres, dit-il, et les Docteurs de l'Eglise qui les ont suyvis, ont fait tous les deux : c'est de traitter sainement de l'élection éternelle de Dieu, et d'entretenir les fidèles en reigle de sainte vie : qu'est-ce que ces nouveaux Docteurs estans contraints et convaincus par la vérité invincible, disent qu'il ne faut point prescher au peuple la prédestination, encores que ce qu'on en dise soit vray ? Mais quoy qu'il en soit il la faut prescher, afin que ceux qui ont aureilles pour ouyr, oyent. Et qui est-ce qui les aura, sinon les ayant receues de celuy qui a promis de les donner ? Or que celuy qui n'a pas receu un tel don rejette la bonne doctrine, moyennant que celuy qui l'a, l'accepte et en boyve, qu'il en boyve et en vive. Car comme il faut prescher les bonnes œuvres afin que Dieu soit deuement servy : ainsi faut-il prescher la prédestination, afin que celuy qui a aureilles pour ouyr, se glorifie en Dieu, non pas en soy<sup>2</sup>.

<sup>1)</sup> *De bono persev.*, cap. XVI.

<sup>2)</sup> *Eiusdem libri cap. XX ; Malth. XIII, 9.*

14 Néantmoins selon que ce saint Docteur avoit un singulier désir d'édifier, il advertit de modérer tellement la façon d'enseigner ce qui est vray, qu'on se garde tant qu'il sera possible de scandaliser. Car il remonstre que ce qui se dit vrayement, peut bien estre conforme à l'utilité. Si quelqu'un parloit ainsi au peuple, Ce que vous ne croyez, c'est porce que vous estes prédestinez à périr, non-seulement il nourriroit la parresse, mais aussi flatteroit la malice. Si quelqu'un passoit encores plus outre, en disant qu'en ne croyant point à l'advenir, ils monstraront qu'ils seront réprouvez, ce seroit maudire plustost qu'enseigner. Ainsi saint Augustin veut bien que telles gens soyent rejettez, comme n'ayans nul goust, et mesmes troublans les simples : ce pendant il maintient que nul ne proufite en la correction, sinon que celuy qui fait proufiter mesmes sans correction, y aide par sa pitié. Or pourquoy il aide à l'un, et non pas à l'autre, ce n'est pas raison que l'argille en juge, et non pas le potier. Il adjouste puis après, Quand les hommes par le moyen de la prédestination viennent ou retournent en la voye de justice, qui est-ce qui besongne en leurs coeurs pour leur donner salut, sinon celuy qui donne accroissement quand les ministres plantent et arrousent<sup>1</sup> ? Or s'il luy plaist de sauver, il n'y a nul franc arbitre qui luy résiste. Parquoy il n'y a doute que les volontez des hommes ne peuvent résister à celle de Dieu, (lequel fait tout ce qu'il veut au ciel et en terre, et qui mesmes a fait ce qui est à venir) veu qu'il fait ce que bon luy semble des volontez des hommes. Item, Quand il veut amener les hommes, les attache-il à des liens corporels ? Il tient les coeurs au dedans, il les pousse et les tire par leurs volontez lesquelles il a formées en eux. Mais ce qu'il adjouste ne doit pas estre oublié, c'est, Porce que nous ne sçavons pas ceux qui appartiennent au nombre et à la compagnie des prédestinez, ou non, que nous devons estre affectionnez à souhaiter le salut de tous. Si ainsi est, nous tascherons de faire tous ceux que nous rencontrerons, participans de nos-

<sup>1)</sup> 1 Cor. XV, 10.

tre paix. Au reste, elle ne reposera sinon sur ceux qui sont enfans de paix. Brief, entant qu'en nous est nous avons à user de correction salubre et sévère, comme de médecine, envers tous, à ce qu'ils ne périssent ou perdent les autres : mais c'est à faire à Dieu de rendre nostre correction utile à ceux qu'il a prédestinez.

## CHAPITRE XXIV.

*Que l'élection est confermée par la vocation de Dieu : et qu'au contraire les réprouvez attirent sur eux la perdition juste, à laquelle ils sont destinez.*

¶ Toutesfois afin que la chose soit mieux esclarcie, il sera expédient de traiter yci tant de la vocation des esleus, que de l'aveuglement et endurcissement des réprouvez. J'ay touché desjā du premier point en réfutant l'erreur de ceux qui sous ombre de la généralité des promesses, voudroyent égualer tout le genre humain. Mais Dieu garde son ordre, en déclarant finalement par sa vocation la grâce qu'il tenoit au paravant cachée en soy. Et pour ceste cause on peut dire qu'en appellant il testifie de son élection. Car il a préordonné ceux qu'il avoit pré-cognus, pour estre conformes à l'image de son Fils. Or ceux qu'il a préordonnez, il les a aussi appelez : et ceux qu'il a appellez, il les a justifiez pour les glorifier une fois<sup>1</sup>. Comme ainsi soit que le Seigneur en eslisant les siens, les ait adoptez pour ses enfans, nous voyons toutes-fois qu'ils ne viennent point en possession d'un si grand bien, sinon quand il les appelle. D'autre part, qu'estans appelez, ils ont desjā quelque jouissance de leur élection. Pour laquelle cause saint Paul appelle l'Esprit qu'ils reçoivent, Esprit d'adoption<sup>2</sup>. Item, Le seau et arre de l'héritage futur<sup>3</sup> : d'autant que par son tesmoignage il conferme et seelle en leurs cœurs la certitude de ceste adoption. Car combien que la prédication de l'Evangile sourde de la fontaine de l'élection, toutesfois pource qu'elle est commune aussi aux réprouvez, elle n'en seroit point assez ferme preuve de soy. Mais Dieu enseigne ses esleus avec efficace, pour les attirer à la foy : comme nous avons allégué ci-dessus, Celuy qui est de Dieu a

veu le Père<sup>4</sup>, et non autre. Item, J'ay manifesté ton Nom aux hommes que tu m'as donnez<sup>5</sup> : comme ainsi soit qu'il dise ailleurs, Nul ne peut venir à moy, sinon estant tiré du Père<sup>6</sup>, Lequel lieu saint Augustin considère prudemment, lequel parle ainsi : Si, tesmoin la vérité, celuy qui a appris du Père vient : quiconques ne vient point, n'a point appris du Père. Il n'est pas doncques conséquent, que celuy qui peut venir, viene de fait, sinon qu'il le vuelle et qu'il le face : mais quiconques a esté enseigné du Père, non-seulement peut venir, mais vient de fait. Et alors il y a l'avancement de possibilité, l'affection de volonté, et l'effect de l'action<sup>7</sup>. Il parle encors plus clairement en un autre lieu, Qu'est-ce que veut dire ceci, Quiconques a ouy de mon Père et a appris, vient à moy : sinon qu'il n'y a nul qui oye et qui apprene du Père, qui ne viene à Jésus-Christ? Car si tous ceux qui oyent et apprenent, viennent : quiconque n'a point, n'a point ouy ny appris. Car s'il eust ouy et appris, il viendroit. Ceste eschole est fort eslongnée des sens de la chair, en laquelle le Père enseigne et est ouy, pour faire venir à son Fils. Un peu après il adjouste, Ceste grâce laquelle est occultement donnée aux cœurs des hommes, n'est point reçue d'un cœur endurey : car elle est donnée à ce que la dureté du cœur soit ostée. Ainsi quand le Père est ouy intérieurement, il oste le cœur de pierre et en donne un de chair<sup>8</sup>. Et voylà comme il fait les enfans de la promesse et vais-

<sup>1)</sup> Rom. VIII, 29, 30. <sup>2)</sup> Rom. VIII, 15.  
<sup>3)</sup> Ephés. I, 13, 14; 2 Cor. I, 22, et autres passages.

<sup>1)</sup> Jean VI, 46. <sup>2)</sup> Jean XVII, 6.

<sup>3)</sup> Jean VI, 44.

<sup>4)</sup> *De Gratia Christi, contra Pelag. et Caelest.*, lib. I, cap. XIV et XXXI. <sup>5)</sup> Ezéch. XI, 19; XXXVI, 26.

seaux de miséricorde, lesquels il a préparez en gloire<sup>1</sup>. Pourquoy doncques n'enseigne-il tous hommes pour les faire venir à Christ, sinon que ceux qu'il enseigne c'est par miséricorde : et ceux qu'il n'enseigne point, c'est par jugement : d'autant qu'il a pitié de ceux que bon luy semble, et endurcit ceux qu'il veut<sup>2</sup>. Le Seigneur doncques choisit pour ses enfans ceux qu'il eslit, et délibère d'estre leur Père : mais en les appellant, il les introduit en sa famille, et se conjoint et allie avec eux, pour estre faits comme un. Or l'Ecriture conjoint-  
gnant en telle sorte la vocation avec l'élection, monstre bien par cela qu'il n'y faut rien chercher, sinon la miséricorde de Dieu gratuite. Car si nous demandons lesquels il appelle, et la raison pourquoy : elle respond, Ceux qu'il a esleus. Or quand on vient à l'élection, la seule miséricorde y apparoist de toutes pars : selon que porte la sentence de saint Paul, Que ce n'est point ne du vueillant ne du courant, mais de Dieu ayant pitié<sup>3</sup>. Et ne faut point prendre cela comme on fait communément, en partissant entre la grâce de Dieu et la volonté et course de l'homme. Car on expose que le désir ne l'effort de l'homme ne peuvent rien, sinon que la grâce de Dieu les face prospérer : mais si Dieu adjouste son aide, que l'un et l'autre fait quelque chose pour acquérir salut. Laquelle cavillation j'aime mieux réfuter par les paroles de saint Augustin que par les mienes. Si l'Apostre, dit-il, n'a voulu autre chose que dire qu'il n'estoit seulement en la faculté du vueillant et du courant, sinon que le Seigneur y aide par sa miséricorde, nous pourrons au contraire retourner cela, et dire qu'il n'est pas en la seule miséricorde de Dieu, sinon qu'elle soit aidée par la volonté et course de l'homme<sup>4</sup>. Si cela est clairement meschant, il ne faut douter que l'Apostre n'ait voulu tout assigner à la miséricorde de Dieu, sans rien laisser à nostre volonté ou estude. Voylà les mots de ce saint personnage. Je n'estime pas un festu la subtilité qu'ils ameinent : c'est que saint Paul n'eust

pas ainsi parlé, s'il n'y avoit quelque effort et volonté en nous. Car il n'a pas réputé ce qui estoit en l'homme : mais voyant-qu'il y en avoit aucun qui assignoyent en partie le salut des hommes à leur industrie : au premier membre de son oraison il condamne simplement leur erreur, puis il maintient que toute la somme de salut gist en la miséricorde de Dieu. Et qu'est-ce que font autre chose les Prophètes, sinon de prescher continuellement la vocation de Dieu gratuite ?

2 Ce que nous voyons aussi en la substance d'icelle : car elle consiste en la prédication de la Parole, et illumination du saint Esprit. Or nous avons au Prophète, à qui c'est que nostra Seigneur offre sa parole : J'ay été trouvé, dit-il, de ceux qui ne me cherchoyent point, je suis apparu à ceux qui ne m'interroguoyent point. J'ay dit à ceux qui n'invoquoyent point mon Nom, Me voyci<sup>1</sup>. Et afin que les Juifs ne pensassent une telle grâce appartenir seulement aux Gentils, le Seigneur leur réduit en mémoire dont c'est qu'il a pris leur père Abraham, quand il l'a voulu recevoir en son amour : asçavoir du milieu de l'idolâtrie, en laquelle il estoit comme abysmé avec tous ses parens<sup>2</sup>. Puis que Dieu esclare par sa Parole à ceux qui n'ont rien mérité : en cela il donne un signe assez clair de sa bonté gratuite. Or en cest endroict la bonté infinie de Dieu se monstre desjà : mais ce n'est pas pour le salut de tous, d'autant que la condamnation des réprovez sera plus grieve, de ce qu'ils ont rejetté le tesmognage de l'amour de Dieu. Et de fait aussi Dieu retire d'eux la vertu de son Esprit, pour donner plus de lustre à sa grâce. Dont il s'ensuyt que la vocation intérieure est un gage de salut, qui ne peut mentir. A quoy se rapporte le dire de saint Jehan, Nous cognoissions que nous sommes ses enfans, par l'Esprit qu'il nous a donné<sup>3</sup>. Et afin que la chair ne se glorifie qu'elle luy respond estant appellée : il affirme que nous n'avons nulles aureilles à ouyr, et nuls yeux à veoir, sinon qu'il nous les ait formez. D'avantage, qu'il nous les forme,

1) Rom. IX, 23. 2) Lib. *De Praedest. sanct.*, cap. VIII.  
2) Rom. IX, 16. 4) *Enchir. ad Laurent.*, cap. XXXI.

1) Is. LXV, 1.  
3) 1 Jean IV, 13.

2) Josué XXIV, 3.

non pas selon qu'un chacun en est digne : mais selon son élection. De quoy nous avons un exemple notable en saint Luc, où il est dit que les Juifs et Gentils communément oyrent la prédication de saint Paul. Or comme ainsi soit que tous fussent enseignez d'une mesme doctrine, il est dit que ceux ont creu, que Dieu avoit ordonnez à vie éternelle<sup>4</sup>. N'aurions-nous pas honte de nier que la vocation ne soit gratuite, en laquelle règne la seule élection depuis un bout jusques à l'autre?

Il nous faut ici donner garde de deux erreurs. Car les uns font l'homme compagnon de Dieu, pour ratifier l'élection de Dieu en s'y accordant. Ainsi, selon eux, la volonté de l'homme seroit par-dessus le conseil de Dieu. Comme si l'Ecriture disoit seulement, qu'il nous est donné de pouvoir croire : et non pas plustost, que la foy plenement est don de Dieu. Les autres, je ne scay pas de quelle raison estans induits, suspendent l'élection, de la foy : comme si il n'y avoit point de certitude ne fermeté jusques à ce qu'on croye. Or il est bien vray qu'à nostre regard elle est confermée en croyant, et que le conseil de Dieu, qui au paravant estoit caché, nous est manifesté : mais ce pendant gardons-nous d'entendre autre chose que ce que nous avons dit par ci-devant, asçavoir que l'adoption de Dieu, laquelle nous estoit incognue, nous est approuvée et comme seellée. Mais c'est faussement parler, que l'élection commence d'avoir son efficace lors que nous recevons l'Evangile, et qu'elle prend de là sa vigueur. Quant à nous, comme j'ay dit, il nous faut prendre la certitude d'icelle de l'Evangile : pource que si nous attentons de pénétrer au décret éternel de Dieu, ce nous sera un abysme pour nous engloutir. Mais après que Dieu nous a testifié et fait cnoistre que nous sommes de ses esleus, il convient monter plus haut, de peur que l'effect n'ensevelisse sa cause. Car il n'y a rien plus desraisonnable, quand l'Ecriture nous dit qu'il nous a illuminéz selon qu'il nous avoit esleus, que ceste clarté nous esblouisse tellement les

yeux, que nous refusions de penser à nostre élection. Je ne nie pas ce pendant que pour estre certains de nostre salut il ne nous fale commencer par la Parole, et que toute nostre fiance ne s'y doyve appuyer et reposer, pour invoquer Dieu comme nostre Père. Car ceux qui appètent de voltiger sur les nues pour s'asseurer du conseil de Dieu, lequel il nous a mis au cœur et en la bouche<sup>1</sup>, perversissent tout ordre. Il est doncques besoin de refréner nostre témérité par sobriété de foy, afin que Dieu nous soit temsion suffisant de sa grâce occulte, quand il la nous déclare par sa Parole : moyennant que ce canal, duquel nous sommes rassassiez, n'empesche point que la vraye source ne retiene l'honneur qui luy appartient.

Or comme ceux qui enseignent la vertu et fermeté de l'élection dépendre de la foy, par laquelle nous sentons qu'elle nous appartient, font perversement, aussi d'autre part nous tiendrons un trèsbon ordre, si en cherchant d'avoir certitude de nostre élection, nous nous arrestons à ces signes qui en sont certains temsognages. Le diable n'a nulle plus griefve tentation ne périlleuse pour esbranler les fidèles, que quand les inquiétant de doute de leur élection, il les sollicite d'une folle cupidité de la chercher hors de la voye. J'appelle chercher hors de la voye, quand le povre homme s'efforce d'entrer aux secrets incompréhensibles de la sagesse divine, et pour scavoir ce qui a esté ordonné de luy au jugement de Dieu, cherche depuis le commencement d'éternité. Car lors il se précipite comme en un gouffre profond pour se noyer : il s'empestre comme en des piéges, dont il ne se pourra jamais desvelopper : et entre comme en un abysme de ténèbres, dont il ne pourra jamais sortir. Car c'est bien raison que l'outrecuidance de l'entendement humain soit ainsi punie d'une horrible ruine, quand elle attente de s'eslever par sa vertu à la hauteur de la sagesse divine. Or ceste tentation que j'ay dite est d'autant plus pernicieuse, que nous y sommes quasi tous enclins. Car il y en a bien peu lesquels ne soyent tou-

<sup>1)</sup> Act. XIII, 48.

<sup>4)</sup> Deut. XXX, 14.

chez en leurs coeurs de ceste cogitation, Dont est-ce que tu as salut, sinon de l'élection de Dieu? Et ceste élection comment t'est-elle révélée? Quand ceste pensée a une fois occupé lieu en l'homme, ou elle le tormente merveilleusement: ou elle le rend du tout estonné et abatu. Je ne veux avoir argument plus propre à montrer combien perversement telle manière de gens imagine la prédestination. Car l'esprit de l'homme ne peut estre infecté d'erreur plus pestilent, que quand la conscience est troublée de sa tranquillité et repos qu'elle doit avoir avec Dieu. Ceste matière est comme une mer: en laquelle si nous craignons de périr, gardons-nous sur toutes choses de ce rocher, auquel on ne peut aburter sans mal-encontre. Combien toutesfois que ceste dispute de prédestination soit estimée comme une mer dangereuse, si est-ce que la navigation y est seure et paisible, et mesmes joyeuse, sinon que quelqu'un affecte de son bon gré se mettre en danger. Car comme ceux qui pour estre certains de leur élection entrent au conseil éternel de Dieu sans sa Parole, se précipitent et fourrent en un abysme mortel: aussi d'autre part ceux qui la cherchent droictement et en tel ordre qu'elle est montrée en l'Ecriture, en rapportent une singulière consolation. Pourtant que ceste soit nostre voye pour en enquérir: asçavoir, de commencer par la vocation de Dieu, et finir en icelle. Combien que cela n'empesche point que les fidèles ne cognissent que les bénéfices qu'ils reçoyent journallement de la main de Dieu, proviennent de son adoption secrete: comme ils en parlent en Isaïe, Tu as fait choses admirables: tes pensées anciennes sont vrayes et certaines<sup>1</sup>, veu que le Seigneur veut qu'elle nous soit comme un merau ou enseigne, pour nous certifier tout ce qui est liche de scavoir de son conseil. Et afin que ce tesmoignage ne semble avis infirme à quelqu'un, réputons un peu combien de clarté et certitude il nous apporte. De quoy saint Bernard traite bien à propos. Car après avoir parlé des réprouvez, il dit, Le propos de Dieu demeure ferme.

<sup>1)</sup> Is. XXV, 1.

La sentence de paix est asseurée sur ceux qui le craignent: d'autant qu'il dissimule leurs péchez, et rémunère leurs biensfaits: tellement que d'une façon admirable le mal mesme leur tourne à bien. Qui accusera les esleus de Dieu? Il me suffit pour toute justice, d'avoir propice celuy que j'ay offensé: tout ce qu'il a délibéré de ne me point imputer, est comme s'il n'eust jamais esté. Et un petit après, Voyci le lieu de vray repos, et lequel à bon droit nous pouvons appeler Chambre, quand nous contemplons Dieu, non pas troublé d'ire ou agité de soin, mais pour scavoir sa volonté bonne, agréable et parfaite. Ceste vision n'effraye point, mais appaise et adoucit. Elle n'esmeut point des curiositez bouillantes, mais les rabat toutes. Elle ne travaille point les sens, mais les rend tranquilles. Voyci où il nous faut droictement repousser: c'est que Dieu estant appasé, nous appaise, pource que nostre repos est de l'avoir paisible<sup>2</sup>.

5 Premièrement, si nous demandons d'avoir la clémence paternelle de Dieu et sa bénévolence envers nous, il nous faut convertir les yeux en Christ, auquel seul repose le bon plaisir du Père<sup>3</sup>. Si nous cherchons salut, vie et immortalité, il ne faut non plus recourir ailleurs: veu que luy seul est fontaine de vie, port de salut, et héritier du Royaume céleste. Or à quelle fin tend l'élection, sinon à ce que nous, estans adoptez de Dieu pour ses enfans, obtenions en sa grâce et dilection, salut et immortalité? Quelque chose qu'on revire, retourne ou espluche, on trouvera que le but de nostre élection ne tend pas outre cela. Pourtant ceux que Dieu a choisis pour ses enfans, il n'est pas dit qu'il les ait esleus en eux-mesmes, mais en son Christ<sup>3</sup>: pource qu'il ne les pouvoit aimer sinon en luy, et ne les pouvoit honorer de son héritage, sinon les ayant faits participans premièrement de luy. Or si nous sommes esleus en Christ, nous ne trouverons point la certitude de nostre élection en nous: non pas mesmes en Dieu le Père, si nous l'imaginons

<sup>1)</sup> Sup. r. Cantie., serm. XXIII. <sup>2)</sup> Matth. III, 17.

<sup>3)</sup> Ephés. I, 4.

nuement sans son Fils. Christ doncques est comme un miroir, auquel il convient contempler nostre élection, et auquel nous la contemplerons sans tromperie. Car puis qu'il est celuy auquel le Père céleste a proposé d'incorporer ceux qu'il a voulu de toute éternité estre siens, afin d'advouer pour ses enfans tous ceux qu'il recognoistroit estre membres d'iceluy, nous avons un tesmoignage assez ferme et évident que nous sommes escrits au livre de vie, si nous communiquons à Christ. Or il s'est suffisamment communiqué à nous, quand par la prédication de l'Evangile il nous a testifié qu'il nous est donné du Père, afin d'estre nostre avec tous ses biens. Il est dit que nous le vestons, et que nous sommes unis à luy pour vivre, d'autant qu'il vit. Ceste sentence est souvent répétée, que le Père céleste n'a point espargné son Fils unique<sup>1</sup>, afin que quiconques croira en luy ne périsse point<sup>2</sup>. Il est dit aussi que quiconques croit en luy, est passé de mort à vie<sup>3</sup>. Selon lequel sens il s'appelle le pain de vie, duquel quiconques mangera, ne mourra jamais<sup>4</sup>. Il nous est, di-je, témoin, que tous ceux desquels il sera receu en vraye foy, seront tenus du Père céleste pour ses enfans. Si nous désirons quelque chose plus, que d'estre enfans et héritiers de Dieu, nous pouvons bien monter plus haut que Christ. Mais si c'est là nostre dernière borne, n'est-ce point enrager du tout de chercher hors Christ ce que nous avons desjà obtenu en luy, et ne se peut trouver qu'en luy seul? D'avantage, puis qu'il est la sagesse éternelle du Père, la vérité immuable, le conseil arrêté, il ne faut craindre que ce qu'il nous déclare par sa bouche, puisse le moins du monde varier de la volonté du Père, laquelle nous cherchons. Mais plustost il nous la manifeste fidèlement telle qu'elle a esté du commencement, et doit estre toujours. La pratique de ceste doctrine doit avoir sa vigueur mesmes en nos prières. Car combien que la foy de nostre élection nous donne courage d'invoquer Dieu, toutesfois ce seroit une spé-

culation, esgarée quand il nous faut former nos requestes, mettre ceci en avant, Mon Dieu, si je suis esleu, exaume moy. Plustost il veut que ses promesses nous contentent, sans que nous cherchions ailleurs s'il nous sera favorable ou non. Ceste discréction nous despestrera de beaucoup de liens, quand nous saurons appliquer ce qui est écrit à son droit usage, et que nous ne le tirerons point là et là inconsidérément et à la volée.

6 Cela fait aussi grandement à establir nostre fiance, que la fermeté de nostre élection est conjointe à nostre vocation. Car ceux que Christ a illuminé en sa cognissance, et introduits en la compagnie de son Eglise, il est dit qu'il les reçoit en sa protection et tutelle. D'avantage, tous ceux qu'il reçoit, il est dit que le Père les luy a commis et donnez en garde, pour les conduire à vie éternelle<sup>1</sup>. Que voulons-nous plus? Le Seigneur Jésus crie à haute voix, que le Père luy a donné en sa protection tous ceux qu'il vouloit estre sauvé<sup>2</sup>. Pourtant, quand nous voulons savoir si Dieu a nostre salut en recommandation, cherchons s'il l'a recommandé à Christ, lequel il a constitué gardien unique de tous les siens. Si nous doutons asçavoir si Christ nous a receus en sa tutelle et sauvegarde, il vient au-devant de ceste doute, quand il se présente pour Pasteur: et déclare qu'il nous aura au nombre de ses brebis, si nous escoutons sa voix<sup>3</sup>. Recevons donc Christ, puis qu'il s'expose à nous tant bénignement, et vient au-devant pour nous recevoir. Il n'y a point de doute qu'il nous tiendra en son troupeau, et nous gardera en son bercail. Mais quelqu'un dira qu'il nous faut soucier de ce qui nous peut advenir: et quand nous pensons au temps futur, que nostre imbécillité nous admoneste d'estre en sollicitude. Car comme saint Paul dit que Dieu appelle ceux qu'il a esleus<sup>4</sup>, aussi le Seigneur Jésus dit, qu'il y en a plusieurs d'appelez, et peu d'esleus<sup>5</sup>. Saint Paul aussi bien nous désehorte

1) Rom. VIII, 32.  
3) Jean V, 24.

2) Jean III, 16.  
4) Jean VI, 35, 58.

4) Jean VI, 37, 39.  
3) Jean X, 3, 16.  
5) Malth. XXII, 14.

2) Jean XVII, 6, 12.  
4) Rom. VIII, 30.

en un autre lieu, d'estre en sécurité : Que celuy, dit-il, qui est debout, se garde de tomber<sup>1</sup>. Item, Es-tu incorporé en l'Eglise de Dieu ? Ne t'enorgueilly point, mais crain<sup>2</sup> : car le Seigneur t'en peut retrancher, pour en mettre un autre en ton lieu. Finalement, l'expérience nous monstre que la foy et la vocation n'est guères, sinon que la persévérance soit conjointe, laquelle n'est pas donnée à tous. Je respon que Christ nous a délivrez de ceste perplexité. Car il n'y a doute que ces promesses n'appartiennent au temps futur. Tout ce que le Père me donne, vient à moy : et ce qui sera venu à moy, je ne le jetteray point dehors. Item, Ceste est la volonté de mon Père, que je ne perde rien de ce qu'il m'a donné : mais que je ressuscite tout au dernier jour<sup>3</sup>. Item, mes ouailles escourent ma voix, et me suyvent. Je les cognoy, et leur donne la vie éternelle, nul ne les ravira de ma main. Mon Père, qui me les a données, est plus fort que tous : parquoy nul ne les pourra ravis de sa main<sup>4</sup>. D'avantage, en prononçant que tout arbre que son Père n'aura point planté sera arraché<sup>5</sup> : il signifie à l'opposite, qu'il ne se peut faire que ceux qui ont vive racine en Dieu, soyent jamais arrachez. A quoy s'accorde le dire de saint Jehan, S'ils eussent esté de nostre troupeau, jamais ne fussent sortis d'avec nous<sup>6</sup>. Et voylà pourquoy saint Paul s'ose glorifier d'une façon magnifique contre la vie et la mort, contre les choses présentes et à venir<sup>7</sup>. En quoy on voit qu'il a esté assuré du don de persévérence. Il n'y a doute aussi que luy-mesme n'adresse ceste sentence à tous les esleus, Celuy qui a commencé en vous l'œuvre de vostre salut, la parfera jusques au jour de Jésus-Christ<sup>8</sup>. Comme de faict, David estant esbranslé de grieves tentations, se repose sur cest appuy, Seigneur, tu ne délaisseras pas l'ouvrage de tes mains<sup>9</sup>. Outreplus, c'est chose certaine que Jésus-Christ priant pour tous les esleus, demande pour eux ce

qu'il avoit demandé pour Pierre : c'est que leur foy ne défaillie point<sup>1</sup>. Dont nous concluons qu'ils sont hors de danger de cheute mortelle : veu que le Fils de Dieu, ayant requis qu'ils demeurassent fermes, n'a point esté refusé. Qu'est-ce que nous a voulu icy apprendre Christ, sinon de nous acertener que nous aurons salut éternel, puis que nous avons une fois esté faits siens ?

7 On répliquera, qu'il advient de jour en jour que ceux qui sembloyent avis estre à Christ, défaillent et trébuschent. Mesmes au lieu où il dit, que nul de ceux qui luy avoyent esté donnez du Père, n'est péri, il excepte le fils de perdition<sup>2</sup>. Cela est bien vray : mais il est certain d'autre part, que telle manière de gens n'ont jamais adhéré à Christ d'une telle fiance de cœur, par laquelle nous disons que nostre élection nous est certifiée. Ieux sont sortis de nous, dit saint Jehan, mais ils n'estoyent point des nostres. Car s'ils en eussent esté, ils fussent demeurez avec nous<sup>3</sup>. Je ne nie pas qu'ils n'ayent des signes semblables avec les esleus : mais je ne leur concède pas ce fondement certain de leur élection, que les fidèles doyvent prendre selon mon dire, de la parole de l'Evangile. Pourtant, que ces exemples ne nous troublent point, que nous ne nous tenions seurement en ces promesses du Seigneur Jésus, où il prononce que le Père luy a donné tous ceux desquels il est receu en vraye foy : et que nul de leur nombre ne périra, puis qu'il en est le gardien et protecteur<sup>4</sup>. Il sera parlé ailleurs de Judas. Quand est de saint Paul, il ne nous défend pas simplement toute sécurité, mais une nonchalance charnelle, laquelle tire avec soy orgueil, outrecuidance, et contemnemment des autres : esteigne humilité et révérence de Dieu, et induise en oubliance de ses grâces. Car en ce passage-là il parle aux Gentils, ausquels il remonstre qu'ils ne doyvent point fièrement et inhumainement insulter aux Juifs, pource qu'ils avoyent esté substituez en leur lieu, dont les autres avoyent esté déboutez. Pareillement, il ne requiert

1) Cor. X, 12.

2) Rom. XI, 20.

3) Jean VI, 37, 39.

4) Jean X, 27.

5) Matth. XV, 13.

6) 1 Jean II, 19.

7) Rom. VIII, 38.

8) Phil. I, 6.

9) Ps. CXXXVIII, 8. —

1) Luc XXII, 32.

2) Jean XVII, 12.

3) 1 Jean II, 19.

4) Jean III, 16; VI, 39.

pas une crainte par laquelle nous vacillions avec estonnement, mais laquelle nous instruisant à révéler humblement la grâce de Dieu, ne diminue rien de la fiance que nous avons en luy comme il a esté dit autre part. Il y a d'avantage, qu'il n'adresse pas son propos à chacun à part, mais aux bandes qui estoient pour lors. Car d'autant que l'Eglise estoit divisée en deux, et que l'envie avec la hautesse estoit cause du divorce, saint Paul admoneste les Payens, que s'ils ont esté substituez au lieu du peuple saint et héréditaire, que cela les doit induire à crainte et modestie : comme ainsi soit que plusieurs fussent pleins d'orgueil et de présomption, desquels il estoit expédition de rabatre la vaine flatterie. Au reste, nous avons desjà vué que nostre espérance se doit estendre à l'advenir, voire outre la mort : et qu'il n'y a rien plus contraire à sa nature que d'estre en bransle et en souci, comme si nous doutions de ce qui doit estre fait de nous.

8 Touchant de la sentence de Christ, que plusieurs sont appelez, et peu d'esleus : il n'y aura nulle ambiguïté, s'il nous souvient de ce qui nous doit estre assez liquide, asçavoir qu'il y a double espèce de vocation. Car il y a la vocation universelle, qui gist en la prédication extérieure de l'Evangile, par laquelle le Seigneur invite à soy tous hommes indifféremment : voire mesmes ceux ausquels il la propose en odeur de mort, et pour matière de plus griefve condamnation. Il y en a une autre spéciale, de laquelle il ne fait quasi que les fidèles participants, quand par la lumière intérieure de son Esprit il fait que la doctrine soit enracinée en leurs coeurs; combien qu'aucunesfois il use aussi d'une telle vocation envers ceux qu'il illumine pour un temps : et puis après, à cause de leur ingratitude, il les délaisse et jette en plus grand aveuglement. Or le Seigneur Jésus voyant l'Evangile estre publié lors à beaucoup de gens, estre rejeté de plusieurs, mesprisé des autres, et que peu de personnes l'avoient en honneur, il nous figure Dieu sous la personne d'un Roy, lequel voulant faire un banquet solennel

envoye ses serviteurs là et là, pour prier grande multitude : mais qu'il n'y en a guères qui promettent de venir, pource que chacun allègue ses empeschemens : tellement qu'il est contraint à leur refus, de mander tous ceux qu'on peut rencontrer par les rues. Il n'y a nul qui ne voye bien que la parabole jusques yci se doit entendre de la vocation extérieure. Il adjouste conséquemment, que Dieu à la manière de ceux qui reçoivent des hostes, va de table en table, pour festoyer tous ceux qu'il a receus, de bonne chère. S'il en trouve quelqu'un qui n'ait point sa robe d'honneur, il dit qu'il ne souffrira point déshonorer son banquet, mais qu'il le chassera hors<sup>1</sup>. Je confesse que ce membre se doit entendre de ceux qui font profession de foy, et ainsi sont receus en l'Eglise, mais cependant ne sont point vestus de la sanctification de Christ. Il est donc dit que le Seigneur ne souffrira pas à la longue telles pestes, qui ne font que diffamer son Eglise : mais selon que mérite leur turpitude, les chassera hors. Il y en a doncques peu d'esleus d'un grand nombre qui aura esté appellé, mais non pas de ceste vocation dont nous enseignons que les fidèles doyvent estimer leur élection. Car celle dont il est là parlé appartient aussi aux iniques : ceste seconde apporte avec soy l'Esprit de régénération, lequel est l'arre et seu de l'héritage futur, et par lequel nos coeurs sont signez jusques au jour de la résurrection<sup>2</sup>. En somme, pource que les hypocrites se vantent d'estre aussi gens de bien que les vrays serviteurs de Dieu, Jésus-Christ prononce qu'en la fin ils seront déchassez du lieu qu'ils occupent à tort : suivant ce qui est dit au Pseaume, Seigneur, qui habitera en ton sanctuaire ? celuy qui est innocent de ses mains, et pur de cœur<sup>3</sup>. Item, Telle est la génération de ceux qui cherchent Dieu, qui cherchent la face du Dieu de Jacob<sup>4</sup>. Par ce moyen le saint Esprit exhorte les fidèles à patience, à ce qu'il ne leur face mal que les Ismaélites soyent meslez parmi eux en l'Eglise : veu qu'en la fin

1) Matth. XXII, 2-13.  
2) Ps. XV, 1.

2) Ephés. I, 13, 14.  
4) Ps. XXIV, 6.

la masque leur sera ostée, et en seront exterminéz avec honte.

9 C'est aussi la cause pourquoy Christ fait ceste exception dont il a esté parlé, quand il dit que nulle de ses brebis n'est périe, sinon Judas<sup>1</sup>. Car il n'estoit pas réputé entre les brebis de Christ pour ce qu'il en fust vrayement, mais pour ce qu'il y avoit lieu. Ce qu'en un autre passage le Seigneur dit qu'il l'avoit esleu avec les autres Apostres, cela ce doit seulement rapporter à l'office. Je vous ay, dit-il, esleus douze, et l'un est diable<sup>2</sup> : c'est qu'il l'avoit constitué Apostre. Mais quand il parle de l'élection à salut, il le sépare du nombre des esleus, comme quand il dit, Je ne parle pas de tous, je scay lesquels j'ay esleus<sup>3</sup>. Si quelqu'un confond ce vocable d'Election en ces passages, il s'enveloppera povrement : s'il le scat distinguer, il n'y a rien plus facile. C'a esté doncques très mal parlé à saint Grégoire, de dire que nous scavons bien de nostre vocation, mais que de nostre élection nous en sommes incertains. Et de cela il nous exhorte à terreur et tremblement, usant de ceste raison, que nous scavons bien quels nous sommes aujourd'hui, mais que nous sommes ignorans quels nous serons demain<sup>4</sup>. Mais par la procédure de son oraison on voit bien comment il s'est ainsi abusé. Car pour ce qu'il fondonoit l'élection sur le mérite des œuvres, il avoit assez de matière à espoirer les hommes, et les mettre en desfiance : de les confermer il ne pouvoit, pour ce qu'il ne les renvoyoit point à la fiance de la bonté de Dieu. Par cela les fidèles peuvent avoir quelque goust de ce que nous avons dit au commencement : asçavoir que la prédication, si elle est bien méditée, n'est pas pour troubler ou esbranler la foy, mais plutost pour la confermer trèsbien. Toutesfois je ne nie pas que le saint Esprit n'approprie quelquesfois les mots à la rudesse de nostre sens : comme quand il dit, Ils ne seront point au conseil de mon peuple, ils ne seront point escrits au rolle de mes serviteurs<sup>5</sup> : car c'est comme s'il commen-

çoit d'escire au livre de vie ceux qu'il veut adouer pour siens : comme ainsi soit que selon le tesmoignage de Jésus-Christ, les noms des enfans de Dieu ayant esté dès le commencement enregistrez au livre de vie. Mais par ces mots est signifiée la réjection des Juifs, qu'on avoit estimez pour un temps estre les pilliers de l'Eglise : suuyant ce qui est dit au Pseaume, Qu'ils soyent effacez du livre de vie, et ne soyent escrits avec les justes<sup>1</sup>.

10 Or les esleus ne sont point tous assemblez par la vocation du Seigneur au troupeau de Christ, ne dès le ventre de leur mère, ny en un mesme temps, mais comme il plaist à Dieu de leur dispenser sa grâce. Devant doncques qu'ils soyent convertis à ce souverain Pasteur, ils errent comme les autres, et sont disperser en la dissipation universelle de ce monde, et ne diffèrent en rien des autres, sinon que Dieu par une miséricorde singulière les conserve, de peur qu'ils ne trébuschent en ruine éternelle. Si nous regardons doncques en eux, nous verrons la race d'Adam, laquelle ne peut sentir que la perversité de son origine. De ce qu'ils ne tombent point en impiété désespérée, cela ne se fait point par quelque bonté naturelle : mais pour ce que l'œil du Seigneur veille sur leur salut, et sa main est estendue pour les y conduire. Car ceux qui imaginent qu'ils ont je ne say quelle semence d'élection enracinée en leurs coeurs dès la nativité, et que par cela ils sont enclins toujours à la crainte de Dieu, n'ont nulle autorité de l'Ecriture pour prouver leur opinion : et l'expérience mesme les rédargue. Ils produisent bien quelques exemples, pour prouver qu'aucuns des esleus n'ont point du tout esté sans religion devant qu'estre droictement illuminé ; car ils allèguent que saint Paul a esté irrépréhensible en son Pharisaiisme<sup>2</sup> : que Cornille le Centenier a esté agréable à Dieu par ses prières et oraisons<sup>3</sup>. De saint Paul, je leur concède ce qu'ils disent : de Cornille, je di qu'ils s'abusent : car il estoit desjâ lors régénéré et illuminé, tellement qu'il ne

1) Jean XVII, 12.

3) Jean XIII, 18.

5) Ezech. XLIII, 9.

2) Jean VI, 70.

4) Homil. XXXVIII.

4) Ps. LXIX, 29.

3) Act. X, 2.

2) Phil. III, 5, 6.

luy défaloit plus rien, sinon une plus claire révélation de l'Evangile. Mais encores, qu'est-ce qu'ils obtiendront en la fin : quand nous leur accorderons d'une douzaine ? conclurront-ils que tous les esleus de Dieu ont eu un mesme esprit ? C'est autant comme si quelqu'un ayant démontré l'intégrité de Socrates, Aristides, Xénocrates, Scipion, Curius, Camillus et autres Payens, vouloit inférer par cela, que tous ceux qui ont esté aveuglez en idolâtrie, ont esté de sainte vie et entière. Outre ce que leur argument ne vaut rien, l'Ecriture leur contredit apertement en plusieurs lieux. Car l'estat que descriit saint Paul avoir esté entre les Ephésiens devant leur régénération, ne monstre pas un seul grain de ceste semence : Vous estiez, dit-il, morts en vices et péchez, esquels vous cheminiez selon ce monde, et selon le diable, lequel besongne maintenant aux rebelles, entre lesquels nous estions au paravant, suivans les concupiscences de nostre chair, et faisans ce que bon nous sembloit, et estions tous naturellement héritiers de l'ire de Dieu comme les autres<sup>1</sup>. Item, Qu'il vous souvienne que vous avez esté quelquesfois sans espérance, et sans Dieu en ce monde<sup>2</sup>. Item, Vous estiez quelquesfois ténèbres : maintenant estans lumière en Dieu, cheminez comme enfans de lumière<sup>3</sup>. Ils diront, possible, que cela se doit référer à l'ignorance de vérité : en laquelle ils confessent bien les esleus estre détenus devant leur vocation ; combien que cela est une calomnie impudente, veu que saint Paul infère de ce propos, que les Ephésiens ne doyvent plus mentir ne desrober<sup>4</sup>. Mais encores que nous leur concédonns, que respondront-ils à d'autres passages ? comme quand ayant dénoncé aux Corinthiens, que les idolâtres, paillars, adultères, efféminez, bougres, larrons et avaricieux ne posséderont point le royaume de Dieu, il adjouste incontinent, qu'ils ont esté enveloppez en ces crimes devant qu'avoient cognu Christ : mais que maintenant ils en sont nettoyez par son sang, et déli-

vrez par son Esprit<sup>5</sup>. Item aux Romains, Comme vous avez abandonné vos membres au service d'immondicité et iniquité, maintenant adonnez-les au service de justice ; car quel fruit avez-vous eu de vostre vie précédente, de laquelle vous avez honte<sup>6</sup> ? etc.

11 Quelle semence d'élection, je vous prie, fructifioit en ceux lesquels menans une vie du tout meschante et vilene, quasi d'une malice désespérée s'estoyent abandonnez au vice le plus exécrable du monde ? Si l'Apostre eust voulu parler à la manière de ces nouveaux docteurs, il devoit leur remontrer combien ils estoient redéveables à Dieu, de ce qu'ils ne les avoit point laissez tomber en telle povreté. Pareillement saint Pierre devoit exhorter ceux ausquels il escrivoit son Epistre à rendre grâces à Dieu, de ce qu'il les avoit conservez, leur donnant dès le commencement une semence de sainteté. Mais au contraire, il les admoneste qu'il suffit bien que le temps passé ils eussent lasché la bride à toutes meschantes concupiscences<sup>7</sup>. Et que sera-ce si nous venons à produire des exemples ? Quelle semence y avoit-il en Raab pailarde, devant la foy<sup>8</sup> ? Pareillement en Manassé, ce pendant qu'il espandoit le sang des Prophètes, jusques à en faire regorger la ville de Jérusalem<sup>9</sup>. Aussi bien au brigand, lequel vint à repentance en rendant l'Esprit<sup>10</sup>. Pourtant laissons là ces inventions légères, que se forgent hors l'Ecriture je ne scay quels entendemens curieux. Plustost que ce que contient l'Ecriture nous demeure ferme : asçavoir que nous avons esté comme povres brebis esgarées, et qu'un chacun est décliné en sa voye<sup>11</sup>, c'est-à-dire perdition. Ainsi que de ce gouffre de perdition le Seigneur retire ceux que bon luy semble, non pas du premier coup : mais différant en son opportunité : ce pendant qu'il les conserve, de peur qu'ils ne trébuschent en blasphème irrémissible.

12 Comme le Seigneur par la vertu de sa vocation conduit ses esleus au salut,

1) Ephés. II, 1-3.

3) Ephés. V, 8.

2) Ephés. II, 12.

4) Ephes. IV, 23. . 8.

1) 1 Cor. VI, 9-11.

3) 4 Pierre IV, 3.

5) 2 Rois XXI, 16.

7) Is. LII, 6.

2) Rom. VI, 19-21.

4) Josué II, 1.

6) Luc XXIII, 42.

auquel il les avoit préordonnez en son conseil éternel : aussi d'autre part il a ses jugemens sur les réprouvez, par lesquels il exécute ce qu'il a déterminé d'en faire. Pourtant ceux qu'il a créez à damnation et mort éternelle, afin qu'ils soyent instrumens de son ire, et exemples de sa sévérité, pour les faire venir à leur fin, ou il les prive de la faculté d'ouyr sa Parole, ou par la prédication d'icelle il les aveugle et endurcit d'avantage. Du premier membre nous en avons exemples infinis : mais nous en eslirons un qui est notable par-dessus les autres. Il s'est passé plus de quatre mille ans devant l'avénement de Christ, que le Seigneur a toujours caché à toutes gens la lumière de sa doctrine salutaire. Si quelqu'un allègue qu'il n'a point fait les hommes de ce temps-là participans d'un tel bien, pource qu'il les en estimoit indignes : les successeurs n'en sont non plus dignes. De laquelle chose le Prophète Malachie, outre l'expérience est trèscertain tesmoin, lequel après avoir rédargué l'incrédulité, les blasphèmes énormes, et autres crimes de son peuple, dit que néantmoins le Rédempteur ne laissera pas de venir<sup>1</sup>. Pourquoys doncques a-t-il fait ceste grâce aux uns plustost qu'aux autres ? Si quelqu'un veut yci chercher raison plus haute que le conseil secret et occulte de Dieu, il se tormentera en vain. Et ne faut craindre que quelque disciple de Porphyre, ou autre blasphémateur, ait licence de détracter contre la justice de Dieu, si nous ne respondons rien. Car quand nous affermons que nul ne périt sans l'avoir mérité, et que c'est de la bénédicience gratuite de Dieu qu'aucuns sont délivrez de damnation cela suffit pour maintenir sa gloire, sans ce qu'elle ait mestier de nos tergiversations pour estre défendue. Parquoys le souverain Juge, en privant de la lumière de sa vérité, et délaissant en aveuglement ceux qu'il a réprouvez, fait ainsi voye à sa prédestination. Quant est du second membre, nous en avons l'expérience journallement, et y en a beaucoup d'exemples en l'Ecriture. Il y aura cent hommes qui escouteront un mesme ser-

mon : vingt le recevront en obéissance de foy, les autres ou n'en tiendront conte, ou s'en mocqueront, ou le rejeteront et condamneront. Si quelqu'un allègue que ceste diversité vient de leur propre malice et perversité, cela ne satisfira pas. Car une mesme malice occuperoit les entendemens de tous, si le Seigneur n'en corrigeoit d'aucuns par sa grâce. Ainsi nous demeurerions toujours enveloppez, si nous n'avions nostre recours à ce dire de saint Paul, Qui est-ce qui te discerne<sup>2</sup> ? En quoy il signifie que si l'un est plus excellent que l'autre, ce n'est point de sa vertu propre, mais de la seule grâce de Dieu.

13 Pourquoys doncques en faisant grâce à l'un laisse-il l'autre derrière ? Saint Luc rend la raison de ceux qu'il appelle, disant qu'il les avait préordonnez à vie<sup>3</sup>. Que penserons-nous doncques des autres, sinon qu'ils sont instrumens de son ire en opprobre ? Pourtant, que nous n'ayons point honte de parler ainsi avec saint Augustin : Dieu pourroit bien, dit-il, convertir en bien la volonté des meschans, veu qu'il est tout-puissant. De cela il n'y a doute. Pourquoys doncques ne le fait-il ? Pource qu'il ne le veut pas. Pourquoys c'est qu'il ne le veut, cela est caché en lui. Car nous ne devons pas plus sçavoir que de raison<sup>4</sup> ? Cela sera beaucoup meilleur, que de tergiviser avec Chrysostome, en disant qu'il attire celuy qui l'invoque et tend la main pour avoir aide<sup>5</sup> : et ainsi que la différence n'est point au jugement de Dieu, mais au vouloir des hommes. Brief, tant s'en faut qu'il gise au propre mouvement des hommes d'approcher, que mesmes les enfans de Dieu ont besoin d'estre poussez par inspiration singulière. Lydie, marchande de pourpre, craignoit Dieu : toutesfois il a faul que son cœur fust ouvert d'en haut, pour la rendre attentive à la doctrine de saint Paul, et faire qu'elle y proufitast<sup>6</sup>. Cela n'est pas dit d'une femme seule, mais afin que nous sçachions que tout advancement en foy et en piété est œuvre admirable du saint Esprit. Certes cela ne se peut révoquer en doute, que le

1) Malach. IV, 1, 2.

2) Act. XIII, 48.  
3) De Genes. ad literam, lib. II, cap. X.  
4) Homil. de convers. Pauli. 5) Act. XVI, 14.

Seigneur n'envoye sa parole à d'aucuns desquels il cognoit là cécité en devoir estre augmentée. Pourquoy est-ce qu'il faisoit faire tant de messages à Pharaon? Estoit-ce pour ce qu'il espérast pouvoir adoucir son cœur, envoyant ambassade sur ambassade? Mais devant que commencer il scavoit quelle issue il en viendroit, et l'avoit prédit : Va, disoit-il à Moyse, et expose-luy ma volonté : mais j'endurciray son cœur, alin qu'il n'obtempère point<sup>1</sup>. En telle sorte suscitant Ezéchiel, il l'advertisit qu'il l'envoye à un peuple rebelle et obstiné, afin qu'il ne s'estonne quand il trouvera leurs aureilles sourdes<sup>2</sup>. Il prédit pareillement à Jérémie, que sa doctrine sera comme feu, pour perdre et dissiper le peuple comme paille<sup>3</sup>. Mais la prophétie que nous avons en Isaïe, presse encores plus fort; car le Seigneur l'envoye avec ce mandement, Va, et di aux enfans d'Israël, Oyez en oyant, et n'entendez point : voyez et ne cognossez point. Endurcy le cœur de ce peuple, estouppes ses aureilles et bande ses yeux, de peur qu'il ne voye, et escoute, et entende, et qu'il soit converty pour estre sauvé<sup>4</sup>. Voylà comment il leur adresse sa parole, mais c'est pour les faire plus sourds : il allume la clarté, mais c'est pour les rendre plus aveugles : il leur présente la doctrine, mais c'est pour les rendre plus estourdis : il leur donne remède, mais c'est afin qu'ils ne guairissent. Sainct Jehan alléguant ceste prophétie, dit que les Juifs n'ont peu croire à la doctrine de Christ : pour ce que ceste malédiction de Dieu estoit sur eux<sup>5</sup>. Cela aussi ne se peut mettre en doute, que quand Dieu ne veut point illuminer quelqu'un, qu'il luy baille sa doctrine enveloppée afin qu'il n'y proufite, mais qu'il en viene en plus grand estonnement et stupidité. Car Christ testimone qu'il expose à ses Apostres seulement les paraboles dont il avoit usé entre le populaire, pour ce que la grâce est faite aux Apostres, de cognostre les mystères de son Royaume, et non aux autres<sup>6</sup>. Qu'est-ce que veut le Seigneur,

en enseignant ceux desquels il se donne garde de n'estre entendu? Considérons dont vient le vice, et nous laisserons là ceste question; car quelque obscurité qu'il y ait en la doctrine, il y a tousjours assez de clarté pour convaincre les consciences des meschans.

14 Mais il reste encores de veoir pourquoy c'est que le Seigneur fait cela : veu qu'il est certain qu'il le fait. Si on respond que cela se fait à cause que les hommes l'ont mérité pour leur perversité et ingratitudo, ce sera bien et véritablement parlé. Mais pour ce que la raison de ceste diversité n'apparoist point, pourquoy il fleschit les uns en obéissance, et fait persister les autres en dureté, pour la bien résoudre, il faut venir à ce que saint Paul a noté du tesmoignage de Moyse : c'est que Dieu dès le commencement les a suscitez, alin de monstrar son Nom en toute la terre<sup>1</sup>. Parquoy ce que les réprouvez, ayans le Royaume de Dieu ouvert n'obtempèrent point, cela sera droictement rejetté sur leur perversité et malice : moyennant qu'on adjouste conséquemment, qu'ils ont esté asservis à ceste perversité, d'autant que par le jugement équitable, mais incompréhensible de Dieu, ils ont esté suscitez pour illustrer sa gloire en leur damnation. En ceste manière quand il est dit des fils d'Hély, qu'ils n'ont point escouté les admonitions salutaires de leur père, pour ce que le Seigneur les vouloit perdre<sup>2</sup>, il n'est pas signifié que ceste contumace ne soit venue de leur propre malice, mais il est pareillement noté pourquoy c'est qu'ils ont esté délaissiez en ceste contumace, veu que Dieu pouvoit amollir leurs coeurs : asçavoir pour ce que le décret immuable de Dieu les avoit une fois destinez à perdition. A quoy aussi tend le dire de saint Jehan : c'est, combien que Jésus-Christ eust fait beaucoup de miracles, que nul ne creut en luy, afin que la parole d'Isaïe fust accomplie : Seigneur, qui a creu à nostre prédication<sup>3</sup>? Car combien qu'il ne voulle absoudre les incrédules, comme s'ils n'estoient point coupables : il se contente toutesfois de ceste raison, que

1) Ex. IV, 21.

2) Ezéch. II, 3; XII, 2.

3) Jér. I, 10.

4) Is. VI, 9, 10.

5) Jean XII, 39.

6) Matth. XIII, 11.

4) Rom. IX, 17.

5) Jean XII, 38.

2) 1 Sam. II, 25.

les hommes ne trouveront ne goust ne saveur en la Parole de Dieu, jusques à ce qu'il leur soit donné de la bien gouster. Et Jésus-Christ alléguant la prophétie d'Isaïe, que tous seront enseignez de Dieu<sup>1</sup>, ne tend à autre fin, sinon de montrer que les Juifs sont réprouvez et estrangez de l'Eglise, pource qu'ils ne sont point capables d'estre enseignez : n'amenant autre raison que ceste-ci, que la promesse ne leur appartient point. Ce que saint Paul conferme, en disant que Jésus-Christ, qui est scandale aux Juifs, et folie aux Payens, est néanmoins la vertu et sagesse de Dieu à ceux qui sont appelez<sup>2</sup>. Car après avoir récité ce qui advient ordinairement quand l'Evangile se presche, c'est qu'il envenime les uns, et est vilipendé des autres, il adjouste qu'il n'est prisé que de ceux qui sont appelez. Il les avoit bien un peu au paravant nommez Fidèles : mais pas pour déroguer à la grâce de l'élection de Dieu, laquelle précède en degré : plustost il a adjouste ce membre second pour déclaration plus certaine : afin que ceux qui avoyent reçeu l'Evangile attribuassent la louange de leur foy à la vocation de Dieu, comme aussi il l'exprime puis après. Quand les meschans oyent cela, ils se plaignent que Dieu abuse de ses povres créatures, s'en jouant cruellement d'une puissance désordonnée, mais nous qui scavons les hommes estre coupables en tant de manières devant le throne de Dieu, que quand il les interrogeroit de mille points, ils ne pourroient respondre à un, confessons que les réprouvez n'endurent rien qui ne conviene à son juste jugement. Ce que nous n'en comprenons point la raison, il nous faut prendre cela patiemment : et ne refuser point d'ignorer quelque chose : où la sapience de Dieu eslève sa hautesse.

45 Mais pource qu'on a accoustumé d'objecter quelques passages de l'Ecriture, où il semble que Dieu n'accorde pas que les iniques périssent par son décret, sinon entant que contre son vouloir et quasi maugré luy ils se jettent à perdition, il nous les faut briesvement expliquer, pour monstrer qu'ils ne contrarient

point à nostre doctrine. On allègue le passage d'Ezéchiel, où il est dit que Dieu ne veut point la mort du pécheur, mais plustost qu'il se convertisse et vive<sup>1</sup>. Si on veut estendre cela à tout le genre humain, je demande doncques pourquoy il ne sollicite beaucoup de gens à répentence, desquels les coeurs seroyent plus ployables à obéir, que de ceux qui s'endurcissent de plus en plus quand il les convie jurement. Jésus-Christ testifie que, sa prédication et ses miracles, qui eussent plus apporté de fruit en Ninive et Sodome qu'en Judée<sup>2</sup> : comment doncques cela s'est-il fait, si Dieu veut que tout le monde soit sauvé, qu'il n'ait point ouvert la porte à ces povres misérables, qui eussent esté mieux disposez à recevoir la grâce, si elle leur eust esté offerte? Nous voyons doncques que ce passage est perverti et comme tiré par les cheveux, si sous ombre des mots du Prophète on veut anéantir le conseil éternel de Dieu, par lequel il a discerné les réprouvez d'avec les esleus. Maintenant cherchons le sens naturel. Son intention est de donner bonne espérance à ceux qui se repentiront, qu'ils seront receus à merci. La somme est telle, que les pécheurs ne doyent douter que Dieu ne leur pardonne si tost qu'ils sont convertis. Il ne veut doncques point leur mort, entant qu'il veut leur conversion. Or l'expérience monstre comment il veut que plusieurs qu'il convie à soy se repentent : c'est en telle sorte, que ce pendant il ne touche point leur cœur. Toutesfois ce n'est pas à dire qu'il use de fallace pour les abuser ; car combien que la voix externe ne serve qu'à rendre inexcusables ceux qui l'oyent sans y obéir, toutesfois si doit-elle estre tenué vrayement pour tesmoignage de la grâce de Dieu, par lequel il réconcilie les hommes à soy. Notons bien doncques l'intention du Prophète, quand il dit, que Dieu ne prend point plaisir à la mort du pécheur : c'est afin que les fidèles se confient que Dieu sera prest de leur pardonner leurs fautes, si tost qu'ils seront venus à répentence : et que les contempteurs s'achent à l'opposite, que leur crime est

1) Jean VI, 45.

2) 1 Cor. I, 23, 24.

1) Ezéch. XXXIII, 11.

2) Matth. XI, 23.

tant plus aggravé, quand ils ne répondent pas à une telle humanité et clémence de Dieu. Ainsi Dieu viendra toujours devant de ceux qui se convertissent, leur présentant sa merci : mais que la conversion ne soit pas donnée à tous, il nous est clairement montré tant par Ezéchiel, que par tous les Prophètes et Apostres. Secondelement, on ameine le passage de saint Paul, où il dit que Dieu veut que tous soyent sauvéz<sup>1</sup>. Or combien qu'il ait quelque chose diverse d'avec le dire du Prophète, si est-ce qu'il y a quelque similitude. Je respon qu'en premier lieu il est notoire par le fil du texte, comment Dieu veut le salut de tous. Car saint Paul conjoint ces deux choses, qu'il veut que tous soyent sauvéz, et qu'ils viennent à la connaissance de vérité. S'il a été conclu et establi par le conseil éternel de Dieu, que tous fussent faits participans de la doctrine de salut, que deviendra ceste sentence de Moysé, qu'il n'y a eu peuple au monde tant noble, duquel Dieu se soit approché comme des Juifs<sup>2</sup>? Comment cela s'est-il fait, que Dieu ait privé tant de nations de la clarté de son Evangelie, de laquelle il a fait jouir les autres<sup>3</sup>? Comment est-il advenu que la pure connaissance de la vérité céleste ne soit jamais parvenue à beaucoup de gens, et les autres à grand'peine en ont gousté quelques petis rudimens? Maintenant il est aisé de recueillir à quoy tend saint Paul. Il avoit commandé à Timothée de faire prières solennelles pour les Rois et Princes. Or pource qu'il sembloit avis aucunement estrange, de faire prières à Dieu pour une manière de gens tant désespérée, veu que non-seulement ils estoient hors de la compagnie des fidèles, mais s'efforçoient de leur pouvoir d'opprimer le règne de Christ : il adjouste, que cela est agréable à Dieu, lequel veut tous hommes estre sauvéz. En quoy certes il ne signifie autre chose, sinon qu'il n'a forclos la voye de salut à aucun estat : mais que plustost il a espandu sa miséricorde en telle sorte, qu'il en veut faire tous estats participans. Les autres témoignages ne déclairent point ce que le

Seigneur a déterminé en son jugement occulte : mais seulement dénoncent que le pardon est appareillé à tous pécheurs qui le requerront en vraye pénitence. Car si quelqu'un s'opiniastre sur ce mot, où il est dit qu'il veut faire merci à tous : je répliqueray au contraire, qu'il est dit autre part que nostre Dieu est au ciel, dont il fait tout ce que bon luy semble<sup>4</sup>. Il faut doncques tellement exposer ce mot, qu'il conviene avec l'autre sentence : c'est qu'il fera merci à celuy à qui il fera merci : et qu'il aura pitié de celuy de qui il aura pitié<sup>5</sup>. Puis qu'il choisit ceux à qui il doit faire miséricorde, il ne la fait pas à tous. Mais puis qu'il appert que saint Paul ne traite pas de chacun homme, ains des estats et conditions, je me déporte de plus longue dispute, combien qu'il est aussi à noter, que saint Paul ne prononce pas que c'est que Dieu fait toujours, et par tout, et en tous : mais advertit qu'il nous luy faut laisser en sa liberté d'attirer les Rois, Princes et Magistrats à obéir à sa doctrine : combien que pour un temps ils soyent comme enragez contre icelle, pource qu'ils sont aveugles errans en ténèbres. Il sembleroit bien de prime face, que le passage de saint Pierre nous fust contraire : c'est que Dieu ne veut point que personne périsse, mais qu'il reçoit tous à pénitence<sup>3</sup> : sinon qu'en ce dernier mot le neud est solu, veu qu'on ne peut dire que Dieu voulle recevoir à repentance, sinon à la façon qui est montrée par toute l'Ecriture. Certes la conversion des hommes est en sa main. Qu'on l'interroge s'il les veut tous convertir, veu qu'il promet seurement à un petit nombre de leur donner un cœur de chair, laissant les autres avec leur cœur de pierre<sup>4</sup>. Vray est que s'il n'estoit prest et appareillé de recevoir ceux qui ont leur refuge à sa miséricorde, ceste sentence ne consisteroit pas. Convertissez-vous à moy, et je me convertiray à vous<sup>5</sup>. Mais je di que nul n'approche jamais de Dieu, sans estre prévenu et attiré de luy. Et de fait, si la pénitence estoit au propre

1) 1 Tim. II, 4.

2) Deut. IV, 7.

3) Ps. CXV, 3.

3) 2 Pierre III, 9.

5) Zach. I, 3.

2) Ex. XXXIII, 19.

4) Ezech. XXXVI, 26

mouvement et arbitre de l'homme, saint Paul ne diroit pas qu'il faut essayer si Dieu donnera repentance à ceux qui ont été endurcis<sup>1</sup>? Mesmes si ce n'estoit Dieu qui attrast par secrete inspiration ses esleus à repentance, à laquelle il convie tout le monde, Jérémie ne diroit pas, Seigneur, converti-moy, et je seray converti. Car depuis que tu m'as converti, je me suis amendé<sup>2</sup>.

16 Mais quelqu'un me dira, Si ainsi est, il y aura peu de certitude aux promesses évangéliques, lesquelles en testifiant de la volonté de Dieu déclairent qu'il veut ce qui répugne à ce qu'il a déterminé en secret. Je respon que non. Car combien que les promesses de salut soient universelles, toutesfois elles ne contrarient nullement à la prédestination des réprouvez, moyennant que nous regardions l'accomplissement d'icelles. Nous savons que les promesses de Dieu nous sont lors vallables, quand nous les recevons par foy : au contraire, quand la foy est anéantie, qu'elles sont abolies. Si la nature des promesses est telle, regardons maintenant si elles contreviennent à la prédestination de Dieu : c'est qu'il est dit que Dieu a déterminé dès le commencement, lesquels il vouloit prendre en grâce, et lesquels il vouloit rejeter : et néanmoins qu'il promet indifféremment salut à tous. Je di que cela convient très-bien. Car le Seigneur en promettant ainsi, ne signifie autre chose sinon que sa miséricorde est exposée à tous, ceux qui la chercheront. Or nul ne la cherche, sinon ceux qu'il a illuminez. Finalement, il illumine ceux qu'il a prédestinez à salut. Or ceux-là expérimentent la vérité des promesses seure et certaine : tellement qu'on ne peut dire qu'il y ait quelque contrariété entre l'élection éternelle de Dieu, et ce qu'il offre le tesmoignage de sa grâce à ses fidèles. Mais pourquoi nomme-il Tous hommes? c'est afin que les bonnes consciences reposent plus seulement : voyant qu'il n'y a nulle différence entre les pécheurs, moyennant qu'on ait foy. Et d'autre part, que les iniques n'allèguent point qu'ils n'ont nul

refuge pour se retirer de leur misère : veu qu'ils le rejettent par leur ingratitudo. Comme ainsi soit donc que la miséricorde de Dieu soit présentée aux uns et aux autres par l'Evangile, il n'y a que la foy, c'est-à-dire l'illumination de Dieu, qui discerne entre les fidèles et incrédules : à ce que les premiers sentent l'efficace de l'Evangile, les seconds n'en reçoivent nulle utilité. Or ceste illumination a l'élection éternelle de Dieu pour sa reigle. La plainte et lamentation de Jésus-Christ sur Jérusalem, asçavoit qu'il a voulu amasser ses poucins, et qu'elle l'a refusé<sup>1</sup> : combien qu'ils en facent un grand bouclier, ne leur aide en rien. Je confesse que Jésus-Christ ne parle point comme homme, mais qu'il reproche aux Juifs qu'ils ont refusé de tout temps sa grâce. Ce pendant nous avons à regarder quelle est ceste volonté de Dieu, de laquelle il fait mention. C'est chose toute patente, comment Dieu a songneusement travaillé à retenir ce peuple-là. On sait aussi, comme estans adonnez à leurs concupiscences esgarées, ils ont résisté obstinément à n'estre point recueillis : mais il ne s'ensuyl pas de là, que le conseil immuable de Dieu ait été rendu frustratoire par la malice des hommes. Nos contredisans répliquent, qu'il n'y a rien moins convenable à la nature de Dieu, que d'avoir double volonté. Ce que je leur accorde, moyennant qu'ils sachent interpréter ce dire droitement. Mais comment ne considèrent-ils tant de passages, ausquels Dieu prenant en soy les affections des hommes, descend (par manière de dire) de sa majesté pour se conformer à nostre rudesse? Il dit par Isaïe qu'il a tendu les bras à ce peuple rebelle<sup>2</sup>, qu'il s'est levé matin, et a veillé tard pour le réduire. S'ils veulent apprécier tout ceci à Dieu, en rejettant la figure et façon de parler que nous avons dite, ils ouvriront la porte à beaucoup de contentions superflues, lesquelles se peuvent appaiser en un mot : c'est que Dieu transfère à soy par similitude ce qui est propre aux hommes. Combien que la solution que nous

1) 2 Tim. II, 25.

2) Jér. XXXI, 18.

1) Matth. XXIII, 37.

2) Is. LXV, 2.

avons desjà amenée suffisante : c'est combien que la volonté de Dieu soit diverse quant à nostre sens, que toutesfois il ne veut pas ceci et cela en soy, mais seulement rendre nos sens estonnez de la variété de sa sagesse (comme saint Paul en parle<sup>1</sup>), jusques à ce qu'il nous soit donné de comprendre au dernier jour, comment il veut d'une façon admirable ce qui semble aujourd'hui estre contraire à son vouloir. Ils ameinent aussi des cavillations indignes de response : Puis que Dieu est Père de tous, ce n'est pas raison qu'il en déshérite nuls, sinon ceux qui de leur propre coulpe se sont desjà rendus indignes de salut. Voire, comme si la libéralité de Dieu ne s'estendoit pas jusques aux chiens et aux pourceaux. S'il est question du genre humain, qu'ils me répondent pourquoi Dieu s'est voulu allier à un seul peuple pour luy estre Père, laissant les autres derrière : et pourquoi de ce peuple-là qu'il avoit choisi, il en a seulement réservé un petit nombre à soy comme la fleur. Mais l'appétit enragé de mesdire qui incite ces vileins, les empêche qu'ils ne peuvent considérer ce que tout le monde voit : asçavoir que Dieu fait tellement luire chacun jour son soleil sur les bons et sur les mauvais<sup>2</sup>, que cependant il réserve l'héritage éternel au petit troupeau de ses esleus, ausquel il sera dit, Venez bénits de mon Père, possédez le royaume qui vous a esté appresté devant la création du monde<sup>3</sup>. Ils objec-

tent plus outre, que Dieu ne hait rien de ce qu'il a fait. Ce que je leur puis accorder sans préjudicier à ce que j'enseigne : asçavoir, que les réprouvez sont hays de Dieu, voire à bon droict : pource qu'estsans destitez de son Esprit ils ne peuvent apporter que cause de malédiction. Ils se servent aussi trop sottement de ce propos que la grâce de Dieu est indifféremment commune à tous, d'autant qu'il n'y a mille diversité entre le Juif et le Gentil. Ce que je leur accorde, derechef, moyennant que ce soit selon que saint Paul le déclare, asçavoir que Dieu appelle tant des Juifs que des Payens<sup>4</sup> ceux que bon luy semble, sans estre obligé à nul. Par ceci est aussi bien rabattu ce qu'ils allèguent, que Dieu a tout enclos sous péché, afin d'avoir pitié de tous<sup>5</sup>. Ouy bien, pource qu'il veut que le salut de tous soit attribué à sa miséricorde : combien qu'un tel bénéfice n'est pas commun à tous. Or quand on aura amené beaucoup de raisons, et débatu d'un costé et d'autre, si nous faut-il venir à ceste conclusion, d'estre ravis en estonnement avec saint Paul : et si les langues desbordées jettent leurs brocarts à l'encontre, que nous n'ayons point honte de nous escrier, O homme, qui es-tu, pour plaider contre Dieu<sup>6</sup>? Car saint Augustin dit bien vray, que ceux qui mesurent la justice de Dieu à la proportion de celle des hommes, font trop perversement<sup>7</sup>.

## CHAPITRE XXV.

*De la dernière résurrection.*

**¶** Combien que Jésus-Christ, comme Soleil de justice, après avoir vaincu la mort ait esclairé le monde par son Evangile, pour mettre la vie en clarté (comme dit saint Paul<sup>8</sup>), dont il est dit qu'en croyant nous entrons de mort à vie<sup>9</sup>, et ne sommes plus estrangers ne forains, mais bourgeois avec les saints, et domestiques de Dieu,

lequel nous a fait seoir aux lieux célestes avec son Fils unique<sup>10</sup>, tellement que rien ne nous défaut à pleine félicité : toutesfois afin qu'il ne nous ennuye point d'estre exercez à guerroyer encores sur la terre, voire avec condition dure et fascheuse, comme si nous ne voyions nul fruit de la victoire que Christ nous a ac-

1) Ephés. III, 10.

2) Matth. V, 45.

3) Matth. XXV, 34.

4) 2 Tim. I, 10.

5) Jean V, 24.

1) Rom. IX, 24.

2) Rom. XI, 32.

3) Rom. IX, 20.

4) *De praedict. et gratia*, cap. II.

5) Ephés. II, 6, 19.

quise, nous avons à retenir ce qui est dit ailleurs de la nature d'espérance. Car puis que nous espérons ce qui n'apparoist point<sup>1</sup>: et (comme il est dit en un autre passage) la foy est une démonstration des choses invisibles<sup>2</sup>: ce pendant que nous sommes enserréz en la prison de nostre corps, nous sommes d'autant eslongnez de Dieu<sup>3</sup>. Pour laquelle raison saint Paul dit ailleurs que nous sommes morts, et que nostre vie est cachée en Dieu avec Jésus-Christ: et quand luy qui est nostre vie sera apparu, que nous apparoistrons aussi avec luy en gloire<sup>4</sup>. Voyci doncques quelle est nostre condition, asçavoir qu'en vivant sobrement, justement et sainctement en ce siècle, nous attendions l'espérance bienheureuse et l'advénement de la gloire du grand Dieu et nostre Sauveur Jésus-Christ<sup>5</sup>. Yci nous avons besoin d'une singulière patience, afin de ne nous point lasser ne fascher, pour tourner bride ou quitter la place qui nous a esté assignée. Parquoy tout ce qui a esté par ci-devant traitté de nostre salut, requiert que nous ayons les cœurs eslevez en haut pour aimer Christ, lequel nous ne voyons point: et que croyans en luy nous soyons ravis d'une joye inénarrable et magnifique, jusques à ce que nous rapportions la fin de nostre foy, suuyant l'admonition de saint Pierre<sup>6</sup>. Pour laquelle raison saint Paul dit que la foy et charité des enfans de Dieu regardent à l'espérance qui leur est apprestée au ciel<sup>7</sup>. Quand nous avons les yeux ainsi arrestez en haut, et que rien ne les empesche ne retient yci-bas, qu'ils ne nous tirent et portent à la bénédiction promise, ceste sentence est vrayement accomplie en nous, que nostre cœur est là où est nostre thrésor<sup>8</sup>. Et voylà pourquoy la foy est si rare au monde: c'est qu'il n'y a rien plus difficile à nostre tardiveté, que de surmonter des obstacles infinis, pour continuer alaigrement nostre course, jusques à ce que nous ayons obtenu la palme de la vocation céleste. Outre ce que nous sommes quasi opprimez de grande mul-

titude de misères, nous sommes asprement tentez des mocqueries de beaucoup de gaudisseurs, qui en plaisantant nous tiennent pour simples et sots, en ce que de nostre bon gré nous renonçons aux alléchemens et délices présentes, pour parvenir à une bénédiction qui nous est cachée, comme si nous pourchassions une ombre laquelle nous eschappera tous-jours. Brief, haut et bas, en face et à dos, à dextre et à gauche nous sommes assiégez et assaillis de tentations si griefes et violentes que nous ne serions pas pour les soustenir ne pour y résister, si nous n'estions desveloppez des choses terrestres, pour estre comme attachez à la vie céleste, laquelle semble estre fort loing de nous. Parquoy nul n'a deuement ne fermement prouilité en l'Evangile, s'il ne s'est accoustumé de méditer continuallement la résurrection bienheureuse.

2 Les Philosophes ont jadis fort curieusement disputé du souverain bien, et en ont débati avec grande contradiction: nul toutesfois, excepté Platon, ne s'est peu résoudre que le souverain bien de l'homme est d'estre conjoint à Dieu. Mais ce pendant il n'a peu gousté quelle estoit ceste conjonction. Dont il ne se faut esbahir: veu qu'il n'avoit rien appris du vray bien, sans lequel elle ne peut consister. Or quant à nous, desjà en ce pèlerinage terrien nous cognoissons quelle est la félicité unique et parfaite: mais en telle sorte, qu'il faut qu'elle enflambe journellement de plus en plus nos cœurs à la désirer, jusques à ce que nous soyons rassasiez de la plene jouissance d'icelle. Voylà pourquoy j'ay dit que nous ne pouvons recevoir aucun fruit des bénéfices de Jésus-Christ, s'il non en eslevant nos esprits à la résurrection. Comme aussi saint Paul propose ce but à tous fidèles, disant qu'il s'efforce à y tendre, et qu'il oublie tout le reste pour y parvenir<sup>1</sup>. Et d'autant plus nous y devons-nous de nostre parti esvertuer d'un cœur ardent, de peur que si nous sommes occupez au monde, nous recevions un povre salaire de nostre lascheté et

1) Rom. VIII, 25.

2) Heb. XI, 1.

3) 2 Cor. V, 6.

4) Col. III, 3, 4.

5) Tite II, 12, 13.

6) 1 Pierre I, 9.

7) Col. I, 5.

8) Matth. VI, 21.

1) Phil. III, 14.

paresse. Pourtant en un autre lieu il donne ceste marque aux fidèles : c'est que leur conversation est au ciel, dont ils attendent leur Sauveur<sup>1</sup>. Et afin qu'ils ne soyent point débilez ou lasches à courir, il leur donne toutes créatures pour compagnes<sup>2</sup>. Car comme ainsi soit qu'en tout le monde on voye des traces de ruine et désolation à cause du péché d'Adam, il dit que tout ce qui est au ciel et en la terre aspire avec travail à estre renouvelé. Car d'autant qu'Adam par sa cheute a dissipé le vray ordre et intégrité de nature, la servitude en laquelle toutes choses se voyent, leur est dure et griefve à porter. Non pas qu'elles aient jugement ny intelligence : mais pource que naturellement elles appétent de retourner en l'estat duquel elles sont décheutes. Parquoy saint Paul leur attribue une douleur comme d'une femme qui enfante : afin que nous qui avons receu les prémices de l'Esprit, ayons tant plus grand' honte de croupir en nostre corruption, et n'ensuyvre pas pour le moins les élémens insensibles, qui portent la punition du péché d'autrui. Et afin de nous poindre plus au vif, il appelle l'avénement de Jésus-Christ, Nostre rédemption. Il est bien vray que toutes les parties de nostre rédemption sont desjà accomplies : mais pource que Jésus-Christ ayant été une fois offert pour nos péchez, apparoistra derechef sans péché à salut<sup>3</sup>, de quelques misères que nous soyons accablez, ceste rédemption dernière nous doit soustenir jusques en la fin.

3 L'importance de la chose doit bien aiguisez nostre estude ; car ce n'est pas sans cause que saint Paul remonstre, que les morts ne ressuscitent ; tout l'Evangile n'est que fumée et mensonge<sup>4</sup> : pource que nostre condition seroit la pire d'entre les hommes mortels, d'autant que nous sommes exposez à la haine, reproches et vitupères de la pluspart du monde, sommes en hazard à chacune heure, mesmes sommes comme moutons qu'on meine à la boucherie<sup>5</sup>. Et ainsi l'autorité de

l'Evangile seroit abatue non-seulement en cest endroit, mais en toute sa substance, laquelle est comprisne tant en nostre adoption qu'en l'accomplissement de nostre salut. Au reste soyons tellelement attentifs à une chose de si grand pris, que nulle longueur de temps ne nous y apporte ennuy pour nous en fascher. Pour laquelle raison j'ay différé de traitter de la résurrection jusques à présent, afin que les lecteurs apprenent, après avoir receu Jésus-Christ pour auteur de leur salut parfaict, de s'eslever plus haut, et cognoistre qu'il a esté revestu d'immortalité et gloire céleste, afin que tout le corps soit conformé au chef. Comme aussi le saint Esprit nous propose souvent l'exemple de la résurrection en la personne d'iceluy. C'est une chose difficile à croire, que les corps estans consumez en pourriture doyvent ressusciter en leur temps. Pourtant, combien que plusieurs des Philosophes ayant maintenu l'immortalité des âmes, la résurrection de la chair a esté approuvée de bien peu. Et combien qu'en cela ils ne soyent point à excuser, toutesfois nous sommes advertis que c'est une chose trop haute pour attirer à soy les sens humains. Or afin que la foy puisse outrepasser un si grand empeschement, l'Ecriture nous donne deux aides : l'une est en la similitude de Jésus-Christ, l'autre en la puissance infinie de Dieu. Maintenant toutes fois et quantes qu'on parlera de la résurrection, mettons-nous devant les yeux l'image de Jésus-Christ, lequel a tellement achevé le cours de sa vie mortelle en la nature qu'il avoit prise de nous, qu'estant fait immortel, il nous est un bon gage de nostre immortalité à venir. Car en toutes les misères dont nous sommes environnez, nous portons sa mortification en nostre chair, afin que sa vie soit manifestée en nous<sup>1</sup>. Et de le séparer d'avec nous, il n'est pas licite, ne mesmes possible, qu'on ne le deschire. Dont procède cest argument de saint Paul, que si les morts ne ressuscitent point, Jésus-Christ n'est ressuscité non plus<sup>2</sup> : d'autant qu'il prend ce principe

1) Phil. III, 20.

2) Rom. VIII, 19.

3) Hab. IX, 23.

4) 1 Cor. XV, 14.

5) Rom. VIII, 36 ; Ps. XLIV, 23.

1) 2 Cor. IV, 10.

2) 1 Cor. XV, 13, 16.

pour résolu, que Jésus-Christ n'a point été asservy à la mort pour son utilité privée, et qu'il n'a pas été victorieux sur icelle en ressuscitant, pour son profit : mais que ce qui doit estre accompli en tous les membres, selon l'ordre et degré d'un chacun, a été commencé au chef. Car de fait, ce ne seroit pas raison qu'ils fussent en tout et par tout éguallez à luy. Il est dit au Pseaume, Tu ne souffriras point que ton débonnaire voye Corruption<sup>1</sup>. Combien qu'une portion de ceste fiance nous appartienne selon la mesure qui nous est donnée, toutesfois le plein effect n'en est apparu qu'en Jésus-Christ, lequel a été affranchy de toute pourriture, pour reprendre son corps entier. Et afin qu'il n'y ait nulle ambiguïté ou scrupule, que Jésus-Christ ne nous associe à sa résurrection, tellement que ce gage nous contente, saint Paul notamment prononce qu'il règne au ciel, et qu'il viendra au dernier jour comme juge, pour conformer nostre corps povre et contemptible au sien glorieux<sup>2</sup>. En l'autre passage il monstre que Dieu n'a point suscité son Fils de la mort, pour mettre seulement en avant un chef-d'œuvre de sa vertu, mais pour desployer une mesme efficace de son Esprit sur les fidèles. Parquoy il nomme cest Esprit, Vie, quand il habite en nous : pource qu'il nous est donné à ceste fin de vivifier ce que nous avons de mortel. Je touche brievement les choses qui se pourroient bien déduire plus au long, et méritent bien d'estre ornées d'un plus haut style : mais j'estime que les lecteurs chrestiens trouveront en ceste briefveté assez de matière pour édifier leur foy. Jésus-Christ doncques est ressuscité pour nous avoir compagnons de la vie future. Le Père l'a ressuscité comme chef de l'Eglise, de laquelle il ne nous souffre nullement estre séparez. Il est ressuscité en la vertu du saint Esprit, lequel nous est commun avec luy quant à l'office de vivifier : brief, il est ressuscité pour nous estre résurrection et vie. Or comme nous avons dit que nous avons une image vive de nostre résurrection toute patente en

ce miroir : aussi que ce nous soit un fondement certain pour appuyer nos esprits, asif que la trop longue attente ne nous fasche ou ennuye : veu que ce n'est pas à nous de mesurer les minutes des temps à nostre fantasie, mais d'attendre patiemment que Dieu selon son opportunité dresse et establesse son règne. A quoy tend ceste exhortation de saint Paul, que Jésus-Christ est les prémices : puis après ceux qui sont à luy, chacun selon son ordre<sup>1</sup>. Au reste afin qu'on n'esmeust point question ne doute de la résurrection de Jésus-Christ, en laquelle celle de nous tous est fondée, nous voyons en combien de sortes il la nous certifie. Les gaudisseurs se pourront mocquer du récit que font les Evangélistes, comme si c'estoyent des contes de petits enfans. Car quelle autorité, disent-ils, a un message apporté par des femmes si effrayées que rien plus, et puis consermé par les disciples, qui sont esperdus de frayeur ? Pourquoy Jésus-Christ n'a-il plustost fait les monstres et triomphes de sa victoire, au milieu du temple et aux places publiques ? Pourquoy ne s'est-il présenté redoutable en majesté devant les yeux de Pilate ? Pourquoy ne s'est-il monstré vivant aux Sacrificateurs, et à toute la ville de Jérusalem ? Brief, les hommes profanes n'accorderont point que les tsesmoins qu'il a esleus soient compétens. Je respon, combien que l'infirmité de ces commencemens fust contemptible, que néanmoins le tout s'est gouverné par une providence admirable de Dieu : afin que ceux qui avoyent un peu au paravant esté comme esvanouis de crainte, fussent attirez comme par force au sépulchre, partie par l'amour et zèle qu'ils avoyent envers leur maistre, partie par leur incrédulité : non-seulement pour estre tsesmoins d'une chose veue, mais aussi pour ouyr des Anges ce qu'ils voyoyent des yeux. Comment leur autorité nous sera-t-elle suspecte, veu qu'ils ont tenu pour fable ce que les femmes racontoyent, jusques à ce qu'ils en ont eu plein regard ? Quant à Pilate, aux Sacrificateurs et à tout le peuple, il ne se

1) Ps. XVI, 10.

2) Phil. III, 21.

1) 1 Cor. XV, 23.

faut esbahir si après avoir esté tant et plus convaincus, ils sont privez tant de la présence de Jésus-Christ, que de tous autres signes. Le sépulchre est cacheté, les gardes y font le guet, le corps ne se trouve point le troisième jour, les gendarmes estans corrompus par argent sèment le bruit qu'il a esté desrobé par ses disciples<sup>1</sup>. Voire comme s'ils eussent eu moyen d'amasser quelque grosse bande, ou qu'ils fussent garnis d'armes, ou qu'ils fussent exercer à oser attenter un tel acte. Que si les gendarmes n'estoyent assez hardis pour les rebouter et chasser, que ne les poursuyvoyent-ils, afin d'estre secourus du peuple pour les prendre ? Ainsi, à parler proprement, Pilate a seillé de son cachet la résurrection de Jésus-Christ : et les gardes qui avoyent esté establis au sépulchre, en se taisant ou en mentant ont esté faits héraux à publier la résurrection. Ce pendant la voix des Anges a retenty haut et clair, Il est ressuscité, il n'est plus yci<sup>2</sup>. La splendeur qui a reluy en eux a montré clairement que c'estoyent Anges, non pas hommes mortels. Finalement, s'il y avoit encores quelque queue de doute, Jésus-Christ mesme l'a ostée. Les disciples l'ont veu, et non pas pour un coup. Ils ont manié ses pieds et ses mains<sup>3</sup> : et leur incrédulité a grandement servy à confermer nostre foy. Il leur a familièrement parlé des secrets du royaume de Dieu<sup>4</sup>. Finalement ils l'ont veu de leurs propres yeux monter au ciel. Et non-seulement les onze Apostres ont esté introduits à un tel spectacle, mais il a esté veu pour un coup de plus de cinq cens frères<sup>5</sup>. Outreplus, envoyant le saint Esprit, il a donné certaine approbation non-seulement de sa vie, mais aussi de son empire souverain : comme il avoit prédit, Il vous est expédition que je m'en aille, autrement le saint Esprit ne viendra point<sup>6</sup>. Finalement, saint Paul n'a pas esté abatu au chemin de Damas par la vertu d'un trespassé : mais a senty que celuy contre lequel il combatoit, estoit

armé de puissance souveraine<sup>1</sup>. Il est apparu à saint Estienne à autre fin<sup>2</sup> : c'est pour lui faire vaincre la crainte de mort par la certitude de sa vie. De ne vouloir adjouster foy à tant de tesmoignages et si authentiques, ce ne seroit pas seulement incrédulité, mais une obstination perverse, voire du tout furieuse.

4 Ce que nous avons dit, que pour estre certifiez de la résurrection il nous convient appliquer nos sens à la puissance infinie de Dieu, saint Paul le déclare en peu de mots, disant que nous espérons qu'il transfigurera nos corps contemptibles à son corps glorieux, selon l'efficace de sa vertu, par laquelle il se peut assujettir toutes choses<sup>3</sup>. Et pourtant ce n'est pas raison de regarder ici ce qui se peut naturellement faire : veu qu'il est question d'un miracle qui engloutit par l'excellence de sa grandeur tous nos sens. Toutesfois saint Paul use d'un exemple naturel pour rédarguer la bestise de ceux qui nient la résurrection : Fol, dit-il, ce que tu sèmes ne cueille point de vigueur, sinon qu'il soit mort au paravant<sup>4</sup>. Il veut que nous contemplions l'image de la résurrection en la semence, laquelle se produit de pourriture. Et de fait, la chose ne nous seroit pas si difficile à croire, si nous estimions attentifs comme il seroit requis, à tant de miracles qui se présentent à nos yeux par toutes les régions du monde. Au reste, notons bien que nul ne sera jamais vrayement persuadé de la résurrection à venir, sinon qu'estans ravy en admiration, il donne à la vertu de Dieu la gloire qu'elle mérite. Parquoy Isaïe estant animé de telle fiance s'escrie, Tes morts vivront, ils ressusciteront, voire mon corps pourry. Esveillez-vous et bénissez Dieu, vous qui habitez en la poudre<sup>5</sup>. Les choses estans désespérées tout à l'entour, il s'adresse à l'auteur de vie, lequel a en sa main les issues de mort, comme il est dit au Pseaume<sup>6</sup>. Job aussi estant plus semblable à une povre charongne qu'à un homme, toutesfois s'appuyant sur la puissance de Dieu

1) Matth. XXVII, 66 ; XXVIII, 11, etc.

2) Luc XXIV, 6.

3) Luc XXIV, 39.

4) Act. I, 3, 9.

5) 1 Cor. XV, 6.

6) Jean XVI, 7.

1) Act. IX, 4.

2) Act. VII, 55.

3) Phil. III, 21.

4) 1 Cor. XV, 36.

5) Is. XXVI, 19.

6) Ps. LXVIII, 21.

ne doute point, comme s'il estoit en pleine et entière vigueur, se remettre à ce jour-là. Je scay, dit-il, que mon rédempteur vit, et qu'au dernier jour il se lèvera sur la poudre (asçavoir pour y desployer sa vertu) et que derechef je seray vestu de ma peau, et verray Dieu en ma chair. Je le verray, et non autre<sup>1</sup>. Car combien qu'aucuns destournent ces passages plus subtilement, comme s'ils ne devoyent point estre entendus de la résurrection : quoy qu'ils disent, ils conferment ce qu'ils veulent ruiner : d'autant que les saintcs ne cherchent meilleur allégement en leurs fascheries, que de la similitude de la résurrection. Ce qui sera encores mieux entendu par le passage d'Ezéchiel. Car pource que les Juifs ne pouvoient accepter la promesse de leur retour, mais objectoyent à l'encontre, qu'il n'estoit non plus vray-semblable que le chemin leur feust ouvert, que de faire sortir les morts du sépulchre : une vision est donnée au Prophète, c'est qu'il y a un champ plein d'os tout secx, ausquels Dieu comande de reprendre chair, peau et nerfs<sup>2</sup>. Combien que Dieu sous ceste figure incite son peuple à bien espérer de sa rédemption, toutesfois il prend l'argument d'espérance, de ce que son office est de ressusciter les morts : comme aussi ce nous est le souverain patron de toutes les délivrances que les fidèles reçoivent au monde. Pourtant Jésus-Christ après avoir dit que la parole de l'Evangile a force de vivifier : d'autant que les Juifs rejettoient cela bien loing, adjouste tantost après, Ne vous esbahissez pas de cela : car l'heure vient en laquelle tous ceux qui sont és sépulchres, orront la voix du Fils de Dieu, et en sortiront<sup>3</sup>. Commençons doncques à l'exemple de saint Paul, de triompher desjà au milieu de nos combats d'autant que celuy qui nous a promis la vie à venir, est puissant pour garder nostre dépost<sup>4</sup>. Et ainsi, gloritions-nous hardiment que la couronne de justice, laquelle le juste Juge nous rendra, nous est apprestée<sup>5</sup>. Par ce moyen toutes les fascheries que nous

avons à endurer, nous serviront de miroir pour contempler une meilleure vie : pource qu'il convient à la nature de Dieu, de rendre la pareille aux iniques qui nous molestent : et à nous qui sommes injustement affligez, nous donner repos en la manifestation de Jésus-Christ, quand il viendra avec les Anges de sa vertu en feu flamboyant<sup>1</sup>. Mais retenons aussi ce qui est incontinent après dit, qu'il viendra pour estre glorifié en ses saintcs, et rendu admirable en tous ceux qui auront creu pource qu'on aura adjousté foy à l'Evangile.

5 Or combien que les esprits des hommes se deussent du tout appliquer à ceci, et en faire estude continue, toutesfois comme si de propos délibéré ils vouloyent abolir toute mémoire de résurrection, ils ont appellé la mort, Le définement de toutes choses, et l'abolition de l'homme. Car de fait, quand Solomon dit, qu'un chien vif est meilleur qu'un lion mort<sup>2</sup>, il parle de l'opinion communément receue. Comme en l'autre passage, Qui scait si l'âme de l'homme monte en haut, et l'âme d'une beste descend en bas<sup>3</sup>? Or ceste stupidité brutale a eu sa vogue en tout temps : et mesmes a trouvé entrée en l'Eglise, quand les Sadducéens n'ont point eu honte de maintenir publiquement qu'il n'y avoit nulle résurrection, et que les âmes estoyent mortelles<sup>4</sup>. Mais afin que ceste lourde ignorance ne servist d'excuse aux infidèles, ils ont esté tousjours incitez par un mouvement naturel de se mettre quelque image de la résurrection devant les yeux. Car à quoy tendoit l'observation d'ensevelir les morts, tant sacrée et inviolable, sinon pour estre arre d'une nouvelle vie? Et ne peut-on répliquer que cela soit venu d'erreur ou de vain fantaisie, veu que le mesme a esté gardé en grande sainteté entre les Pères, voire de tout temps. Et Dieu a voulu que ceste coustume demeurast entre les Payens, afin que ce leur fust un mémorial et remembrance de la résurrection, pour esveiller leur tardiveté. Or combien que ceste cérémonie ne leur ait lors rien proufité, et

1) Job XIX, 23.

2) Ezéch. XXXVII, 8.

2) Ecclés. IX, 4.

3) Jean V, 28, 29.

4) 2 Tim. 1, 12.

1) 2 Thess. I, 6-8.

5) 2 Tim. IV, 8.

4) Ecclés. III, 21.

3) Ecclés. III, 21.

4) Marc XII, 18 ; Luc XX, 27 ; Act. XXIII, 8.

elle nous est utile, si nous regardons prudemment à quelle fin elle a tendu. Car c'est une raison assez forte et préremptoire pour convaincre leur incrédulité, de ce que tous ont fait profession d'une chose laquelle nul d'eux n'a creue. Or Satan non-seulement a eslouardi les sens des hommes, pour leur faire ensevelir la mémoire de la résurrection avec les corps, mais s'est aussi efforcé de corrompre tout ce qui nous en est montré, pour anéantir cest article. Je ne réciteray pas au long, que desjà du temps de saint Paul il avoit commencé à l'esbranler : mais tantost après sont sortis les Chiliastes, qui ont voulu accourcir le règne de Jésus-Christ : et le restreindre au terme de mille ans. Or leur badinage est si puérile, qu'il n'a besoin d'estre réfuté, non plus qu'il n'en est digne. Et l'Apocalypse, de laquelle ils ont pris couleur pour couvrir leur erreur, ne leur favorise en rien : veu que le nombre de mille dont il est là fait mention <sup>1</sup>, ne se rapporte point à la bénédiction permanente de l'Eglise, mais à beaucoup de révolutions qui devoyent advenir pour molester l'Eglise. Au reste, toute l'Ecriture prononce qu'il n'y aura nulle fin à la punition des réprouvez non plus qu'à la félicité des esleus <sup>2</sup>. Or de toutes choses invisibles, et mesmes qui surmontent la capacité de nostre entendement, il n'y en a nulle assurance que par la seule Parole de Dieu. Ainsi c'est à icelle qu'il nous faut tenir, rejettans tout ce qu'on nous amènera d'avantage. Ceux qui assignent mille ans aux enfans de Dieu, pour la bénédiction de la vie future, ne voyent point quelle injure ils font et à Christ et à son règne. Car si ainsi estoit que les fidèles ne deussent point estre vêtus d'immortalité, il s'ensuivroit que Christ (à la gloire duquel ils seront faits conformes) n'auroit point esté receu en gloire immortelle. Si leur bénédiction a quelque fin, il s'ensuyl que le règne de Christ, sur la fermeté duquel elle est appuyée, est temporel. Finalement, ou telles gens sont fort ignorans des choses divines, ou ils s'efforcent d'une grande malice à renverser

toute la grâce de Dieu et la vertu de Christ : desquelles l'accomplissement ne peut estre, sinon que le péché estant aboli, et la mort engloutie, la vie éternelle soit plenement restaurée. Ce qu'ils craignent d'attribuer trop grande cruauté à Dieu, en disant que les meschans seront punis de torment éternel, les aveugles mesmes voyent bien quelle folie c'est que cela. Comme si le Seigneur faisoit grande injure, en privant de son Royaume ceux qui par leur ingratitudo s'en sont rendus indignes. Mais les péchez, disent-ils, sont temporels. Je leur confesse : mais la majesté de Dieu laquelle ils ont offensée, est éternelle. C'est doncques à bon droit que la mémoire de leur iniquité ne pérît point. Mais si ainsi est, disent-ils, la correction surmontera la mesure du péché. Je respon que cela est un blasphème intolérable, quand la majesté de Dieu est si peu prisée de nous, que d'estimer moins le contemnemment d'icelle que la perdition d'une âme. Parquoy laissons tels babillars, afin qu'il ne semble que nous les jugions dignes de responses, contre ce que nous avons dit au commencement.

6 Il y a encores deux resveries, que des esprits curieux et tortus ont mis en avant. Les uns ont pensé que les âmes doyvent ressusciter avec les corps, comme si tout l'homme périssait en mourant. Les autres accordans l'immortalité des âmes, ont cuidé qu'elles doyvent estre revestues de nouveaux corps, en quoy ils nient la résurrection de la chair. Quant aux premiers, pource que j'en ay touché en la création de l'homme, ce me sera assez d'advertisir derechef les lecteurs combien cest erreur est brutal, de faire de nos esprits formez à l'image de Dieu, un vent qui s'escoule et esvanouisse, ayant seulement végété le corps pour ceste vie caduque : secondelement, de réduire à néant le temple du saint Esprit : brief, de despouiller la partie de nous la plus noble et la plus excellente, des marques notables que Dieu y a imprimée de sa divinité, pour la déclarer immortelle : et tellement pervertir tout, que la condition du corps soit plus précieuse que celle de l'âme. L'Ecriture parle bien au-

1) Apoc. XX, 4.

2) Matth. XXV, 41, 46.

trement, laquelle compare nostre corps à une loge fragile, laquelle nous quittons et laissons en mourant. En quoy elle monstre que l'âme est la principale partie de l'homme : comme aussi, elle le discerne d'avec les bestes brutes. Suyvant cela, saint Pierre se voyant prochain de la mort, dit que le temps est venu qu'il luy faut quitter son tabernacle <sup>1</sup>. Saint Paul parlant des fidèles, après avoir dit que quand leur maison terrestre sera décheute, ils ont un édifice permanent au ciel, adjouste, Ce pendant que nous habitons en la chair, nous sommes séparez de Dieu comme pèlerins : et ainsi, que nous désirons de luy estre plus prochains par l'absence de nostre corps <sup>2</sup>. Si les âmes ne survivoient après nostre trespass, quel fantosme seroit-ce qui auroit Dieu présent, veu qu'il faut que ce soit une chose séparée du corps ? Et l'Apostre en l'Epistre aux Hébreux oste tous scrupules quant à cela, disant que nous sommes assembliez avec les esprits des justes <sup>3</sup>. Par-lesquels mots il entend que nous sommes associez avec les saintcs Pères, lesquels estans trespass ne laissent pas d'honorer Dieu en commun avec nous : comme de fait nous ne pouvons estre membres de Christ, sinon estans unis avec eux. D'avantage, si les âmes estans despouillées des corps, ne retenoyent leur essence pour estre capables de la gloire céleste, Jésus-Christ n'eust pas dit au brigand, Tu seras aujourd'huy en Paradis avec moy <sup>4</sup>. Estans munis de si bons tesmoignages et évidens, ne doutons point de recommander à l'exemple de Christ nos âmes à Dieu en mourant <sup>5</sup> : et aussi les remettre avec saint Estiene en la garde de nostre Seigneur Jésus <sup>6</sup>, lequel n'est pas nommé sans cause le fidèle Pasteur et Evesque d'icelles <sup>7</sup>. De nous enquérir plus curieusement de l'estat qui est entre la mort et la résurrection, il n'est liche ny utile. Plusieurs se tormentent tant et plus à disputer en quel lieu les âmes sont logées, et si elles jouissent desjà de la

gloire promise, ou non. Or c'est folie et témérité de nous enquérir de choses inconnues, plus haut que Dieu ne nous permet d'en sçavoir. L'Ecriture après avoir dit que Christ leur est présent, et qu'il les reçoit en Paradis pour leur donner repos et joye : à l'opposite, que les âmes des réprouvez sentent desjà les tormens qu'elles méritent <sup>1</sup>, s'arreste là, et ne passe point outre. Qui sera le maistre ou docteur qui nous enseignera ce que Dieu nous a celé ? La question quant au lieu, est bien frivole et sotte : veu que nous sçavons que l'âme n'a pas ses mesures de long et de large, comme le corps. Ce que la retraite bienheureuse des saintcs esprits est nommée le sein ou giron d'Abraham, c'est bien assez : d'autant que par là nous sommes instruits qu'en sortant de ce pèlerinage terrien nous sommes receus du Père de tous les fidèles, à ce qu'il participe du fruit de sa foy avec nous. Ce pendant, puis que l'Ecriture veut que nous soyons en suspens jusques à la venue de nostre Seigneur Jésus, et nous commande de l'attendre, et nous remet à ce jour-là pour recevoir la couronne de gloire, tenons-nous comme barrez en ces bornes que Dieu nous assigne, asçavoir que les âmes fidèles, après avoir achevé leur terme de combatre et travailler, sont recueillies en repos, où elles attendent avec joye la fruictation de la gloire promise ; et ainsi, que toutes choses demeurent en suspens jusques à ce que Jésus-Christ apparoisse pour Rédempteur. Quant aux réprouvez, il n'y a doute que leur condition ne soit conforme à ce que saint Jude prononce de celle des diables : c'est qu'ils sont enchainez comme malfaiteurs, jusques à ce qu'ils soyent trainez à la punition qui leur est apprestée <sup>2</sup>.

7 L'erreur de ceux qui imaginent que les âmes ne reprendront point les corps desquels elles sont à présent vestues, mais qu'il leur en sera forgé de tout nouveaux, est si énorme, que nous le devons tenir comme un monstre détestable. Les Manichéens en cest endroict ont jadis amené une raison trop frivole : c'est qu'il

1) 2 Pierre I, 14.

2) 2 Cor. V, 1, 4.

3) Héb. XII, 23.

4) Luc XXIII, 43.

5) Luc XXIII, 46.

6) Act. VII, 59.

7) 1 Pierre II, 25.

1) Matth. V, 8, 26 ; Jean XII, 32.

2) Jude 6.

n'est pas raisonnable que la chair, laquelle est souillée d'immondicité, ressuscite; voire comme s'il n'y avoit nulle souilleure aux âmes, lesquelles toutesfois ils confessoyent devoir estre participantes du salut éternel. C'est doncques autant comme s'ils eussent dit que ce qui est infecté des macules de péché, ne peut estre purgé. Car de l'autre resverie infernale qu'ils ont tenue, c'est que les âmes sont naturellement pollues, pour ce qu'elles ont leur origine du diable: je n'en parle point, comme d'une chose trop brutale; seulement j'advertis, que tout ce que nous avons en nous indigne du ciel, n'empeschera point la résurrection, en laquelle tout sera réparé. Mesmes quand saint Paul commande aux fidèles de se nettoyer de toute ordure de chair et d'esprit<sup>1</sup>, le jugement qu'il dénonce ailleurs s'ensuyt quant et quant de là: asçavoir que chacun recevra loyer selon ce qu'il aura fait en son corps, soit bien soit mal<sup>2</sup>. A quoy s'accorde ce qu'il dit ailleurs, Afin que la vie de Jésus-Christ soit manifestée en nostre chair mortelle<sup>3</sup>. Pour laquelle raison il prie aussi bien que Dieu garde les corps entiers jusques au jour de Jésus-Christ, comme les âmes et esprits<sup>4</sup>. Et n'est point de merveilles: veu que ce seroit chose trop absurde, que les corps, lesquels Dieu s'est dédiez pour temples<sup>5</sup>, tombassent en pourriture sans espérance de résurrection. Il y a encores plus, qu'ils sont membres de Jésus-Christ. Item, que Dieu veut et ordonne que toutes les parties luy en soyent sanctifiées. Item, qu'il requiert que son nom soit célébré par les langues, qu'on luy lève les mains pures au ciel<sup>6</sup>, et qu'elles soyent instrumens pour luy offrir sacrifices. Puis que le Juge céleste fait un tel honneur à nos corps, quelle rage est-ce à un homme mortel de les réduire en poudre, sans espérance qu'ils doyvent estre restaurez? Pareillement saint Paul, en nous exhortant de porter le Seigneur tant en nos corps qu'en nos âmes, d'autant que l'un et l'autre est à luy<sup>7</sup>, ne permet pas qu'on con-

damne à pourrir à jamais ce que Dieu s'est ainsi précieusement réservé. Et de fait, il n'y a article si bien liquidé en l'Ecriture que cestuy-ci: c'est que nous ressusciterons en la chair que nous portons. Il faut, dit saint Paul, que ce corruptible-ci soit revestu d'incorruption: et ce mortel-ci, d'immortalité<sup>1</sup>. Si Dieu croït des nouveaux corps, que deviendroit ce changement dont il parle? S'il eust dit qu'il nous faut estre renouvelez, la façon de parler ambiguë eust possible donné occasion de caviller: mais quand il monstre au doigt les corps dont nous sommes environnez, et leur promet incorruption, ce n'est pas à dire que Dieu nous en forge de nouveaux. Mesmes, comme dit Tertullien, il ne pouvoit plus expressément parler, s'il n'eust tenu sa peau à la main pour en faire monstre. On ne trouvera point aussi d'eschappatoire, en ce que luy-mesme alléguant le Prophète Isaïe, que Jésus-Christ sera Juge du monde, récite ces mots, Je suis vivant, dit le Seigneur, et tout genouil se ployera devant moy<sup>2</sup>. Car il déclare ouvertement que ceux-là mesmes ausquels il parle, seront appelez à rendre conte: ce qui ne conviendroit pas, si des autres corps nouvellement créez y comparioissoyent. Il n'y a aussi nulle obscurité au passage de Daniel, quand il dit, Plusieurs qui dorment en la poudre, seront ressuscitez: les uns en vie permanente, les autres en opprobre éternel<sup>3</sup>. Car il ne dit pas que Dieu prendra matière des quatre élémens, pour forger des corps nouveaux, mais qu'il les prendra des sépulchres, où ils auront esté mis. Et la raison est trop manifeste quant à cela. Car si la mort ayant son origine de la cheute de l'homme, est accidentale, la restauration acquise par Jésus-Christ appartient aux mesmes corps, qui sont devenus mortels par le péché. Et ausside ce que les Athéniens se mocquent quand saint Paul leur parle de la résurrection<sup>4</sup>, de là nous pouvons recueillir quelle en estoit sa doctrine: et pourtant ceste risée peut beaucoup valoir à confermer nostre foy. Pareillement la sentence de Jésus-Christ est

1) 2 Cor. VII, 1.

2) 2 Cor. V, 10.

3) 2 Cor. IV, 10.

4) 1 Thess. V, 23.

5) 1 Cor. III, 16; VI, 19.

6) 1 Tim. II, 8.

7) 1 Cor. VI, 20.

1) 1 Cor. XV, 53.

2) Rom. XIV, 11; Is. XLV, 23.

3) Dan. XII, 2.

4) Act. XVII, 32.

beaucoup à observer, quand il dit, Ne craignez point ceux qui tuent le corps et ne peuvent tuer l'âme : mais craignez ce-  
luy qui peut jeter corps et âme en la  
géhenne du feu<sup>1</sup>. Car il n'y auroit point  
cause de craindre cela, si le corps que  
nous portons à ceste heure, n'estoit sujet  
au supplice dont il parle. L'autre sen-  
tence n'est pas plus obscure, L'heure est  
venue, en laquelle tous ceux qui sont é-  
sépulchres orront la voix du Fils de Dieu :  
et ceux qui auront bien fait, sortiront en  
résurrection de vie : et ceux qui auront  
mal fait, en condamnation<sup>2</sup>. Dirons-nous  
que les âmes se reposent aux sépulchres,  
pour oyur de là au dernier jour la voix  
de Jésus-Christ? N'est-ce pas plutost à  
dire que les corps par son comande-  
ment reprendront la vigueur dont ils es-  
toient décheus. D'avantage, si Dieu nous  
donnoit d'autres corps, où seroit la con-  
formité du chef avec les membres? Christ  
est ressuscité: a-ce esté en se bastissant  
un corps nouveau? Mais plutost selon  
qu'il avoit prédit, Destruisez ce temple,  
et je le réédifieray en trois jours<sup>3</sup>. Il a  
doncques pris derechef le corps mortel,  
duquel il s'estoit chargé. Car il ne nous  
eust guères proufité, qu'il y eust eu un  
autre corps substitué, et que celuy qui a  
esté offert en sacrifice de nostre purga-  
tion eust esté aboli. Car il nous faut bien  
retenir la conjonction et société dont  
traitte l'Apostre : c'est que nous ressus-  
citerons, puis que le Seigneur Jésus-  
Christ est ressuscité<sup>4</sup>. Comme aussi ce  
ne seroit pas raison que nostre chair, en  
laquelle nous portons la mortification de  
Jésus-Christ<sup>5</sup>, fust privée de sa résur-  
rection. Ce qui a esté aussi manifesté par  
exemple notable, quand luy ressuscitant  
plusieurs corps des saints sont aussi  
sortis des sépulchres<sup>6</sup>. Car on ne peut  
nier que ce n'ait esté un préambule, ou  
plutost une arre de la résurrection  
dernière que nous attendons, comme au  
paravant les Pères avoyent semblable  
tesmoignage en Enoch et Elie, lesquels  
Tertullien dit estre assignez à la résur-  
rection : d'autant que Dieu les ayant

exemptez en corps et en âme de leur fra-  
gilité, les a pris en sa garde jusques  
alors.

8 J'ay honte d'employer tant de pa-  
roles en une chose si claire : mais je prie  
les lecteurs d'avoir patience avec moy,  
afin que les esprits pervers et hardis  
n'ayent nuls pertuis ne bresches à trom-  
per les simples. Ces gens volages contre  
lesquels je dispute, mettent en avant la  
resverie de leur cerveau, qu'il y aura une  
création nouvelle de corps. De quelle rai-  
son sont-ils esmeus de le penser, sinon  
pource qu'il leur semble incroyable,  
qu'une charonge qui aura esté consumée  
de longtemps en pourriture, recouvre son  
estat premier. Ainsi la seule incrédulité  
leur est mère de ceste opinion : au contraire,  
le saint Esprit nous exhorte par  
toute l'Ecriture, d'espérer la résurrec-  
tion de nostre chair. Pour ceste cause,  
comme saint Paul tesmoigne, le Bap-  
tesme nous en est comme un seau<sup>1</sup> : la  
sainte Cène nous convie à une mesme  
fiance, quand nous prenons en la bouche  
les signes de la grâce spirituelle. Et de  
faict, l'exhortation de saint Paul d'offrir  
nos membres pour armes en obéissance  
de justice<sup>2</sup>, seroit bien froide et maigre,  
si ce qu'il adjouste n'estoit conjoint  
quant et quant : asgavoir que celuy qui a  
ressuscité Jésus-Christ, vivilera aussi  
nos corps mortels<sup>3</sup>. Car de quoy ser-  
roit-il d'appliquer nos pieds et mains,  
yeux et langues au service de Dieu, s'ils  
n'estoient participans du fruit et loyer?  
Ce que saint Paul conferme ouverte-  
ment, disant que le corps ne doit point  
estre adonné à paillardise, mais au Sei-  
gneur : et que le Seigneur est sur le  
corps, et que celuy qui a ressuscité Jésus-  
Christ, nous ressuscitera aussi par  
sa vertu. Ce qui s'ensuyt est encors  
plus clair, que nos corps sont temples du  
saint Esprit, et membres de Christ<sup>4</sup>. Ce  
pendant nous voyons comme il conjoint  
la résurrection avec la chasteté et sainteté :  
comme un peu après il estend le  
pris de la rédemption jusques à nos corps.  
Et de faict, il n'y auroit nul propos que  
le corps de saint Paul, auquel il a porté

1) Matth. X, 28.

2) Jean V, 28, 29.

3) Jean II, 19.

4) 1 Cor. XV, 12.

5) 2 Cor. IV, 10.

6) Matth. XXVII, 52.

1) Col. II, 12.

2) Rom. VI, 19.

3) Rom. VIII, 11.

4) 1 Cor. VI, 13-15, 19.

les marques de Jésus-Christ<sup>1</sup>, et auquel il l'a magnifiquement glorifié, fust privé du loyer de la couronne. Et voylà pourquoy il dit que nous attendons nostre Rédempteur des cieux, lequel transfigurera nos corps mesprisez en la gloire du sien<sup>2</sup>. D'avantage, si ceste sentence est vraye, qu'il nous convient entrer au Royaume de Dieu par beaucoup d'afflictions<sup>3</sup>, il n'est pas équitable de repousser de ceste entrée les corps que Dieu exerce sous la bannière de la croix, et lesquels il honore de victoire. Par ainsi jamais il n'y a eu doute entre les fidèles, qu'ils n'espérassent d'estre en la suyte de Jésus-Christ, lequel transfère à sa personne nos afflictions, pour monstrar qu'elles nous meinent à vie. Mesmes Dieu a confirmé de cela les Pères anciens sous la Loy, par cérémonie visible. Car la façon d'ensevelir, comme nous avons veu, a servi à monstrar que les corps estoient mis en repos pour attendre une vie meilleure. Ce qui a esté mesmes signifié par les onguens aromatiques, et autres figures d'immortalité, pour suppléer à l'obscurité de la doctrine, ainsi que par les sacrifices et choses semblables. Car la superstition n'a pas engendré ceste coutume, veu que nous voyons le saint Esprit insister aussi diligemment sur les sépultures, que sur les principaux mystères de nostre foy. Et Jésus-Christ prise ceste humanité d'ensevelir, comme chose digne d'estre en grande recommandation<sup>4</sup> : et non pour autre cause, sinon que par ce moyen les yeux sont destournez du sépulchre qui engloutit et abolit toutes choses, à un spectacle du renouvellement à venir. D'avantage, l'observation tant songneuse qu'en ont eue les Pères, et de laquelle ils sont louez, prouve bien que ce leur a es:é une aide chère et précieuse pour nourrir leur foy. Car Abraham ne se fust pas si fort empesché d'avoir sépulchre pour sa femme<sup>5</sup>, si la religion ne l'eust incité à cela, et qu'il se fust mis devant les yeux quelque utilité par-dessus le monde : asçavoit qu'en ornant le corps de sa femme trespassée des enseignes et mar-

ques de la résurrection, il confermait la foy tant de luy que de sa famille. Il y ei a encores une preuve plus évidente ei l'exemple de Jacob, lequel pour testifie à ses successeurs que l'espérance de la terre promise ne luy estoit point esvanouye du cœur, mesmes en la mort com mande que ses os y soyent transportez<sup>1</sup>. Je vous prie, s'il eust deu estre revesti d'un nouveau corps au dernier jour, l'commandement n'eust-il pas esté ridicul d'avoir soin d'une masse de poudre, qu' devoit estre réduite à néant ? Parquoy s l'Ecriture a telle autorité envers nou qu'elle mérite, il n'y aura nulle doctrin mieux approuvée que ceste-ci. Qui plu est, les mots de Résurrection et de Resusciter signifient cela, voire aux peti enfans : veu que nous ne dirons pas qu ce qui est créé de nouveau, ressuscite et autrement le dire de Jésus-Christ tomberoit bas. De tout ce que le Père m'a donné, rien ne périra : mais je le ressusciteray au dernier jour<sup>2</sup>. A quoy auss tend le mot de Dormir, lequel ne se peut approprier qu'aux corps, dont aussi es venu le mot de Cimetière, qui vaut autant comme dormitoire. Il reste que je touche aucunement de la maniere de ressusciter. Notamment je prétend d'en donner quelque petit goust, pource que saint Paul usant du mot de Mystère<sup>3</sup>, nous exhorte à sobriété, et bride la licence de spéculer trop hardiment et trop subtilement. En premier lieu nous avons à retenir ce qui a esté exposé : c'est que nous ressusciterons en la mesme chair que nous portons aujourd'hui, quant à la substance : mais non pas quant à la qualité ; comme la mesme chair de Jésus-Christ, qui avoit esté offerte en sacrifice, estant ressuscitée a eu autre dignité et excellence en soy, tout ainsi presque que si elle eust esté changée. Ce que saint Paul exprime par similitudes familières : c'est comme la chair de l'homme et des bestes est d'une mesme substance, non point de qualité : la matière des estoilles est une, la clarté diverse<sup>4</sup> : aussi combien que nous retenions la substance de nos corps, qu'il se fera changement pour

1) Gal. VI, 17.

3) Act. XIV, 22.

5) Gen. XXii, 5, 19.

2) Phil. III, 21.

4) Matth. XXVI, 10.

1) Gen. XLVII, 30.

3) 1 Cor. XV, 51.

2) Jean VI, 39.

4) 1 Cor. XV, 39, 40.

les rendre de condition plus noble. Parquoy ce corps corruptible ne pérra point, et ne s'esvanouira, pour nous faire ressusciter : mais sera despouillé de sa corruption, pour recevoir estat incorruptible. Or pource que Dieu a tous les élémens en sa sujexion, nulle difficulté ne l'empeschera qu'il ne commande à la terre, à l'eau et au feu de rendre ce qui semblera avoir esté consumé par eux. Ce qu'aussi Isaïe testifie, Voyci, le Seigneur sortira de son lieu, pour visiter l'iniquité de la terre : et la terre descouvrira son sang, et ne cachera plus ses occis<sup>1</sup>. Ce pendant il faut noter la diversité d'entre ceux qui seront jadis trespassez, et ceux qui seront trouvez survivans en ce jour-là. Car nous ne dormirons pas tous, dit saint Paul, combien que nous soyons tous changez<sup>2</sup> : c'est-à-dire qu'il ne sera point nécessaire qu'il y entrevienne distance de temps entre la mort et le commencement de la seconde vie; car en une mifute de temps, et moins qu'on ne mettroit à ciller l'œil, le son de la trompette pénétrera par tout, pour appeler les morts à un estat incorruptible, et pour reformer les vivans en pareille gloire par changement soudain. Et voylà comme il console en un autre lieu les fidèles qui ont à mourir : c'est que ceux qui seront survivans au dernier jour, ne préviendront point les morts : mais plustost que ceux, qui dorment en Christ ressusciteront les premiers<sup>3</sup>. Si quelqu'un objecte le passage de l'Apostre, qu'il est ordonné à tous hommes de mourir une fois<sup>4</sup>: la solution est facile, que c'est une espèce de mort, quand l'estat de nature est changé : et qu'on en peut ainsi parler proprement. Parquoy ces deux s'accordent trèsbien : c'est que ceux qui despouilleront leurs corps mortels, seront renouvez par la mort : toutesfois puis que le changement se fera soudain, qu'il n'est point requis que le corps soit séparé de l'âme.

9 Mais il s'esmeut yci une question plus difficile : ascavoir de quel droit ou tiltre la résurrection doit estre commune aux iniques qui sont maudits de Dieu, veu que c'est un singulier bénéfice de

Jésus-Christ. Nous scavons que tous ont esté asservis à la mort en Adam : Jésus-Christ estant la résurrection et la vie<sup>1</sup>, est venu : est-ce pour vivifier indifféremment tout le genre humain? Mais il ne semble pas estre probable, que les incrédules obtiennent en leur aveuglement obstiné ce que les serviteurs de Dieu recourent par la seule foy. Ce point toutesfois demeure arresté, que la résurrection sera d'un costé à vie, et de l'autre costé à mort : et que Jésus-Christ viendra pour séparer les boucs des agneaux<sup>2</sup>. Je respon que nous ne devons pas trouver ceci tant estrange, veu que nous en avons jurement la similitude. Nous scavons que tous ont esté privez en Adam de l'héritage du monde, et que nous méritons d'estre bannis du monde comme de Paradis terrestre, et estre privez de toute nourriture aussi bien que de l'arbre de vie. Dont vient ceci doncques que Dieu non-seulement fait luire son soleil sur les bons et sur les mauvais<sup>3</sup>, mais que sa libéralité inestimable descoule sur les incrédules en toute planté et largesse, quant aux commoditez de la vie présente? Certes nous voyons de là que les biens qui sont propres à Christ et à ses membres, s'espandent aussi bien sur les contempteurs de Dieu : non pas à ce que la possession leur en soit légitime, mais afin qu'ils en soient rendus plus inexcusables. Et de faict, Dieu se monstrera souvent si large bienfaiteur envers les meschans, que les bénédictons que les fidèles reçoivent de luy en seront obscurcies : toutesfois le bien qu'il fait à ceux qui en sont indignes leur tourne en plus grande condamnation. Si quelqu'un réplique, que la résurrection ne doit point estre comparée aux biens caduques et terrestres : je respon derechef, que les hommes estans aliénez de Dieu, qui est la seule fontaine de vie, ont mérité une mesme ruine que le diable, pour estre du tout exterminé : mais que par le conseil admirable de Dieu ce moyen a esté establi, qu'ils vesquissent en la mort et hors de la vie. Parquoy on ne doit point trouver ceci estrange, que la résurrection soit com-

1) Is. XXVI, 21.  
3) 1 Thess. IV, 15.

2) 1 Cor. XV, 51.  
4) Heb. IX, 27.

1) Jean XI, 23.  
3) Matth. V, 45.

2) Matth. XXV, 32.

mune aussi aux iniques par accident, pour les traîner maugré leurs dents au siège judicial de Christ, lequel ils refusent maintenant ouyr comme Maistre. Car ce seroit une peine bien légère, d'estre ravis par mort, s'ils ne comparoissent devant leur Juge, duquel ils ont provoqué sans fin, sans cesse et sans mesure la vengeance, pour recevoir le loyer de leur rébellion. Au reste, combien que nous devons tenir pour conclue ce qui a esté dit, et ce que porte la confession mémorable de saint Paul, c'est d'attendre la résurrection à venir tant des justes que des meschans<sup>1</sup>, toutesfois l'Es-criture met souvent en avant la résurrection, seulement au regard des enfans de Dieu et aussi la conjoint avec la gloire céleste, pource qu'à parler proprement, Jésus-Christ n'est point venu pour la perdition, mais pour le salut du monde. Parquoy il est simplement fait mention au Symbole de la vie bienheureuse.

¶ Or pource que la prophétie sera lors accomplie entièrement, où il est prédict que la mort doit estre engloutie en victoire<sup>2</sup>: que nostre félicité permanente nous viene tousjours en mémoire, comme c'est la fin de nostre résurrection. De l'excellence de laquelle quand on aura dit tout ce que pourront exprimer toutes langues humaines, à grand'peine en aura-on touché la moindre partie. Car combien que l'Es-criture enseigne que le Royaume de Dieu est plein de clarté, joye, félicité et gloire, néanmoins tout ce qu'elle en dit est bien loing de nostre intelligence, et quasi enveloppée en figure, jusques à ce que le jour viendra auquel le Seigneur se déclarera à nous face à face. Nous savons, dit saint Jehan, que nous sommes enfans de Dieu, mais il n'est pas encores apparu: quand nous serons semblables à luy, nous le verrons tel qu'il est<sup>3</sup>. Parquoy les Prophètes, pource qu'ils ne pouvoient exprimer de paroles ceste béatitude spirituelle en sa substance, l'ont descripte et quasi dépeinte sous figures corporelles. Néanmoins pource qu'il est besoin que nostre cœur soit enflammé

en l'amour et attente d'icelle, il nous faut principalement arrester en ceste cogitation, c'est que si Dieu, comme une fontaine vive et qui ne tarit jamais, contient en soy la plénitude de tous biens, que ceux qui tendent au souverain bien et à toutes les parties de félicité, ne peuvent rien désirer outre luy; comme nous sommes enseignez en plusiers passages: Abraham, je suis ton loyer trèsample<sup>4</sup>. Auquel s'accorde celuy de David, L'Eternel est ma portion, mon sort m'est très-bien escheu<sup>5</sup>. Item, Je seray rassasié de ta veue<sup>6</sup>. Or saint Pierre dénonce que les fidèles sont appelez, à ce qu'ils soyent quelquesfois participans de la nature divine<sup>7</sup>. Comment cela? c'est que le Seigneur sera glorifié en ses Saints, et exalté en ceux qui ont creu à son Evangelie<sup>8</sup>. Si le Seigneur doit départir à ses esleus de sa gloire, vertu et justice, voire se donner à eux en pleine jouissance, et estre fait un avec eux, ce qui surmonte toute dignité, il nous faut considérer que sous ceste grâce tous biens sont compris. Et encores quand nous aurons bien proufité en ceste méditation, si nous faut-il entendre que nous sommes encores tout au bas et à la première entrée, et que jamais nous n'approcherons durant ceste vie à la hautesse de ce mystère. Ainsi d'autant plus devons-nous suyvre sobriété en cest endroit, de peur que si ayans oublié nostre petitesse, en prétendant de voltiger par nostre folle audace sur les nues, nous soyons opprimés de la clarté céleste. Nous sentons bien comment nous sommes tousjours frétilans en appetit désordonné de plus scavoir qu'il n'est licite: dont beaucoup de questions frivoles et mauvaises sourdent journallement. Je nomme Questions frivoles, dont il ne se peut tirer nul proufit. Mais le second est encores pire: c'est que ceux qui s'y laschent la bride, s'enveloppent de spéculations mortelles, et voyà pourquoy je di qu'elles emportent grande nuisance. Ce que l'Es-criture enseigne doit estre résolu entre nous sans contredit, c'est comme Dieu distribuant

1) Act. XXIV, 15.

2) Osée XIII, 14; 1 Cor. XV, 34.

3) 1 Jean III, 2.

4) Gen. XV, 4.

5) Ps. XVII, 15.

6) 2 Thess. 1, 10.

2) Ps. XVI, 5.

4) 2 Pierre I, 5.

ses dons au monde à ses fidèles en diverse sorte, fait luire inégalement ses rayons sur eux : que pareillement au ciel où il couronnera les mesmes dons, la mesure de gloire ne sera point égale. Car ce que saint Paul dit de soy, ne compète pas généralement à tous : Vous estes ma gloire et ma couronne au jour de Christ<sup>1</sup>; pareillement ce que dit le Seigneur Jésus à ses Apostres, Vous serez assis sur douze thrones, pour juger les douze Lignées d'Israël<sup>2</sup>. Saint Paul doncques sachant que Dieu glorifie au ciel ses Saints, selon qu'il les a enrichis en la terre de ses dons spirituels, ne doute point qu'il ne doyve recevoir une couronne spéciale selon ses labours, et Jésus-Christ pour magnifier la dignité de l'office auquel il avoit établi ses Apostres, les advertit que le fruit leur en est réservé au ciel. Comme au paravant il avoit estimé dit par Daniel, Les gens entendus luiront comme la splendeur du firmament, et ceux qui en justifient plusieurs seront comme estoilles à tout jamais<sup>3</sup>. De fait en considérant attentivement l'Ecriture, nous trouverons que non-seulement elle promet vie éternelle aux fidèles, mais aussi quelque loyer particulier en icelle. A quoy tend ce dire de saint Paul, que Dieu rende à Onésiphore en ce jour-là les biensfaits qu'il avoit reçus de luy<sup>4</sup>. Ce qui est aussi confirmé par la promesse de Jésus-Christ, que les disciples recevront en la vie éternelle cent fois plus qu'ils n'ont quitté<sup>5</sup>. En somme, comme le Seigneur Jésus par la variété des dons qu'il eslargit aux siens, commence la gloire de son corps yci-bas, et l'amplifie par degréz, aussi il la parfera au ciel.

44 Or comme les enfans de Dieu doivent recevoir cela d'un commun accord, puis qu'il leur est si bien testifié par l'Ecriture, aussi faut-il qu'en chassant loing toutes questions entortillées, les-quelles ils cognoisstront ne leur pouvoir tourner qu'à retardement, ils se tiennent tout cois entre les bornes que Dieu leur a mises. Quant à moy, non-seulement je

me déporte en mon privé de m'enquérir de choses superflues et inutiles, mais aussi je me veux donner garde qu'en respondent à beaucoup de curiositez, je ne nourrisse le mal que je dois réprimer. Beaucoup de légers esprits estans affamez d'humeur de vent, s'enquièrent quelle distance il y aura entre les Prophètes et Apostres, derechef entre les Apostres et Martyrs : en combien de degréz les vierges précédèrent les mariez : brief, ils ne laissent nul anglet au ciel, lequel ils ne sondent avec leurs disputes. Et puis ils entrent en fantasia de quoy servira la réparation du monde, veu que les enfans de Dieu n'auront besoin de tout ce que la terre produit : mais seront semblables aux Anges<sup>1</sup> lesquels ne sont point soustenus par boire et manger, mais ont leur immortalité sans ces aides basses. Or je respon qu'il y aura un tel plaisir au seul regard des biens de Dieu, et combien que les Saints n'en jouyssent pas, que la seule cognoissance les esjouira tellement, que ceste félicité surmontera de beaucoup toutes les commoditez qui nous sont maintenant données. Prenons le cas que nous soyons situez en la région la plus opulente du monde, et où nulle volupté ne défaillie : combien y en a-il qui ne soyent empeschez chacun coup par maladie de jour des bénéfices de Dieu? Et qui est celuy qui ne soit constraint de s'abstenir des biens qu'il a, et de jusner à cause de son intempérance? Dont il s'ensuyt que le comble de félicité est, d'avoir jouissance pure et nette des biens de Dieu, encores qu'ils ne servent point à certain usage de la vie corruptible. Les autres se transportent encores plus loing, et demandent si l'escume aux métaux et telles superflitez ne sont pas contrevenantes à la restauration de toutes choses ; ce que je leur puis accorder en partie : et toutesfois je ne laisseray pas d'attendre avec saint Paul, la réparation des vices qui ont eu leur origine du péché, à laquelle toutes créatures gémissent<sup>2</sup>. Derechef ils passent outre, en demandant quelle sera la condition du genre humain , veu que la bénédiction

1) 1 Thess. II, 19.

2) Matth. XIX, 28.

3) Dan. XII, 3.

4) 2 Tim. I, 18.

5) Matth. XI, 29.

6) Matth. XXII, 30.

7) Rom. VIII, 22.

d'engendrer prendra fin alors. La solution est aisée, asçavoir quand l'Ecriture prise tant le don de lignée, que cela se rapporte à l'augmentation de l'estat présent, selon que Dieu advance l'ordre de nature de jour en jour, jusques à ce qu'il l'ait amené à sa perfection : mais lors qu'il n'en sera point besoin. Mais pource que beaucoup de gens simples et inconsidérez sont facilement surpris de tels alléchimens, et puis se jettent plus profond au labyrinthe : et finalement quand chacun se plaist en son opinion, il n'y a nulle mesure de combats : le meilleur expédient est, de nous contenter ce pendant que nous sommes pèlerins en terre, de veoir en miroir et obscurité les choses que nous verrons en la fin face à face<sup>1</sup>. Car on en trouve bien peu en tout le monde, qui se soucient par où il faut aller, et ce pendant veulent scavoir qu'on fait en Paradis. Tous presque sont lasches et froids à combattre, et ce pendant ils se forgent des triomphes imaginaires.

12 Or pource que nulle description ne suffiroit à bien exprimer l'horreur de la vengeance de Dieu sur les incrédules, les tormens qu'ils doyvent endurer nous sont figurez par choses corporelles : asçavoir par ténèbres, pleurs, grincemens de dents, feu éternel, et vers rongeans leur cœur incessamment<sup>2</sup>. Car il est certain que le saint Esprit, par telles manières de parler a voulu dénoter une extrême horreur, qui esmeuve tous les sens : comme quand il dit, qu'une géhenne profonde leur est préparée de toute éternité, laquelle est ardente en feu : pour lequel entretenir il y a tousjours bois appareillé, et que l'Esprit de Dieu est comme souphre pour l'enflamber. Combien doncques que par telles formes de parler nous devions estre instruits à concevoir aucunement la misérable condition des iniques, toutesfois si nous faut-il là principalement ficher nostre pensement, quelle malheureté c'est d'estre séparé de toute compagnie de Dieu. Et non-seulement ce, mais sentir sa Majesté

contraire à nous : laquelle nous ne puissions fuir qu'elle ne nous persécute tousjours. Car premièrement son indignation est comme un feu embrasé, lequel de son attouchement dévore et engloutit toutes choses<sup>3</sup>. Puis après, toutes créatures servent tellement à icelles pour exécuter sa rigueur, que tous ceux ausquels Dieu a révélé son ire, sentent le ciel, la terre, la mer, toutes bestes et toutes autres choses comme armées en leur ruine et perdition. Pourtant l'Apostre n'a pas dit une chose de petite conséquence, disant que les infidèles seront punis éternellement en ce que la face du Seigneur et la gloire de sa vertu les persécutera<sup>4</sup>. Et toutes fois et quantes que les Prophètes menacent pour effrayer les iniques sous similitudes corporelles, combien qu'ils n'excèdent point mesure en leur parler, si est-ce qu'ils meslent souvent quelques traces du jugement à venir, disans que le soleil sera obscurci, et la lune perdra sa clarté, et tout le bastiment du monde sera dissipé et confus. Parquoy les misérables consciences ne peuvent trouver aucun repos, qu'elles ne soient agitées et poussées comme de tourbillons, qu'elles ne se sentent comme déchirées de l'ire de Dieu, qu'elles ne soient pointées et navrées de playes mortelles, brief : qu'elles ne soient effrayées et comme esperdus de la foudre du ciel, et qu'elles ne soient brisées de la main puissante de Dieu : tellement qu'il seroit plus supportable d'estre abysmé en tous gouffres, que d'estre en telles frayeurs : et ne fust-ce que pour une minute de temps. Je vous prie, quelle punition leur est-ce, d'estre ainsi affligées et pressées à jamais sans remède ? De quoy il y a une sentence notable au Pseaume XC : c'est combien que Dieu extermine de son seul regard toutes créatures mortelles<sup>5</sup>, qu'il presse plus asprement ses serviteurs en ce monde, voire d'autant qu'ils sont plus timides que les autres : afin de les inciter sous le fardeau de la croix à se haster, jusques à ce qu'il soit tout en toutes choses<sup>6</sup>.

1) 1 Cor. XIII, 12.

2) Matth. VIII, 12 ; XXII, 13 ; Matth. III, 12 ; Marc IX, 43, 44 ; 1s. LXVI, 25 ; XXX, 33.

3) Héb. X, 27.

4) Ps. XC, 9, 11.

5) 2 Thess. I, 9.

6) 1 Cor. XV, 28.

